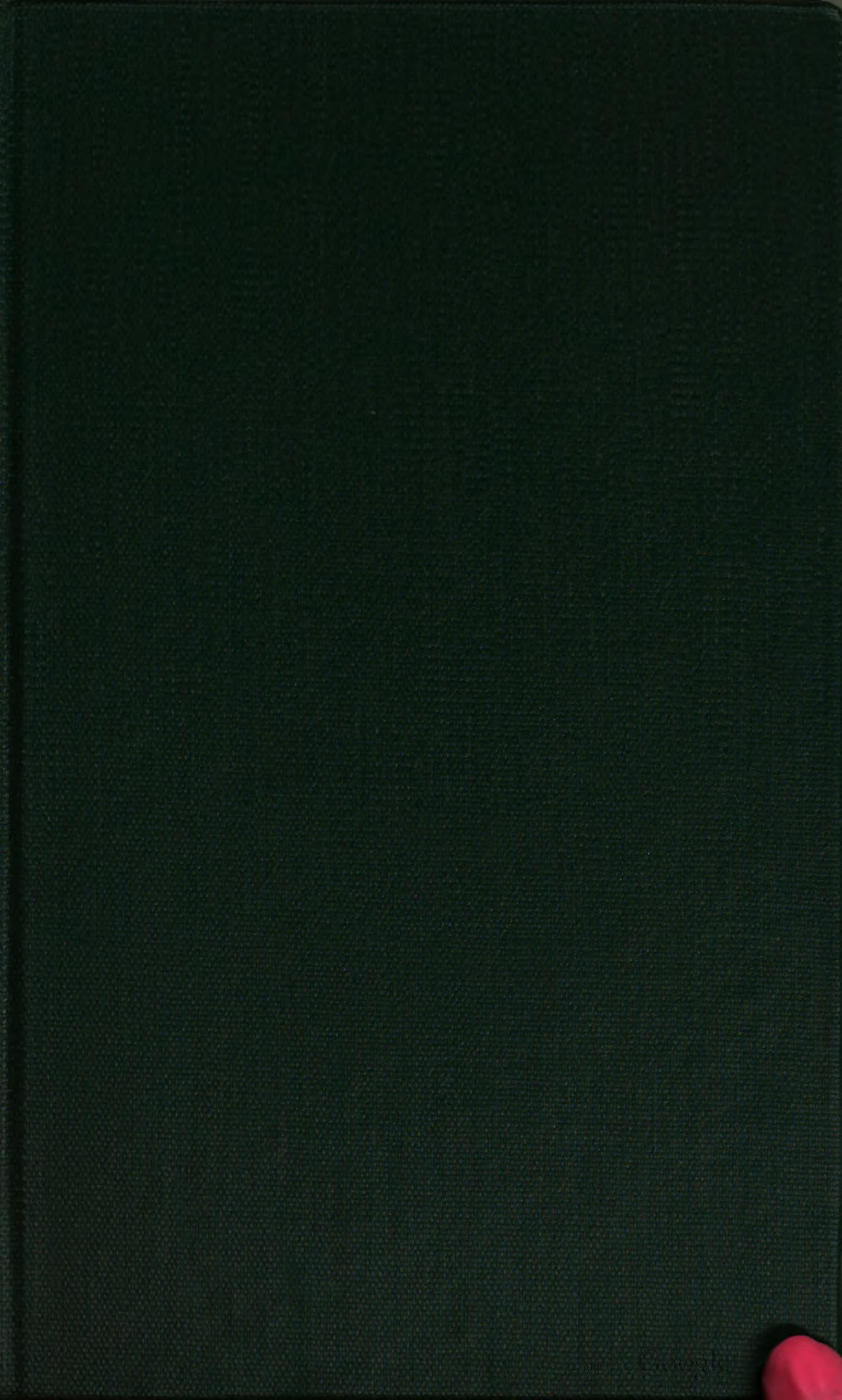



UNIVERSITY OF IOWA
3 1858 016 691 580

/.5-7

HISTOIRE

DE

SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

ET DES COMMUNES DES CANTONS DE

CHARENTON, VINCENNES

ET

BOISSY-SAINT-LÉGER

AVIS

Le présent ouvrage a pris un développement plus grand que ne croyait l'auteur au moment de la publication de son prospectus. L'abondance de matières nouvelles qui se sont présentées au cours de l'impression, la nature de certaines questions, qu'il n'a pu s'empêcher de traiter avec les détails nécessaires, l'ont forcé à lui donner une étendue trois fois plus grande qu'il n'en avait eu l'intention. Au lieu d'un volume, il présente à ses souscripteurs deux volumes pleins de notes explicatives et justificatives, d'appendices, suivis d'un glossaire, accompagnés de cartes et plans et d'un grand nombre de gravures. Il faut ajouter à cela que l'ouvrage n'a été tiré qu'à 550 exemplaires. Aussi, force a été d'en augmenter le prix pour les souscripteurs futurs. L'auteur espère qu'un grand nombre de souscripteurs déjà inscrits apprécieront cet avis. Le prix actuel de l'ouvrage est de 16 francs. Dans quelques mois, il sera porté à sa juste valeur, c'est-à-dire à 20 francs.

Paris. — Imp. Moderne (Barthier d,) rue J.-J.-Rousseau 61.

HISTOIRE

DE

SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

DE SON ABBAYE, DE SA PÉNINSULE

ET DES COMMUNES DES CANTONS DE

CHARENTON, VINCENNES

ET

BOISSY-SAINT-LÉGER

AVEC LE PLAN DÉTAILLÉ DES LIEUX, DES DESSINS DES MONUMENTS CELTIQUES, GALLO-ROMAINS, ETC.

RETROUVÉS OU EXISTANT ENCORE DEBOUT SUR LE TERRITOIRE

Un Glossaire, des Aperçus archéologiques et étymologiques nouveaux

PAR

Z.-J. PIÉRART

Membre de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France et de plusieurs autres Sociétés savantes; auteur de divers ouvrages d'Histoire et d'Archéologie,
Conseiller municipal à Saint-Maur.

Sapiens nihil affirmat quod non probet.
Vitam inpendere vero.
Sed veritas odium parit.

PREMIÈRE PARTIE

PARIS

CLAUDIN
Libraire, 3 et 5, rue Guénégaud.

H. CHAMPION
Libraire de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France,
15, quai Malaquais.

CHEZ L'AUTEUR
A Saint-Maur, rue Aline, 2, près la station du Parc.
A Paris, rue Pagevin, 4, Établissement Daussy.

1876

AVANT-PROPOS

Depuis quelques années, nous habitons Saint-Maur-des-Fossés, aujourd'hui l'une des communes les plus importantes des environs de Paris. Nos sympathies sont attachées à cette localité, où nous avons passé quelques-uns des heureux moments de notre vie. Elles le sont également aux communes environnantes, où nous avons fait, comme touriste et botaniste, tant de promenades délicieuses aux bords enchantés de la Marne, de la Seine, du Morbras, du Reveillon et de l'Hyères.

Aussi, adonné autrefois à des travaux d'histoire locale et n'en n'ayant jamais perdu le goût, avons-nous essayé de retracer le passé de Saint-Maur et des communes qui l'avoisinent.

Saint-Maur-des-Fossés est un des lieux les plus célèbres de la France. C'est là qu'au IIIe siècle de notre ère s'est déroulée une des pages les plus émouvantes de ses annales. Là s'est accompli le plus grand acte d'un drame mémorable, celui-là qui a pris dans l'histoire le nom d'insurrection des Bagaudes : guerre à la fois religieuse et nationale, où de courageux paysans gaulois faillirent affranchir leur pays du joug de Rome et asseoir ses destinées sur la base féconde d'une révolution sociale chrétienne. Ils succombèrent dans cette lutte gigantesque après de grands succès; mais la tradition a conservé intacte le souvenir de

leur dévouement. C'est sous l'impression de ce souvenir traditionnel qu'au VIIe siècle un monastère chrétien fut fondé en ces lieux, à côté des débris d'une forteresse et d'un temple romains.

Nous faisons, dans l'ouvrage qu'on va lire, l'histoire de ce monastère et de la vaste presqu'île à laquelle il a donné son nom; celle de la seigneurie du lieu, et nous donnons d'importants renseignements sur les localités des cantons de Charenton, de Vincennes et de Boissy-Saint-Léger. Nous terminons par le récit d'un autre grand drame, non moins émouvant que celui du IIIe siècle, et que des temps plus récents virent s'accomplir : nous voulons parler de celui qui s'est passé dans les sanglantes journées du 30 novembre et du 2 décembre 1870 sur les coteaux de Champigny, de Villiers et de Bry-sur-Marne.

Le public, nous l'espérons, encouragera cet essai d'histoire locale, auquel ne peuvent demeurer indifférents et la nombreuse population de la banlieue et de Paris et tous ceux qui, dans cette capitale, désirent connaître le présent et le passé de charmantes localités qu'ils ont visitées ou sont appelés à visiter. Quelles plus belles et faciles promenades que celles du parc de Vincennes, du camp de Saint-Maur, des bords de la Marne, de l'Hyères et du Morbras; à Nogent, à Joinville, à Champigny, à La Varenne, à Villiers, à La Queue-en-Brie, à Brunoy, Sucy, Villeneuve-Saint-Georges, Montgeron, Draveil, etc.? Où trouver, si près de la grande ville, des localités plus anciennes et célèbres, de plus charmantes villas, des ombrages plus frais, des sites plus riants et des coteaux plus fleuris

que ceux qui s'y éparpillent autour des chemins de fer de Mulhouse, de Brie-Comte-Robert et de Lyon?

Les archéologues, les amateurs de recherches historiques nouvelles, voudront aussi lire l'histoire de Saint-Maur, de son abbaye, de ses antiquités. Ils pourront y trouver des indications utiles, des aperçus curieux auxquels on a jusqu'ici peu fait attention.

D'ailleurs, pour les amateurs de notre histoire nationale, pour ceux qui lui ont voué le culte qu'elle mérite, la moindre histoire locale a son prix. Les annales des communes sont la source principale de l'histoire. Elles sont un point de départ nécessaire pour quiconque veut aborder avec certitude les matières que présentent des données historiques plus vastes. A l'amateur comme à l'historien, elles fournissent des éléments indispensables : à l'un, des notions préliminaires qui l'éclairent et l'orientent avantageusement dans les divers champs de l'histoire; à l'autre, des matériaux, des documents indispensables, soit pour l'aider dans ses travaux, soit pour rectifier ou justifier ses assertions. Une histoire nationale, vraiment digne de ce nom, ne devrait être rédigée qu'à l'aide d'une suite d'histoires locales se résumant d'abord dans les annales d'une province, puis dans celles d'un peuple. Partant de la base au faîte, du simple au composé, de l'élément à l'ensemble, on élèverait ainsi petit à petit une bien belle synthèse historique. Puisse le présent ouvrage, faible essai tenté dans une si large voie, mériter, malgré ses imperfections, d'être compté au nombre des plus petites pierres d'un si gigantesque édifice!

Mais ce n'est pas tout : pour qui cherche à pénétrer avant dans le domaine des choses historiques, à s'initier à la connaissance des lois philosophiques qui les éclairent ou les expliquent, l'histoire locale non moins que l'histoire générale a son importance. En effet, les communes sont comme l'élément alvéolaire de cette grande ruche humaine qu'on appelle la société. Les mêmes passions, les mêmes besoins s'y retrouvent en petit, et, s'informer des vicissitudes auxquelles leur existence a été soumise, dans quelles conditions, bonnes ou mauvaises, elles se sont développées ou amoindries, c'est acquérir une première idée des destinées de la société même au sein de laquelle existent ces communes, des institutions qui ont régi cette société et de la civilisation qui lui est propre. La philosophie de l'histoire, ici comme ailleurs, revendique la part qui doit lui être faite.

Autrefois, l'histoire locale n'était qu'une compilation souvent indigeste de légendes, de chroniques, de cartulaires d'abbayes, de dénombrements et reliefs de fiefs, de registres féodaux, de généalogies nobiliaires. On les y insérait sans charme et sans critique, sans rattacher les faits à un ordre d'idées générales, sans en tirer de jugements utiles. Nous n'avons pas considéré l'histoire locale de cette façon. Si restreint qu'il soit, ce genre de monographie doit être non-seulement une lumière, mais encore un enseignement moral, un tribunal. C'est là une des plus belles missions de l'historien, et nous avons cru devoir la remplir ici comme ailleurs : qu'on lise nos *Excursions archéologiques dans le nord de la France,* notre

Grande Épopée de l'an II, notre *Drame de Waterloo.*

D'un autre côté, les travaux incessants de l'archéologie, de l'ethnographie, de la philologie et de l'exégèse historique ont produit en ce siècle d'investigations patientes, une abondante moisson dans laquelle il faut savoir aller puiser. C'est ce que nous avons fait. Nous en avons enrichi, vivifié les documents qu'a mis au jour le savant abbé Lebœuf, dans son *Histoire du Diocèse de Paris,* notre principal guide pour tout ce qui tient à l'époque féodale de Saint-Maur, à l'histoire de son abbaye et des communes environnantes à la même époque.

Sur certains points relatifs à Saint-Maur, nous avons été heureux de nous servir des indications d'un homme compétent et éclairé, qui s'est acquis dans l'histoire des antiquités du Parisis une réputation méritée : nous voulons parler de M. Leguay, architecte, propriétaire à La Varenne-Saint-Maur. M. Louis Leguay a constaté dans sa propriété même de curieux vestiges de l'âge de pierre et des monuments de l'époque celtique. Il a voué à l'histoire de cette localité un culte tout particulier, rassemblant patiemment de nombreux documents qu'il a été copier dans des dépôts d'archives, hélas, depuis en partie disparus au milieu des effroyables incendies qui ont désolé Paris. M. Leguay se propose de publier un jour une monographie très-étendue de la commune de Saint-Maur. Nous prenons plaisir à l'annoncer ici pour la satisfaction de ceux qui voudraient avoir à ce sujet des renseignements complets.

Pour nous, nous nous sommes borné à faire une esquisse préliminaire, animé du seul dessein de payer notre tribut à la localité que nous habitons, et d'attirer l'attention sur un petit coin du Parisis, intéressant à tant de titres divers. L'un des points sur lequel nous nous sommes surtout appesanti est relatif aux origines, soit des communes, soit des fêtes et usages religieux qui y ont persisté à travers les âges. Là, comme ailleurs, nous avons respecté et mentionné le fait réel, quel qu'il fût, et nous nous sommes livré à des assertions particulières. Ces assertions pourront surprendre et peut-être heurter quelques lecteurs. Mais nous renvoyons à d'autres recherches sur lesquelles nous nous sommes appesanti et que nous avons consignées dans plusieurs ouvrages, car il faut toujours prouver ce qu'on avance et mettre le lecteur à même de s'édifier par ses propres yeux.

Concourir à l'œuvre de notre histoire nationale par des aperçus nouveaux, des indications utiles; intéresser, servir le culte de l'idée dans les limites restreintes de récits locaux, projeter la lumière, établir quand même la vérité, sans autre souci que celui de la servir consciencieusement, au risque de froisser ceux que l'erreur séduit ou enchaîne, telle a été, ici comme ailleurs, notre devise. Les esprits impartiaux, amis du progrès, nous applaudiront. Le moment est venu où il faut enfin savoir parler un langage franc et libre.

Z.-J. PIÉRART.

CHAPITRE Iᴱᴿ

L'Oppidum gaulois, la Forteresse et le Temple romains de la presqu'île Saint-Maur. — Les Bagaudes. — Appendice.

I. Situation de la commune de Saint-Maur-des-Fossés et des lieux avoisinants, notes étymologiques sur l'origine de leurs noms. — II. César bâtit à l'entrée de la péninsule Saint-Maur, une forteresse. — Débris retrouvés de l'âge de pierre et de l'époque celtique. Monuments mégalithiques qui montrent l'excessive antiquité de ce lieu comme oppidum de refuge et fréquentation religieuse. — III. Temple et culte du dieu Sylvain établis à côté du château de César à l'entrée de la péninsule de la Marne. Monument qui le prouve.— Cryptes en ce lieu très-anciennes. — IV. Le château de César devenu au IIIᵉ siècle, avec la presqu'île, le principal refuge des Gaulois insurgés sous le nom de Bagaudes. — V. Caractère chrétien de la Bagaudie et pourquoi le christianisme trouva en Gaule un accès puissant et facile.— VI. Missionnaires chrétiens de la Gaule au IIIᵉ siècle. — VII. Quels furent alors les chefs des Bagaudes et Chrétiens insurgés et leurs premiers succès —VIII. Mesures que prend l'empereur Dioclétien pour réprimer l'insurrection des Bagaudes. — IX. Quelle était la 22ᵉ légion romaine appelée *légion Thébaine*; un mot sur les affiliations chrétiennes de ce temps.— X. La légion Thébaine refuse de marcher contre les Bagaudes, ses coreligionnaires ; elle est décimée avec saint Maurice, son chef. — L'empereur Maximien, après le massacre de la légion Thébaine, s'avance contre les Bagaudes et les défait à Cussy, près Auxerre. — XII. Défense héroïque des Bagaudes dans la presqu'île de la Marne et sa forteresse. Ils y sont exterminés et la forteresse détruite. Souvenirs qui en sont restés. — XIII. Réaction terrible qui suit la défaite des Bagaudes. Martyre d'une foule de missionnaires chrétiens en Gaule, notamment de sainte Macre, de saints Quentin, Crépin et Crépinien. — XIV. Pourquoi les Bagaudes ne purent triompher. Véritable caractère de leur insurrection restitué, et cette insurrection justifiée par les abus

et les corruptions de la Société romaine sous les empereurs. Citations de Salvien. — XV. Les Bagaudes, comme les Chrétiens, ne furent pas persécutés pour cause de religion, mais à cause de leurs doctrines qui menaçaient l'ordre social établi et l'intégrité de l'empire. Ils furent de courageux chrétiens Gaulois qui combattirent pour la délivrance de leur pays.

Appendice sur les monuments mégalithiques de la presqu'île de Saint-Maur.

La Marne, après avoir traversé les plaines crayeuses et les vallons sablonneux de la Champagne et de la Brie, fait, avant de se joindre à la Seine, sous les murs de Paris, un grand circuit. Trouvant là l'obstacle d'une forte colline de calcaire marin, elle se détourne, embrasse de ses replis une importante presqu'île, appelée la Varenne-Saint-Maur. Après avoir baigné le pied de l'antique village de Noisy-le-Grand, aux souvenirs mérovingiens (1), et couvert de ses eaux les champs fertiles de Neuilly-sur-Marne (2), elle inondait autrefois le Petit-Bry (3), c'est-à-dire le petit marais, et s'épanchait à droite en une large et belle portion de vallée noyée (Nogent) (4). De là, elle s'avançait lentement sur les contours de la péninsule, en se divisant en une suite d'embranchements, donnant naissance à autant d'îles verdoyantes, couvrant en se débordant des limons sablonneux auxquels elle donne son nom (5), le bas-fond de la Varenne ou Garenne (6), arrosant les pieds de *Champiniacum* (Cham-

(1) Voyez au chap. VI la note concernant ce village. (2) Idem. (3) Pour Petit-Bry, voyez les notices locales sur le canton de Charenton. (4) Idem.

(5) La Marne, en latin *Matrona*, veut dire en celtique : la limoneuse, la sablonneuse. De là, dans cette rivière, l'abondance et l'excellence du barbeau, qui se plait beaucoup dans ces sortes de rivières.

(6) Le G et le W se prenant l'un pour l'autre dans les anciens idiomes celtiques et teutoniques, on a pris en certains lieux, par raison d'euphonie, l'habitude de dire la *Warenne*, la *Varenne* pour la *Garenne*, comme on dit Edward pour Edgard, wazon pour gazon, warder pour garder, etc., etc. Les Flamands disent toujours *Wand* au lieu de *Gand*. Les lieux appelés Varennes sont pour la plupart des endroits boisés ou peu fertiles, entourés de murs ou de replis de rivières qui permettent d'y garder le gibier, surtout le lapin sauvage ou de garenne. Comme La Varenne-Saint-Maur, Clichy-la-Garenne est entouré du repli d'un fleuve, la Seine. La dénomination de *Garenne* Saint-Maur figure sur plusieurs anciennes cartes.

pigny) ou habitation des champs (1), ceux du coteau de Chennevières (terroir du chanvre) (2), arrosant, avec l'affluent le Morbras, la vallée de Bonneuil (bonne habitation), que dominait Sucy (le site élevé) (3). De là, se retournant, elle venait passer au pied du coteau gypseux et crayeux de Créteil (4), traversait en se bifurquant les graviers du lieu dit Gravelle, baignait le bourg des Charretiers (5) autrement dit Charenton (6), et allait confluer vers la Seine, au lieu dit *Confluent* ou Conflans (7), laissant sur le riant plateau qui couronne sa rive droite un sanctuaire consacré au dieu générateur Mendès (Saint-Mandé) (8), et la forêt sacrée, c'est-à-dire le *nemet*, le *lucus* ou *cenna* du *vi*, dont on a fait *Vitcenna*, *Vicenne*, et puis après VINCENNES (9).

Selon toute apparence, la presqu'île de la Marne avait été, pour les habitants du Parisis, une de ces oppida où les Gaulois se réfugiaient en temps de guerre avec leurs familles, leurs bestiaux, leurs instruments de travail, leurs armes, etc., et cet oppidum paraît avoir existé dès la plus haute antiquité.

Les peuples primitifs, étrangers à l'art de bâtir, ne construisaient pas de remparts en maçonnerie. Dans les guerres fréquentes qu'ils se faisaient, ils quittaient leurs cabanes, leurs cavernes éparpillées aux bords des rivières, des lacs, et sur le voisinage des plaines fertiles, pour s'abriter, au sein des forêts, derrière des enceintes de pieux, des remparts de terre, environnés de fossés profonds ou sur des hauteurs inaccessibles. L'archéologie a constaté, dans beaucoup de parties de la France, les vestiges de ces antiques forteresses, qui, le plus souvent, étaient aussi des sanctuaires religieux. Les oppida les plus favorables étaient les grandes presqu'îles,

(1) Voyez pour l'étymologie du nom de ce village les notices sur les communes du canton de Charenton, chap. IV. — (2) Idem, au chap. VI, les communes du canton de Boissy-Saint-Léger.—(3) Idem, les communes du canton de Charenton, chap. IV. — (4) Idem, les communes du canton de Boissy, chap. VI. — (5) Voyez au chap. IV la notice sur cette commune. — (6) Idem. — (7) Idem. — (8) Idem chap. V. — (9) Voyez au chap. V la notice étendue consacrée à cette commune.

comme celle de la Marne, environnées d'un cours d'eau large et profond, et dont l'entrée était facile à défendre. Là, la nature avait épargné à l'homme de trop grands travaux de retranchement; aussi dut-il de bonne heure y porter son attention, ses soins et son espoir. A Saint-Maur, la preuve de ce fait consiste surtout dans d'immenses cryptes antiques, lieux d'abri contre les intempéries de l'atmosphère et de refuge tout à la fois (1).

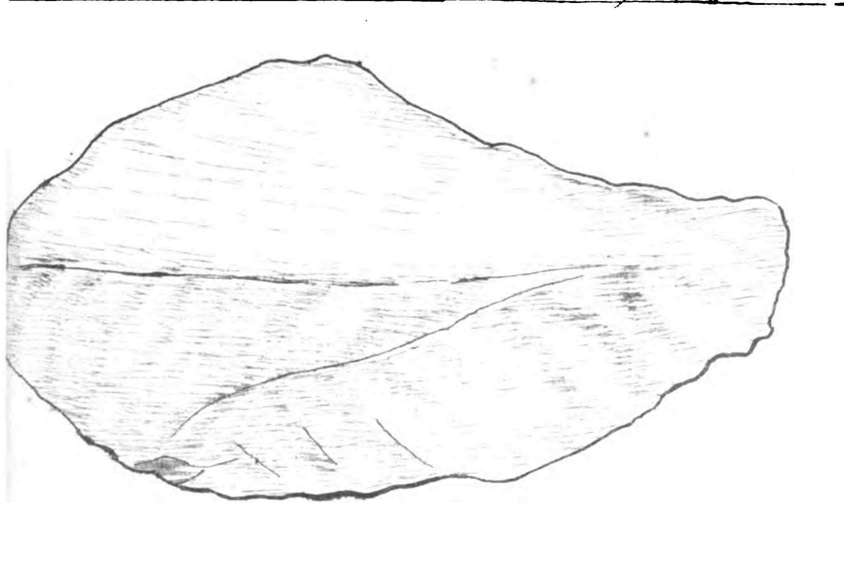
D'autres preuves de la fréquentation toute particulière de la presqu'île de Saint-Maur, dans les temps les plus reculés, consistent aussi dans différents objets qui y ont été retrouvés, sur différents points, aux lieux dits La Varenne et Port-Créteil. Ce sont des ossements mêlés à des vases, à des armes et autres objets de l'âge de pierre (2). Le druidisme, ou du moins le culte antique de la pierre, y eut aussi des sanctuaires consacrés, comme le prouve l'existence à La Varenne d'une importante réunion de monuments mégalithiques, entre autres la présence d'un cromlech, aujourd'hui déposé au musée des Thermes (3). De plus, un menhir, en dur granit, apporté de loin, s'y trouvait sur le haut de la colline qu'y baigne la Marne à l'entrée de l'isthme (4). On

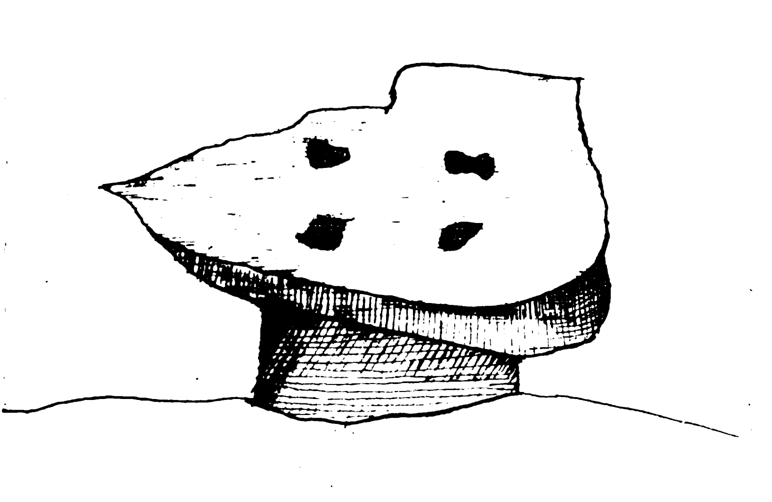
(1) Voyez plus loin.

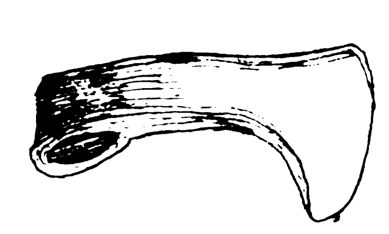
(2) Ces objets ont été recueillis par M. Bourrières, propriétaire d'une très-curieuse et riante villa qui s'élève sur l'emplacement principal de l'antique abbaye de Saint-Maur. Nous en donnons plus loin une description et le dessin. Nous devons à l'obligeance de M. Bourrières, archéologue et collectionneur zélé, des renseignements on ne peut plus précieux sur les antiquités de Saint-Maur, notamment sur les substructions et objets d'art qu'il a retrouvés dans l'enceinte de sa villa. Voir plus loin et planches I, II, III.

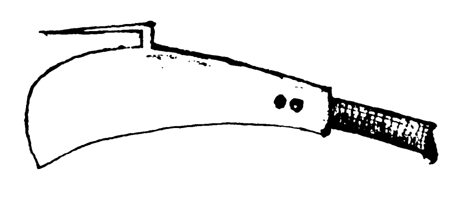
(3) Ce Cromlech, dont les pierres, toutefois, sont peu volumineuses, a été retrouvé, avec beaucoup d'autres débris de l'âge de pierre, par M. Leguay, architecte, avenue du Centre, à La Varenne-Saint-Hilaire, dans la partie de la presqu'île qui est en face de Bonneuil. Nous en avons restitué le dessin en l'accompagnant d'une dissertation. Voir aussi plus loin. M. Leguay a affirmé que de ce côté de la presqu'île existait aussi de notables menhirs détruits en 1808.

(4) Ce menhir, couché sur le sol et à moitié enfoui, a été remis en évidence et transporté à quelques mètres plus loin par les soins de M. Bourrières. On le trouve dans le haut de sa villa. Il pèse 15,000 livres. Nous en donnons plus loin le dessin, et nous consacrons à son sujet une dissertation sur les menhirs

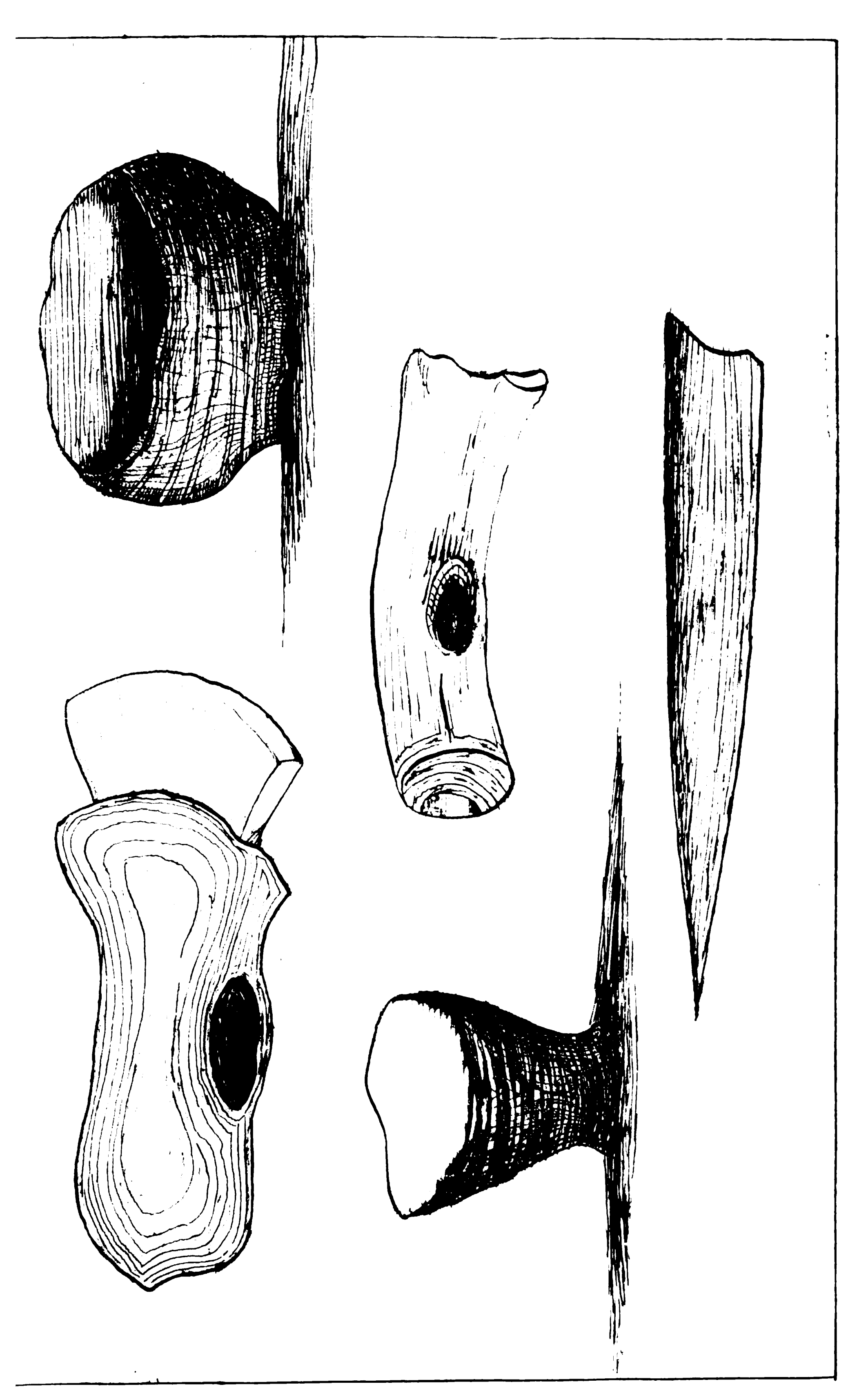








hache en silex taillé retrouvée dans l'enclos de l'abbaye de St Maur — Pierre branlante de la Varenne St hilaire — armes en fer supposées avoir appartenu aux Bagaudes.



sait que les menhirs, comme les obélisques, les pyramides, les colonnes isolées et certains tumulus, étaient les symboles du soleil, c'est-à-dire de la force active qui anime la nature et engendre toutes choses. Le culte rendu au dieu Belenus, le soleil gaulois, dont les Romains firent leur Janus, devait laisser des traces dans les *feux de la Saint-Jean*, qui depuis furent allumés à la fête principale de la localité. Cette fête tombe encore aujourd'hui au solstice d'été, c'est-à-dire à la Saint-Jean, qui est la fête et nom de Janus transformés.

On sait que Belenus, comme toutes les personnifications du soleil, avait son parèdre dans *Belisana*, la lune ou la terre, symboles du principe passif, l'épouse du Soleil, qui la fécondait de ses rayons. Cette Belisana, qui était la Minerve gauloise, et qu'on représentait la tête appuyée sur la main gauche, dans l'attitude de la réflexion, avait toujours, comme Isis, Cybèle, etc., un sanctuaire joint à celui du Soleil, érigé souvent au bas des hauteurs où se célébrait le culte de celui-ci, et cela presque toujours dans une vallée fertile, baignée par les eaux, car l'élément aqueux était un des principaux attributs de la déesse de la nature (1). Un

en général, leur symbolisme et leur universalité dans les deux mondes dès l'antiquité la plus reculée. Voir, d'ailleurs, notre *Histoire du Culte de la pierre*, in-4° enrichi d'un atlas de plus de 500 gravures.

(1) Voir à ce sujet notre ouvrage intitulé : *La Mariolâtrie ou transformation du culte des déesses de la nature en une déesse catholique, sous le nom de vierge Marie, avec de nombreux aperçus sur les principales mères de Dieu ou des Dieux, dont le culte a été répandu dans le monde dès la plus haute antiquité, et comment il se fit que ce culte entra d'une façon déguisée dans le christianisme payen de Rome, où il devait recevoir plus tard, des jésuites, un si grand développement.* Nous croyons, sans plus attendre, devoir satisfaire la curiosité de nos lecteurs en disant que cet ouvrage, non publié encore, contient la représentation figurée et expliquée :

1° Des principales personnifications mythologiques de la terre, de la lune, soit exprimant seules l'image de la fécondité, soit représentant les déesses androgynes, symboles des deux forces ou principes de la nature : le principe fécondant, le principe fécondé et le produit des deux, l'Horus, l'Iacchus, etc., des anciens que toutes les déesses de la nature portaient sur leurs genoux ou tenaient par la main, comme il en a été accoutumé plus tard de l'enfant Jésus ;

sanctuaire de ce genre a dû primitivement exister non loin du menhir dont nous venons de parler, sur le penchant de la colline du vieux Saint-Maur; aussi ce lieu fut-il, de temps immémorial, le sanctuaire d'une Notre-Dame, faisant des miracles comme toutes les déesses de la nature en faisaient (1), et plus tard appelée vierge Marie, quand on eut substitué le culte de Marie à celui des déesses de la nature (2). Belisana se reconnaît encore dans une vieille statue en bois vermoulu, qui passe pour la *Notre-Dame* catholique de Saint-Maur, mais qui est tout à fait l'image de la Minerve gauloise, ayant comme elle un livre dans la main droite et la tête inclinée sur la main gauche dans l'attitude de la réflexion (3).

II

L'existence de ces sanctuaires respectés du culte des Gaulois primitifs, le grand circuit de la Marne qui les environnait, l'isthme étroit qu'elle forme à l'entrée de ce circuit, en face d'une dépression de terrain, et la facilité de joindre les deux bras du fleuve par un fossé profond, n'échappèrent pas au génie perspicace de César, quand, après avoir soumis *Melodunum* (Melun), il arriva dans le pays des Parisii (voyez ses *Commentaires*). La tradition veut qu'il y bâtît une forteresse, qui s'appela d'abord Château-de-César, soit que lui-même en ait marqué la place ou jeté les fondements, soit qu'un autre

2° Des principales Notre-Dame du catholicisme, qui datent du paganisme celto-romain, ou qui ont été sculptées d'après des statues de cette époque, ou auxquelles on a donné les principaux attributs des déesses mères, tels que le croissant, le globe, le serpent, la colombe, le dauphin, le poisson, le vase ou boisseau mystique, le collier de perles, la couronne et les vêtements constellés, le lys, la grenade, le pavot somnifère, la rose et autres fleurs ou fruits, symboles de l'Yoni-linga, improprement appelé croix.

(1) Voyez l'ouvrage indiqué à la note ci-dessus.

(2) Idem, idem.

(3) Nous reparlerons plus loin de cette statue et de Belisana. Voir son image figurée à la fin du chap. III.

César ou empereur après lui ait réalisé son projet. Cette forteresse, que l'on dit avoir été gardée par un corps de vétérans, semble avoir été rattachée par une route pavée à Lutèce, la cité des *Parisii*, qui traversait la forêt de *Vicenne* (Vincennes). Un savant archéologue et numismate du XVIIIe siècle, M. Genébrier, dit avoir vu des vestiges de cette chaussée, entre autres deux masses informes de pierres et de mastics, et des lits de briques gisant de distance en distance.

III

Pour détourner les habitants de la contrée du culte de leurs anciennes divinités nationales, les Romains, possesseurs de la forteresse des bords de la Marne, y établirent le culte du dieu Sylvain ou Faunus, qui souvent se confondait avec celui de Pan, c'est-à-dire encore le soleil, la force active qui féconde la terre, y fait pousser de riches moissons, la pare de la verdure des prairies, de vergers abondants, et des *lucus* ou forêts touffues, remplies de gibier et d'autres animaux, précieux pour la nourriture de l'homme (1). L'établissment de ce culte était tout naturel dans une contrée que couvrait un important *lucus*, un *nemus*, c'est-à-dire l'immense forêt sacrée de *Vicenne* ou Vincennes, dont le nom en le décomposant signifie, comme nous l'avons dit, le *vi* de la réunion sacrée. *Vicenna*, tel était le nom donné chez les Gaulois aux réunions qui avaient lieu autour du simulacre de l'organe de la génération ou de ses symboles, le menhir, la pyramide, l'obélisque, etc., objets d'un culte et d'une vénération particulière chez tous les peuples primitifs, qui appelèrent, selon les lieux, l'objet vénéré de la *réunion sacrée*, le *linga*, le *phallos*, le *verpum*, etc., etc. (2).

(1) Voyez sur le culte de Sylvain et de Pan, Preller, les *Dieux de l'ancienne Rome*, la *Symbolique de Creuzer* et notre ouvrage sur le *Culte des Dieux générateurs*, etc.

(2) Nous parlons amplement des *nemus* ou *nemet*, des *lucus*, des *cenna* et autres sanctuaires sylvestres, dans notre ouvrage sur le *Culte des hauts-lieux, des arbres, des eaux et fontaines*, etc. Pour ce qui est du *linga*, comme symbole

Pour fortifier ce culte, les Romains établirent à côté de la forteresse un collége de Sylvains, monastère païen, dont l'existence a été constatée par une inscription lapidaire, retrouvée au siècle dernier dans l'enclos de l'ancienne abbaye de Saint-Maur. La pierre était couverte de caractères majuscules romains, dont la grandeur à chaque ligne allait progressivement en diminuant. Voici cette inscription :

COLLEGIUM
SILVANI. REST
ITUERUNT. M.
AURELIUS. AUG.
LIB. HILARUS.
ET MAGNUS. CRYP.
TARIUS. CURATORES.

Un savant antiquaire de l'époque, le père Montfaucon, a expliqué comme suit cette curieuse inscription :

Marcus Aurelius, affranchi d'Auguste, et surnommé Hilarus, et Magnus, cryptarius, curateurs, ont rétabli le collége de Sylvain (1).

religieux, voyez notre ouvrage sur le *Culte des Dieux générateurs*, et sur le *Symbole de la croix*, indiqués ci-dessus. Voyez aussi notre notice sur Vincennes.

(1) Cette inscription, donnée par le propriétaire même qui la trouva, M. le chanoine Chevalier, à son oncle, M. Chevalier, abbé de Saint-Germain-des-Prés, passa dans le cabinet des antiques de cette abbaye. Le père Montfaucon, qui en fut gratifié par ledit abbé, écrivit, en 1734, à son sujet, une dissertation qui a été insérée dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, tome XIII, p. 429. Cette dissertation donne des détails curieux sur les colléges de Sylvain en général, et en particulier sur le grand collége de Sylvain, de Rome, prototype sur lequel tous les autres établissements de ce genre étaient calqués, comme il en était de presque tous les établissements, institutions, us et coutumes du monde romain. Montfaucon fait du grand collége de Sylvain de Rome un synode d'Apollon, ce qui montre la corrélation existant entre le Soleil, le dieu Belenus et Sylvain. Ce dernier, sans doute, fut considéré comme l'Apollon des pays boisés. Son culte fut assez répandu en Gaule. Steiner, dans ses *Inscriptions*, en cite une trouvée près de Metz, par laquelle on voit qu'une druidesse a consacré, à la suite d'une vision, un *ex-voto* aux sylvains et aux nymphes du lieu, et Dom Martin, dans sa *Religion des Gaulois*, tome I, p. 190,

Le nom de Marcus Aurelius que portait le premier curateur, indique que l'Auguste dont il était l'affranchi était Marc-Aurèle, car souvent un affranchi portait le nom du maître qui lui avait donné la liberté. La qualité de *cryptarius* portée par Magnus, second curateur, fait penser, dit Maufaucon, que « c'était un nom d'office. » Toutefois, il n'en avait pas encore trouvé d'exemple. Mais quel était cet office de curateur des cryptes, et pourquoi son existence en ces lieux? Ceci se comprend quand on sait que sous la forteresse même existait une vaste crypte, qui s'étend encore aujourd'hui sous la partie chef-lieu de Saint-Maur, vers le sud; qu'un souterrain faisait communiquer de ce côté le bas de la colline avec le haut; qu'au nord-ouest, sous la partie la plus élevée du village actuel de Joinville, se trouvent aussi d'importants souterrains, et peut-être comblés ou agrandis depuis par l'industrie des carriers; qu'à la partie orientale de la presqu'île, au territoire de la Varenne, existent aussi de vastes cryptes, encore désignées aujourd'hui sous le nom de *Caves de Saint-Félix* (1). Ces souterrains, lieux de refuge contre les hommes en temps de guerre, habitations momentanées à une époque où l'Europe paraît avoir souffert d'une température torride et de la fureur des éléments déchaînés, étaient assez répandus dans l'ancienne Gaule. On les y retrouve çà et là. Tacite les appelle *Latebræ*. Sous les Romains, ils ser-

parle d'une autre inscription, par laquelle les charpentiers de Feurs, département de la Loire, rappelèrent qu'ils avaient réparé un temple de Sylvain. On trouve dans l'antique église de cette localité de nombreux débris provenant de ce temple.

La pierre de Saint-Maur contenant l'inscription du collége de Sylvain, fut trouvée en 1725 dans un bûcher faisant partie de la grosse tour du cloître canonial. L'abbé Chatelain, qui visita en 1680 les curiosités de la collégiale, dit avoir vu cette inscription qui, sans doute, était alors encastrée dans quelque mur. La tour est encore aujourd'hui debout en partie, adossée à une des habitations particulières des chanoines de Saint-Maur, devenue aujourd'hui propriété laïque. On la reconnaît à sa forme ronde et massive, bien qu'on l'ait couverte d'une couche de plâtre qui en déguise la solide maçonnerie primitive.

(1) Sur les *Caves de Saint-Félix*, voyez au chap. III.

vaient quelquefois d'*Ergastules*, c'est-à-dire de domicile pour les esclaves, toujours susceptibles de s'échapper quand le majordome n'était pas là avec sa pique et son fouet pour les contenir et les surveiller. — Le Magnus *cryptarius curator* de l'inscription qui précède était sans doute un officier ayant inspection, surveillance sur les souterrains, caves, cryptes et cavernes avoisinant le château de César et les bords de la presqu'île.

IV

Tous ces faits montrent l'importance qu'avait prise, sous les empereurs romains, la forteresse des bords de la Marne. Au IIIe siècle, cette forteresse joua un rôle considérable dans les révolutions politiques et sociales que la Gaule éprouva et dont l'histoire a enregistré les émouvants détails.

La plus importante de ces révolutions fut celle des *Bagaudes*, paysans, ouvriers gaulois que la tyrannie romaine avait exaspérés, et qui se soulevèrent de toutes parts, en mettant à leur tête, sous le titre d'*imperator*, deux chrétiens, nommés Œlianus et Amandus; ce qui montre que le christianisme était devenu alors en Gaule une force, une lumière influente.

Les historiens, les écrivains païens de l'époque ont traité avec mépris ce grand mouvement national, religieux et social que vit alors naître la Gaule. Pour eux, des hommes qui voulaient s'affranchir du joug romain et de la religion de l'empire, ne pouvaient être que d'affreux, d'exécrables perturbateurs (1). Œlianus et Amandus sont traités dans leurs écrits de chefs de bandits, et la forteresse de la Marne, où ils soutinrent un dernier choc, marqué par la défense la plus héroïque, est appelée par eux un repaire. Mais l'histoire,

(1) Voyez Eutrope, lib. IX, Aurelius Victor, Vopiscus et les panégyristes de Maximien Hercule.

dans ses jugements, ses investigations attentives, devait restituer à l'insurrection des Bagaudes son caractère et sa réelle signification. Selon M. Amédée Thierry, dans son livre intitulé *Histoire de la Gaule sous l'administration romaine*, « la tradition gauloise fit expressément d'Œlia-« nus et Amandus, deux chefs de chrétiens révoltés contre « des princes sacriléges et défendant à main armée la liberté « de leur croyance. C'était sous ce rapport, dit-il, que l'in-« surrection des Bagaudes apparaissait encore au VIII[e] siècle « dans le souvenir des populations (1). »

Ces souvenirs étaient-ils erronés ?

Disons hardiment : non.

Depuis que les tyrans de Rome avaient opprimé la Gaule, cette héroïque contrée avait souvent essayé de secouer le joug. Les insurrections de Vindex, de Civilis et de Sabinus, le mari de l'admirable Éponyme, l'empire qu'exerça une Gauloise de génie, Victoria, *la mère des camps*, qui fit acclamer par les légions insurgées trois chefs successifs, ralliés à l'étendard des Gaules (Victorinus, Marius et Tetricus), sont là pour prouver notre dire.

Mais le patriciat gaulois vendu à Rome, amolli, corrompu par sa civilisation énervante, qui n'aboutissait qu'à faire des tyrans politiques et sociaux d'astucieux débauchés, n'avait pas été à la hauteur de la tâche nationale. Il avait fallu que le peuple s'en mêlât. Il commença à le faire avec une suite, une constance inaccoutumées, lorsque le christianisme fut répandu dans son sein et vint rattacher les populations souffrantes à la direction féconde de ses puissantes et discrètes affiliations.

(1) Voir, du reste, la *Vie de Saint Babolein*, premier abbé de Saint-Maur, écrite au XI[e] siècle par un religieux de ce monastère et reproduite dans le *Script. gallicum*, tome II, p. 569. La vie de Saint-Maur, du père Ignace-Jesus-Maria, ci-dessous citée (XXI), adjoint à Œlianus et Amandus, deux chefs gaulois appelés Batto et Atton, et renvoie à ce sujet à Antoine Loisel, dans les *Ruines du Beauvoisis*, ch. I. Stanislas Bellanger, dans son livre intitulé la *Touraine*, rapportant la prise de la forteresse d'Amboise par les Bagaudes, dit qu'à la tête de l'insurrection qui resta plus particulièrement druidique, se trouvait Karvès.

V

Le christianisme, d'ailleurs, était éclos sous l'impulsion d'hommes de race celtique. Nous avons prouvé que les Chaldéens, dont descendait la famille d'Abraham, étaient les frères des *Kalten*, *Kalden* ou *Keltoï* (Celtes) (1), qui, comme eux, avaient le culte des pierres, du chêne et des bois sacrés. Saint Jérôme dit formellement que les principaux partisans de Jésus en Palestine furent des hommes de race celte, et cette assertion a été appuyée dernièrement par M. Burnouf dans sa *Science des religions* (2). « Une partie de la population juive, dit ce dernier, n'était pas sémite. Elle semblait descendre des Aryas et s'être surtout fixée dans la *Galilée*. » Le nom de cette province, en effet, comme celui de la *Galatie*, de la *Galice*, paraît venir des Gaulois. La tradition veut que Jésus, comme la plupart des hommes de cette race, était blond ou roux. Il est certain que comme eux il avait, au plus haut point, le caractère franc et courageux. Il en fut de même de saint Paul, son plus puissant apôtre, qui trouva chez les Galates ses plus fervents prosélytes. Ils étaient tous deux animés d'un éminent esprit d'égalité et de fraternité, esprit tout particulier à la race gauloise, et qu'on ne retrouve chez nul peuple de la terre à un pareil degré que chez cette race d'hommes éminemment sociables, créés, dirait-on, tout exprès pour la propagande et l'apostolat. Aussi, dès son apparition en Gaule, le christianisme devint-il sympathique et puissant. Le druidisme, le polythéisme romain, avec leur esprit sacerdotal, qui laissait ignorer aux masses les vérités de l'ésotérisme religieux, qui sanctifiait les faits accomplis et acceptait les iniquités sociales comme conséquence du dogme de la fatalité, se sentirent insuffisants

(1) Voyez, à ce sujet, notre journal le *Concile de la libre pensée*, t. II, p. 102.

(2) Librairie Maisonneuve, Paris, 1872, in-8°.

et comme vaincus d'avance chez un peuple qui retrouvait 'dans la religion nouvelle un esprit tout contraire en parfaite harmonie avec le sien. Les hommes de race celtique n'ont jamais aimé les priviléges de caste, surtout ceux de la science religieuse cachée. Un Dieu qui se donnait tout entier à tous en des dogmes clairs, simples et sans mystères (et alors le christianisme n'en avait pas) (1), devait être leur Dieu préféré. Ils appréciaient beaucoup les tendances sociales pratiques d'une religion qui voulait réaliser une république de frères, c'est-à-dire le *vrai royaume de Dieu*, d'un Dieu *qui voulait que la volonté du Père suprême soit faite sur la terre comme dans le ciel!* Ils s'enthousiasmaient devant les paroles de Jésus condamnant les riches, les puissants de ce monde, relevant, consolant, exaltant les pauvres, les affligés. Ils retrouvaient dans l'enseignement divin de l'ouvrier galiléen celui d'un frère, conforme en tout au fervent esprit d'égalité et de fraternité qui était au fond de leur âme. Cela les attirait, les subjuguait (2).

VI

De courageux missionnaires, venus d'Asie, de la Grèce et de Rome, parcouraient en ce moment la Gaule entière, sur les traces ouvertes par Irénée, l'illustre apôtre de Lyon, par Benigne, le martyr de Langres, par Mellon, Savinien, Potentien, Pélerin, Sixte, Sinice, Memmie, courageux confesseurs de la foi, à Rouen, à Sens, à Troyes, à Auxerre, à Reims, à Soissons et à Châlons. Les missionnaires de la seconde prédication qui étaient venus féconder les voies frayées étaient, à Beauvais, saint Lucien, un vieillard rempli de science et de vertus; à Verdun, à Chartres et à

(1) Nous avons prouvé cela en différents endroits de notre *Revue spiritualiste* et de notre *Concile de la libre pensée*.

(2) Voyez dans la *Revue spiritualiste* et le *Concile de la libre pensée* nos études sur le christianisme primitif, son esprit, ses tendances.

Meaux, saint Sainctin; à Rouen et à Evreux, saints Nicaise et Taurin; à Vermand et à Amiens, un jeune patricien romain, aussi rempli d'éloquence que d'héroïsme, et que l'Église devait glorifier sous le nom de saint Quentin. A Soissons existaient deux autres missionnaires, qui avaient quitté l'Italie et une existence opulente pour les dangers et les souffrances de l'apostolat. Pour vivre en ces pays lointains, se rappelant que Jésus et ses disciples avaient été des ouvriers, ils s'étaient faits cordonniers, rattachant à eux et à leur enseignement tous les pauvres artisans du pays des *Suessones*. Tels étaient les apôtres Crépin et Crépinien : (aujourd'hui on dirait des démagogues mystiques). Non loin d'eux, à Fismes, dans une demeure solitaire des bords de la Vesle, vivait Macre, une pieuse vierge chrétienne, douée de facultés qui lui avaient donné sur les populations environnantes un immense ascendant, ascendant qui ne devait pas être inutile à l'œuvre nouvelle. Firmin à Amiens, Donatien et Rogatien à Nantes, Julien à Brioude et Ferréol à Vienne, coopéraient puissamment, sur d'autres points, à la même œuvre. La propagande avait même pénétré dans le nord des Gaules, sur les pas de Piaton, de Chrysolius, de Fuscianus et Victorinus, apôtres de Tournay et de Thérouane. Les légions du Rhin, à Trèves, à Bonn et à Cologne, comptaient dans leur sein d'importantes affiliations, toutes disposées à répondre au signal de l'indépendance (1).

VII

Ce signal fut donné par Œlianus et Amandus. Ils arborèrent l'étendard gaulois où le coq; ce symbole du courage vigilant et fécond figurait à la place de l'aigle destructeur et cruel. Autour d'eux accoururent se joindre les ouvriers des villes, les artisans des champs et des bois, de pauvres laboureurs ruinés par les exactions de l'administration romaine,

(1) Voyez plus loin.

qui avaient été portées à leur comble par le récent proconsulat de Carus et de Carinus, tyrans vicieux et débauchés (1). Les bandes soulevées prirent le nom de *Bagaudes*, mot qui veut dire les *attroupés* (2). Amandus et Œlianus étaient chrétiens, sans doute des officiers gaulois de l'armée romaine. Ils durent attirer à eux beaucoup de leurs collègues, et aussi des coreligionnaires chrétiens, qui, en même temps qu'ils instruisaient et disciplinaient les bandes soulevées, durent établir parmi elles un fécond esprit de solidarité et de dévouement. Les effets s'en firent bientôt sentir. Partout ces troupes de nouvelle levée battirent les légions romaines, assiégèrent leurs forteresses et s'en emparèrent. Amandus et Œlianus furent proclamés solennellement, l'un Auguste, l'autre César. On frappa en leur honneur des médailles, qui ont été conservées. L'une d'elles représente la tête radiée d'*Amandus, empereur, César, auguste, pieux et heureux*, avec ce mot au revers : ESPÉRANCE (3).

VIII

L'empire romain avait alors à sa tête un capitaine consommé, administrateur de génie, plein d'expérience et de perspicacité. C'était Dioclétien. Il était en ce moment à Nicomédie, au sein de l'Asie-Mineure, dont il avait fait sa capitale. Ancien légionnaire de l'armée du Rhin, il avait longtemps habité et parcouru la Gaule. Il connaissait parfaitement ce pays, parfois vaincu, jamais soumis, prompt, décisif, irrésistible dans ses mouvements. Cette fois, le puissant aiguil-

(1) Voyez *Aurelius Victor* et le *Panégyrique* anonyme de *Constance Chlore*.

(2) Voyez pour le mot *Bagaudes, Bagad*, le *Glossaire de Ducange*. La ville de *Bagacum*, dans la Gaule Belgique, aujourd'hui Bavai (Nord), semble tirer son nom de l'agglomération, du rassemblement d'habitations qui lui a donné naissance. De ce vieux mot celtique, il nous est demeuré l'expression de *Bagarre, Bagasse*.

(3) Voyez *Eckel*, et Genébrier, *Vie de Carausius*, in-4°, Paris, 1740.

lon des passions sociales, les doctrines subversives du christianisme, hydre sans cesse renaissante, qui grandissait en raison inverse des coups qui lui étaient portés, venaient s'ajouter à l'impulsion et aux forces du soulèvement. De tous les dangers de l'empire, il n'en reconnut pas de plus grand que celui de cette vaste insurrection politique et sociale, semi-gauloise, semi-chrétienne qui pouvait amener l'écroulement de Rome conquérante et de ses Césars, édifice si péniblement construit et maintenu jusque-là. Aussi reconnut-il la nécessité de s'associer à l'empire un autre lui-même. Il jeta les yeux sur un de ses nombreux compagnons d'armes, Maximien, soldat plein de résolution, que sa taille, sa force, son énergie morale et physique avaient fait surnommer Hercule. Il le chargea d'aller reconquérir la Gaule. Ici, nous laissons parler un historien autorisé, qui, en compulsant les écrivains païens de l'époque, les annalistes et les hagiographes primitifs de l'Église occidentale, a pu donner sur ces événements d'intéressants aperçus.

« La tâche de Maximien, dit M. Amédée Thierry, n'était rien moins qu'aisée. Anarchie militaire, révolte de paysans, absence prolongée de toute autorité, voilà ce qu'il allait trouver en Gaule.

« Pour comprimer l'insurrection des Bagaudes, les empereurs n'avaient pu raisonnablement compter sur les légions rhénanes, qui depuis deux ans semblaient la ménager et l'entretenir en quelque sorte à plaisir, à moins qu'une autre armée ne vînt par sa présence les piquer d'honneur ou les tenir en respect. Or, l'Illyrie n'avait pas trop de toutes ses forces pour se garder contre les barbares, et Dioclétien craignait justement de dégarnir la ligne du Danube, qui couvrait la Grèce et l'Italie. Il préféra mettre à la disposition de son collègue plusieurs corps de l'armée d'Orient qui restaient sans emploi, entre autres la 22e légion (1) appelée la

(1) ...... Eucher, *Actes de Saint Maurice*. Eucher était évêque de Lyon au Ve siècle, à une époque rapprochée des faits qu'il raconte. Ses récits sont d'une valeur incontestée.

Thébaine, parce qu'elle avait ses quartiers d'hiver à Thèbes, dans la haute Égypte. Pour le moment, elle stationnait en Palestine, et ce fut là qu'elle reçut l'ordre de s'embarquer pour l'Italie et Rome, où elle devait trouver les instructions de Maximien. Ces instructions portaient que les différents corps tirés de l'Orient, de Grèce et d'Italie se réuniraient, vers le milieu de septembre, à Octodurum, aujourd'hui Martigny en Valais, première ville gauloise en descendant des Alpes-Pennines. L'empereur annonçait qu'il s'y rencontrerait lui-même pour passer la revue des troupes et inaugurer, par un sacrifice solennel, son entrée en Gaule et l'ouverture de la campagne (1).

IX

« La 22e légion occupait un rang distingué dans l'histoire des armées romaines. Sa bravoure, presque toujours couronnée de succès, lui avait mérité le titre d'*heureuse* (2). Mais elle était placée plus haut dans l'estime des chrétiens d'Orient. Cantonnée à Thèbes près de ces solitudes, depuis si fameuses, où le goût de la vie contemplative attirait déjà quelques chrétiens d'élite, recrutée parmi les populations en grande partie chrétiennes, elle avait reçu de bonne heure la semence de la foi nouvelle. Un changement de garnison l'ayant transportée de Thèbes à Jérusalem, elle y fut convertie presque entièrement par les prédications de l'évêque Hyménée (3). Trois des principaux officiers, chrétiens infatigables, tenaient en main les fils d'une propagande qui embrassait tous les rangs : c'étaient le primicier ou premier centurion Maurice, l'instructeur Exu-

(1) Voyez Dom Ruinart, *Actes des martyrs*, les *Bollandistes*, Actes de Saint Maurice, 22 septembre.

(2) Grég. de Tours, *Glor. martyr*, I, 75. — Fortunat, *Carm.*, VIII, 4.— C.-F. Ruinart, *præf. ad. act. St Mauric.* — Tillemont, *Hist. ecclés.*, IV, p. 422.

(3) *Act. St Mauric.*, ap. *Bolland*, — Tillemont, *Ubi supra.*

père, et Candidius, que les *actes* qualifient de sénateur des soldats (1). Les associations chrétiennes correspondaient alors entre elles, avec promptitude et secret, d'un bout de l'empire à l'autre; et la nouvelle religion connaissait exactement ses forces dans les armées, dans les villes, dans les moindres bourgs sur toute la surface de l'empire romain. On savait donc à Rome, quand la légion Thébaine arriva pour y séjourner, ce qu'étaient Maurice et ses compagnons, et quels conseils ils pouvaient y recevoir de l'évêque ou *Episcopos*, qui y résidait.

« Les *actes* racontent que les trois officiers, au nom de tous leurs compagnons, s'engagèrent par serment, entre les mains de l'*Episcopos* Caïus (2), à refuser obéissance à l'empereur, si, ainsi qu'il en annonçait le dessein, il voulait transformer la guerre des Bagaudes en persécution contre les chrétiens (3). « Nous périrons par le glaive, — dirent-ils avec fermeté, — « avant de tirer le glaive contre nos frères et contre le « Christ. »

« Ces choses étaient ainsi convenues quand cette légion quitta Rome. — Elle reçut en route un ordre qui lui enjoignait de se diviser, d'envoyer une partie de ses cohortes par Turin et les Alpes-Cottiennes, à Vienne ou à Lyon, et de là dans le nord des Gaules, par le Rhône et la Saône. Le gros de la légion, avec l'aigle, continua sa marche vers Octodurum, où elle arriva le 21 septembre 286.

« Octodurum était située près du lieu où la petite Dranse

(1) Actes de Saint Maurice, *Bollandistes*.

(2) M. Amédée Thierry, dit évêque, mais nous conservons au titre la forme grecque primitive *Episcopos*, qui signifie *surveillant*. Les évêques alors n'étaient que des surveillants de la foi, des censeurs vénérés. Ils étaient élus spontanément par les fidèles, et souvent choisis parmi de vertueux artisans, vieillards vénérables. Cette différence entre les évêques de ce temps, ceux du moyen âge et ceux d'aujourd'hui, est le motif qui nous engage à leur conserver leur nom sous sa forme primitive.

(3) Ce fait est remémoré dans les traditions des églises de Cologne et de Trèves.

(4) *Actes de Saint Maurice*, dans les *Bollandistes*. — *Euchère*, 3.

se jette dans le Rhône. La route, là, côtoyait le fleuve sur sa rive gauche, puis le traversait pour aller gagner, au bord du lac Léman, la station appelée par les Romains *Penno-Locus*, et par les Gaulois *Pen-Loc*, c'est-à-dire tête du lac. Entre ces deux points, la distance était de 25 milles, et à moitié chemin, à peu près, se trouvait Ternada (aujourd'hui Bex), où la route franchissait le Rhône. Pour y arriver, en venant d'Octodurum, on passait par un défilé qui ne laissait entre les montagnes et le fleuve qu'un sentier miné par les eaux, passage dangereux, où quelques hommes déterminés pouvaient tenir en échec une armée entière. Ce lieu se nommait Agaune (actuellement Saint-Maurice), d'un mot gaulois qui signifie roche (1). Au sortir des gorges d'Agaune, la vallée s'épanouissait tout à coup, l'œil apercevait, dans une plaine fertile et bien arrosée, le bourg de Ternada, qui dominait la rivière et le pont (2). »

C'est là que s'accomplit l'une des scènes les plus émouvantes, les plus tristes et grandioses tout à la fois de la lutte du christianisme naissant contre la société romaine.

X

La 22e légion, en rejoignant le gros de l'armée à Octodurum, au lieu de s'y arrêter et d'y camper dans la plaine, comme l'ordre en avait été donné, poussa plus loin, franchit le défilé d'Agaune, et ne s'arrêta que dans la vallée qui sépare ce lieu de Ternada. Cette marche était un manquement grave aux ordres donnés. Elle semble avoir été résolue par les chefs dans un but prémédité. Sans doute que ces chefs, d'accord avec leurs soldats, voulaient prendre les devants vers la Gaule, à une certaine distance des autres

(1) *Agaunum accolæ interpretatione Gallici sermonis saxum dicunt.* (Actes de St Maurice), *apud Bolland.*

(2) Amédée Thierry, *Histoire de la Gaule sous la domination romaine*, t. II. III.

légions, et, en toute occurence, mettre entre eux et ces légions un défilé facile à défendre.

L'empereur Maximien, en ce moment couché dans sa tente et souffrant de ses fatigues, s'en étonna. Toutefois, attribuant à une erreur le mouvement de la légion Thébaine, il lui envoya un officier pour lui ordonner de revenir à Octodurum, lui indiquant en même temps sa destination dans la guerre contre les Bagaudes.

La communication de cet ordre souleva au sein de la légion un grand tumulte et d'unanimes protestations. Maurice et ses deux compagnons, parcourant les rangs, tous, acclamant leurs chefs, jurèrent qu'ils ne rebrousseraient pas chemin sur Octodurum ; bien plus, qu'ils n'assisteraient pas au sacrifice solennel de l'entrée en campagne, et surtout qu'ils ne combattraient point les Bagaudes. « Nous sommes chrétiens, dirent-ils, et nous n'égorgerons pas nos frères. » L'envoyé de l'empereur ne put vaincre cette obstination inattendue, et s'en retourna à Octodurum lui faire part de la résistance qui avait été faite à ses ordres.

La rébellion était manifeste. Les conséquences devaient en être terribles, et conformes aux lois sévères de la discipline dans les armées romaines. Les soldats qui venaient d'en donner l'exemple n'avaient qu'une chose à faire : ne point attendre le châtiment qu'ils avaient encouru : 1° Lever le camp et s'avancer aussitôt à la hâte dans les provinces gauloises, en gagnant plusieurs heures de marche sur le gros des forces qui campaient à Octodurum ; 2° s'efforcer de rejoindre les Bagaudes ainsi que les cohortes de leurs légions qui avaient été détachées par les Alpes-Cottiennes sur Vienne et Lyon, et, avant de partir, charger une arrière-garde de barricader l'étroit défilé d'Agaune et de s'y défendre au besoin.

Cette résolution ne fut pas prise. Les légionnaires mutinés attendirent passivement le résultat de la terrible répression qu'ils venaient de provoquer.

Pour s'expliquer une attitude si peu logique et naturelle

de leur part, il faut entrer dans de certaines considérations sur le christianisme primitif et sur les idées diverses qui, à cette époque, commençaient à y pénétrer.

De remarquables travaux d'exégèse, un examen attentif du texte des évangiles, des erreurs de traduction et des interpolations qui y existent, ont montré ce qu'avait été réellement le christianisme à sa naissance. Nous même, ailleurs, avons montré quel avait été le véritable caractère de l'œuvre entreprise par Jésus. Par lui, avons-nous dit, l'essénianisme, secte jusque-là passive et retirée, vint s'affirmer courageusement devant les autres sectes juives, entra dans la phase active, militante et prépara l'affranchissement du pays, en même temps que l'établissement d'une société nouvelle, dont le principe était celui de la fraternité en Dieu. Ce fut, dit un des historiens de Jésus : « L'essai d'un mouve- « ment politique contre les étrangers, d'une révolution so- « ciale ayant pour principe la guerre aux riches et la com- « munauté des biens » (1). Ces faits ressortent parfaitement de la lecture des évangiles, et ceux qui voudront s'édifier sur le caractère tout militant et vraiment révolutionnaire de la tentative de Jésus, liront : *Matthieu* X, 21, 23, 34, 35; *Luc* XII, 49, 53; XIX, 27, 35, 40, 51, 53; XIV, 31, 33; XXII, 29, 30, 35, 36; *Matthieu* XIX, 27, 29, 30; XI, 12; *Marc* X, 29, 30; *Matthieu* XXI, 8, 5; *Jean* XII, 12, 13, 15; *Marc* XI, 8, 10; *Jean* XII, 13; *Luc* XIX, 38, 39, 40; *Marc* VIII, 34; *Jean* XI, 48; XII, 23, 26; *Luc* XXIV, 21 (2).

(1) Peyrat. Voyez aussi à ce sujet, le livre de M. Hippolyte Rodrigues, *Jésus, le roi des Juifs*, Paris, Lévy, etc., et celui du dr J.-M. Rabbinowicz, intitulé : *Le rôle de Jésus et des Apôtres*, même éditeur, 1866.

(2) Nous constatons ces choses en historien, car le devoir de l'historien est d'établir toutes choses vraies et de mettre son lecteur à même d'exercer son jugement en parfaite connaissance de cause. Mais on ne doit pas inférer de là que nous sommes partisan de réformes religieuses et sociales à main armée, et d'une société établie sur la base de la communauté des biens. Les échecs de la tentative de Jésus et de l'insurrection des Bagaudes montrent que les moyens violents, l'appel aux armes, pour de telles réformes, n'aboutissent qu'à de cruels mécomptes, à de tristes retours de la fortune. La force ne fonde rien de

Les hommes puissants et accrédités de la nation juive, surtout les pharisiens qui paraissent avoir d'abord favorisé les desseins de Jésus, effrayés de son mouvement, envieux de sa brillante et pure popularité, le désavouèrent ensuite et le livrèrent aux Romains. Le gibet du Golgotha vint récompenser à sa manière le courageux essai de réformation. Les apôtres instruits par la catastrophe et rendus plus circonspects, quittèrent la voie militante et se bornèrent à réaliser librement entre eux le royaume de Dieu sur la terre. Peu

durable. Bien préférable est la concorde des classes sociales, et non leur oppression et leurs réactions mutuelles. L'amour est plus fort que la guerre, et c'est par l'amour que l'humanité s'apaisera, se relèvera. Les disciples directs de Jésus, en réalisant une communauté libre et volontaire de frères, étrangère à la politique, et en la maintenant pacifiquement sans qu'il lui soit fait obstacle, montrèrent que là était déjà, de leur temps, la véritable solution. Ce l'est encore aujourd'hui. Seulement, nous croyons qu'il n'est plus possible de voir, dans nos temps modernes, l'établissement et l'expansion d'une société entière, basée sur le principe de l'égalité et de la communauté des biens. Il manque pour cela aux hommes de notre époque, le pur sentiment religieux, l'esprit de charité et d'abnégation qui animaient les premiers chrétiens. D'ailleurs, nous l'avons déjà dit, la société moderne ne peut supporter l'application forcée de principes semblables sans d'affreux bouleversements qui la ruinent et l'anéantissent. Même dans le cercle plus restreint d'applications particulières, ce ne sont encore que des chimères irréalisables. Elles ne tendraient à rien moins qu'à tuer, dans leur essence, les ressorts de l'activité humaine. Pour que les hommes soient et demeurent égaux en condition, il faudrait qu'ils fussent égaux en courage, en intelligence et en vertus : ce qui n'est pas.

La question du progrès, en ce siècle, n'est donc pas de préconiser des utopies purement sentimentales et métaphysiques, sans aucune réalisation pratique possible, mais de vivifier les ressources sociales telles qu'elles sont constituées; de les mieux administrer et employer. Réaliser d'abord le principe qui figure en tête de toutes nos constitutions, à savoir : que chacun doit contribuer, proportionnellement à sa fortune, aux charges de l'État. Cela étant, supprimer ou diminuer autant que possible celles de ces charges qui ne sont pas indispensables, et faire refluer le surplus de l'impôt vers les nécessités de l'assistance, du travail, de l'agriculture et de l'industrie : *tel doit être le but à atteindre...*

Dans l'ordre plus restreint des entreprises particulières, la question aussi est d'encourager tous les essais de société coopérative, les tentatives de vie et de travail collectifs, en un mot, tout projet tendant à produire mieux et plus, par l'économie du temps et des ressorts, que dans l'isolement et l'antagonisme des forces. Association libre et volontaire du capital, du travail et du talent; solidarité pratique, liberté et individualité dans l'unité, travail attrayant par le groupement sériaire et l'alternance des fonctions; tels sont les termes du grand problème qui a été posé et qui est résolu, et qu'on pourrait réaliser pacifiquement.

après ils allèrent en propager les doctrines chez les nations. Deux courants d'idées s'établirent dès lors dans le christianisme. L'un, plaçant dans le ciel seulement la réalisation des promesses de Jésus, posa comme règle générale les paroles que le maître n'avait prononcées qu'incidemment pour dépister les piéges que des affidés lui tendaient, c'est-à-dire qu'il fallait obéir à César (1). L'autre courant, voyant dans les Césars des obstacles à la réalisation du règne de Dieu, portait à prêcher hardiment la rébellion contre eux.

Maintenant, comme une société ne peut vivre sans la consolation, la force, le ciment et le bienfait d'un principe religieux, qui peut empêcher de rétablir, à l'instar des premiers chrétiens, et sous l'empire d'une pure et puissante influence spirituelle, une communion, si petite qu'elle soit, qui deviendrait un exemple retentissant pour tous, et comme l'embryon alvéolaire, à côté duquel viendraient se grouper d'autres communions semblables, formées d'hommes convaincus, édifiés, inspirés. La solution religieuse et aussi sociale de ce siècle est, par excellence, celle-ci : croire fortement en Dieu, base et sanction de toute morale et de tout devoir; à l'immortalité, refuge des bons, effroi des méchants; à la solidarité, condition indispensable de toute société humaine; et constituer moralement, spirituellement, sous l'empire de l'amour que nous enseigna Jésus, des communions volontaires, se propageant de près comme au loin, s'adaptant aux milieux, aux nécessités insurmontables, répudiant les révolutions violentes, réalisant toujours la fraternité dans les limites du possible, se conformant aux lois de la nature et aux conditions de toute liberté nécessaire et de toute loi établie, respectant le principe de l'individualité dans l'unité, la faculté du domicile personnel (la coopération et le but demeurant toutefois équitablement collectifs), chacun apportant ce que le sort lui a départi : celui-ci le superflu de ses biens, celui-là son travail, son intelligence; formant partout des affiliations vigilantes, qui se correspondent et s'entre-secourent, excommuniant les impurs, les fautifs, jusqu'à parfaite récipiscence. Le tout ayant d'abord et toujours, comme moyen de correspondance et de discipline morale, un journal qui devrait s'appeler : La Fraternité en Dieu, *écho des groupes solidaires de la régénération sociale et religieuse*. Un journal périodique ou quotidien, tel serait le véritable et puissant moyen de communication, d'instruction mutuelle et de propagande que n'ont pas eu les premiers chrétiens. Et c'est par un tel essai d'association et de communion religieuse, qu'on pourrait apprendre pacifiquement à une société corrompue, comment on peut devenir ici-bas forts, harmonieux, justes et heureux, et comment on peut arriver sans secousse, insensiblement, à la rédemption du monde!

Voilà ce que nous avons cru devoir dire, en passant, pour l'édification de nos lecteurs, à propos du christianisme primitif et des Bagaudes, et par crainte de malentendu entre eux et nos réelles opinions.

(1) Voyez *Luc* XXII, 70, 71, et XXIII, 1, 3.

C'était ce deuxième courant qui avait prévalu dans l'insurrection des Bagaudes. Mais les soldats de la légion thébaine, venus des chauds et énervants climats de l'Orient où les doctrines de vie contemplative, d'ascétisme et de renoncement au monde ont de tout temps régné, n'étaient pas tous animés de l'esprit qui vivifiait l'insurrection des chrétiens bagaudes. Ils n'osèrent pas faire résistance à main armée à l'empereur, disant que recevant leur paie de lui, ils lui devaient obéissance pour les choses de la terre. Ils attendirent en conséquence, soumis et résignés, les ordres de répression qu'il lui plairait d'ordonner.

Ces ordres furent la décimation de la légion.

Il fit marcher contre elle plusieurs corps de troupe, sur le dévouement desquels il pouvait compter. La décimation s'accomplit selon l'usage, c'est-à-dire que, par chaque groupe de dix hommes, le sort désigna celui qui devait recevoir la mort. Les légionnaires se laissèrent égorger comme des agneaux, et, comme après chaque décimation ils persistaient dans leur résistance, les exécutions continuèrent. Presque tous furent massacrés, à l'exception d'un certain nombre, moins imbus des doctrines de résignation et d'obéissance à l'empereur. Ils traversèrent, l'épée à la main, le cercle de fer qui les entourait, gagnèrent les monts helvétiques, et pénétrèrent dans la Gaule par des routes sûres. Sans doute qu'ils allèrent rejoindre les Bagaudes et grossir leurs rangs, ce qui valait mieux que le courage passif et par trop résigné avec lequel leurs compagnons avaient accepté la mort; car, quand on est rebelle pour une grande cause, il faut savoir l'être jusqu'au bout. Mais, nous le répétons, un christianisme mal interprété avait paralysé beaucoup de courages.

Les exécuteurs massacrèrent toute la journée. La nuit venue, après s'être partagé les dépouilles, ils allumèrent des feux et se mirent gaiement à boire et à manger. Les pieux narrateurs de cet effroyable drame racontent qu'un vétéran nommé Victor, qui s'en allait de Gaule en Italie avec son

congé de réforme, s'arrêta au milieu de l'affreux bivouac. Forcé par les soldats ivres à s'attabler avec eux, il ne tarda pas à apprendre ce qui s'était passé. Il en eut horreur, se leva, maudit les meurtriers, disant que lui aussi était chrétien. On le massacra à son tour (1).

Maurice fut retrouvé avec ses deux lieutenants parmi les cadavres. Les soldats païens en furent remplis de joie. Mais ce dévouement sublime exalta le courage des chrétiens bagaudes, qui, sans doute, jurèrent de le venger. Non loin du lieu où à leur tour ils succombèrent en combattant une dernière fois, il s'éleva depuis un sanctuaire dédié à l'illustre chef de la 22ᵉ légion. Ce sanctuaire fut la primitive église du bourg de Charenton et le centre des habitations avec lequel on a formé de nos jours la commune de Saint-Maurice, située entre Saint-Maur et Charenton.

XI

Cependant le nouveau César, après avoir franchi le Jura, pénétra dans le pays des Séquanes et dans celui des Edues. Les habitants de cette dernière contrée avaient trahi la cause nationale au temps de Jules César. S'honorant d'être les amis du peuple romain, ils avaient facilité les entreprises du conquérant. Aussi les empereurs les avaient-ils favorisés. Autun, leur principale ville, agrandie, embellie, était devenue une des plus florissantes cités de l'empire. Tous les arts, le luxe, les plaisirs d'une civilisation raffinée y régnaient. Les austères et farouches Bagaudes s'étaient rués sur cette cité traîtresse au nom Gaulois, et, malgré ses puissants remparts, l'avaient saccagée de fond en comble après un siége de six mois.

A l'approche des légions romaines, ils se replièrent chez

(1) Eucher, C.— *Actes de Saint Maurice*, dans les *Bollandistes*.

les Senones (1), amis de leur cause, dans les campagnes de l'Yonne. Vaincus à Cussy, près Auxerre (2), ils vinrent chercher un refuge dans la presqu'île de la Marne. Là ils tinrent tête au choc de toutes les légions romaines, attendant d'être secourus et ravitaillés par des diversions que leurs frères et soutiens des différentes parties de la Gaule pouvaient tenter. Mais Maximien fit venir de Boulogne-sur-Mer le chef de la flotte, Carausius, qui, avec de nombreuses barques, occupa les eaux de la Marne et de la Seine, empêcha les ravitaillements et facilita des débarquements sur les différents points de la presqu'île (3).

(1) Les *Senones*, habitants du bassin de la Haute-Seine et de l'Yonne, avec les Carnutes, pays chartrain, étaient ceux qui avaient osé résister à Jules César, après ses premières victoires en Gaule. Rien ne s'oppose à croire que ces sentiments hostiles à l'égard de la tyrannie étrangère ne se soient pas maintenus pendant longtemps chez deux peuples où le druidisme, nous l'avons prouvé ailleurs, avait de nombreux sanctuaires.

(2) Aujourd'hui encore s'élève en ce lieu une colonne commémorative avec des bas-reliefs curieux.

(3) M. Genébrier, savant numismate, qui, au siècle dernier, a publié une *Histoire de Carausius*, remplie de notes, de citations et de gravures curieuses, dit formellement que, par suite des services rendus alors par Carausius à Maximien, celui-ci le nomma amiral.

Des faits prouvent que la presqu'île de la Marne fut attaquée sur différents points, et que des essais de passage y furent tentés en face des masses bagaudes qui s'y trouvaient. Ces faits sont les armes et ossements qui y ont été recueillis à diverses époques et sur différentes parties de territoire avoisinant la rivière. Au lieu dit le Pont-de-Créteil, sur une petite hauteur, autrefois boisée, qui s'élevait à l'angle du chemin de la Pie et de la route qui du pont va à La Varenne, ont été retrouvés, en 1855, des ossements ayant appartenu à des hommes de haute taille, comme l'étaient en général les Gaulois. Des fers de lance se trouvaient mêlés à ces ossements; et l'on sait que la lance était l'arme ordinaire des Celtes, des Germains. Au lieu dit les Mûriers, vers la Marne, ont été aussi retrouvés des débris semblables. Mais la découverte la plus importante fut celle qui a été faite à La Varenne-Saint-Hilaire, à côté de substructions, de traces de pilotis que recouvraient les eaux de la rivière. M. l'abbé Delpie, desservant de La Varenne-Saint-Hilaire, a pris soin de recueillir deux des objets retrouvés, et a bien voulu nous les laisser dessiner. On les trouvera à la fin de ce chapitre, pl. I, fig. 5 et 6. Le premier est un de ces fers de la hache commune aux milices barbares, et qu'on retrouve très-souvent çà et là dans le sol de notre ancienne Gaule. L'autre est le fer d'une sorte de serpe de grande dimension, dont le tranchant se continue par la partie supérieure du dos jusqu'au

XII

L'histoire n'a point laissé de détails sur ce siége mémorable, mais il dut se passer là des scènes à peu près semblables à celles que les mêmes lieux ont vues à une époque toute récente : des soldats improvisés, exaltés par la situation; un peuple affamé, impatient de combattre, suspectant la temporisation de ses chefs et voulant leur forcer la main; des sorties, d'abord heureuses, suivies de mouvements rétrogrades; des phases successives d'audace et d'abattement, des combats désespérés; en fin de compte, des défections de la part de certains chefs. Après bien des efforts, réduits à leurs combattants les plus déterminés, forcés dans la péninsule, les Bagaudes durent se confiner dans la forteresse, qu'environnait de trois côtés le lit profond de la rivière. Maximien les attaqua avec tous les engins de siége dont les Romains se servaient avec tant d'habileté. Des combats acharnés durent avoir lieu dans des sorties désespérées, faites, soit pour détruire ces machines de siége, soit pour se faire une trouée à travers les forces assiégeantes, soit pour s'emparer de leurs vivres. « La place ne céda qu'après

point où se détache un petit crochet (voyez la figure). Cette arme semble avoir été une sorte de *sparum*, et avoir servi, en même temps, d'ustensile à l'usage des bûcherons ou paysans de la Gaule, à une époque où cette contrée était couverte de forêts, de broussailles, de haies épaisses, de bruyères. C'est peut-être l'*agrestus sparus*, de Virgile, *Ænéide* XI, v. 682; le *telum rusticum* dont parle H. M. Servius, dans ses *Commentaires* sur ce poète. On voit par T. Varron, *De re rustica*, et par Salluste, *Cat.* 56, que cette arme servait à la chasse et quelquefois à la guerre, jamais comme arme de troupes régulières, mais comme celles que pouvaient porter au combat des soldats levés parmi de grossiers paysans ou dans de subites prises d'armes, quand chaque homme se saisit, pour se défendre, de ce qu'il a sous la main. Ce fut tout à fait le cas des Bagaudes, qui étaient, pour la plupart, des paysans, des bûcherons insurgés; et nul doute que l'arme que possède M. le curé de La Varenne-Saint-Hilaire ne soit une variété de sparum enterrée avec des cadavres de paysans gaulois tués en ce lieu en défendant le passage de la Marne contre les Romains. Le sparum des Gaulois s'appelait *Rumex*, et c'est peut-être ici un de ces rumex. (Voyez sur cette arme, Caïus Lucilius, *Fest*, p. 135, 225. et *Aulu Gelle* 10, 25, 2).

un long blocus, quand les assiégés furent à demi-morts de fatigue et de faim. Il n'y eut point de quartier pour ce dernier repaire de la Bagaudie. Tout ce qui s'y trouva périt par le fer et le feu. Les pierres même éprouvèrent la colère du vainqueur, car Maximien fit raser le château jusqu'au dessous du sol, et déraciner les blocs de pierre sur lesquels il était fondé, ne laissant subsister que le canal, creusé de main d'homme, et la muraille garnie de tours qui fermait l'entrée de la presqu'île. » « Ainsi, — s'écrie l'auteur ecclé-
« siastique de qui nous tenons ces détails, — l'édifice impé-
« rial que la main de César avait lancé orgueilleusement vers
« le ciel, la main d'un autre César le fit descendre et le
« ravala plus bas que terre (1). »

De cet événement mémorable, il n'est resté depuis d'autre trace qu'une tradition invariable, mise en écrit au moyen âge, dans la vie du pieux cénobite Babolein qui, le premier, vint au VIIe siècle, fonder un monastère au lieu où gisait la cendre de tant de martyrs. Il en est demeuré de plus une dénomination jusqu'ici inaperçue, que nos recherches sont parvenues à constater. Au nord-ouest de la forteresse, vers le village de Joinville, s'élève une colline à moitié bouleversée par les terrassements d'un chemin de fer et d'un nouveau canal de jonction. Cette colline domine celle sur laquelle le château des Bagaudes était assis, circonstance propice à l'aide de laquelle on pouvait plonger du regard dans la forteresse, l'inonder de traits, faire jouer avec succès les scorpions, les balistes, les catapultes et autres machines à lancer des projectiles. De ce côté, les assiégeants avaient, outre l'avantage d'une forte position, celui de pouvoir se replier en cas d'un refoulement de la part des assiégés, sans être arrêtés par la rivière. Aussi, là dut être le théâtre des plus grandes luttes. Les Bagaudes, héroïques assaillants, comme le sont tous les enfants de la Gaule, durent attaquer plusieurs fois la colline, afin de détruire, le

(1) *Vie de Saint Babolein, ubi supra.* Voyez aussi plus loin, ch. II.

fer et la flamme à la main, les engins de siége que l'ennemi y avait placés. Ce qui prouve que là eurent lieu les principaux chocs, c'est, disons-nous, la dénomination de *presles* donnée à cette colline. On sait que beaucoup de lieux dits *Presles*, dans nos provinces, tirent ce nom des batailles qui s'y sont livrées, du mot *prælium* (combat). Autrefois, un ermitage, sorte de monument funèbre commémoratif, élevé à une époque de ferveur chrétienne, y existait, comme on peut le voir sur des cartes des XVIIe et XVIIIe siècles (1).

(1) Voir au département des cartes géographiques, à la Bibliothèque nationale, les différentes cartes du Parisis et de l'Ile-de-France. L'abbé Lebœuf, article Charenton de son *Histoire du Diocèse de Paris*, parle de ce lieu. Il suppose que son nom vient de *Pratellis*, prairie; mais cela n'est pas admissible. Le lieu dit *Presles* est appliqué à la hauteur que baignaient les deux replis de la Marne au point le plus resserré de l'isthme, hauteur à la fois sablonneuse, rocailleuse, autrefois couverte de broussailles, ce qui éloigne tout à fait l'idée de prairie. Une portion de chemin, que le railway a laissé subsister et qui conduit à cette hauteur, s'appelle encore aujourd'hui *chemin de Presles*; et la partie basse, qui est vers le repli méridional de la Marne, s'appelle *Prés de Presles*, au lieu de s'appeler elle-même Presles, ce qui réfute l'opinion de l'abbé Lebœuf. (Voyez le cadastre de Joinville.) Dans les cartes que nous avons consultées, l'ermitage ou chapelle dont il est question ci-dessus est indiqué sur cette hauteur dite *le Presles*. L'abbé Lebœuf dit de cet oratoire que ce qu'il en a vu de plus ancien, c'est qu'en 1459 il s'y trouvait une confrérie, et qu'il fût permis à un prêtre de la desservir dimanches et fêtes, en même temps que l'église de La Varenne. Divers ermites y ont fait leur demeure, dit-il, mais il déclare ne point connaître l'origine de ces choses. L'origine, disons-le hardiment, vient de ce qu'au moyen âge la tradition voulait que là avaient succombé beaucoup de chrétiens bagaudes, et qu'on crut devoir honorer alors, par quelque établissement pieux, un lieu théâtre de leur martyre.

Si nous ne nous trompons pas, il y aurait en cet endroit une autre trace du choc des Bagaudes contre les forces romaines assiégeantes. Elle est au fond du jardin de la maison qui fait l'angle entre la rue Saint-Honoré, qui monte à Joinville, et celle qui descend à Gravelle. Là, on trouve une forte levée de terre accusant la forme d'un tumulus, et l'on sait que des tumulus étaient souvent élevés sur les ossements des guerriers morts en combattant. Nous nous sommes informé auprès du propriétaire actuel de ce jardin si le tumulus était ancien, s'il n'était pas l'effet de l'intention moderne d'un propriétaire, désireux d'avoir un belvédère dans sa propriété. Il nous a répondu que des terres avaient été apportées, à sa connaissance, en cet endroit; mais dans quelle proportion? Cela a pu sortir de sa mémoire, des conditions d'une appréciation précise. Un mur séparatif de deux propriétés coupe le tumulus par son milieu. Dans la partie de gauche, contenue dans la propriété contiguë, le monticule

Il est resté aussi, comme souvenir traditionnel se rattachant à la catastrophe, la légende de deux chefs bagaudes qui étaient parvenus à sauver leur vie en se cachant dans Créteil. Traqués par les soldats romains, il y furent massacrés. Depuis, ils ont été honorés comme martyrs, et sont devenus les patrons du lieu sous les noms de saint Agoard et saint Aglibert. On voit dans l'église de Créteil deux tableaux, où les martyrs sont représentés en guerriers gaulois du IIIe siècle. Un hagiographe du XIe siècle, Usuard, dans son *Martyrologe*, dit formellement qu'ils furent alors martyrisés en ce lieu avec une foule d'autres chrétiens; et, après Usuard, une charte du roi Charles le Simple, de l'an 900, datée du palais de Verberie, en confirmant une dotation faite par un vicomte Grimoard, sur le territoire de Créteil, dit que cette donation est faite à l'église Saint-Christophe, du lieu, dans lequel reposent les ossements des martyrs morts en même temps que lui. La tradition de Créteil a toujours soutenu que Agoard et Aglibert étaient originaires de cette localité.

XIII

La formidable révolte étouffée dans son principal repaire, Maximien songea à l'atteindre dans ses ramifications secrètes ou avouées. « Tous les officiers de la police impériale, présidents de province, magistrats municipaux, irénarques, inquisiteurs de toute classe, se mirent à l'œuvre, guidés et stimulés par la redoutable phalange des *curieux* (c'étaient les espions ou agents de police secrète de l'époque). De plus, le préfet du prétoire, Rictius Varus, se rendit immédiatement en Gaule pour tout diriger par lui-même. C'est l'affreux

est moins élevé. Cette élévation serait-elle celle du tumulus primitif? On peut le croire, car si on a amené tant de terre pour faire un belvédère dans un jardin, comment se fait-il que dans un jardin contigu et distinct, il y a aussi la continuation du principal amas de terre. Cela est, à notre avis, un indice qui devrait porter l'archéologie à faire en ce lieu les fouilles nécessaires.

Rictio Varus des légendes chrétiennes, l'implacable persécuteur qui s'acharna sur tous les malheureux complices de la Bagaudie, avec une persévérance, une cruauté jusque là inouïe. Quelque temps après, il faisait son entrée dans Trèves, la métropole des Gaules. Aussitôt la persécution commença. Thyrsus, l'un des officiers de la légion Thébaine, échappé au massacre, périt avec le décemvir Palmacius, 3 décurions et 26 habitants de Trèves. Leurs corps, décapités, furent jetés dans la Moselle. A Bonn, six jours après, un centurion nommé Cassius éprouva le même sort avec 8 de ses soldats. A Cologne, 50 légionnaires, d'autres disent 300, furent passés par les armes et leurs corps jetés dans un puits, sur lequel on bâtit depuis une église chrétienne.

C'est à ce moment que les légendes rattachent la mort de Denys et de ses compagnons à Lutèce, de Piaton et Chrysolius à Tournay, d'Eugène à Deuil, d'Yon dans le Hurepoix, de Nicaise à Rouen, de Taurin à Evreux, de Lathuin à Séez, de Lucien à Beauvais, de Donatius et Rogatius à Nantes, de Julien à Brioude, de Ferréol à Vienne, de Victor à Marseille, de Regulus à Senlis, de Fuscianus et Victorinus à Thérouane, de Lucien et Firmin à Beauvais, de Crépin et Crépinien à Soissons, de Valerius et Rufinus à Braine, de Quintinus ou Quentin à Amiens et à Vermand, et de la pieuse vierge Macre à Fismes, tout autant de martyrs dont l'église a fait des saints (1).

On peut lire dans nos recueils hagiographiques, dans les Bollandistes principalement, les récits émouvants de la mort de chacun de ces martyrs. Voici d'abord ceux qui concernent sainte Macre et saint Quentin, reproduits dans leur principale substance et dégagés des exagérations légendaires qu'on s'est plu à y ajouter, comme dans la plupart des vies de saints. Nous les rapporterons avec d'autant plus d'à propos que

(1) Voyez M. Tailliar, membre de la Société française d'Archéologie et président de la Cour de Douai, dans un essai sur les *Origines et développements du Christianisme dans les Gaules*. Caen, 1868, in-8.

ces illustres confesseurs de la foi paraissent avoir eu des relations avec la forteresse des Bagaudes, du moins si l'on s'en rapporte à la présence de leurs reliques dans l'église même de l'abbaye des Fossés, érigée en souvenir de la lutte héroïque de ces derniers, trois siècles plus tard.

Macre habitait dans une petite île de la rivière de Vesle, à Fismes au pays des Remi (Reims). Elle n'était point mariée. Jeune encore et pleine d'activité, elle avait acquis un grand ascendant dans la contrée. Elle y était de plus honorée par ses vertus et ses actes de bienfaisance. A l'aide de la solitude dans laquelle se trouvait sa demeure, elle avait pu abriter, loger des frères en voyage et même faire de cette demeure un lieu de réunion, de conférences secrètes. Mais, plus tard, ces choses furent divulguées, soit qu'elle sortit de sa prudence accoutumée, soit qu'elle répandit sa propagande au dehors. Les *actes* disent qu'elle se mit à prêcher. Que pouvait-elle prêcher, sinon l'Évangile? Mais l'Évangile, en face de l'inique société romaine, était un code de subversion, un livre de doctrines on ne peut plus dangereuses. Elle fut dénoncée à l'autorité de la province, car ces temps-là, comme le nôtre, ne manquaient pas de misérables toujours prêts à faire l'office d'espions et de dénonciateurs à l'égard des gens de cœur. Rictio-Varus, étant sur les lieux, fit amener Macre devant lui et la fit mettre à la question, afin qu'elle fît connaître ses complices. Elle garda, malgré la torture, un silence inébranlable. On la menaça du bûcher, et tandis que les soldats amassaient du bois, les appariteurs se saisirent d'elle pour la dépouiller de ses vêtements. Les magistrats romains avaient fait de la nudité des femmes chrétiennes un supplément de torture, parce qu'ils avaient remarqué que beaucoup défaillaient à la seule idée d'une telle ignominie. Pourtant, il faut le dire, ils rencontraient parfois en face d'eux des âmes assez hautes pour renvoyer la honte à qui la méritait, et plus d'un préfet romain se prit à rougir sur son tribunal, devant des paroles telles que celles-ci adressées à un proconsul par une martyre d'Asie :

« Tu crois n'offenser que moi en m'exposant nue à tous les regards, et tu ne vois pas que tu offenses en même temps ta mère et ton épouse, car tu violes en ma personne la pudeur de toutes les femmes ». Macre ne fut point brûlée. Varus, pressé de continuer sa marche, la fit mettre en prison, où elle resta près de deux mois jusqu'à ce que la mort vînt couronner son martyre. La légende raconte qu'au milieu de ses cruelles tortures, on alla jusqu'à lui couper les seins et la rouler sur des pots cassés remplis de charbons ardents (1).

Quentin était le fils d'un sénateur romain nommé Zénon, venu en Gaule pour prêcher la foi. Il s'était fixé dans la cité des Ambianes (Amiens), à côté d'un autre apôtre plus âgé que lui, nommé *épiscopos*, c'est-à-dire évêque ou surveillant, par les fidèles de la contrée. Il s'appelait Firmin. Une conversion éclatante, celle d'un décurion d'Amiens et de toute sa famille, en appelant l'attention sur lui et sur son coreligionnaire, avait excité contre eux la haine des prêtres payens. Le pontife de Jupiter et de Mercure les signala aux magistrats. Quentin fut arrêté, mais son collègue, plus heureux, put s'enfuir et se dérober à toutes les recherches. Varus voulut interroger lui-même l'accusé. Il lui parla de sa famille, de son nom, de son rang, et des honneurs qu'il avait quittés pour aller vivre avec des misérables, voués, dit-il, à la plus basse superstition. « Servir le vrai Dieu, répondit Quentin, voilà la vraie noblesse, et on ne peut appeler basse superstition une doctrine qui cherche le souverain bien ». Varus lui ayant dit qu'il le ferait conduire en Italie pour donner à sa famille le spectacle de son abaissement, il repartit : « Tu es le maître; pourtant j'aurais préféré mourir ici. »

(1) Tillemont, dans son *Histoire ecclésiastique*, apprécie le récit légendaire des actes de sainte Macre. Il les déclare anciens, reposant sur un fond traditionnel incontestable. Flodoard, qui les a connus, en donne un abrégé dans son histoire de l'église de Reims, écrite au IX[e] siècle. Sainte Macre avait une belle église à Fismes, du temps de Charlemagne, et ses reliques y étaient honorees auparavant dans une église dédiée à saint Martin.

Il endura la question avec courage. Etendu sur le chevalet, on l'entendit chanter d'une voix ferme les louanges du Christ. Les bourreaux, craignant qu'une telle attitude n'émût par trop les assistants, lui fermèrent la bouche avec de la chaux mêlée de vinaigre.... et le laissèrent passer la nuit sur le chevalet. Le lendemain matin, on le trouva qui haranguait le peuple dans les rues. Les chrétiens crièrent au miracle, les payens à la magie ; la ville entière fut en émoi et l'on parlait des nombreuses conversions qui y avaient lieu. Varus coupa court à tout cela en ordonnant l'exécution de l'apôtre. Mais avant il voulut, pour l'exemple, que Quentin fut promené dans tous les lieux où il avait prêché et répandu le venin de sa doctrine. Arrivé à Augusta des Veromandues, qui depuis a pris le nom de Saint Quentin, il tomba en défaillance et ne put aller plus loin. Les soldats crurent que le moment était venu d'accomplir leurs derniers ordres. Ils l'avertirent qu'il avait à se préparer à mourir. Quentin pria avec ferveur, la face tournée contre terre, puis après il tendit le cou aux bourreaux. Un soldat dégrafa sa robe et sa tête roula à terre (1).

L'Episcopos Firmin, son ami et coreligionnaire, à la nouvelle de cette mort, sortit de sa retraite et vint se livrer aux magistrats d'Amiens, réclamant le prix qui lui était dû en sa double qualité de prêtre et de chrétien. Les duumvirs, plus pitoyables que Varus, l'exemptèrent de la torture et le firent exécuter dans la prison.

Au nombre des collaborateurs de Quentin, dans l'œuvre de la propagande révolutionnaire au sein de la Gaule Belgique, s'étaient trouvés deux de ses compatriotes, aussi patriciens romains, et, comme lui, convertis à la cause de

(1) Tillemont, dans son *Hist. ecclés.*, t. IV, p. 700, parlant des *Actes* de saint Quentin, en fait aussi grand cas. Il y a lieu de croire, dit-il, qu'ils ont été écrits avant la découverte du corps de saint Quentin par saint Éloi, puisqu'ils n'en parlent point du tout. Ils peuvent même, ajoute-t-il, mériter une autorité presque égale à celle des originaux, puisqu'ils sont écrits dans une autre histoire, faite par un homme qui fut présent à la *première translation* du saint, 55 ans après son martyre.

l'égalité évangélique. C'étaient Crépin et Crépinien, deux frères, unis par les plus solides liens d'amitié et de dévouement à la religion nouvelle. Mais ici nous laisserons parler de nouveau M. Amédée Thierry.

« Ils avaient passé les Alpes, laissant derrière eux famille, richesse, considération, allant chercher, dans un pays inconnu, la persécution et la misère. La misère se présenta d'abord à eux. Obligés de quêter leur pain, ils n'en trouvèrent pas toujours, et manquèrent souvent d'abri. Dans leur détresse, ils se ressouvinrent que l'apôtre Paul avait appris un métier pour vivre, et ils se mirent en apprentissage chez un cordonnier, où ils devinrent des ouvriers habiles.

« Quentin, qui les connut naturellement, et comme compatriotes et comme chrétiens militants, leur assigna le rôle de la propagande populaire. Qu'on se figure la puissance de cette propagande, à l'époque des Bagaudes, dans l'état d'ébranlement de la société romaine ! Qu'on se figure des hommes instruits se faisant artisans, transformant leur boutique en prêche, se glissant partout, près de l'esclave, près du mendiant, près du riche, partageant les labeurs du peuple, l'assistant dans ses besoins, étudiant ses moindres faiblesses, et toujours là au moment favorable pour s'emparer de lui et l'entraîner ; qu'on se représente tout cela, et l'on comprendra peut-être la terreur des magistrats romains en face d'une religion qui enfantait de pareils prosélytes. Ceux-ci parcoururent de cette façon, pendant plus de trente ans, les campagnes et les villes de la seconde Belgique, et finirent par se fixer à Soissons, dont ils devinrent particulièrement les apôtres. Tels étaient les hommes que le préfet du prétoire avait voulu observer et interroger par lui-même.

« Si ce procès, comme autrefois celui des martyrs de Lyon, avait été retracé en détail par des témoins oculaires, si les interrogatoires avaient été conservés jusqu'à nous, nous posséderions-là une des pages les plus instructives

du monde romain à la fin du IIIe siècle. Le récit contemporain nous aurait montré, sur le forum de Soissons, autour du tribunal du juge, une foule curieuse, inquiète, partagée entre les accusés et les accusateurs ; des artisans de tous les métiers, déjà presque chrétiens par le sentiment de l'égalité ; des esclaves écoutant de loin la condamnation de leurs maîtres ; des maîtres, tantôt bouillants de colère, tantôt muets de stupeur, et partout des espions, des soldats ; en un mot, d'un côté, la menace impuissante d'une société qui s'en va ; de l'autre, le cri de triomphe d'une révolution. Au lieu de ce tableau, qu'un témoin fidèle eût fait passer sous nos yeux, le biographe des deux apôtres de Soissons, écrivant à une époque où ces impressions étaient effacées, et où, d'ailleurs, la lutte des deux sociétés avait cessé depuis longtemps, ne nous a laissé qu'une relation pâle et sans intérêt politique, une amplification composée d'après le vague souvenir des églises (1). On n'y trouve plus que des déclamations banales contre le polythéisme, et une description, en quelque sorte technique, de tortures et de souffrances. Nous y lisons que les deux confesseurs, après avoir été successivement éprouvés par le fer et les brasiers ardents, furent plongés, une meule au cou, dans les eaux de la rivière d'Aisne, alors glacée, mais qu'on les en retira pour les décapiter, attendu qu'étant citoyens romains, ils avaient le privilége d'une noble mort. Leur martyre causa une impression profonde. On dit que l'évêque de Rome eut une vision à leur sujet : il crut les voir apparaître dans l'humble attirail de leur profession, lui demandant de bons et solides ouvriers, pour les remplacer dans les vignes des Gaules, et, le lendemain, il fit partir Sixtus et Sinicius, qui furent, l'un après l'autre, *episcopos* au pays des Remi (Rheims) (1). »

(1) Dom Baillet, parlant de la légende de saints Crépin et Crépinien, seulement écrite au VIIIe siècle, dit qu'elle est mêlée de prodiges et de quelques autres circonstances qui n'ont nulle apparence de vérité quoique le fonds principal en soit vrai.

XIV

Telles furent les cruelles hécatombes qui marquèrent le triomphe des conquérants de la Gaule contre un nouvel essai de l'indépendance de cette contrée, entrepris cette fois à l'aide des affiliations chrétiennes. Par suite de l'esprit de solidarité, de dévouement et de cohésion que ces affiliations avaient fait naître, la tentative d'indépendance avait trouvé un puissant auxiliaire.

Mais le mouvement sans doute avait été trop prématuré, comme beaucoup d'autres de ce genre qui arrivèrent dans la Gaule, contrée d'hommes aussi prompts que vaillants, qui ne calculent jamais les besoins, les difficultés, les détails d'une entreprise, et s'y jettent tête baissée, sans avoir souci des retours de la fortune et de la mort inévitable qui les attend. L'histoire n'a pas établi le rôle que joua le patriciat gaulois au milieu d'un mouvement qui devait l'effrayer, qui dépassait son énergie et l'esprit d'une sage et commode prudence. Mais on dut voir là ce qui arriva souvent depuis : les courageux lutteurs de l'indépendance trahis ou délaissés, ouvertement ou tacitement, découragés ou énervés par les paroles, les insinuations alarmistes d'hommes plus soucieux de leur intérêt propre que de celui de la patrie, et s'accommodant très-bien du régime romain pourvu qu'il ne touchât pas à leur situation sociale. Les correspondances, les avis, les encouragements secrets, donnés par ces alarmistes aux fonctionnaires, aux généraux romains, durent alors, comme depuis, avec un fatal esprit d'indiscipline, amener les désastres de la cause nationale. Cette cause eut dès lors le sort de tous les partis vaincus. Non content de la traiter avec la dernière rigueur, on se plut à la calomnier. Les Bagaudes furent traités de bandits, de brigands, à l'égal des chrétiens leurs auxiliaires; car, pour les écrivains païens de ces temps-là, les sectateurs du Christ n'étaient que d'abominables criminels, l'horreur, l'exécration du genre humain. Leur

crime était de vouloir changer les croyances, la société, les mœurs de l'empire; mais cet empire réagissait contre eux sans miséricorde. Rien n'est plus cruel et implacable qu'une société corrompue qui se venge des dangers qu'on lui a fait courir.

Mais, dira-t-on, cette société était-elle réellement coupable et corrompue? Qui peut en douter quand on a lu ses propres historiens, les Tacite, les Suétone, les Pétrone, les Juvénal, et tant d'autres. Mais, à ce sujet, il faut entendre de pieux et véridiques auteurs chrétiens de l'époque. On croirait lire un tableau de la haute société de la capitale d'un de nos empires modernes. Écoutons Salvien. Voici ce qu'il déclare: Il n'y avait pas de châtiments que ne méritassent les Romains. Il les compare aux Barbares, et les trouve inférieurs à ceux-ci en charité, sincérité, chasteté, générosité, courage..... « La gourmandise et l'impureté dominent par-« tout, dit-il. Les riches méprisent la religion et la bien-« séance; la foi au mariage n'est pas un frein; la femme « légitime se trouve confondue avec les concubines. Les « maîtres se servent de leur autorité pour contraindre leurs « esclaves à se rendre à leurs désirs. L'abomination règne « dans les lieux où des filles n'ont plus la liberté d'être « chastes. On trouve des Romains qui se livrent à tous les « désordres, non-seulement dans leurs maisons, mais au « milieu des ennemis et dans les fers des Barbares.

« Les villes sont remplies de lieux infâmes, et ces lieux ne « sont pas moins fréquentés par les femmes de qualité que « par celles d'une basse condition; elles regardent le liber-« tinage comme des priviléges de leur naissance, et ne se « piquent pas moins de surpasser les autres femmes en im-« pureté qu'en noblesse (1). »

Plus loin, le même auteur dit encore :

« Les villes et les bourgs sont en proie à une foule de « petits tyrans, juges et publicains. Les pauvres sont

(1) Salvien, *Gubernatione Dei*, lib. v, p. 159.

« dépouillés, les veuves et les orphelins opprimés. Des « Romains vont chercher chez les Barbares une huma- « nité et un abri qu'ils ne trouvent plus chez les Romains; « d'autres, réduits au désespoir, se soulèvent et vivent de « vol et de brigandage; on leur donne le nom de Bagaudes; « on leur fait un crime de leur malheur, et pourtant ne « sont-ce pas les proscriptions, les rapines, les concussions « des magistrats, qui ont plongé ces infortunés dans un « pareil désordre?... (1).

« Les petits propriétaires, qui n'ont pas fui, se jettent entre « les bras des riches pour en être secourus, et leur livrent « leurs héritages; heureux ceux qui peuvent reprendre à « ferme les biens qu'ils ont donnés. Mais ils n'y tiennent « pas lontemps : de malheur en malheur, de l'état de colon, « où ils se sont réduits volontairement, ils deviennent « bientôt esclaves.

« Et nous appelons rebelles, scélérats, des hommes que « nous avons réduits à la nécessité du crime! En effet, com- « ment sont-ils devenus *Bagaudes*, si ce n'est par nos injus- « tices, si ce n'est par la tyrannie des juges, si ce n'est par « les proscriptions et les rapines de ces hommes qui ont « détourné à leur profit et à leur émolument les exactions « publiques, et qui se sont fait une proie des taxes tribu- « taires, et qui, semblables à des animaux féroces, n'ont pas « conduit ceux dont la garde leur était confiée, mais les ont « dévorés; qui, non contents de dépouiller leurs sembla- « bles, comme la plupart des voleurs, se repaissent encore de « cruautés et pour ainsi dire de sang? Et ainsi, les malheu- « reux, oppressés, écrasés par le brigandage des juges, sont « devenus semblables à des Barbares, parce qu'on ne leur « permettait pas d'être Romains. Ils se sont faits ce qu'ils

(1) Idem, p. 232. Ces passages ont été reproduits par Châteaubriand dans ses *Études historiques* sur l'empire romain. On voit dans la *Chronique d'Eusèbe* un passage intéressant de saint Jérôme sur les Bagaudes. Le père Lecointe, dans le IIIe tome de ses *Annales ecclésiastiques*, en a inséré un autre non moins remarquable, attribué à Croze. Voir aussi les *Annales de Baronius*, à l'année 286.

« n'étaient pas parce qu'on ne leur permettait plus d'être « ce qu'ils avaient été, et ils ont été forcés de défendre au « moins leur vie, croyant que c'en était fait de leur liberté. » Ceux qui ne sont pas encore Bagaudes, ne les contraint-» on pas à le devenir; car, à considérer la violence et les « outrages dont on en use envers eux, ils se voient forcés « d'ambitionner cet état (*Idem*, liv. V). »

XV

Voilà ce qu'était la société romaine à l'époque où le christianisme naissant soufflait la révolte, en pactisant avec un soulèvement d'autant plus puissant qu'il était aussi bien national que social. Voilà ce qui détermina tant d'hommes désespérés à se faire Bagaudes. Mais si ces Bagaudes s'allièrent aux chrétiens, se firent chrétiens même, et si les chrétiens leur tendirent la main, en mêlant leur cause à la leur, c'est qu'ils étaient dignes les uns des autres, et que leur but était commun. Ce but, quoi qu'on en dise, était social et parfaitement subversif de l'ordre des choses existant. Les Romains, qui dans leur Panthéon avaient ouvert un sanctuaire à tous les dieux des nations conquises, ne persécutaient pas pour cause de religion. Les faits sont là pour le prouver, et ceux qui vont chercher l'histoire ailleurs que dans des légendes imaginées ou arrangées à plaisir, ne peuvent faire autrement que d'en convenir (1). Les chrétiens ne furent pas persécutés parce qu'ils admettaient un autre Dieu que ceux du Capitole, mais parce qu'ils propageaient un enseignement subversif de la société établie. Et c'est pourquoi ils furent en communauté de vues avec les Bagaudes. Aussi ceux-ci ne furent pas, comme on l'a prétendu, des misérables, d'indignes brigands, *Rusticos, agrestes, latro-*

(1) Cette thèse a été victorieusement soutenue par le savant auteur de l'*Histoire philosophique de Marc-Aurèle*, 4 vol. publiés chez Allais, à Paris, en 1820.

nes, comme le dit Vopiscus. Des brigands rustiques n'auraient pu agir aussi puissamment qu'ils le firent.

Qu'on en juge :

Des légions romaines vaincues, de puissantes forteresses soumises, la Gaule tout entière affranchie, respirant, pendant l'espace de deux ans, sous des chefs acclamés et obéis! Le même Vopiscus, en parlant de Maximien, le loue « d'avoir fait comme une nouvelle conquête des Gaules, » ce qu'avoue aussi l'auteur anonyme, qui prononça son panégyrique. Pour des hommes qui, au dire de Mamertin, autre panégyriste de Maximien, « étaient devenus de laboureurs, fantassins, de bergers, cavaliers, ce n'était déjà pas une très-petite et méprisable chose que d'avoir fait une telle résistance après de grands succès (1). »

Que le véritable caractère de l'insurrection des Bagaudes soit donc ici restitué à l'histoire, conformément à la tradition chrétienne.

(2) Voyez Genébrier, *Hist. de Carausius*, citée, *Ubi supra*.

APPENDICE DU CHAPITRE Ier

SUR LES MONUMENTS CELTIQUES DE LA PRESQU'ILE SAINT-MAUR

Avant d'insérer la description de ces monuments, nous croyons utile, pour l'intelligence de ceux de nos lecteurs qui ne seraient pas initiés à leur histoire en général, d'entrer dans quelques explications préliminaires.

Le culte des pierres celtiques, plus convenablement appelées monuments *mégalithiques*, a été répandu sur toute la terre dès les plus anciens temps. On le retrouve chez les Hébreux primitifs aussi bien qu'en Amérique, etc. Voyez la *Bible*, voyez les voyages et descriptions archéologiques relatives au Nouveau-Monde.

C'est surtout au point de vue religieux qu'il faut envisager les monuments mégalithiques, afin de les comprendre et expliquer. Ils furent l'organe principal du culte que pratiquèrent les premiers hommes. Le culte de la pierre fut très-anciennement en usage par suite des idées symboliques qui dominèrent dans l'enfance de l'humanité. Les races primitives, dans leurs sentiments touchant l'éternité de Dieu et son immuabilité, choisirent comme symbole pour le représenter une des substances les moins altérables et les plus répandues de toutes celles qui s'offrirent à leurs yeux. Elles trouvèrent dans la pierre brute, le granit, l'un des emblèmes les mieux appropriés à l'idée qu'elles se faisaient de la divinité, un de ceux qui pouvaient le mieux traverser les épreuves du temps sans s'altérer ou se dissoudre, et offrir aux générations à venir un témoignage durable de la piété et de l'existence des générations passées. Aussi la pierre tint-elle lieu de simulacre pieux partout chez les hommes jusqu'à la naissance des arts et l'altération de la simple et inébranlable ferveur des temps primitifs. Le Dieu suprême, les astres, les dieux secondaires du Sabéisme antédiluvien,

les génies protecteurs, les divinités et Esprits topiques, etc., eurent en des lieux consacrés, des blocs, des fragments de pierre, d'origine et de forme diverses, parfois symétriquement groupés et revêtant, par leur forme et leur situation, une signification symbolique. Ce fut une croyance invinciblement répandue dans l'antiquité que la prière, mais surtout la prière faite au pied des pierres consacrées, avait un certain pouvoir, une sorte de puissance magique sur la divinité, disons le monde des Esprits.

Les premières pierres consacrées furent les aérolithes, pierres de foudre ou du ciel, pierres divines ou vivantes, comme on les appelait. On avait vu ces pierres apparaître sous forme d'étoiles brillantes, parcourant les champs de l'air et tomber sur la terre. Après avoir été un globe de feu se mouvant dans l'espace, elles étaient devenues une sorte de globe, d'une matière solide différente de celle des pierres ordinaires. Qui n'aurait entouré ces pierres venues du *ciel* d'une vénération superstitieuse, surtout quand, isolées du sol par une croûte vitreuse, l'électricité que ces bolides conservaient encore châtiait par une commotion violente la main du téméraire qui osait les profaner de son contact? Aussi en fit-on, dès la plus haute antiquité, les symboles du soleil, divinité partout adorée. Du nom de *El* donné à cet astre et de celui de *Beth*, habitation, mots antiques que l'Hébreu a conservés, on les appela Bethel ou Betyles, c'est-à-dire maison du Seigneur, autrement dit du soleil. On en fit l'objet d'un culte, on les conserva précieusement, on les enduisit d'huile, on les couvrit de peaux, et, souvent, on les transféra sur les montagnes saintes et dans les sanctuaires, les temples, où elles devinrent la représentation symbolique des principales divinités.

A l'égal des Bétyles furent vénérés les silex. Ce n'était-il pas aussi des pierres de feu. On l'en faisait jaillir en étincelles inépuisables. De plus, les silex avaient servi à fabriquer les premiers outils, les premiers ustensiles, les premières armes de l'humanité. Une grande vénération leur demeura attachée. *Religiosa silex*, disait Claudien. Cette vénération persista même après la découverte du bronze et du fer qui en remplacèrent l'usage. C'est sous l'empire de cette vénération traditionnelle, que l'on plaça dans les tumulus de l'âge de bronze et de fer, avec divers métaux, des haches et autres objets en silex. Le rite sacramentel de la circoncision chez les Juifs, les Egyptiens et les Arabes, et qu'on retrouva

aussi au Mexique, c'est que cette opération devait être faite avec un couteau de pierre. On a remarqué chez d'autres peuples le même usage appliqué à des rites religieux. Nous aurons lieu ci-dessous de signaler des objets en silex retrouvés sur différents points de la presqu'île Saint-Maur..

Après le silex vint le granit, comme matière des monuments du culte primitif. Les plus lourds blocs de cette substance dure et inaltérable furent choisis comme symboles religieux destinés à former des autels, des sanctuaires, à servir de témoignages commémoratifs des serments prêtés, des actions mémorables, devant aussi indiquer la place des sépultures importantes, des réunions internationales, des rendez-vous du négoce et de la justice, etc. Le rite général, et qu'on retrouve signalé dans la Bible, c'est que ces monuments devaient être bruts, tels qu'ils sortaient des mains de la nature, et non taillés, façonnés de la main de l'homme. Il existe sur la surface du monde entier de ces monuments, la plupart objets de souvenirs traditionnels, de légendes merveilleuses. C'est pourquoi on a préféré en ces derniers temps les appeler plutôt *mégalithiques* que *celtiques*, attendu qu'ils ne sont pas circonscrits aux seules contrées peuplées par les Celtes. Beaucoup sont d'une dimension, d'une masse imposantes, et telle parfois qu'on se demande comment on a pu les transporter, les ériger aux lieux consacrés.

Le premier de tous les monuments mégalithiques et le plus répandu, celui qui en quelque sorte forme l'élément primordial de tout le système, est le *menhir*, ou pierre longue, ainsi appelé du celtique *men*, *mean* ou *van*, pierre, et de *hir*, long. Parfois on donne au *menhir* le nom de *peulvan*, c'est-à-dire, en breton, pilier de pierre, la Bretagne renfermant un très-grand nombre de ces piliers. Le territoire de la presqu'île de Saint-Maur est doté de plusieurs de ces monuments. On les nomma aussi : *pierres debout*, *pierres fiches*, *fittes*, *frittes*, *fichées* ou *pierres l'haie*. Voyez nos notices sur Villeneuve-Saint-Georges, la Queue-en-Brie, Vincennes, Créteil, Draveil, Villecresne, Montgeron.

En fixant dans la terre deux menhirs et en posant un autre par-dessus, en forme d'architrave, les anciens peuples formaient un *trilithe* ou *lichaven*, ce dernier mot également d'origine celtique, formé de l'expression *van* ou *men*, qui vient d'être expliquée, et de celle de *lech* indiquée ci-dessous. Table de pierre, telle est la signification celtique donnée au Lichaven.

Plusieurs menhirs assemblés et recouverts d'un large bloc de pierre plus ou moins plat, constituent un dolmen, mot qui selon les uns vient du mot celtique *taol*, table, contracté en *tol* ou *dol*, par raison d'euphonie, et de *men*, pierre, et qui signifierait table de pierre, ou pierre autel ou du sanctuaire, des mots *dol* et *men*. Certains lichavens sont appelés demi-dolmens. Il y eut de ces sortes de monuments dans la presqu'île Saint-Maur, comme on va le voir. Il y eut aussi des pierres branlantes. On appelait ainsi un menhir, une table ou bloc de pierre, mis en équilibre sur la terre ou sur une autre pierre, de manière à y osciller, et à pouvoir être mis facilement en branle. C'était un monument probatique ou devinatoire très-vénéré et répandu dans tout le monde primitif.

Quand des menhirs étaient disposés en un cercle plus ou moins étendu, soit que l'enceinte de ce cercle fut vide ou couverte d'autres menhirs ou de l'autel de pierre appelé dolmen, ils constituaient ce qu'on appelle un *cromlech* ou *crom-leach*, pierres du *crom* ou cercle de pierre, mot ayant le sens radical de courbe, de cercle, et dont on a fait le mot couronne ou *cron*, comme dans Cronstadt, c'est-à-dire ville de la couronne, parce que souvent on y couronnait ou proclamait les monarques. Les cromlechs étaient généralement des lieux d'assemblée ou de consécration religieuse. Il s'en trouvait un aux bords de la Marne, dans la presqu'île Saint-Maur, comme on le verra ci-dessous.

Un des principaux monuments des peuples primitifs était le tumulus, aussi appelé, selon les lieux, *boal barrov*, *moat* ou motte, tombe ou tombelle, *mallus*, *bez*, *bi*, *vi* ou *bière*. C'étaient des tertres, des monticules de terre amoncelée le plus souvent sous la forme conique, et presque toujours au-dessus de chambres sépulcrales ou d'ossements humains de l'époque primitive, demeurés entiers ou à l'état d'incinération. Ceux des tumulus qui n'ont pas eu cette destination funèbre ont été des sanctuaires du culte autour desquels les populations se réunissaient pour assister aux adorations ou à des sacrifices qui s'y faisaient en l'honneur du soleil ou du feu son symbole. Quand ces tumulus sont composés d'amas de pierres, on les appelle *carns*, *cairns* ou *carneilloux*. Nous parlons de ces monticules consacrés dans nos notices sur les communes de Bonneuil et de Vincennes.

Parfois des assemblages de pierre formaient une cavité circulaire, autour de laquelle le terrain s'élevait comme en amphi-

théâtre. C'était un *amsanctus*, un *cum* ou *comb*, lieu destiné ou plutôt consacré au culte de la force passive de la nature, à l'adoration de la déesse la Terre, Lua, Rhéa, Isis, Ops, Cybèle, Cérès, Vénus, etc., dont cette cavité était le symbole. Parfois l'amsanetus consistait en un simple trou de forme ronde, appelé *fosse*, *holy-fosse* ou *mardelle*. Le plus souvent c'était une fontaine, un puits, un étang, un clair marais, et généralement une caverne où la divinité qu'on y adorait rendait ses oracles. Il est question dans le présent ouvrage de quelques-uns de ces sanctuaires et lieux consacrés, et nous en parlons dans nos notices sur Saint-Maur, Vincennes, Villeneuve-Saint-Georges, la Queue-en-Brie, Champigny.

Nous le répétons, différents monuments de l'âge du culte de la pierre ont été retrouvés dans la presqu'île de Saint-Maur. Le plus important est celui dont nous avons parlé et qui gît encore aujourd'hui sur le haut de la colline qui dominait le temple romain du dieu Sylvain et l'abbaye qui en prit la place. Quand on examine ce lourd bloc de granit, de plus de 15,000 livres, qu'on fait attention à la nature du dieu qui eut près de là un temple, et qu'on se reporte aux faits des feux de la Saint-Jean et des plaids solennels qui avaient lieu à côté, au moyen âge; quand on considère ce que nous établissons plus loin, dans le chapitre III, appendice B, de ce volume, on ne peut s'empêcher de reconnaître là un menhir ou peulvan celtique.

Or, on sait, et nous prouvons amplement ce fait dans nos *recherches sur le culte de la pierre*, que les pierres longues, fichées en terre, menhirs, colonnes, pyramides, obélisques, etc., étaient dans le monde primitif autant de simulacres du soleil, de la force active qui féconde et engendre tout. Ces monuments, comme les montagnes artificielles de forme conique, comme les tumulus, jouèrent un grand rôle dans l'antique religion des forces de la nature. Comme beaucoup de ces tumulus, comme les cippes s'élevant sur les tombeaux, ils avaient la forme lingamique, car le lingam, dans les idées de cette antique religion, était le symbole non-seulement de la force créatrice, mais encore de la vie universelle et éternellement renouvelante. Aussi, en beaucoup de lieux retrouve-t-on encore des monuments sous cette forme non déguisée. Nous en citons un exemple remarquable dans notre notice sur la *Queue-en-Brie* (chapitre VI), nous en parlons amplement dans nos notices

sur Vincennes et Saint-Mandé. Les perrons qui, à Liége et autres villes de la Belgique, ont joué un si grand rôle dans l'histoire des communes de cette contrée, ne sont que la continuation traditionnelle des mêmes monuments. Aujourd'hui encore on trouve des rochers taillés sous la forme lingamique. La fameuse montagne du Donon, en Lorraine, en était couverte. Gorii en a reproduit un très-remarquable dans son tome III des *Antiquités de l'Etrurie*, couvert d'une inscription en langue thyrrénienne et qui existe près du Tibre, entre Tudertim et Pérouse. Le prince Max-Vied de Neuweid, dans son voyage dans l'Amérique du Nord, nous a fait connaître une suite de sommets montagneux, taillés en forme de linga par les anciens habitants du pays. Et il n'y a rien d'étonnant que le culte du phallus ou du soleil ait existé à Saint-Maur, à Vincennes, à la Queue-en-Brie, quand l'on sait que parmi les grès sculptés qui ont été retrouvés au territoire de la Varenne-Saint-Hilaire, par M. L. Leguay, il s'en trouve un « de 65 centimetres de long sur 52 de large, moutonné à sa surface, offrant, à ce que croit cet antiquaire, un relief phallique, ce qui l'aurait fait choisir, dit-il, pour accompagner les autres pierres. »

M. L. Leguay a aussi retrouvé dans plusieurs sépultures, explorées par lui, de petits phallus en pierre semblables à ceux que renferment, en tant d'endroits, les sépultures de l'âge mégalithique. Nous expliquons ailleurs la présence de ces symboles dans les tombeaux.

Mais c'est ici la place de parler des découvertes faites en ce lieu par cet archéologue. Citons d'abord un passage de sa brochure sur les *sépultures de l'âge de pierre chez les Parisii*, publiée à Senlis en 1865, et la plus notable partie d'une autre brochure intitulée : *Note sur une sépulture à incinération, découverte à la Varenne-Saint-Hilaire*, publiée en 1867.

« En 1859, par suite de travaux faits pour le redressement des berges de la Marne, à la Varenne-Saint-Hilaire, les ouvriers rencontrèrent quelques grosses pierres dans le lit même de la rivière, et au niveau des plus basses eaux..... Sur une ligne parfaitement droite, dans une longueur de 69 mètres 50 centimètres, existait treize groupes de pierre de toutes dimensions. Huit étaient des sépultures, quatre formaient des *demi-dolmens* ou pierres inclinées supportées par une autre placée au dessous et le dernier placé, vers le milieu, qui m'a paru être une espèce d'autel formé d'une pierre percée de quatre trous, en forme d'écuelles de petites dimensions, exposée en bascule sur plusieurs autres. »

Dans une brochure intitulée : *Notice sur un carneillou au cimetière de l'âge de la pierre, découvert à la Varenne-Saint-Hilaire en* 1860, M. L. Leguay donne des détails sur chacun de ces treize groupes où le lichaven, le dolmen, le menhir s'entremêlent à la pierre branlante. Ce genre de monument mégalithique étant un des plus intéressants, nous insérons ce qu'en dit M. Leguay.

« Trois parties distinctes semblent former le cinquième groupe. La première est un petit monument fort singulier : ...un bloc en calcaire siliceux, de 65 centimètres de largeur sur 80 centimètres de longueur et 45 centimètres de hauteur, repose sur plusieurs petites pierres sans toucher le sol. Au devant, au nord, c'est-à-dire du côté de la nouvelle berge, une pierre de même nature, à peu près de même dimension, de forme concave et convexe à l'opposé présentant une table sur le dessus et diminuant en forme de lame de couteau par le bas, repose de ce dernier côté sur une pierre plate qui lui sert d'assise de support. Facilement mise en mouvement lorsqu'on la poussait du côté opposé à sa grosse pierre d'adossement, il était impossible de lui donner le moindre mouvement alors qu'une pierre que j'ai figurée à côté était posée en forme de coin entre la pierre branlante et son support. Le dessus de cette pierre branlante présente une particularité que je crois devoir signaler, sans en tirer toutefois aucune conséquence. C'est la présence de quatre trous refouillés..... ces trous situés assez régulièrement deux à deux, à 21 centimètres de distance dans un sens et à 4 ou 5 dans l'autre, ont de 4 à 5 centimètres de diamètre..... » (Voyez la fig. 4 pl. I, à la fin de ce chapitre).

La circonstance de ces trous, dont l'explication échappe à M. Leguay, a été traitée par nous dans notre ouvrage sur le *Culte de la pierre*. La pierre branlante, qu'il décrit, était en même temps une de ces pierres dites aux *écuelles* et dont parlent plusieurs archéologues (voyez notre ouvrage). Les trous servaient à recevoir de l'huile ou autres matières grasses, destinées à entretenir la flamme des feux qu'on y allumait aux jours de solennité, surtout à ceux qui étaient consacrés à l'astre du jour.

Après avoir décrit chacun des treize groupes de pierres retrouvés par lui au bord de la Marne, M. Leguay se résume en ces termes :

Telle est la description de cet édifice, qui ne comprend pas moins de trois cents pierres de toutes dimensions, dont plus de cinquante peuvent passer pour grosses ; et il y a lieu de supposer qu'il en existe encore un grand nombre sous les terres de la berge qui n'ont pas été fouillées. Pareillement, à 22m,50 de

distance du demi-dolmen faisant partie du dernier groupe, il existe, dans le lit de la Marne, une forte pierre qui, indépendante de cet édifice, n'en a pas moins été placée dans l'endroit qu'elle occupe à une époque fort ancienne.

Au premier abord, lorsqu'on jette les yeux sur la figure que j'ai donnée de cet édifice et qui, ainsi que je le disais en commençant, est géométriquement relevée, on n'aperçoit qu'un amas de pierres de toutes grosseurs, placées sans ordre et confusément. Mais lorsqu'on l'étudie, lorsqu'on compare toutes les parties entre elles en les détaillant, et que, surtout, on a déjà rencontré quelques monuments de ces époques reculées, soit réunis, soit isolés, la lumière se fait, et on arrive à la conviction que l'on est en présence d'un monument fort rare, et jusqu'à présent, je crois, unique dans nos contrées.

En effet, dès le principe, je crus reconnaître un *carneillou* ou, si l'on aime mieux, un cimetière de l'âge archéologique de la pierre, et l'étude que j'en ai faite m'a démontré que je ne m'étais pas trompé.

Limité par la rivière, qui le bordait dans toute sa longueur, il était circonscrit par les deux demi-dolmens des extrémités, que tout semble indiquer avoir été placés avant les autres; et, au surplus, il s'étendait sur la plage à une distance que je ne puis spécifier, mais qui, il y a lieu de le croire, s'étendait fort loin.

Complète lors de sa mise à jour, la partie de ce cimetière que je décris était précédée à l'est par une pierre isolée, fig. 1 (1), qui remplace le menhir qu'on rencontre dans les sépultures de ces époques : on en voit encore un semblable à la belle sépulture de Changé, près Maintenon (Eure-et-Loir), que j'ai récemment étudiée. Seulement, si cette pierre remplissait cet office, je m'explique difficilement pourquoi elle n'était pas plus élevée ; surtout lorsque la localité possédait ce genre de monument, et que non loin, à peine à un kilomètre, aux lieux dits *les Piliers* et *le Fond de Saint-Hilaire*, il existait de nombreux menhirs signalés comme subsistant encore il y a environ une soixantaine d'années; qu'encore, à deux kilomètres plus loin, d'autres menhirs, au nombre de plus de cinquante, disent les habitants du pays qui les ont vus, n'ont été détruits et débités en pavés qu'il y a une quinzaine d'années ; qu'enfin j'en ai encore retrouvé deux, renversés il est vrai, mais de dimensions fort respectables.

Il faut donc croire que de puissants motifs ont empêché d'ériger une pierre semblable, et l'un d'eux pourrait fort bien être l'état primitif de ces populations, qui ignoraient les procédés d'érection employés postérieurement. Ce serait, j'en conviens, une faible preuve de l'ancienneté relative de cet édifice, si je n'avais un autre témoignage dans l'existence d'objets de bronze trouvés à l'emplacement des menhirs dont je parlais plus haut, tandis qu'ici rien de semblable ne s'est rencontré, pas plus que dans toutes les sépultures fouillées aux environs, qui toutes ne renfermaient que de la pierre, sans le moindre vestige de métal.

J'en ai donc conclu que cet édifice remontait à l'âge de la pierre polie, mais à une époque où la stabilité des grandes pierres n'était pas encore connue; car il est incontestable que, la localité ou les environs en fournissant, les peuples de ces temps n'eussent pas manqué d'en ériger une, surtout en cet endroit.

Pour revenir à notre édifice, non loin de cette première pierre, à l'est, et à l'autre extrémité, à l'ouest, il est terminé par des demi-dolmens, fig. 1 (2 et 43), dans lesquels je trouve encore un rapprochement avec le monument de Changé, dont je parlais tout à l'heure.

Il est vrai qu'une grande distance de temps sépare le cimetière de la Varenne-Saint-Hilaire de celui de Maintenon, que je crois contemporain du bronze. Mais comme il n'est possible d'expliquer les monuments de ces époques éloignées qu'en cherchant des points de comparaison dans tous ceux qui sont plus rapprochés de nous; de plus, comme nous savons que, quelles que soient les époques, quelles que soient les distances, les traditions, les coutumes relatives aux morts sont partout les mêmes; que nous retrouvons dans toutes les sépultures ce que nous appelons des coutumes religieuses, pratiquées de la même façon chez tous les peuples de l'antique Gaule, quelles qu'aient été leurs croyances, et qu'encore aujourd'hui nous les observons nous-mêmes dans presque toutes leurs parties; il est donc nécessaire de prendre les points de comparaison que toutes ces observations peuvent nous offrir. C'est pourquoi j'ai choisi le monument de Maintenon comme ayant le plus grand rapport avec celui de la Varenne, et comme en étant aussi un des moins éloignés.

En effet, à Maintenon, l'édifice, placé parallèlement à l'Eure, qui coule du sud au nord, a un menhir accompagné jadis d'un demi-dolmen, dont il ne reste que la pierre de support, en même temps qu'il se termine par un trilithe; qui peut être considéré comme un lichaven. Entre eux sont les sépultures composées de demi-dolmens, de pierres isolées, dont un grand nombre a diparu, et de cromlechs, tout comme à la Varenne-Saint-Hilaire, mais dans de plus grandes proportions et en plus petit nombre, du moins apparemment.

Au centre de celui de la Varenne, à distance presque égale des deux demi-dolmens d'extrémité, est un monument, le seul de son genre qui existe dans ce cimetière; c'est le groupe à bascule, fig. 1 (24), l'espèce de pierre branlante percée de trous que j'ai décrite dans le cinquième groupe. La disposition toute particulière, les trous percés ou naturels existant sur la table du dessus, sa disposition, tout, en un mot, le signale à l'attention, et si l'on ne veut y voir un monument religieux, toujours ne peut-il pas être considéré comme une sépulture. (C'est la figure 4. planche I, qui est à la fin de ce chapitre.)

C'est à gauche de ce dernier monument, du côté de la première pierre, à l'est, que se trouvent les principaux groupes. . . . .

Les peuples dont j'étudie les sépultures et qui apportèrent ces pierres d'assez loin, en grande partie même d'au delà de la Marne, eussent pu les ériger dans la direction réglementaire, s'il en eût existé une, avec autant de facilité qu'ils l'eussent désiré. Seulement, leur religion, leurs coutumes ou leurs lois ne les astreignant à suivre aucune règle à cet égard, dès qu'une pierre destinée à un demi-dolmen était arrivée à la place qu'elle devait occuper, ce qui n'avait pas dû s'opérer sans de nombreux efforts, quelle que fût sa position, ils l'érigeaient en se servant de leviers et sans s'inquiéter de la direction qu'elle aurait, mais en profitant cependant des circonstances qui pouvaient faciliter leur travail, et que l'expérience leur avait apprises.

Ils avaient remarqué qu'une pierre est d'autant plus facile à soulever que la partie que l'on soulève est la plus faible, en même temps que la partie opposée, reposant sur la terre, offre plus d'assiette pour ne pas glisser. Partant de là, ils procédèrent de la sorte, et c'est pourquoi toutes les pierres des six demi-dolmens reposent à terre sur la partie présentant le plus de largeur, tandis que toutes les cornes ou parties triangulaires sont en haut, ce qui est surtout sensible dans ceux des premier et huitième groupes.

Enfin il est une dernière observation relative à l'ensemble du monument et à sa position.

Comme je le disais en commençant, cet édifice a été mis à jour par suite du reculement de la berge, et sa direction étant parallèle à la Marne, il y a lieu de supposer que cette rivière coulait déjà dans cette direction, sinon comme bras principal, du moins comme accessoire du lit déplacé, ce qui a fait choisir son voisinage pour le lieu des sépultures.

De plus, le terrain mis à découvert, aujourd'hui presque toujours inondé, indique que toutes ces pierres ont été placées de niveau, non pas sur un sol dressé artificiellement, cela était impossible, mais sur une grève caillouteuse, alors en pente douce, et mise à découvert par les eaux au moment de la sépulture, à une époque où le lit de la rivière, plus profond, permettait encore le libre accès de ces berges.

La confusion des groupes pourrait donner à penser que les sépultures ont été faites alternativement et à des époques plus ou moins éloignées. Mais la disposition du monument central, les deux monuments d'extrémité, les différents modes de sépultures enfin circonscrivent l'espace de temps dans des limites assez rapprochées, sans pour cela exclure une certaine succession dans les dépôts. Elle semble même constatée par cette différence des genres de sépultures, qui me paraît aussi résulter de l'importance des individus.

Aux chefs, les sépultures à ensépulturement, aux esclaves celles à crémation et à incinération; et si l'on avait quelques données plus positives sur la manière de vivre de ces peuples, nous y retrouverions probablement les sépultures d'un chef et de ses clients.

Ici, comme à Maintenon, il n'y a pas eu de tumulus, dont la coutume ne vint que bien longtemps après; les sépultures restaient à découvert, et l'amoncellement des quelques petites pierres, origine première du tumulus, le remplaçait jusqu'au moment où ces populations nomades se fixèrent, en adoptant l'état sédentaire.

Les déblais, qui ont été récemment retirés, étaient assez caractérisés par leur nature argileuse et marneuse, pour affirmer qu'ils provenaient des alluvions de la Marne, et un fait digne de remarque, c'est la position de cet édifice sur un sol dénudé par les érosions de la rivière qui ont mis à nu la couche supérieure du terrain quaternaire, à laquelle les dernières fouilles se sont arrêtées.

On peut affirmer de plus que ces sépultures n'ont pas été fouillées. La preuve en existe dans la position de toutes les pierres encore en place, et, s'il n'a été recueilli aucun objet, ainsi qu'il est d'usage, c'est que ces objets étant tous en pierre, ils n'ont pas été remarqués par les ouvriers qui, ainsi que je l'ai dit en commençant, enlevaient les déblais par grandes masses.

Les nombreuses découvertes que j'ai faites à la Varenne-Saint-Hilaire m'ont convaincu qu'il y avait existé une cité ou une réunion importante et continue de peuples anciens.

.....« En continuant mes fouilles, j'ai rencontré, le 17 juillet 1864, un petit monument qu'en raison de sa rareté j'ai pensé utile de signaler et de décrire avec soin. »

C'est une sépulture de l'âge archéologique de la pierre, recouverte d'un tumulus tout particulier, de petite dimension.....

..... La description du petit monument qui nous occupe est bien simple.

Deux groupes principaux, composés chacun d'un nombre de pièrres à peu près équivalent, sont placés sur le même plan, l'un à l'est, l'autre à l'ouest, et ils sont reliés entre eux par une ligne formée de trois pierres dont la plus forte, placée au milieu, est accompagnée d'un silex cassé, sans forme caractérisée, mais posé de champ ou planté verticalement dans la terre et engagé en partie au-dessous de la pierre centrale.

Dans le groupe de droite, ou à l'est, les pierres sont assez rapprochées et elles se touchent à peu près toutes, tandis que, dans celui de gauche, elles sont un peu plus espacées; et même, au nord, il y a un groupe de cinq pierres qui semble détaché du surplus, et qui contient la plus grosse pierre du monument, laquelle a seulement 14 centimètres de long sur 9 de large.

Ainsi disposées, toutes ces pierres ont ensemble la forme d'une H, et c'est sous celles des deux groupes que j'ai rencontré tous les fragments d'os brûlés que je pense pouvoir rapporter aux restes humains, bien qu'il soit fort difficile de les déterminer.

Dans les vides restant entre les deux groupes, au sud, il n'existait qu'une pierre isolée et un fragment de poterie, mais dans le vide opposé, au nord, outre un fragment de poterie, il se trouvait plusieurs silex taillés, assez caractérisés. Un de ces silex présentait une particularité : il était fixé en terre, debout et dans une position verticale, tandis que les deux autres étaient posés à plat. Plusieurs silex, mélangés aux ossements brûlés, se trouvaient également sous les pierres. Enfin, au pourtour de l'amas central, plusieurs pierres isolées formaient une espèce de cercle ou de cromlech, complété par places au moyen de fragments de poterie ainsi que par un silex taillé, placé au sud, à droite. (Ce cromlech a été depuis transporté et rétabli au Musée de Cluny).

Au nord, et toujours sur le cercle formé par ces dernières pierres, mais très-rapprochés les uns des autres, étaient des fragments d'os, de mâchoires, des dents, le tout non brûlé, et il en existait également à la jonction des trois pierres centrales avec le groupe de droite. Ces ossements, dont l'état fragmentaire rendait l'étude difficile, ont été cependant reconnus par M. Lartet, dont l'appréciation est si sûre, pour appartenir à un cheval, à un animal du genre *sus* (cochon ou sanglier), à un ruminant, peut-être un cerf, et à quelques petits rongeurs indéterminés.

Je ne m'étendrai pas sur la présence de ces animaux dans une sépulture : tout le monde sait que ces débris proviennent du repas funéraire.

Presque toutes les pierres de ce monument sont brûlées, ou bien elles portent des traces de feu, et cependant, je n'oserais affirmer que, suivant la coutume généralement admise, un foyer ait été allumé sur ce modeste monument, bien qu'il en porte les traces.

Chaque fois que j'ai rencontré des sépultures avec foyers authentiques, j'y ai toujours trouvé des charbons en assez grande quantité pour en déterminer l'origine. Mais ici, je n'ai recueilli qu'un fragment insignifiant de charbon, et si l'un des silex votifs porte des traces incontestables du feu, les autres n'en ont aucune, et ils ont conservé leur couleur naturelle.

Il en est de même des fragments de poterie : quelques-uns ont subi un feu violent, d'autres ont à peine vu le feu lors de la cuisson du vase. Ils étaient cependant placés dans le voisinage les uns des autres, et seulement à quelques centimètres de distance. Les ossements des animaux ne sont pas brûlés, non plus que ceux qui ont été trouvés au centre du monument; et, quant aux ossements humains brûlés, ainsi que je l'ai déjà dit, ils étaient placés sous les pierres.

Une autre circonstance vient à l'appui de ce que j'avance, et en quelque sorte confirmer cette opinion; c'est que toutes les pierres qui forment le monument, sans exception, sont entièrement brûlées tant dessus que dessous, et que, pour produire un semblable effet, il a fallu un foyer énergique, qui n'eût pas manqué de laisser des traces plus considérables.

De plus, le silex taillé placé au nord a été posé à plat, et il n'eût dû avoir que la surface supérieure atteinte par le feu. Or, de même que les autres pierres, il est fortement brûlé sur les deux faces, au point qu'elles en sont faïencées, et il s'est produit des esquilles ou éclats, que je n'ai pas retrouvées malgré tout le soin que j'ai apporté à ma fouille. Il est donc évident que ce silex a été brûlé ailleurs, puis rapporté à l'endroit où je l'ai rencontré. Il en a été de même des pierres du monument, et il y a lieu de penser qu'elles avaient été brûlées en même temps que le corps à la sépulture duquel elles étaient destinées, puisqu'elles étaient rapportées avec les cendres et placées dans le lieu consacré, le *locus cinerum*.

Enfin, au milieu des terres qui recouvraient la sépulture, dans une épaisseur d'environ 50 centimètres, j'ai rencontré quelques silex votifs, des fragments de poterie et des éclats de pierres de diverses natures, dont un grand nombre étaient brûlés.

Les pierres sont des diverses natures de roches qui se rencontrent dans le pays. La meulière, les silex en rognons, de petites dimensions, et les grès dominent, et, au-dessous du monument, bien que j'aie fouillé assez profondément, je n'ai rencontré que la terre végétale, sans mélange de cailloux ni de gravier. Seulement, sous le groupe de droite, immédiatement au-dessous des pierres et en contact avec les ossements brûlés, se trouvait une coquille entière de l'*helix pomatia*. Elle était évidemment à cette place au moment de la pose de ce monument, et, si l'on n'en doit pas conclure que les hommes de cette époque en faisaient leur nourriture, ainsi que cela a été avancé pour les Romains, du moins peut-on croire que cette espèce existait déjà à la Varenne, comme elle y est encore en abondance aujourd'hui.

Les silex qui accompagnaient cette sépulture sont tous du type dit *couteau*, mais de petites dimensions et portant, la plupart, de nombreuses incrustations.

Deux sont assez remarquables. L'un est un débris de couteau qui, pendant longtemps, est resté exposé à l'air, ainsi que l'indique la patine blanche ou le cacholong qui le couvre. L'une des sections a reçu une taille par petits coups, et les éclats enlevés sont fort caractérisés. Cette taille, faite avant l'exposition du silex à l'air, a reçu également la même patine blanche. Repris ensuite, ce silex a été retaillé à petits coups plus réguliers que les premiers, et aucune patine n'a recouvert cette dernière taille; ce qui semblerait indiquer qu'ayant déjà servi et ayant été rencontré accidentellement, il a été recueilli et travaillé de nouveau pour satisfaire à un usage adopté.

L'autre silex est un éclat ayant naturellement la forme d'une pointe de flèche. De même que la pièce précédente, il a été retaillé à l'une de ses pointes, et les éclats enlevés sont assez caractérisés pour donner à penser que c'est ainsi que se commençait la taille des pointes de flèche à ailerons, dont le type est bien connu, et comme j'en ai rencontré plusieurs dans les sépultures voisines.

Je crois pouvoir appeler l'attention sur ce type, tout particulier aux petites sépultures de cette époque, que j'ai toujours considéré comme étant essentiellement votif.

Enfin toutes les poteries, bien caractérisées par cette terre mélangée de petits cailloux siliceux, et même parfois de fragments de silex taillés, ne m'ont offert que des débris dont un seul porte quelques traces d'un ornement par l'imposition d'un outil dans la pâte alors qu'elle était encore à l'état mou. L'examen de tous ces fragments établit qu'ils proviennent de vases différents, qui ne se trouvent pas au complet dans la sépulture, et, de plus, que plusieurs ont été cuits ou recuits alors qu'ils étaient déjà fragmentés.

Cette circonstance, qui s'est déjà présentée dans beaucoup de sépultures de ce genre, que j'ai fouillées dans plusieurs localités des environs de Paris, donne lieu de penser que ces débris y étaient placés de même que les silex; et plusieurs fragments de poterie, taillés évidemment en forme de disque, offrant les mêmes caractères de fabrication et de cuisson, que j'ai rencontrés dans de semblables conditions, m'ont confirmé dans cette opinion.

Telle est cette petite sépulture, qui ne doit pas être attribuée à un chef, en ce sens qu'elle ne ressemble en rien à celles de ce genre que j'ai trouvées au même endroit, mais qui peut très-bien être attribuée à un des modestes habitants de la presqu'île de la Varenne, dont le corps aura été brûlé dans un autre endroit que celui où les cendres qui en provenaient ont été déposées.

Les détails qui précèdent nous révèlent une des phases de la vie des habitants primitifs de la presqu'île Saint-Maur. Peut-être nous reportent-ils à plus de 20 ou 40,000 ans, car nous avons démontré ailleurs que l'humanité couvrait déjà alors la terre et y préludait péniblement à la civilisation qui s'y développa depuis sous l'empire de la découverte et de l'emploi des métaux. Il a été question, dans la notice de M. L. Leguay, d'armes, d'ustensiles en silex, les uns simplement taillés, les autres polis. L'âge du silex poli succéda en effet à celui de la pierre simplement taillée. Ce fut une des stations nouvelles du progrès industriel de l'humanité. On s'est demandé à l'aide de quel moyen les premiers hommes ont pu parvenir à polir le silex et autres pierres siliceuses. Ce fut une découverte du génie humain. Il paraît que le polissage des instruments de pierre s'opérait en frottant l'objet à polir dans une cavité creusée au centre du polissoir, cavité dans laquelle on mettait un peu d'eau avec de la poudre de zircone, de corindon, et peut-être de l'oxide de fer, connu aujourd'hui des joailliers sous le nom de *rouge* d'Angleterre.

Un de ces polissoirs primitifs a été aussi retrouvé par M. Leguay, à la Varenne-Saint-Hilaire, et nous en donnons ci-contre le dessin (pl. I, fig. 2). Voici la description qu'il en fait :

« ..... C'est une pierre à polir et à façonner les belles haches retrouvées au lieu dit la *Pierre au prêtre*, près de celui du Marais, à la Varenne-Saint-Hilaire, avec d'autres monuments que je me propose de faire connaître. Cette pierre est en grès brut, de forme cubique, n'offrant aucune trace de taille. D'une épaisseur réduite de 34 centimètres, elle a 96 centimètres de long sur 55 centimètres de large, et de même que dans beaucoup de blocs erratiques, une de ses faces est toute disposée pour l'usage auquel on l'a employée.

« C'est cette face qui a servi, pendant de longues années, à user et à polir toutes les armes fabriquées dans l'endroit, et dont les débris se retrouvent en faible quantité dans les environs et en abondance dans les sépultures où on les a déposés comme silex votifs. (1)

« Presque toute la surface est occupée. Au centre est une première cuvette présentant une surface ovale de 65 centimètres de grand axe sur 32 centimètres de petit. La pierre, fortement usée par suite d'un long usage, est affouillée à une profondeur centrale de 30 millimètres; cette partie devait servir à user de grandes pièces après leur dégrossissement par la taille. La longueur du bassin permettait d'imprimer à la pierre en œuvre un mouvement assez long, en même temps qu'il facilitait à l'ouvrier l'emploi de toute sa force. De plus, cette concavité permettait de donner de suite la forme en amende que présentait presque toutes ces pièces.

« Au-devant ou à droite, suivant la position que l'on prend, et tangente au bord de la cuvette, est une rainure profondément creusée dans la pierre. D'une longueur de 77 centimètres, elle s'étend sur presque toute la longueur du grès dans une largeur maximum de 30 millimètres environ, et elle présente la forme d'un fuseau très-allongé, refouillé de 12 millimètres au centre, se réduisant à rien aux deux extrémités.

« L'usure de la pierre, la forme de cette rainure indiquent sa destination. Elle servait à réduire les bords ou les côtés de la hache, que la taille et le polissage à plat laissaient toujours ou d'une épaisseur assez forte, ou trop tranchant pour en faciliter l'emmanchement. De plus, elle redressait sur la pièce les ébar-

(1) M. Bourrières a recueilli, au milieu d'ossements et d'autres débris, à Saint-Maur, au lieu dit la Cassine, une hache polie solidement emmanchée, dont nous donnons le dessin ci-joint, pl. I fig. 3. Il se pourrait que cette hache ait été fabriquée au polissoir de La Varenne qui, selon toute apparence, fut une des fabriques de silex ouvragés les plus importantes de la contrée.

bures de taille, qu'elle remplaçait par une forme ronde, large de quelques millimètres, qui souvent était reprise et repassée à plat sur la pierre pour lui donner un carré à vive arête. Cette dernière façon se faisait dans une cuvette, et elle donnait aux côtés de la hache une courbe dans le sens de la longueur, qui n'est nullement disgracieuse.

« L'amincissement des bouts de la rainure n'était pas indifférent. Tout en aidant à cette courbe, il empêchait la déformation du tranchant, et évitait son repolissage après coup, ce qui déformait la pièce en lui apportant une dépréciation.

« Quant à penser que le tranchant de la hache se faisait dans cette rainure, il n'y faut pas songer, l'examen démontre le contraire; il se faisait à plat tout en polissant le surplus de la pièce, et si parfois son épaisseur ne le permettait pas, il était fait au préalable, puis raccordé au polissage général.

« Mais si cette cuvette et sa rainure, en raison de leurs dimensions, pouvaient servir au polissage des grandes haches, il n'en était pas de même pour les petites. C'est pourquoi à côté, et toujours sur le plat de la pierre, on avait pratiqué deux autres petites cuvettes, ainsi qu'une petite rainure.

« Ces deux cuvettes diamétralement placées, mais parallèlement à la grande cuvette ainsi qu'à la grande rainure, afin de pouvoir servir à l'ouvrier polisseur, suivant les besoins de son travail sans l'obliger à se déplacer, portent, l'une 27 centimètres de longueur et l'autre 33, sur une largeur moyenne de 7 à 8 centimètres. Elles offrent toutes deux la forme d'une amande assez étroite, et elles se terminent presqu'en pointe, ce qui semble dénoter qu'elles étaient employées aussi au polissage de parties ou de pièces assez étroites, peut-être à redresser les bords des haches dont l'usure sur la grande cuvette eut pu produire des creux préjudiciables à la perfection des plats.

« La petite rainure, pratiquée près de la grande a 24 centimètres. De même forme que la précédente, elle est peu profonde et large à peine de 12 millimètres. Non loin, à l'extrémité de cette dernière rainure, là où elle se rapproche de la grande, il existe des traces d'une rainure à peine commencée. Enfin les plats du grès non occupés ont servi quelquefois, soit à redresser des polis, soit même à polir des pièces.

« Ainsi qu'on le voit, cette pierre, l'une des plus complètes qui existent, porte trois cuvettes de diverses grandeurs, deux rainures bien caractérisées et une autre à peine ébauchée. Elle pouvait servir à terminer toutes les pièces qu'on désirait; mais cependant auprès d'elle se trouvaient deux autres grès de moyenne grosseur: l'un de forme ronde, l'autre en fuseau, qui, complétement usés sur presque toute leur surface, avaient dû également servir à polir des pièces.

« Du reste, ce fait s'est reproduit en plusieurs endroits de la même localité, où je l'ai rencontré ; et les grès qui servirent à cet usage étaient de toutes les grandeurs, de toutes les formes et parfaitement appropriés au polissage du petit silex, des aiguilles ou du tranchant des couteaux, placés avec eux dans les sépultures.

« Cette pierre à polir, qui est fortement recouverte de dendrites ou d'incrustations, devait encore être employée lors de son abandon. Elle a été recueillie par moi à environ 60 centimètres au-dessous du sol, où elle était renversée, c'est-à-dire la cuvette du côté de la terre. Les quelques monuments qui l'accompagnaient, dont je considère l'un comme une idole grossièrement sculptée dans un bloc de grès, étaient également renversés. Il avait existé des sépultures aux environs, mais elles avaient été violées et leurs pierres, déplacées ainsi que leurs ossements, n'ont servi qu'à m'indiquer leur présence. »

Les découvertes faites par M. Leguay étant de la plus haute importance archéologique, les travaux auxquels il s'est livré pour les bien inventorier et décrire, ayant un cachet scientifique particulier, nous nous sommes plu à reproduire *in extenso* plusieurs passages de ses notices. Ces questions de l'âge préhistorique, de ses usages, du culte de la pierre, ont toujours excité au plus haut point l'intérêt du public. Aujourd'hui, elles sont le genre d'études qui plaisent et passionnent le plus dans les annales du monde primitif. Aussi, après la mention des faits rapportés par M. Leguay, et les explications auxquelles il s'est livré, qu'il nous soit permis d'entrer dans quelques considérations, dont on reconnaîtra, nous croyons, l'importance.

Les peuples primitifs érigeaient les sanctuaires religieux de l'ordre mégalithique tantôt sur des hauteurs, tantôt dans des forêts ou sur la surface de terrains en friches, en des endroits partout accessibles, jamais sur la berge des fleuves ou dans ces fleuves même, et cela se conçoit. D'où vient qu'aux lieux décrits par M. Leguay il en est autrement?

Cela nous a fait réfléchir à ce fait, fait dont nous parlons plus loin dans notre notice sur Bonneuil, que la Marne n'aurait pas toujours eu le même cours, et que les monuments de La Varenne-Saint-Hilaire se seraient rattachés au champ

consacré de l'Ile-Barbière, dont le nom, d'accord avec des souvenirs gaulois et mérovingiens, indique un lieu habituel de réunions religieuses dans les premiers âges.

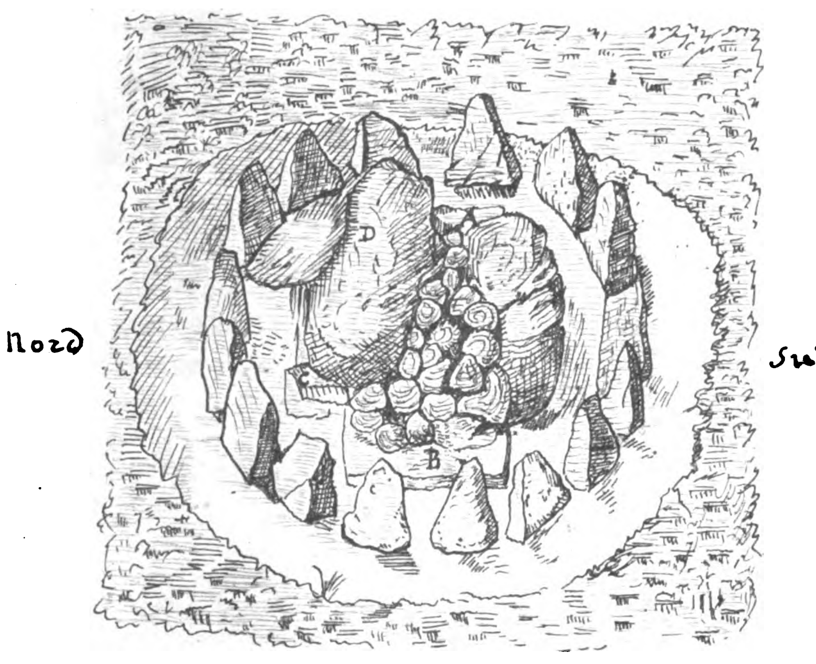
La Marne, disons nous, n'a pas toujours eu le même cours qu'aujourd'hui. Elle ne séparait pas autrefois les champs de Bonneuil de ceux de La Varenne. Cela se prouve par les constatations de la géologie.

Un savant de nos jours, très-connu par de remarquables travaux, M. Belgrand, dans son ouvrage intitulé : *La Seine et le bassin parisien aux âges antéhistoriques*, lui donne pour cours primitif les bas-fonds qui, à partir du lieu où débouche le canal de l'Ourcq, se dirigent vers Saint-Denis. Elle aurait, selon lui, autrefois passé par Sevran, pour confluer avec la Seine en aval de Paris. Les marais qu'on trouve entre Mory et Ville-Parisis, près de la ferme de Merfond, autour du Rouillon et du ruisseau la Vieille-Mer, dans les directions de Blanc-Mesnil, Dugny, etc., pourraient être regardés, selon nous, comme des indices certains de cet ancien cours.

Mais d'autres géologues ont donné à la Marne une seconde direction, qui aura sans doute succédé à la précédente. Ils la font passer, à partir du pied de Chennevières, dans le bas de Sucy, au pied de Brévannes, Valenton, et la font se rendre à la Seine en aval de Villeneuve-Saint-Georges. Une carte toute récente, publiée en 1871 par M. O. T. Lefebvre, avec le relief des altitudes tracé par le génie militaire, a consigné cette découverte de la géologie. Nous ne pouvons que renvoyer nos lecteurs à l'examen de cette carte, où l'un des anciens cours de la Marne se trouve nettement indiqué, De ces constatations récentes de la science, il ressort que les agglomérations mégalithiques, dont parle M. Leguay, ont pu fort bien n'être traversées ni bordées par la Marne ; mais cela fait remonter l'existence des monuments décrits à une époque bien reculée, puisqu'elle a précédé celles déjà si anciennes où ont eu lieu les révolutions qui ont changé le cours du fleuve. C'est là, selon nous, ce qui donne aux découvertes dont il vient d'être parlé un si grand intérêt.

Sépulture à la Varenne St Hilaire.

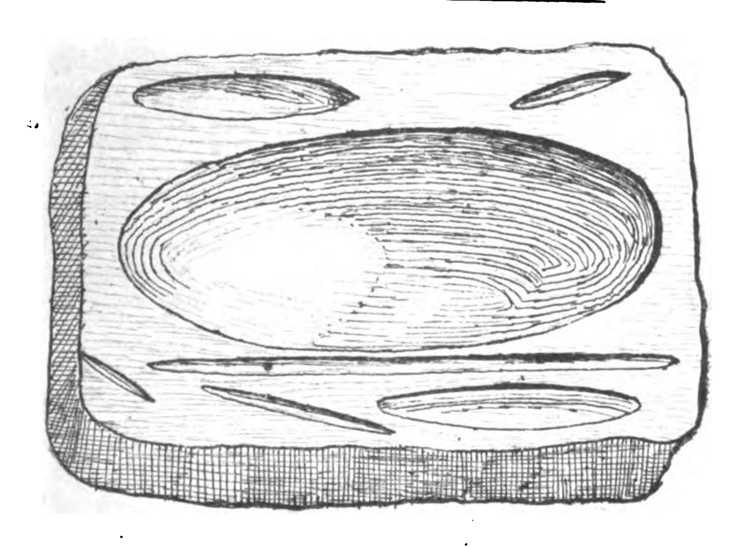
Vue à vol d'oiseau. Est



Nord Sud

Ouest

Polissoir à silex retrouvé à la Varenne St Hilaire.



CHAPITRE II

L'Abbaye des Fossés, depuis de Saint-Maur-des-Fossés, ses destinées, sa transformation en chapitre. — Notes sur les localités qui en dépendaient.

SOMMAIRE : XVI. A la suite du grand drame des chrétiens Bagaudes, arrivé au IIIe siècle, le théâtre de ce drame devenu célèbre est vénéré par le christianisme triomphant. Un monastère y est fondé au VIIe siècle par saint Babolein, disciple de saint Columban, deux purs chrétiens de l'église primitive. — XVII. Diplômes des VIIIe, IXe et Xe siècles relatifs au monastère fondé par saint Babolein, appelé d'abord Monastère ou *Cella-des-Fossés,* à cause des canaux de jonction des deux replis de la Marne à l'endroit de son isthme.— XVIII. Première église de l'abbaye des *Fossés.* Incursions et ravages des Northmans. Le corps de saint Maur transféré du monastère de Glanfeuil à celui des Fossés. Privilèges primitifs de ce dernier monastère.— XIX. A la suite de nouvelles incursions de Northmans, relâche dans la discipline monastique de l'abbaye des *Fossés.* Réforme qui y est opérée par des religieux de l'abbaye de Cluny. — XX. Privilèges et avantages accordés à l'abbaye des *Fossés* par le comte de Corbeil et l'évêque de Paris, au temps de Hugues Capet et de Robert le Pieux. Ses biens et bénéfices au XIIe siècle. Notes sur plusieurs communes du Parisis. — XXI. Fondation de l'église paroissiale de *Saint-Nicolas-des-Fossés.* Les miracles attribués aux reliques de saint Maur font donner son nom à la localité au XIIIe siècle, et la rendent célèbre dans une grande partie de la France. — XXII. Exploitation des reliques de saint Maur, leur exhibition en diverses contrées. Henri V, roi de France et d'Angleterre, enterré à Saint-Maur. — XXIII. Le monastère de Saint-Maur est sécularisé et changé en chapitre au XVIe siècle. Détails sur ce changement. — XXIV. Écrivains et historiens de l'abbaye de Saint-Maur, leurs ouvrages. — XXV. Guillaume, religieux de Saint-Maur, auteur du

cartulaire de l'abbaye au XIIIe siècle, pièce curieuse de ce cartulaire relative à la justice criminelle de ce temps contre les faux-monnayeurs. — XXVI. Autre pièce du même cartulaire en français-roman de 1278, relative au jugement porté contre un maire pour n'avoir pas empêché une risque entre paysans. Notes sur plusieurs localités dépendantes de l'abbaye de Saint-Maur. — XXVII. Regnard de Chitry écrit en 1328, à Saint-Maur, un livre des miracles de Notre-Dame, où se trouve le prodige de l'image miraculeuse de celle de Saint-Maur. Commentaires à ce sujet. Souverains et personnages illustres hôtes de l'abbaye de Saint-Maur. — XXVIII. Contretemps arrivé au XVIIe siècle à des reliques de Saint-Maur, qui sont volées puis retrouvées, moins le reliquaire. Autres reliques et mausolées qui existaient dans l'église du monastère. — XXIX. Malgré tant d'objets précieux et les illustres souvenirs qui s'y rattachaient, les chanoines de Saint-Maur s'en dépouillent en partie et laissent tomber, sans soins ni entretien, leur cloître et son église, pour ne s'occuper que de leurs demeures particulières. Punition que la Révolution leur inflige.

APPENDICE A. — **Le temple de Sylvain, ses vestiges, ruines de l'abbaye de Saint-Maur. Commentaires archéologiques sur la Croix, l'Alpha et l'Omega, le Labarum.**

APPENDICE B. — **L'esprit de saint Maur. Apparition, maison hantée. Manifestations physiques de l'ordre spiritualiste arrivées au XVIIIe siècle.**

APPENDICE C. — **M. de la Richardière et le berger de Noisy-le-Grand. Fait de sorcellerie de la même époque. Commentaire.**

XVI

Maximien Hercule en détruisant la forteresse des Bagaudes n'eut pas de raison pour détruire le collége de Sylvain qui l'avoisinait, au contraire. Ce monastère payen dut exister pendant toute la période romaine. Sans doute, ruiné par les barbares, déserté de ses religieux que l'extension du christianisme devait avoir empêché d'exister, il dut demeurer debout à l'état de délabrement. Au VIIe siècle, sous le règne de Clovis II, on songea à en faire, comme tant d'autres sanctuaires payens, un monastère chrétien.

C'était l'époque où beaucoup de prêtres de la nouvelle religion, hommes adroits et politiques, profitant de l'ascendant que l'état de célibataire donne au prêtre sur la femme, déterminaient les filles, femmes ou veuves des rois, des

ducs ou des comtes francks, conquérants de la Gaule, à fonder et à doter richement des communautés religieuses d'hommes ou de femmes. L'un de ces prêtres fut le diacre Blidegisile, attaché à la métropole de Paris et confesseur de la reine Nanthilde, régente du royaume.

Le souvenir du dévouement et du martyre des Bagaudes était toujours très-vivant dans les traditions du Parisis Des fondements de murailles gigantesques, de profonds fossés, dit la légende, se montraient encore aux lieux où ils avaient succombé. Le temple de Sylvain avec son péristyle, ses bas-reliefs, ses sculptures, ses colonnes torses et cannelées, se montrait à côté. Tout cela devait attirer l'attention, évoquer les souvenirs.

Blidegisile persuada donc en 639 à Nanthilde de fonder une église et un monastère à la place du collége de Sylvain et d'honorer par là un lieu glorifié par la cendre des martyrs. La chose fut d'autant plus facile que le temple payen, avec les biens qui lui avaient été affectés, était tombé comme tous ces genres de domaines dans la propriété particulière des princes conquérants. Ils faisaient, comme les domaines d'usage public dans l'empire, partie du fisc royal. Il fut facile à Nanthilde de déterminer son jeune fils Clovis II d'en faire la donation au diacre Blidegisile.

Les domaines du collége de Sylvain devaient se composer de la presqu'île de la Marne et d'une partie de la forêt de Vicenne qui s'étendait alors jusque-là. Aussi on voit par l'acte de donation primitive qu'elle comprenait les lieux dits les *Fossés* ou *camp des Bagaudes*, la Varenne et toute la presqu'île, y compris un moulin, les arbres et la pêche des eaux de la Marne avec tous les priviléges, franchises et droits seigneuriaux. Clovis II, par lettres patentes de l'an 645, y ajouta une suite de prairies et de champs fertiles situés sur la rive gauche de la Marne, appelés le fief de Brétigny (Britiniacum); ces donations furent faites en présence d'Anobert, archevêque de Sens, de Maurice, évêque de Beauvais, d'Audebert, évêque de Paris, de trois autres prélats, à savoir :

Gauderic de Lyon, Valfrade de Bourges et Donat de Besançon. Plus tard, le successeur de Clovis II, le roi Clothaire III, à la demande de sa mère Bathilde, ajouta aux précédentes donations le village de Champigny, avec tous ses serfs, revenus et priviléges féodaux, plus une partie des terrains de *Savegium*, aujourd'hui Belleville (1). Ces donations faites, Blidegisile partit pour Rome, les fit ratifier par le Saint-Père avec l'exemption de toute sujétion épiscopale, exemption qu'avait consentie l'évêque de Paris.

Le nouveau monastère, devenu ainsi un des plus richement dôtés de toute la contrée en biens et en priviléges, eut un autre avantage. Blidegisile mit à sa tête pour le diriger un des disciples les plus éminents de saint Columban, l'illustre missionnaire irlandais qui en ce moment faisait fleurir au monastère de Luxeuil la plus pure doctrine du Christ, et qui n'était pas alors celle que les évêques de Rome, depuis appelés papes, parvinrent à faire prévaloir (2).

La règle de saint Benoît, vivifiée par le grand esprit de Columban, vint donc s'implanter au nouveau monastère des bords de la Marne, et ce fut sous la direction du pieux ascète Babolein, auparavant abbé de Stavelot, province de Trèves, qui mourut au monastère des Fossés, le 26 juin 660, après avoir été appelé à l'honneur de gouverner en même temps l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés à Paris.

(1) Le fief de Brétigny était situé au bas de Sucy en Brie. C'était la meilleure partie de tous les terrains avoisinants. Un chemin, encore aujourd'hui appelé chemin ou avenue de Brétigny, qui longe la Marne du pont de Joinville au bas de Chennevières, passant par Champigny, en a pris le nom. Quant au lieu dit *Savegium*, *Savies*, aujourd'hui Belleville, l'abbaye de Saint-Maur y possédait encore, trois cents ans après, huit maisons ou *manses*, habitées par dix familles sujettes à des redevances de brebis, vin, volailles. *(Vie de saint Babolein.)* On voit par là de quel genre étaient les produits du coteau de Belleville à cette époque. Son nom primitif de *Savegium*, *Savies*, semble venir du celtique *savard*, *savarz*, c'est-à-dire terrain gazonneux non cultivé.

(2) Voyez à ce sujet Toland, dans son curieux livre intitulé *le Nazaréen*, publié à Londres en 1777. Il fait connaître le christianisme primitif de l'Irlande, certes bien différent du christianisme défiguré qu'on trouve aujourd'hui dans le catholicisme romain.

Ce saint abbé, à la place du sanctuaire de l'antique Belisana et auprès de la pierre celtique, symbole du soleil, bâtit une église dédiée à la Sainte Vierge et aux apôtres Pierre et Paul. Tels furent les patrons primitifs de beaucoup d'églises de la chrétienté, ainsi bâties sur l'emplacement des lieux consacrés à la déesse de la nature ou à côté des pierres vénérées de l'ancien culte (1). Babolein, dit la légende, enrichit la nouvelle église de beaucoup de reliques. Il n'avait besoin pour cela que de ramasser les os enfouis des Bagaudes. Ses successeurs immédiats à la tête du monastère furent Ambroise, son disciple, Austroalde, Valderane, Madobode, Engelbert et Odon.

XVII

Cent ans après sa fondation, le monastère n'était encore qu'une *cella*, c'est-à-dire un petit couvent, car une charte de Pepin, de 768, parlant de la portion que ce monastère possédait dans la forêt d'Iveline, dit : *cella quæ dicitur Fossatis*. *Celle* ou *abbaye du Fossé;* tel fut le nom donné à la fondation nouvelle, et ce nom *de Fossé*, tiré du profond canal de jonction des eaux de la Marne, fut celui que porta la localité jusqu'aux IIIe siècle. L'appellation des *Fossés* provient sans doute d'autres fossés aboutissant à celui-là.

La règle, les maximes, l'exemple de saint Columban et de son disciple Babolein, étaient-ils trop purs, trop élevés pour ces temps grossiers et corrompus? On doit le croire, car cent ans après la fondation du *monastère du Fossé*, il n'y avait plus, dit l'abbé Lebeuf, que du relâchement et de l'indiscipline. On n'y prenait même pas soin d'entretenir les bâtiments.

(1) Voyez à ce sujet notre grand travail sur le *Culte de la pierre*, où nous montrons une foule d'exemples du patronage de saint Pierre donné à des sanctuaires, à des établissements religieux, purement et simplement parce qu'il s'y trouvait des pierres druidiques objet d'un culte.

Begon, comte de Paris, au commencement du règne de Louis le Débonnaire, s'appliqua à rétablir en ce lieu les choses sur un meilleur pied. Par des titres de cette époque, on voit que ce personnage étant venu trouver l'empereur en 816 avec l'abbé Benoît, en obtint des lettres qui mettaient les abbés, les moines et tous les biens du couvent sous sa protection, et stipulaient que la vacance du siége abbatial arrivant, s'ils trouvaient parmi eux quelqu'un capable de les gouverner suivant la règle de saint Benoît, il leur serait permis d'élire ce religieux là pour abbé. Dans ces lettres, le petit monastère ou *cella* est dit situé *in Pago Parisiaco in loco qui dicitur Fossatus*. Il est aussi désigné sous ce nom de *Fossatus* dans le catalogue des monastères qui ne devaient au roi que des prières seulement, catalogue dressé en l'an 817 (1). Le comte Begon est celui-là même qui donna à l'abbaye une maison avec un port, des vignes et des terres à Petit-Bry. (Voyez ce village, chap. IV.)

Dans d'autres lettres, également conservées en original et qui sont de l'an 829, Pepin, roi d'Aquitaine, donna à l'abbé Benoît *ex Fossati monasterio*, des biens situés dans son royaume. Une réforme rigoureuse dut accompagner ces actes de munificence, du moins la *réputation* du *monastère des Fossés* s'en agrandit au point qu'un comte angevin, nommé Rorigon et sa femme Bilechilde, après avoir réparé le couvent de Glanfeuil-sur-Loire, où le corps de saint Maur, illustre propagateur de la foi, reposait, soumirent ce monastère à la direction de l'abbé Engelbert, l'un des successeurs de saint Babolein. Ce fait était consigné dans un diplôme du cartulaire primitif de l'abbaye des Fossés portant la date de 833, donné à Aix-la-Chapelle (2).

(1) V. *Duchesne*, *Mabillon*, sect. IV, *Bolland*, III, 414.

(2) L'original de ce diplôme ne fut pas conservé, ainsi que le témoigne Odon, abbé du monastère de Glanfeuil, puis ensuite des *Fossés*, dans son *Histoire de l'abbaye de Glanfeuil et de la vie et miracles de saint Maur* (voyez plus loin). La copie de ce diplôme, moins authentique que l'original, a été insérée dans un autre cartulaire dressé au XIIe siècle, et ce qui a fait suspecter l'authenticité de

XVIII

On place vers le même temps l'érection d'une nouvelle église aux *Fossés*. Le corps de saint Babolein, qui avait été déposé dans l'église de la Vierge située un peu plus bas, y fut transféré. Il n'y avait pas plus de cent ans que le premier édifice avait été consacré au culte. Mais selon toute apparence, comme cela arrivait souvent, on avait fait du temple payen dédié au dieu Sylvain une église chrétienne. Plus tard, lorsqu'il s'agit de faire des réparations, on dut se scandaliser plus qu'on ne l'avait fait auparavant des sculptures de ce temple, si peu en rapport avec la pure simplicité de la nouvelle religion; on dut s'en servir comme matériaux dans la construction du nouvel édifice et c'est ce qui fait qu'on a retrouvé récemment dans les vieux murs de l'église abbatiale des colonnes, des chapiteaux de l'ordre roman et des bas-reliefs représentant des sujets d'un symbolisme tout

cette copie, dit l'abbé Lebeuf, c'est qu'on n'y voit point le nom d'*abbatiæ Fossatis* comme dans les originaux de la même époque qui ont été conservés, mais celui de *Cœnobii Fossatensis*, qui n'était pas encore devenu d'usage. Le nombre est grand de titres ainsi falsifiés ou forgés à plaisir après l'époque qui suivit l'invasion des Northmans, où beaucoup d'originaux avaient disparu. On prit même soin de supposer des originaux là où il n'y en avait pas eu, ou de modifier, amplifier les copies selon les besoins cléricaux et monastiques. Dans nos *Excursions archéologiques dans le pays de la haute Sambre*, nous avons parlé de pareils titres falsifiés et qu'on faisait remonter à l'époque mérovingienne. Quant au diplôme relatif à l'abbaye *des Fossés*, l'abbé Lebeuf allègue, comme indices de sa fausseté, la teneur d'autres diplômes reconnus vrais et remontant au IXe siècle. Par le premier, l'empereur Lothaire, donnant à l'abbaye *des Fossés* différentes terres et voulant marquer qu'il y était venu depuis peu, s'exprime en ces termes : « *Nos monasterio Fossatis venientes*, » et cette charte est datée de Bonneuil l'an 842. Par le second diplôme, donné à Compiègne en 847, le roi Charles le Chauve, confirmant une charte de son père, accorde à l'abbaye du *Fossé*, la terre de Marne en Anjou, possédée auparavant par le moine Gauzbert, et, parlant de l'abbé et de son monastère, il se sert de cette expression : « *Venerabilis Einhardus abba monasterii Fossatus*. » Ce n'est qu'après cette époque, ajoute l'abbé Lebeuf, que l'on forma le mot *Fossatensis*, et encore le terme de Fossatus ou Fossatis subsista-t-il toujours. »

payen. Nous reparlerons plus loin avec détail de ces objets. (Voyez l'appendice A à la fin de ce chapitre.)

Dans le IXe siècle l'abbaye des Fossés, comme tous les monastères et églises de l'époque, eut à souffrir des invasions des Northmans. Ces barbares durent se dédommager de n'avoir pu s'emparer de Paris, vaillamment défendu par le comte Eudes et l'évêque Gosselin. En 861, une troupe de Danois conduite par Veland, le fils du célèbre guerrier de ce nom, s'empara du lieu dit les *Fossés* et y séjourna environ une année, au bout duquel temps une partie d'entre eux remonta la Marne jusqu'à Meaux (1).

Nonobstant le retour possible de quelqu'autre bande de ces barbares, Charles le Chauve, en 868, ayant appris que les moines de Glanfeuil en Anjou erraient en divers endroits du royaume pour tâcher de mettre à couvert le corps de saint Maur, leur patron, les engagea à l'apporter à *l'abbaye des Fossés*, dont ils dépendaient. La relique y ayant été apportée, Énée, évêque de Paris, se rendit sur les lieux, y reçut le corps de saint Maur et le porta sur ses propres épaules dans l'église jusqu'à l'autel des saints apôtres; cela se fit en présence d'un grand nombre de moines et de chanoines de la contrée, et le corps fut déposé dans un coffre de fer, le 13 novembre de ladite année 868. Cette date est certaine, dit l'abbé Lebeuf, étant marquée deux fois dans *la vie de saint Maur*, de l'abbé Odon, témoin oculaire. Charles le Chauve, revenant de Bourgogne au mois de février suivant, vint faire sa prière devant le corps de saint Maur, le 5 du même mois; et quelques jours après, étant à l'abbaye de Saint-Denis, il envoya deux pièces d'étoffe précieuse, dont on se servit pour le couvrir les jours de procession et d'autres solennités. La procession alors existante avait lieu le mercredi après le dimanche de la Passion et non le jour anniversaire de la réception du corps de saint Maur, voici pourquoi : Le clergé de Rome venait d'instituer de grandes processions pour le

(1) *Annales de Saint-Bertin.*

temps du carême. L'usage commençait à s'en répandre en France. Énée, évêque de Paris, en établit une semblable au monastère des *Fossés* en l'honneur de saint Maur. Il prescrivit de plus qu'une députation du clergé de Notre-Dame de Paris s'y rendrait et en reviendrait tous les ans à jeun, sans rien exiger des moines, ce qui fut regardé comme un grand privilége pour ceux-ci. Mais le prestige que causait alors dans la Gaule chrétienne le souvenir des Bagaudes et du lieu où ils avaient souffert le martyre, était encore dans toute sa force et ce nouveau privilége le prouve. Depuis, l'évêque de Paris statua, du consentement du chapitre de Notre-Dame, qu'un de ses clercs seulement viendrait deux fois l'an aux fêtes de saint Pierre et saint Paul.

Les délégations du chapitre de Notre-Dame à l'abbaye des Fossés se pratiquaient encore en 1145, comme on peut le voir par le cartulaire de saint Victor au sujet de la redevance que l'on payait au vicaire qui y assistait.

XIX

Les Northmans étant revenus en 878 dans les environs de Paris, les religieux des *Fossés* s'éloignèrent avec le corps de saint Maur. Ils se réfugièrent dans le monastère de Sessieu au diocèse de Lyon. L'abbaye fut dévastée. Ce n'est que vers 920 qu'elle fut rétablie par les soins d'Abbon, évêque de Soissons, par ceux de l'abbé Humold et les bons offices du comte Haganon, parent d'Adélaïde, mère du roi. C'est ce qui se voit par un diplôme de Charles le Simple, daté de Compiègne en cette même année 920, et dont l'original emploie les termes de *Monasterium Fossatense*. Les reliques de saint Maur y furent rapportées trois ans après, mais on ne trouve pas, dit l'abbé Lebeuf, de preuve qu'il y eût alors une nouvelle dédicace de l'église; si elle avait eu lieu, cette église eût été la troisième bâtie aux *Fossés*.

A cette époque de chaos et de tourmente, la vie régulière

s'altéra, comme partout, dans le monastère des bords de la Marne. En 925 le relâchement fut porté au comble; on y vit les religieux, à l'exemple de l'abbé Menard, mener une vie tout à fait mondaine. Prenant des habits de laïc, ils allaient chasser dans les bois voisins. Aussi, en 1096, au concile de Tours, Urbain II, en présence de quarante-quatre prélats, enleva-t-il à l'abbaye des Fossés les droits qu'elle possédait sur le couvent de Glanfeuil. Un moine, nommé Adicus, plus scrupuleux que les autres et attristé de la déchéance du monastère, alla solliciter les bons offices de Burchard, comte de Corbeil, homme de sainte vie qui avait obtenu de Hugues Capet le titre *d'advoué* de *Saint-Pierre-des-Fossés* (1), attendu que cette abbaye était du domaine royal. De concert avec lui, il se rendit à Cluny, monastère illustre où la règle était observée rigoureusement. Il en amena un pieux bénédictin, depuis connu sous le nom de saint Mayeul, chargé d'établir la réforme aux *Fossés*. Mais les moines relâchés aimèrent mieux tous sortir que de se soumettre à la nouvelle règle. Il n'y eut qu'Adicus qui demeura, de sorte que saint Mayeul fut obligé d'appeler à lui plusieurs de ses coreligionnaires de l'observance de Cluny. En considération de cette réforme, Hugues Capet fit don au monastère des Fossés de la Terre de *Maisons*, située près de là entre la Seine et la Marne (2).

Les religieux de l'ordre de Cluny espéraient que le monastère des bords de la Marne deviendrait désormais un de leurs prieurés. Mais après la mort de Hugues Capet, le roi Robert,

(1) C'était ainsi qu'on appelait de puissants seigneurs chargés de défendre les droits et les intérêts d'une église, d'un monastère, par les armes ou autrement.

(2) *Vita Burch. comit.*, t. IV, *Duchêne*, p. 116, 117. On voit par l'acte de Hugues Capet que la seigneurie de *Mansiones* (Maisons) se composait de prés, de terres, de moulins, de pacages, des eaux et de leur cours, des serfs, des deux églises du lieu, dont la principale était appelée *Mater ecclesia*, et d'une chapelle de Saint-Germain, plus de tout le droit de voirie (*omnem vicarium*), dans l'étendue du domaine. La donation fut faite à charge des religieux de prier Dieu pour le roi, pour la reine et pour Robert leur fils. (Voyez au chapitre IV la notice sur Maisons-Alfort.)

de l'avis du comte Burchard, et nonobstant le désir des moines qui comptaient n'avoir à leur tête qu'un prieur subordonné à la maison de Cluny, nomma pour abbé Teuton, un des religieux amenés par saint Mayeul. Teuton appliqua ses soins à la restauration du monastère. Voyant que les murs de l'église ne pouvaient plus subsister, il abattit le vaisseau entièrement et construisit une autre église plus belle et plus vaste. C'est celle-là même dont il restait encore au XVIIIe siècle le portail avec les piliers de la nef. Selon l'abbé Lebeuf, ces restes étaient des fragments de l'architecture qui fut employée sous le roi Robert.

On choisit pour la dédicace du nouvel édifice le jour anniversaire de la translation du corps de saint Maur dans la précédente église, c'est-à-dire le 13 novembre. Les anciens martyrologes de l'abbaye, notamment celui qui existait au prieuré Saint-Éloi de Paris, une des succursales du monastère des *Fossés*, et qui, selon l'abbé Lebeuf, remontait à cinq cents ans, ces martyrologes, disons-nous, marquaient le jour de cette dédicace de la manière suivante : *adventus sancti Mauri et dedicatio ecclesiæ Fossatensis*. Malgré cela l'église ne fut point dédiée à saint Maur. Elle fut encore placée sous le vocable de la sainte Vierge et des apôtres Pierre et Paul.

XX

En même temps que l'on bâtissait l'église de l'abbaye plus magnifiquement qu'elle ne l'avait jamais été, plusieurs personnages constitués en dignité travaillèrent à procurer un nouvel éclat au monastère, à le rendre plus célèbre encore, et même, autant que possible, le plus important de tous ceux du diocèse de Paris. On voit par une charte de l'an 1006 que Burchard, comte de Corbeil, avoué de l'abbaye, fort de l'agrément de Hugues Capet et de son fils Robert, et d'accord avec son propre fils Raynaud, évêque de Paris, accorda l'autorisation d'y faire à l'avenir toutes sortes de donations

en l'honneur de Notre-Dame, des saints apôtres Pierre et Paul, et du saint confesseur Maur, *ami de Jésus-Christ*, dit l'acte. C'est le premier diplôme où saint Maur apparaît comme un des patrons du monastère. L'acte de Burchard ajoute que si quelque chanoine ou clerc de Corbeil veut embrasser l'état monastique, que ce soit aux *Fossés*. « Nous voulons, ajoutent les signataires, que les laïcs qui souhaiteraient fréquenter une autre église que leur paroisse ne soient admis que dans l'abbaye des Fossés. »

Ajoutés à la prébende et à la députation quadragésimale qu'avait accordées aux religieux des *Fossés* l'évêque Enée (voyez plus haut), ces priviléges ne firent qu'augmenter la considération dont ce monastère jouissait déjà. Aussi des diplômes de Louis le Gros l'appellent-ils *sancta Fossatensis Ecclesia*, tout à fait à l'égal des cathédrales. L'un de ces diplômes ordonna que les vassaux de l'abbaye, soit serfs, soit hommes libres, aient pleine liberté de tester et de porter les armes, et que l'abbaye puisse ordonner le duel entre ses serfs et des personnes franches, ce que le président Hénault a regardé comme un rare privilége dans son *Abrégé de l'histoire de France* (1). L'autre diplôme de Louis le Gros est relatif à une concession que ce prince fit de quelque revenu à Courceau, proche Melun, ajoutant qu'aucun des hôtes de l'église des Fossés ne pourrait être jugé que dans la cour de l'abbé de cette église et en sa présence (2).

Tandis que Raynaud, évêque de Paris, et Burchard, son père, travaillaient à donner du lustre à l'abbaye des Fossés, Thibaut, frère de l'évêque même, en devenait abbé à la place de Teuton. Il avait été élevé à Cluny. Or Cluny était alors un monastère où les œuvres de l'esprit étaient cultivées, et

(1) Hélas! les pauvres vassaux, les serfs de ces temps-là, où chacun était menacé dans ses biens, sa personne, par des brigandages féodaux, ne pouvaient porter des armes pour se défendre. Ils n'avaient pas même le droit de tester! Combien beaux durent paraître aux vassaux de l'abbaye *des Fossés* leurs nouveaux priviléges.

(2) *Ex autographo in Tabulo Fossat...*

comme les religieux compagnons de saint Mayeul qui en sortirent étaient, au dire d'un chroniqueur contemporain, *perfectioribus cœnobii (Cluniacensis) fratribus*, on peut croire que le monastère des bords de la Marne s'en ressentit. C'est sans doute dès cette époque que commença à se former la belle bibliothèque qui était autrefois aux *Fossés*, et dont les débris ont passé, au XVIIe siècle, en la *bibliothèque* du roi et en celle de Saint-Germain-des-Prés. Il dut y avoir dès lors dans cette abbaye, comme en tant d'autres de l'ordre des bénédictins, non-seulement des copistes de livres, mais encore des auteurs. C'est vers ce temps que l'un d'eux écrivit la vie de saint Maur.

L'observation de la règle, la culture des travaux intellectuels fleurirent si bien au monastère des *Fossés* que l'évêque de Paris, Galon, n'hésita pas à lui donner le couvent de Saint-Éloi-de-Paris pour y établir un prieuré composé de douze moines en place des religieuses qui en furent ôtées. Ce prieuré lui appartint jusqu'à la transformation du monastère en chapitre, au XVIe siècle (1).

Alors l'abbaye des Fossés se trouva au sommet de sa puissance et de sa splendeur. On voit, par une bulle du pape Innocent II de 1136, qu'à cette époque elle possédait de nombreux biens et bénéfices dans les diocèses de Sens, de Paris, de Chartres et de Meaux. En voici la nomenclature :

(1) Le prieuré de Saint-Éloi fut ainsi appelé parce qu'il avait été fondé par ce saint lui-même, qui y plaça sainte Aure à la tête de trois cents religieuses. Plus tard, soixante religieuses, selon les uns, y étant mortes par suite d'une épidémie, la peur dispersa les autres. Selon d'autres, s'étant déréglées et ayant perdu toute pudeur, on mit à leur place douze religieux avec un prieur, tirés de l'abbaye des Fossés, ce qui continua d'exister jusqu'à la sécularisation de ce monastère. De ce prieuré dépendait l'église Sainte-Croix, celles de Saint-Pierre-des-Arcis, Saint-Pierre-aux-Bœufs et Saint-Martial en la cité, de Saint-Paul, vers la Bastille, et de Saint-Bon. Les pères barnabites prirent possession en 1631 du prieuré de Saint-Éloi.

Évêché de Sens.

1. Prieuré de Seaux en Gâtinais et la paroisse (1).
2. Prieuré de la Chapelle-de-la-Reine et la paroisse (2).
3. L'église de Acheriis (3); la cure de Choëlf, près Saint-Mathurin.
4. L'église de Colly ou Celly (4).
5. L'église Saint-Hilaire, à Mézières.
6. Prieuré de Saint-Veran ou Saint-Vrain de Gorsi, sur la rivière d'Étampes (5).

Evêché de Paris.

1. Au bourg de Châtres sous Montlhery, le prieuré de Saint-Clemment et la paroisse (6).

(1) Seaux, aujourd'hui Sceaux, canton de Lamothe-Landon, arrondissement de Montargis. Son nom vient, comme celui de la ville de Sceaux près Paris, de *cella*, chapelle, oratoire, petit monastère.

(2) La Chapelle-la-Reine est une petite ville, chef-lieu de canton, arrondissement de Fontainebleau, sur la route qui de cette ville conduit à Orléans. Philippe I[er] qui, comme son père et son aïeul, fut protecteur de l'abbaye des Fossés, stipula dans un charte que les habitants de ce lieu, pour quelque crime que ce fût, ne paieraient qu'un blanc d'amende et ne pourraient être soustraits au service du roi plus loin que d'y *aller et revenir en un jour coucher en leur maison*, et qu'ils seraient exempts de *pionniers*, pontonnages, barrages et autres immunités. En 1560, les habitants de la Chapelle comparurent à la rédaction de la Coutume de Melun avec leur seigneur Edme de Droment et leur prieur Jean Vignon. Ce qui prouve qu'à cette époque leur prieuré existait encore.

(3) Aujourd'hui Achères, localité peu éloignée de la précédente, même canton, sur la lisière sud-ouest de la forêt de Fontainebleau. Il y avait une seigneurie.

(4) Aujourd'hui Cely, canton sud de Melun, où se trouve un superbe château bâti par Jacques Cœur, depuis possédé par les de Thou, du Harlay, et dont fut comtesse Eon de Cely en dernier lieu.

(5) C'est aujourd'hui Saint-Vrain, canton d'Arpajon, arrondissement de Corbeil (Seine-et-Oise). Le château du petit Saint-Vrain, gracieux édifice, surmonté d'un dôme reconstruit par la comtesse du Barry, fait partie de cette commune.

(6) C'est aujourd'hui Arpajon, le chef-lieu du canton susdit, déjà fermé de murs au XII[e] siècle, et qui eut beaucoup à souffrir des Anglais en 1300. Les habitants se refugièrent alors dans l'église de Saint-Clément, qui fut brûlée.

2. L'église d'Évry, près Corbeil (1).
3. Au château de Corbeil, le prieuré de Saint-Jean-Baptiste (2).
4. Au château de Tournan, le prieuré de Saint-Denys et la paroisse avec les chapelles (3).
5. L'église d'Ozouer-la-Ferrière (4).
6. L'église de Ferolles, près Lessigny en Brie (5).

(1) C'est Évry-sur-Seine, appelé en latin *Ayvreum*, Avriacum. Son église était très-ancienne. On trouve sur son territoire le château de Petit-Bourg, ancienne propriété des ducs d'Antin, et qui eut pour hôtes Mme de Montespan, Louis XIV, Louis XV, Louis XVI. Il a appartenu à M. Aguado. Depuis, il est devenu une colonie agricole. Rossini chanta, à l'église d'Évry, avec d'autres célébrités de l'Opéra, une messe qu'il avait composée en l'honneur de la sainte du lieu.

(2) Ce prieuré est célèbre par la redevance de trois chapeaux et de trois paires de gants rouges, que le curé de Saint-Port devait apporter, à la Saint-Jean-Baptiste, au prieur pendant qu'il dînait, sous peine d'amende. Cette redevance était établie à cause d'une terre de Saint-Port, dite la Terre-des-Chapeaux.

(3) Tournan est une petite ville de l'arrondissement de Melun, qui paraît tenir son nom d'une ancienne tour, *torn* ou *tourn*. La terre appartenait, dit-on, aux ancêtres de sainte Fare, abbesse du diocèse de Meaux. On croit qu'elle y fonda un monastère dépendant de celui de Faremoutier. Les religieuses l'ayant abandonné pendant l'invasion des Normands, l'évêque de Paris, devenu seigneur du lieu, y établit des chanoines. Mais en 1088, Guy de Vitry et Havise, sa femme, devenus à leur tour seigneurs de Tournan, donnèrent, du consentement des chanoines, l'église de Saint-Denys de Tournan à l'abbaye de Saint-Maur. Cette église, encore située dans le vieux château, date du XIIIe siècle. Le prieur de Saint-Denys jouissait de grandes prérogatives. En 1192, Anseau de Garlande, seigneur de Tournan, reconnut que les moines de Saint-Maur avaient toute justice dans ses terres, que ceux qui y demeuraient ne lui devaient pas de corvée et étaient exempts de moudre à son moulin, et qu'enfin aucune école ne pouvait s'y établir sans la permission du prieur. L'église paroissiale de la Madeleine était soumise à ce dernier.

(4) Ozouer-la-Ferrière, dont le nom vient d'*oratorium, oroir, horoux, horoit,* chapelle, et du fer qu'on exploita primitivement sur son territoire, est un village près Tournan, arrondissement de Melun. La chapelle existait déjà au XIe siècle. Elle fut depuis transformée en paroisse. Il en reste des piliers qui datent du XIIIe siècle. Au XIe siècle, l'abbé de Saint-Maur était déjà seigneur d'Ozouer. En 1238, il fit abandon de la vaste forêt qui l'avoisine aux *hôtes* qu'il y avait, leur remit les corvées et le droit appelé *Vantus succi et balcri* et les trois œufs qui lui étaient dus aux Rogations, à la condition qu'ils défricheraient la forêt et la mettraient en culture. Ce qui reste de ce bois appartient au baron de Rothschild.

(5) Voyez plus bas pour ce village, chap. VI, à l'annexe de la notice sur La Queue-en-Brie.

7. L'église de Brueières (1).
8. L'église de Saint-Hilaire, de la Varenne, avec la chapelle Saint-Nicolas, érigée depuis en paroisse (2).
9. L'église du village de Boissy, où était la fontaine miraculeuse de Saint-Babolein (3).
10. L'église de Neuilly-sur-Marne et tout ce qui en dépendait, donnée par le comte Burchard (4).
11. L'église du bourg de Noisy-le-Sec, donnée par Josselin, vicomte de Melun, lequel s'est fait peu après religieux à Saint-Maur (5).

(1) Cette commune est probablement Bruyères-le-Châtel, arrondissement de Corbeil, ainsi appelé d'un vieux château féodal qui existe encore en partie. Il avait une abbaye remontant au VII[e] siècle et dont l'église existe encore en partie. Selon toute apparence, le don de cette église vint à l'abbé des Fossés par Burchard, comte de Corbeil, son bienfaiteur. On y trouve deux moulins.

(2) Voyez plus loin au troisième chapitre.

(3) Voyez plus loin au sixième chapitre.

(4) C'est Neuilly-sur-Marne, canton de Gonesse, dont le principal domaine était la Ville-Évrard (voyez plus loin), importante ferme, devenue aujourd'hui un asile d'aliénés. Le nom de ce village, dont on a fait *nobiliacum* en latin forgé, veut dire en celtique champs noyés, c'est-à-dire : champs sur lesquels la Marne en se débordant allait périodiquement déposer son fertile limon. De là l'excellence de son territoire, fécond en toutes sortes de produits. On y trouve le plateau d'Avron (*Evron* ou *Aivron*), l'un des plus culminants des environs de Paris, où existaient le fief et château de ce nom, qu'on a laissé tomber en ruines au commencement de ce siècle. Il était entouré de bois touffus, défrichés en ces derniers temps, et qui paraissent avoir donné leur nom à cette hauteur, du mot *Evre*, c'est-à-dire bois, expression celtique d'où viennent aussi les noms d'Evreux, des Eburoviques, Eburons, etc., le *V* étant mis souvent pour le *B*, par suite d'une prononciation identique chez les Celtes. Ce plateau d'Avron est devenu tristement célèbre lors du dernier siége de Paris. L'église de Neuilly, sous l'invocation de sainte Baudri le, date du X[e] siècle. Son architecture gothique est assez bien conservée à l'intérieur. Elle renferme les cendres de Foulques de Neuilly, qui prêcha la quatrième croisade. Le général Donzelot a été propriétaire de la Ville-Évrard, aujourd'hui devenue, comme nous l'avons dit, un établissement d'aliénés.

(5) Noisy-le-Sec, village du canton de Pantin (Seine), dont le nom, en latin *Nucetum,* paraît provenir, comme celui des autres Noisy qu'il y a en France, d'un bois de noyers qui s'y trouva primitivement. C'est un village très-ancien. L'empereur Lothaire, par une charte de l'an 842, fit don à l'abbaye des Fossés des biens qu'il y avait. Cette charte fut confirmée par le roi Robert en 998. Son église est belle et curieuse. Au nombre des seigneurs de ce lieu figurèrent l'infortuné Enguerrand de Marigny et Nicolas de la Balue, maître des comptes et frère du fameux cardinal de ce nom. On voit par les Mémoires de l'Étoile que ce fut un des lieux où Charles IX permit l'exercice du culte protestant.

Au diocèse de Chartres.

1. Le prieuré de Saint-Arnoul et la paroisse (1).
2. Le prieuré de Moutiers (2).
3. L'église de Langvilliers (3).
4. L'église de Saint-Maurice (4).

En l'évêché de Meaux.

La cour de Saint-Protais.

Plusieurs terres et fiefs lui appartenaient : comme la terre de Torcy (5), Montery, le fief d'Oing, Mulcian et d'Ouastre.

XXI

Au XIIe siècle fut fondée aux Fossés une église paroissiale pour les besoins spirituels des habitants qui avoisinaient l'abbaye. Elle fut dédiée à saint Nicolas, et, plus loin,

(1) C'est probablement Saint-Arnoult, petite ville de l'arrondissement de Rambouillet, autrefois entourée de fortifications dont les ruines existent encore. Son église, très-ancienne, renferme de beaux vitraux. L'église y est sous l'invocation de saint Nicolas ; elle a une nef du XIe siècle et une crypte fort ancienne.

(2) Peut-être Moûtiers en Beauce (Eure-et-Loir), canton de Voves, dont le nom vient de *monasteriis*, petit monastère. Il s'y trouve une fort vieille église, dont la grosse tour carrée, sans flèche, annonce un temps antérieur aux croisades.

(3) C'est probablement Langvilliers, commune voisine de celle de Saint-Arnoult, précitée, arrondissement de Rambouillet. Sur son territoire se trouve le château de Duplessis, qu'habitait l'illustre Duplessis-Mornay, qui en fit pendant quelque temps un temple protestant. Son propriétaire actuel, le comte de Pourtalès, l'a fait restaurer et transformer en colonie agricole de jeunes orphelins protestants. Son église paraît remonter au XIIIe siècle.

(4) Pour ce village, voyez plus loin chapitre IV.

(5) Village du canton de Lagny (Seine-et-Marne), sur la rive gauche de la Marne. Dès le Xe siècle, l'abbaye des Fossés y possédait trente-deux ménages d'ouvriers à charrue, trois manouvriers, et six hospices où il y avait soixante-douze hommes ; chacun de ces hôtes payait au monastère certaines redevances, qui consistaient en diverses denrées et en journées de travail.

en parlant de cette église, nous dirons pourquoi cette dédicace. Jusque-là le pieux saint Maur, humble et fervent disciple du Christ, n'avait guère été remémoré au lieu où reposaient ses reliques. Le monastère, ses deux églises, avaient été placés par trois fois sous d'autres vocables que le sien : Notre-Dame, saint Pierre, saint Paul, et maintenant voici qu'une église paroissiale venait de se fonder et c'était sous l'invocation d'un saint étranger, Nicolas de Myre, en Asie ! Décidément le pieux saint Maur qui, au temps des Northmans, avait eu la tristesse de voir promener partout ses reliques sans repos ni trêve, ne se trouvait pas fort dédommagé à la suite de tant de vicissitudes. Mais le moment allait venir où il devait relever la tête.

En 1137 il y eut dans le pays une grande sécheresse. Prières, litanies, pèlerinages à Notre-Dame, à saint Pierre, à saint Paul, à saint Nicolas, rien n'y fit, quand, las de supplications, on songea à saint Maur. On voulut essayer s'il ne serait pas mieux favorisé que les autres saints. On porta dévotement, solennellement, son corps à la procession, et ne voilà-t-il pas que, tout d'un coup, la pluie survint et rafraîchit la terre !

Dès ce moment, il ne fut plus question que de saint Maur (1). Les autres saints furent bien petits à côté de lui. Sa réputation s'étendit au loin et devint telle que l'empereur d'Allemagne, Charles VI, étant venu en France voir son neveu, Charles V dit le Sage, en janvier 1377, alla en pèlerinage à l'abbaye des *Fossés* où se trouvaient les restes du saint. L'abbé de ces lieux, qui se nommait Jean de Châtres, chanta alors la messe. L'empereur donna à l'offrande cent francs, ce qui était beaucoup pour l'époque, et il se trouva, dit-on, tellement soulagé de sa goutte qu'il y revint le vendredi suivant, jour de la fête du saint où la messe fut célébrée par l'évêque de Paris.

(1) Comme on le voit du reste par de nombreux actes de l'époque. V. *Gallia Christ*, t. VII, ch. 2. *Ampliss. Collect*, t. I.

Bien que l'empereur, de retour en Allemagne, se sentît en proie à de nouveaux accès de goutte et qu'il fallût que le roi de France, son neveu, lui envoyât, à cause de cela, des reliques du saint, une côte enchâssée dans un reliquaire d'or, la réputation de saint Maur ne fit que grandir. Les pèlerins affluèrent au pied de sa châsse dans l'antique *monastère des Fossés* et celui-ci, malgré tout son passé, en prit décidément le nom de *monasterium ecclesia Sancti Mauri*. C'est alors surtout que le nom de Saint-Maur commença à paraître pour désigner la localité jusque-là illustrée par le nom et le souvenir des Bagaudes et les profonds fossés derrière lesquels ils avaient combattu. Ce nom existe encore et il en sera longtemps comme cela, espérons-le, pour la plus grande gloire de notre saint patron ! (1) Puisse-t-il faire souvent tomber la pluie en temps de sécheresse sur les sables de la Varenne où il y en a tant besoin !

La gloire de saint Maur devint si grande et s'étendit tellement loin que des endroits comme Sessieu au diocèse de Lyon, Messine et Bavai à celui de Cambray, Huy à celui de Liége, que des localités comme Gênes, Prague et Suze,

(1) Il y a en France plusieurs villages du nom de Maur, Maurs, Maure, More, treize du nom de Saint-Maur, trois du nom de Sainte-Maure. Tous ne tirent pas leur nom du saint qui avait ses reliques à l'abbaye des *Fossés* près Paris. Plusieurs possèdent sur leur territoire des pierres druidiques, comme Saint-Maur-des-Fossés, comme Saint-Maur-sur-Loir, près Bonneval (Eure-et-Loir), etc. Presque tous sont à côté d'un terrain autrefois couvert de marécages ou d'un étang. Or les expressions *maur*, *mor* en celtique, signifient un étang, un marécage, une nappe d'eau. Au bas de Saint-Maur-des-Fossés, vers le sud, aux lieux recouverts aujourd'hui par la Croix-Souris, le port Créteil et le lieu dit le Marais a dû exister un terrain inondé, vaseux, peut-être primitivement un étang sacré, ou *Saint-Maur*, comme il y en avait tant chez les Celtes. Peut-être est-ce de là bien plus que des reliques d'un saint, réfugiées dans un lieu où elles ne furent pas à l'abri, qu'est venu le nom de la localité. La légende de la translation des reliques peut avoir été forgée à une époque où l'on en forgeait tant de ce genre, pour l'adapter au fait d'un Saint Mor ou étang sacré vénéré dans la presqu'île de la Marne. Nous montrons ailleurs beaucoup de faits de ce genre. *Maur*, *mor*, est un mot qui, en celtique, signifie aussi grand, et il est curieux de voir qu'on invoquait parfois saint Maur sous le nom de *grand Saint Mor*, de *saint Mor, grand ami de Dieu*.

Cologne, Mont-Serrat, Mont-Cassin, et Acquigny en Normandie, prétendirent depuis posséder chacune un exemplaire des diverses éditions du corps du saint, soit en totalité, soit en partie. Il y eut même des localités qui soutinrent que leur nom venait de lui, comme Saint-Maur-sur-Loire, Saint-Maur, département du Cher, Saint-Maur (Jura), Saint-Maur (Indre), Saint-Maur (Oise) et Saint-Maur près Rouen, etc. D'autres, qui ne pouvant avoir de ses reliques à demeure fixe, assurèrent en être les dépositaires momentanés, avec permission de les promener et exhiber en tout lieu, moyennant finance, bien entendu. Il fallut même à ce sujet que le roi de France intervînt. Par lettres datées de son château près de Creil, au mois d'août 1378, Charles V, dit le Sage, déclara qu'on n'avait extrait d'autres parcelles des ossements de saint Maur que celles qui avaient été envoyées à l'empereur d'Allemagne, son neveu, et que, par conséquent, le fait d'autres prétendues reliques n'était qu'imposture (1).

XXII

Mais cela n'empêcha pas d'exploiter la dévotion à Saint-Maur. Elle prit une autre forme. Beaucoup de pèlerins venaient prier auprès de sa châsse et y allumaient des chandelles. Les moines de Saint-Maur vendaient très-cher ces chandelles. Des épiciers du lieu prétendirent leur faire concurrence, mais leur trafic fut empêché. Les religieux, voulant faire de cette vente un privilége exclusif à leur profit, invoquèrent l'exemple des seigneurs de Charenton et de Saint-Mandé qui jouissaient d'un pareil droit sur leurs terres. Les habitants de Saint-Maur assurèrent que la coutume dont

(1) Voir pour tout ce qui touche à Saint-Maur et à son abbaye les ouvrages suivants, publiés en français : 1° La *Vie de saint Maur* avec l'*Histoire des antiquités de ce monastère et de ses priviléges*, etc., par le P. Ignace Jésus Maria, in-4°, Paris, 1640; 2° La *Vie de saint Maur des Fossés avec les antiquités de l'abbaye du même nom*, par Jacques Sanson, carme déchaussé, Paris, 1610, in-8°. *Vie de saint Babolein*, par Simon Martin, in-12, Paris, 1630.

voulaient profiter les moines était nouvelle et n'avait été établie que peu de temps auparavant par l'abbé Richard, qui avait cherché là un surcroît de richesse. Le Parlement de Paris invoqué « débouta les religieux de leurs prétentions, le 30 avril 1407 et de l'empêchement qu'ils avaient voulu faire à trois habitants de Saint-Maur de vendre chez eux des chandelles et des images de plomb pour les pèlerins, sans leur permission. »

Quelques années après, pendant que les Anglais étaient maîtres de Paris, les religieux cherchèrent un autre moyen de faire de l'argent. Voyant que le colportage et l'exhibition de prétendues reliques de saint Maur avaient eu du succès, ils eurent l'idée de faire promener dans toute la France la véritable châsse du saint. L'assistance, les guérisons du bienheureux saint Maur, grand ami de Dieu, devaient être assurées à ceux qui, en cette occasion, sauraient largement délier les cordons de leur bourse. Pour cela, les religieux obtinrent des lettres de Henri V, roi de France et d'Angleterre, en date du 30 octobre 1434, par lesquelles il leur permettait de porter la châsse de leur saint patron dans le pays soumis à son obéissance, ordonnant que la conduite en soit commise à trois religieux de bonnes mœurs. Ceux-ci se mirent en route. Mais arrivés à Rennes en Bretagne, l'évêque Guillaume s'opposa à toute exposition de reliques, à moins qu'on administrât la preuve de leur authenticité. Il leur offrit, en attendant qu'ils allassent chercher leurs preuves, de déposer la châsse dans un lieu sûr, soit à Rennes, soit à Vitré. La chronique n'en dit pas davantage; mais la châsse revint à Saint-Maur, car en 1573 quelques parcelles de reliques en furent, dit-on, tirées pour être données au cardinal de Bourbon, le même dont la *Ligue* voulut depuis faire un roi de France à la place d'Henri IV et qui fut en effet proclamé sous le nom de Charles X. Ce Charles X prématuré, comme celui qui vint depuis, croyait, paraît-il, à l'efficacité des reliques et prenait soin d'en avoir à sa disposition.

Le fait de Henri V, roi de France et d'Angleterre, favorisant par ses ordres les intérêts des religieux de Saint-Maur, est d'autant plus digne d'être remémoré, qu'on prétend qu'il choisit leur monastère pour lieu de sa sépulture. On a cru que les ossements de ce souverain et ceux de sa femme avaient été retrouvés dans une tombe située à côté du lieu où était le maître-autel de l'église. Cette créance est-elle fondée? nous ne le savons. Disons toutefois qu'il ressort de la vie de saint Maur, du père Ignace de Jésus Maria précitée, que le comte Burchard, l'un des principaux bienfaiteurs de l'abbaye, où il vécut pieusement sur la fin de sa vie, fut enterré ainsi que sa femme Élizabeth à côté du maître-autel. Les deux crânes qui y furent retrouvés étaient sciés obliquement par le milieu, opération que, paraît-il, on pratiquait autrefois aux crânes des personnes mortes en odeur de sainteté. Cela étant, il y a tout lieu de croire que les deux crânes appartiennent plutôt au comte Burchard et à sa femme qu'au roi d'Angleterre Henri V, peu considéré comme saint dans l'histoire et que les moines de Saint-Maur devaient maigrement chérir, car c'est à cause de son approche avec ses Anglais, qu'ils s'étaient épuisés pour environner leur demeure de nouvelles fortifications.

XXIII

Le monastère de Saint-Maur exista à l'état de cloître de l'ordre de saint Benoît jusqu'au XVI[e] siècle. En 1533 la dignité abbatiale y fut éteinte par une bulle de Clément VII et le revenu attaché à l'évêque de Paris qui en devint doyen, tandis que huit ou neuf chanoines étaient créés en place des moines (1). Des commissaires mirent cette bulle à exécution trois ans après, le 7 août 1536, réservant à l'archidiacre de Paris, pour son droit d'installation de l'abbé, la

(1) *Gallia Christ.*, t. VII. — Instrum. col. 141.

somme de 10 livres à chaque mutation d'évêque, et au chantre de l'église l'équivalent d'un porc verrat qui lui était affecté à chaque mutation d'abbé (l'évêque remplaçant cette fois l'abbé), équivalent qui fut évalué alors à cent sols. Le même jour, 17 août 1536, l'évêque de Paris, Jean Du Bellay, conféra la chanterie de la nouvelle Collégiale à un certain Catherin Deniau avec une prébende au chapitre nouveau. Parmi les autres prébendiers dotés fut le fameux François Rabelais, l'ami de l'évêque et depuis curé de Meudon. Un autre nom historique se rattache à ces circonstances : c'est celui de Catherine de Médicis qui fit un acte de présentation à la chanterie de Saint-Maur en qualité de dame du lieu. (Voyez au chapitre suivant.)

Ce fut de cette sorte que l'abbaye de Saint-Maur fut sécu larisée. L'austérité monacale alors se relâchait de nouveau Les évêques trouvaient, de leur côté, beau de faire de leurs protégés des prébendiers, et la position de chanoine qui, au dur joug de la règle substituait une existence plus douce et plus libre, était de plus en plus très-recherchée. Neuf ans après la transformation du monastère de Saint-Maur, le même évêque de Paris fit dans l'église le sacre de l'évêque de Mâcon, l'illustre Pierre Chatelain, le même qui avait porté François Ier à devenir restaurateur des lettres. Des statuts furent dressés par le nouveau chapitre et ils furent augmentés et confirmés en 1700 et en 1713 par le cardinal de Noailles, évêque métropolitain (*Archives de l'évêché de Paris*.)

Le monastère de Saint-Maur en devenant un établisse ment de chanoines ne perdit pas pour cela la renommée qui s'y était attachée au temps où il était un asile de Bénédictins réformés. Le nom de Saint-Maur était si en honneur que c'est sous son patronage qu'on plaça la nouvelle institution des moines Bénédictins réformés sous le nom de la *Congrégation de Saint-Maur*, congrégation qui devait bientôt compter dans son sein tant d'hommes remarquables.

Cette réforme fut pour la première fois introduite à Par

au monastère des Blancs-Manteaux au lieu et place des religieux Guillemites qui s'y trouvaient. Ce fut le fameux cardinal de Retz qui, en qualité d'évêque métropolitain, en prit l'initiative en 1618. Louis XIII approuva ce changement par lettres-patentes du 29 novembre de la même année. En 1631 la même réforme fut introduite à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, malgré l'opposition et les rumeurs de plusieurs religieux de la maison, que l'appât de devenir des moines austères, savants et laborieux, ne tentait nullement. C'est dans ce monastère, qui hérita d'une partie de la précieuse bibliothèque de l'abbaye de Saint-Maur, que se sont perfectionnés les religieux de l'illustre congrégation les plus remarquables par leur érudition et leurs travaux : les Hugues Mesnard, les Dachery, les Mabillon, les Ruinart, les Pierre Constant, les Gainier, les Perreau, etc. Ailleurs, fleurirent les Martens et Durand, les Calmet, les Bullet, les Bouquet, les Montfaucon, les Taillandier, les Lobineau, tous noms chers à ceux qui ont voué à l'histoire et aux sciences qui lui servent d'auxiliaires, le juste culte qu'elles méritent.

La congrégation de Saint-Maur se composait d'environ deux mille cinq cents religieux distribués en plus de cent quatre-vingts abbayes et prieurés conventuels. Tout était recueillement, vertus, travaux intellectuels et vraie science dans ces asiles pieux, asiles qui, avec les établissements oratoriens, ont fait le plus d'honneur à l'église catholique. Afin de laisser aux religieux plus de loisirs, des frères lais étaient chargés de tous les soins que réclamaient les choses matérielles. Des dispenses d'assister régulièrement aux offices étaient accordées à ceux qui étaient le plus occupés. Qui travaille prie, dit l'Écriture. Une grande division du travail permettait à chacun de se livrer à la spécialité qui convenait le mieux à ses goûts : les uns se chargeaient des recherches, et pour cela se mettaient en relation avec les divers monastères de l'ordre où l'on pouvait faire ces recherches avec plus de facilité ; d'autres rédigeaient ou corrigeaient

la rédaction de leurs confrères. C'est ainsi que ces laborieux solitaires purent enfanter tant de travaux précieux, impossibles à exécuter dans l'état d'isolement et de pauvreté où sont aujourd'hui tant d'hommes de lettres. Mais pourquoi des communautés laïques ne se formeraient-elles pas à l'instar de ces communautés religieuses. La chose est possible et elle ferait sensation vu l'état où sont aujourd'hui les esprits. Nous l'avons proposé déjà en parlant d'un moderne Platonville, d'un nouveau Port-Royal, d'une sorte de séminaire philosophique préposé à l'élaboration du grand credo des révélations concordantes de l'Esprit, de la science et de l'histoire, credo que le monde attend. Cet établissement aurait sa bibliothèque, son imprimerie, son jardin botanique, son gymnase, son orphéon, ses sanctuaires, l'un druido-mégalithique avec une pierre branlante, sous les grands chênes, pendant l'été, l'autre, dans un oratoire de forme circulaire, pour la saison d'hiver. On pourrait aussi y établir un dispensaire magnétique, une chênaie thaumaturgique comme celle du marquis de Puységur à Busancy. C'est là qu'avec les ressources diverses et si fructueuses de l'association et du ménage sociétaire, et sous l'empire d'une règle sagement combinée, c'est là, disons-nous, que pourrait se fonder le premier foyer de la religion nouvelle, celle dont nous avons indiqué les principes et les bases dans d'autres écrits, et que nous avons désignée sous le nom de la *Fraternité en Dieu* (1). La presqu'île de Saint-Maur, par sa situation à côté de Paris, avec le chemin de fer qui la traverse, avec ses espaces verdoyants, ses points de vue magnifiques, ses quelques belles villas ombragées de chênaies encloses de murs, est admirablement appropriée pour être le siége d'un tel établissement. Puisse-t-il un jour se fonder librement sur le territoire de la commune, dont le nom doit surtout sa

(1) Voyez la *Revue spiritualiste*, t. II, p. 386, le *Concile de la libre pensée*, t. I, pages 2 et 3, t. II, pages 49, 50, 51, 52, 53, et dans le présent ouvrage la note 2 de la page 21.

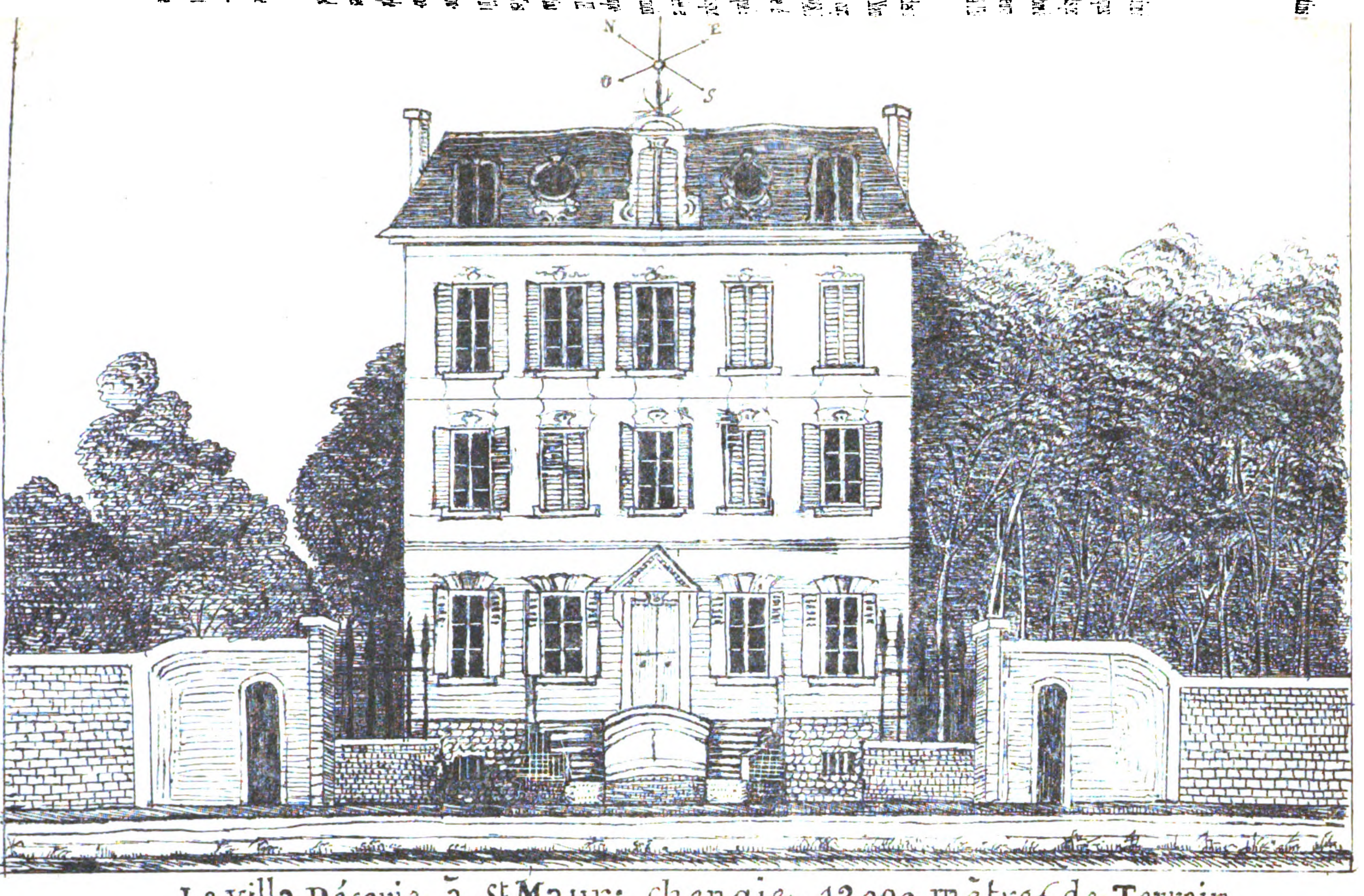
célébrité à la savante Congrégation des Bénédictins réformés.

XXIV

Il y avait eu jusqu'à l'époque de la transformation du monastère de Saint-Maur en chapitre cinquante-quatre abbés. Le premier d'entre eux qui avait porté les habits pontificaux fut Pierre de Chevry, mort en 1283. Au nombre des religieux on avait compté plusieurs écrivains dont les œuvres plus ou moins importantes sont restées ou ont servi à l'histoire. Ici encore nous puisons dans l'abbé Lebeuf.

Le premier dont il est demeuré un ouvrage est Eudes ou *Odon* qui, d'abbé de Glanfeuil en Anjou ou de Saint-Maur-sur-Loire, devint abbé des Fossés dans le temps que le corps de saint Maur y fut mis en refuge, c'est-à-dire en 868. Il y composa l'histoire de la destruction du monastère de Glanfeuil et de son rétablissement, celle des miracles que le corps de saint Maur avait opérés et enfin celle du transport de ses reliques en différents lieux et de leur arrivée en l'abbaye *des Fossés*. Il y parle fort souvent comme témoin oculaire : au moins on ne peut nier qu'il n'eût été contemporain. Cet ouvrage a été imprimé en partie dans *Duchêne*, t. III, p. 410, et depuis en entier dans les *Siècles Bénédictins*. (*Sæc.* IV *Bened.*) Il a mérité l'estime des connaisseurs. C'est du fragment historique de Gauzlin, son prédécesseur, qu'il a transcrit en entier ce que l'on tient de plus certain touchant la personne de Saint-Maur de Glanfeuil. Un anonyme, religieux des *Fossés* depuis l'introduction de la règle de Cluny, fit à cet ouvrage une amplification mêlée de choses de son crû et dont l'abbé Lebeuf déclare ne pas faire grand cas comme certitude historique.

Odon, autre moine des Fossés, écrivit en 1058 la vie de Burchard, comte de Corbeil et de Melun, etc., grand bienfaiteur du monastère, qui était mort en 1058 revêtu de l'habit religieux. Cet historien ayant été élevé dès son enfance



La villa Décorie à St Maur; chenaie, 12,000 mètres de Terrain.

dans l'abbaye des Fossés, avait connu ce comte aussi bien que Rainaud son fils, dont il s'était pareillement proposé d'écrire la vie, ce qu'il n'a pu exécuter. Il dit dans son prologue qu'il s'était fait des ennemis dans le monastère, en sorte qu'il fut obligé d'aller vivre ailleurs. Peut-être, dit l'abbé Lebeuf, fut-ce pour son attachement à la vérité et parce qu'il parut s'être opposé à la légende anonyme de Saint-Maur précitée, tout récemment introduite, et à quelques opérations qui avaient été faites sous ses yeux pour lui donner créance dans la postérité. On voit par le *Livre des miracles de saint Babolein* écrit au même siècle, que les religieux demeurant aux Fossés n'étaient pas tous également portés pour rendre un culte convenable à leurs saints patrons, et qu'ils étaient divisés sur ce point. On y apprend que le moine Odon avait aussi composé quelques répons en l'honneur du même saint Babolein. L'ouvrage d'Odon sur le comte Burchard est estimé. Duchêne l'a fait entrer dans sa *collection* parce qu'il y a plusieurs traits concernant l'histoire de France, t. IV, p. 115 (1), de cette collection.

Il ne faut pas confondre son auteur avec l'abbé Odon, IIe du nom, qui ne vécut qu'en 1043. On croit aussi qu'Odon, simple religieux des Fossés, est celui dont l'éloge se trouve dans une pièce de vers composée par un nommé Teulfe, breton, qui était fort affectionné à ce monastère. Ces vers sont à la louange de l'école et des étudiants de l'abbaye des Fossés.

Un autre religieux anonyme, moine des Fossés, fut auteur de la *Vie et des miracles de saint Babolein*, premier abbé du monastère. La première partie de cet ouvrage, qui est dans *Duchêne, t. I*, n'est nullement estimée, dit l'abbé Lebeuf, étant pleine de fautes et d'anachronismes que Mabillon a relevés. La seconde, qui roule sur les miracles, apprend quelques faits en passant, mais elle n'a été écrite que vers l'an 1080. On y lit que tous les pêcheurs de l'île, c'est-à-dire de la

(1) Voyez *Recueil des hist. de France*, t. X.

péninsule, devaient du poisson à l'abbé le 7 décembre, jour de la translation de saint Babolein.

XXV

Guillaume, religieux de Saint-Maur, rédigea un cartulaire de son monastère vers 1280 (*Gallia Christ*, t. VII, col. 299) et le finit en 1284 sous l'abbé Pierre de Chevry. On lui reproche de n'y avoir pas fait entrer plusieurs chartes du IXe siècle et autres qui sont restées en original et qui paraissent véritables, tandis qu'il en a inséré quelques unes de ces mêmes temps, qui ont été altérées et dont l'original n'existait plus. Mais son ouvrage ne laisse pas que d'être curieux par le détail des usages du XIIIe siècle qu'il y a rapportés, particulièrement à propos de la manière dont on jugeait les criminels des différentes terres de l'abbaye, selon la nature des délits. Par exemple pour juger un faux-monnayeur du village de Marseille près Gerberoy, diocèse de Beauvais, qui avait été arrêté à Saint-Maur en 1275, il y eut une convocation de neuf chevaliers et de quatorze écuyers. Les chevaliers furent :

Guido de Campis (1), Guillelmis de Combellis (2), Rogerus de Atiliaco (3), Petrus Bouque, Guillielmus de Cham-

(1) Aujourd'hui *Champs*, village du canton de Lagny, Seine-et-Marne. Son église passait pour avoir été bâtie par saint Maur et saint Fursy dans un lieu appelé Campus; de là son nom.

(2) Aujourd'hui Combeault, village du canton de Tournan, Seine-et-Marne, situé dans une plaine basse, de là son nom, du vieux français *comb*, vallée. Il s'y trouvait déjà une seigneurie au XIIe siècle. On voit alors un Radulphe de Combellis traiter avec Louis VII. Le maréchal Lefebvre, duc de Dantzig, y avait son château.

(3) Aujourd'hui Attilly, dépendance de la commune de Féroles, canton de Brie-Comte-Robert, même département. Il y avait un château bâti sur un petit monticule environné de fossés remplis des eaux vives du ruisseau le Réveillon. Sous Louis le Gros, on voit un sire Milo, seigneur de Attiliaco. L'église de Féroles, dont a toujours dépendu Attilly, avait été donnée en 1090 à l'abbaye de Saint-Maur.

piniaco (Champigny), Johannes de Chevriaco (1), Odon d'Epiis, Theobaldus de Dumo, Brocho de Sailleville. Les écuyers, appelés en latin *armigeri*, furent : Johannes Augeri, Johannes Conversus, Gaufridus de Saint-Laurentio, Gerardus de Trècis (peut être Trie près Gisors), G. Burgensis Pariso, Guillielmus de Bonolio (Bonneuil), Johannes de Limolio (2), Evrardus et Thomas de Capriaco, Johannes de Malavicina, Philippus de Dumo, Johannes de Villa Evrardi (3), Simon de Brit (Petit-Bry), Theobaldus de Chemino et Johannes de Chimine (4). Tous ensemble jugèrent avec le prévost de l'abbaye des Fossés. Le faux monnayeur atteint et convaincu de son crime fut condamné à mourir dans l'eau bouillante. Les chevaliers et écuyers étaient des vassaux d'abbaye qui, suivant l'usage de ces temps-là, étaient convoqués *et conjurés* par le juge du seigneur suzerain pour juger avec lui le procès. Ils n'y allaient pas de main-morte, comme on le voit. Il est très-heureux pour Pie IX, le grand faux monnayeur de notre temps, de n'avoir pas été soumis aux sentences de la justice de l'abbaye de Saint-Maur.

XXVI

Il y a aussi dans le cartulaire du moine Guillaume un mémorial sur une sentence criminelle curieuse que l'auteur a laissée en français. Elle date de 1278, époque où les

(1) C'est Chevry, village voisin du précédent et qui doit, selon toute apparence, son nom à des chèvres qui prenaient plaisir à y aller paître aux bords du ri ou ruisseau le Réveillon. Au temps de Philippe-Auguste vivait un Évrard de Chevry, seigneur du lieu. On a cru y reconnaître les traces de son château au lieu où se trouve actuellement un lavoir public. Pierre de Chevry fut abbé de Saint-Maur (xxv).

(2) C'est Limeil, petit village contigu à Valenton, canton de Boissy, Seine-et-Oise. (Voyez plus loin, chap. VI.)

(3) C'est la Ville-Évrard, hameau de Neuilly-sur-Marne, qui autrefois était un château féodal. (Voyez plus haut Neuilly-sur-Marne, page 74.)

(4) C'était sans doute les seigneurs du château de Chemin, commune de Neufmoutiers, canton de Rozoy, Seine-et-Marne.

actes commencèrent à être rédigés dans la langue nationale; la voici :

« En l'an de grâce 1278, le lundi auquel fut la décollation de saint Jean-Baptiste, en pleine assise, fust esgardé et jugé par le conseil de mon seigneur l'abbé Pierre; c'est à savoir : M. Sire Pierre Bouge, Guy de Chaus (1) (Champs), Deny de Sailleville, Jehan de Coccigny (2), Gile de Brion, Guillaume de la Grange (3), Evrart de Chevry, Gace de Lungni (4), Pierre Rigaut, Jehan de Chevi, Guillaume de Ponteillaus (5), Estienne Cranche, Guy de Chesnoi, Guillaume Tristan, Guillaume de Pemill, chevaliers; Geoffroi de Saint-Lorent, Laurens le Saunier et Jehan Augier, borgeois de Paris, Jehan de Money et Simon de Bri (Petit-Bry) escuyer, Renaut de Veri (6) et Guillaume prévost des Fossés; que,

(1) Voyez ci-dessus, page 86.

(2) C'est Cossigny, dépendance de Chevry, canton de Brie-Comte-Robert, Seine-et-Marne. Il est désigné dans d'autres titres du XIIIe siècle sous les noms de *Cocini*, *Cociniacum*, *Cocigniatum*, *Cossigniacum*, *Coccigniacum*, *Cocigny*. Gauterius de *Cochiniaco* vivait vers 1180.

(3) C'est le lieu dit la *Grange du milieu*, commune d'Yèrres, canton de Brie-Comte-Robert. (Voyez la notice sur cette localité, chapitre VI.)

(4) Sans doute le château et la ferme de Lugny, commune de Moissy, canton de Brie-Comte-Robert.

(5) C'est Pontillaut (c'est-à-dire petit Pontaut), écart de cette commune, canton de Tournan, Seine-et-Marne.

(6) C'est sans doute Viri, village du canton de Lonjumeau, Seine-et-Oise, autrement appelé Viry-sur-Orge ou Viry-Châtillon, à cause du hameau auquel un vieux château féodal, aujourd'hui ruiné, a donné son nom. Il y a une église de la fin du XIIe siècle dédiée à saint Denys et à sainte Luce, deux saints apocryphes. (Voyez notre *Paganisme chrétien*.) En 1093 vivait Vulgrain de Viry, tige d'une famille de seigneurs et d'ecclésiastiques célèbres. Charles V, dit le Sage, donna la terre de Viry à l'abbaye de Saint-Maur-des-Fossés en échange d'autres biens. Les évêques de Paris, successeurs des abbés de Saint-Maur lorsque ce monastère fut sécularisé, avaient un fief dans cette paroisse et la collation de la cure. Charles Perrault, l'auteur illustre de contes qui font les délices de l'enfance, posséda le fief et le château des seigneurs de *Piedefer* à Viry. Là habita aussi l'architecte Claude Perrault, à qui l'on doit la colonnade du Louvre. Depuis, ce village fut habité par le maréchal Jourdan, le général Davoust, la duchesse de Raguse, le mathématicien Francœur et le fameux lieutenant de police Sartines, chez qui fut arrêté le malheureux conseiller d'État Foulon, massacré par le peuple de Paris lors de la prise de la Bastille en 1789. (Voyez Pinard, *Hist. du canton de Lonjumeau*, Paris, 1864.)

parce qu'on ne trouvait pas par l'enqueste faite du fet de trois hommes, qui furent occis entre Christoille et Melli (1) que li maires de Melli qui estoit détenu en prison dès la Chandeleur jusqu'au jour dit par le soupçon dudit fet en est mort de L'ernie, ne qu'il fust coupable de la mort, mais parce qu'il estoit meires et joustice et oï le cri et vit la mellée commencer et n'en fus plus; et fut esgardé et jugié par le conseil des chevaliers et borjois dessus dits qu'il ira outremer et mouvra dedans les octièvres de la saint Rêmi et demorra un an audela de la mer, il s'en reviendra, se il veut et aportera témoignage que il aura accompli son an outre la mer, c'est à savoir en lettres scellées du scel du patriarche ou de l'ospitol ou scel autentique. Et toutes ces choses jura ledit meires en plaine assise, présens les dits chevaliers et grant multitude d'autres gens et fit le voyage. Mais parce qu'il ne revint pas si soffisemment comme il lui fut enjoint, il fut envoyé de rechef au pelérinage à saint Thomas de Cantorbire. »

D'autres qui dans le même cas avaient vu la mêlée et ne l'avaient pas empêchée furent aussi en pleine assise condamnés à aller à Saint-Jacques de Compostelle; ce qui prouve que si alors nos bons pères de la campagne étaient toujours batailleurs, on ne pardonnait pas à ceux qui pouvant s'opposer aux risques ne les empêchaient pas. Il serait à désirer qu'il en fût encore ainsi aujourd'hui.

Saint-Maur-des-Fossés eut aussi pour abbé Jean Castel, fils de la célèbre Christine de Pisan, chroniqueur et historiographe de Louis XI, auteur d'une partie des *grandes chroniques de saint Denys*. C'est à Saint-Maur que Rabelais, qui, on l'a vu, y avait été nommé chanoine par son ami J. Dubellay, évêque de Paris, écrivit son Pantagruel. A la même époque, Michel de Menchon, qui était maître des enfants de chœur fit imprimer une *instruction sur les principes de musique*, ouvrage rempli de figures, publié à Paris en 1571.

(1) C'est-à-dire entre Créteil et Mesly. (Voyez plus loin la notice sur Créteil au chapitre IV.)

XXVII

A cette suite d'écrivains divers, il faut ajouter Regnard de Chitry, prieur conventuel de Saint-Maur-des-Fossés sous Philippe de Valois, qui s'est fait connaître par le zèle qu'il déploya à recueillir les récits des miracles opérés en divers lieux par la Sainte-Vierge. Il en fit commencer en 1328 un recueil qu'on a conservé dans les manuscrits de Sainte-Geneviève de Paris. Le 26[e] miracle du IV[e] livre est intitulé : ***De Iconia, B. Mariæ, V. quæ est in monasterio Fossatensis quam effigiavit virtus altissimi.*** Il y raconte que Guillaume, comte de Corbeil, vers 1060, devenu religieux à l'abbaye, se mettant à tailler dans le bois une image de la vierge qui devait figurer au pied d'un crucifix qu'on restaurait, l'image fut faite tout à coup d'elle-même, et l'on prétend que c'est celle-là qui a été conservée et qu'on voit encore aujourd'hui dans l'église de Saint-Maur (1).

(1) Le nombre est grand de faits de ce genre arrivés au moyen âge, ainsi que ceux où de vieilles statues gauloises, qui, ayant été dérobées par le clergé aux chênes consacrés où elles attiraient les croyants, furent transportées dans les églises du voisinage afin que ces croyants y apportassent leurs dons en même temps que leurs adorations. Malgré cela, et nonobstant toutes les précautions, les statues retournaient invariablement à leur chêne de prédilection, où, de guerre lasse, le clergé finissait par les laisser. L'antiquité payenne cite plusieurs faits de ce genre. Les plus célèbres sont ceux de la statue de Minerve ou Palladium, de la Diane Taurique, de la statue de Vesta qui, disait-on, n'avaient point été faites de main d'homme. On cite aussi les dieux de Lavinium qui, transportés à Albe, s'en retournèrent au lieu d'où on les avait tirés (voyez *Denys d'Halicarnasse*); on cite enfin une foule d'autres dieux ou déesses qui avaient si souvent l'habitude de se déplacer, qu'on avait pris soin en certains lieux de les tenir enchaînés. Virgile, au onzième livre de l'Énéide, nous rappelle ce fait par ces mots :

« Tous les dieux abandonnèrent leurs autels et sortirent de leurs temples. »

Stanislas Julien, dans sa *Vie de Houen Thsang*, cite de pareils déplacements de la part des statues boudhiques.

Ces faits, leur répétition constante en plus de mille endroits et dans des milliers d'occasions, ne sont pas les moins curieux de l'histoire du merveilleux. Ils soulèvent des considérations du plus haut intérêt dans l'ordre des phénomènes pneumatologiques. Nous en avons parlé à différentes reprises dans notre *Revue spiritualiste* et dans notre *Concile de la libre-pensée*. Il est vrai que ceux que

Le monastère des Fossés ne fut pas seulement honoré par les écrivains qui l'habitèrent; il le fut encore par une foule de grands personnages, empereurs, rois et princes, qui y eurent un pied-à-terre. De ce nombre furent quelques-uns des empereurs carlovingiens dont il a été parlé plus haut. Le roi capétien Henri Ier y vint souvent faire sa prière, comme le témoigne une charte de 1058 (1). En 1223, le jeudi avant la Mi-Carême, Philippe-Auguste y prit le droit de gîte, alors évalué à cent livres (2); saint Louis y vint en 1234 et en 1239 et l'abbé paya alors pour son gîte la somme de vingt livres (3).

rapportent les attestations catholiques ont été révoqués en doute malgré les témoignages nombreux et patents qui en accusent la réalité. Ce sont, a-t-on dit des inventions de légendaires intéressés ou chargés d'attirer au clergé la bonne aubaine des dévotions et offrandes des croyants. Osons dire que si telle a été l'attente du clergé, il en a été singulièrement déçu. En effet, l'intérêt clérical voulait que le sanctuaire des bonnes vierges trouvées fût dans l'église paroissiale et non au pied des chênes isolés de la forêt, perpétuation des coutumes druidiques. Pour le fait arrivé à Saint-Maur, par exemple, l'intérêt catholique voulait que la Notre-Dame adorée là fut ressemblante à toutes les autres Notre-Dame, c'est-à-dire portant un enfant dans les bras, avec les attributs ordinaires des déesses mères, comme le lys, le pavot somnifère, la grenade, la colombe, la rose, etc. (voyez la note de la page 5), mais pas du tout, ce fut l'image de la déesse gauloise, *Belisana*, qui se révéla. Pour le croyant rationel et critique, initié à ces faits merveilleux et les connaissant tous, ils ne peuvent être, comme dans l'Inde et chez les Anciens, que le fait de l'Esprit ou génie topique adoré anciennement en ces lieux, voulant montrer par un miracle qu'il désirait que l'adoration lui fût continuée devant son image primitive, comme de même les Esprits topiques replaçant leurs statues aux lieux anciennement consacrés, voulaient montrer que c'était là que la dévotion des fidèles devait toujours continuer à se porter. Mais, nous le répétons, pour comprendre ces questions et les prendre au sérieux, il faut avoir lu ce que nous en disons dans notre *Mariolâtrie* et notre *Paganisme chrétien*. Il faut au préalable, répétons-le encore, avoir suivi attentivement la constatation et l'examen des faits extraordinaires de l'ordre merveilleux qui arrivent encore de nos jours par toute la terre, avec la bonne foi d'en convenir quand ils sont clairement prouvés ou qu'on en a été personnellement témoin : ce qui nous est arrivé.

(1) *Cartulaire Fossat. Hist. ecclésiast. du diocèse de Paris*, t. X.

(2) *Cartul.* idem. *Cartul. de Louis IX*, fol. 265. *Ampliss, Collect. lect.*, t, X. — Sauval, *Antiq.*, t. II, p. 441.

(3) Le droit de gîte était un privilége de beaucoup de seigneurs suzerains. On l'appelait ailleurs droit de *Soigny* ou de *Poursoing*. Ce n'était pas une petite charge que ce droit, même quand il était exercé par des prélats. Ils en abusèrent souvent; aussi le concile de Latran en 1179 y mit-il le holà. Désormais

Deux traités de paix y furent signés : l'un au mois de septembre 1418 et l'autre le 29 juillet 1465, année même où Louis XI fit mettre à mort Charles de Melun, seigneur de Champigny, pour crime de trahison. Quelque temps auparavant, après la bataille de Montlhéry, le duc de Berry avait logé à l'abbaye avec les autres grands personnages de la ligue du Bien public et ce fut là que furent arrêtées les bases du traité de Conflans. On a vu plus haut que l'empereur Charles IV y vint deux fois, en 1377, implorer saint Maur pour la guérison de la goutte qui le tourmentait. C'est là que Henri V, roi d'Angleterre et de France, voulut être inhumé (1). Au temps de la guerre des Bourguignons et des Armagnacs, le duc de Bourgogne y soupa avec la reine de France, l'infâme Isabeau (2).

XXVIII

Le chapitre de Saint-Maur ne devait pas conserver le lustre dont le monastère avait joui pendant si longtemps. Ses chanoines, hommes mondains, comme le furent beaucoup de dignitaires du clergé séculier dans le XVIII[e] siècle, laissèrent péricliter le cloître et ses églises.

Alors un grand esprit de scepticisme et de matérialisme avait pris le dessus sur les vives croyances du moyen âge. Voltaire et les encyclopédistes soufflaient partout leurs sarcasmes et leurs doctrines sensualistes.

L'auteur de Pantagruel était remplacé à Saint-Maur par un autre Rabelais, l'abbé de Chaulieu (3), qui y résida. Aussi l'historien Dulaure, visitant Saint-Maur en 1786, n'y trouva-t-il plus que les somptueuses habitations des chanoines, mais le cloître, l'église abbatiale et celle de Notre-Dame-des-

l'équipage des évêques ne put s'élever au-delà de 20 chevaux et pour les archevêques, il ne dut pas dépasser 40 chevaux. Toutefois, c'était encore là une bien grande différence d'équipage avec l'âne qui fut l'unique et passagère monture de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

(1) *Histoire de Bourgogne*, tome VII, page 15. (2) Idem.

(3) Le domaine princier ou royal de Saint-Maur formait alors l'apanage du

Miracles étaient dévastés, sans réparations. Il n'y vit plus qu'une petite chapelle où se trouvait, dit-il, une statue de saint Maur *à faire peur*. En 1628 on gardait déjà si peu les reliques du saint, que des voleurs s'emparèrent du reliquaire en argent où l'on avait déposé sa tête.

Cela arriva, dit l'abbé Lebeuf, dans la nuit du vendredi au samedi d'avant l'Ascension; on ne put mettre la main sur les coupables, faute de reconnaître leurs traces. On croyait la relique perdue à toujours, quand un peu plus tard on apprit que deux hommes de Saint-Mandé, en labourant leur champ au lieu dit: *Creux du Fossé*, avaient découvert la tête de saint Maur, enveloppée d'un taffetas rouge. En ayant averti les chanoines de l'abbaye et le juge de Saint-Mandé, il fut dressé à l'instantun procès-verbal sur les lieux. Trois parchemins contenus dans le crâne, roulant à terre, avaient indiqué aux laboureursla nature et la provenance de l'objet trouvé. La relique fut déposée dans la chapelle de Saint-Mandé jusqu'à ce qu'un des chanoines vint la prendre pour la reporter dans l'église du chapitre. M. de Gondy, archevêque de Paris, donna une sentence le 18 mai suivant pour reconnaître ce chef, avec ordre d'ériger une croix à la place où il avait été retrouvé et d'y attacher un marbre rappelant cette découverte. Le prélat ordonna aussi de célébrer tous les ans à Saint-Maur, le 5 mai, la fête de *l'invention* de ce chef avec procession à la chapelle de Sant-Mandé et à la *croix du Creux du fossé*, avant la grand'messe, accordant indulgence à tous ceux qui y assisteraient. Le chef de saint Maur, cette fois, fut mis dans une tête d'argent contenue dans un buste de même métal, du poids de 28 marcs, et remis à sa place d'honneur dans l'église abbatiale. Là se retrouvaient, toujours dans une

duc du Maine dont Chaulieu était le secrétaire. C'est à Saint-Maur que furent écrites par celui-ci les lettres que le prince adressait à la déesse de Sceaux. Voir les chroniques galantes du temps. M. Labouisse, bel esprit du commencement de ce siècle, parle de ces choses dans son *Voyage à Saint-Maur et à Longchamps*, petit opuscule fait à l'imitation du *Voyage de Chapelle et de Bachaumont*, Paris, 1805.

châsse, les autres restes du saint ainsi que ceux du bienheureux Babolein.

Mais ce n'étaient pas là les seules reliques que possédait l'illustre monastère. Il était, dit l'abbé Lebeuf, un des plus richement dotés sous ce rapport de tout le diocèse de Paris. Tandis que beaucoup d'églises n'avaient à citer que des reliques équivoques et banales envoyées de Rome où, disait-on, on les avait retrouvées parmi les ossements des martyrs, celle du chapitre de Saint-Maur citait les reliques de saint Mein, contenues dans une châsse de cuivre doré, qui avaient été données par l'abbé de Saint-Mein même, en Bretagne, à son parent, Jean du Bellay, premier doyen du chapitre de Saint-Maur. Il y avait aussi les ossements de sainte Colombe, vierge et martyre, qui avaient été tirés du prieuré de Saint-Bon, bâti à Paris sur l'emplacement d'une ancienne église de la sainte. Ces ossements étaient venus à l'église abbatiale de Saint-Maur en ce sens que le prieuré de Sainte-Colombe était membre de celui de Saint-Éloi, subordonné au monastère des Fossés. Il y avait aussi un grand reliquaire de bois couvert d'un verre en forme de tableau penché où il y avait dix-sept morceaux de reliques différentes, dont la plus remarquable était un os de saint Prix, martyr, plus l'extrémité supérieure d'un fémur de saint Florentin, venue de Lagny, plus un fragment des côtes de saint Névard et de saint Nicaise, évêques de Reims, plus les restes de sainte Macre et de saint Quentin, (dont nous avons parlé ci-dessus, chapitre I), plus une côte de saint Pierre, de laquelle, dit l'abbé Lebeuf, Rome ne conviendra jamais; plus enfin une image de Notre-Dame, en argent, donnée en 1713 par *Jehan Barbier, secrétaire de Saint-Mor*, et contenant des reliques de saint Maurice. Que de précieuses richesses, grand Dieu!

(1) Pour *saint Mein, saint Bon, sainte Colombe, saint Prix*, voyez notre ouvrage intitulé . *Recherches sur le culte des dieux générateurs, leurs noms, leurs symboles et leur signification mythologique, leur introduction sous des noms divers dans le paganisme chrétien de Rome et dans les fêtes, les pèlerinages et les dénominations d'une foule de localités.*

et qu'aujourd'hui on apprécierait si peu.... *O mores, ô tempora; quantum mutatus ab illo!*

Mais outre tous ces saints objets, l'église collégiale renfermait une foule de mausolées et de pierres tombales érigées à la mémoire de nobles et puissants personnages. L'abbé Lebeuf en a donné la description. A côté de la chapelle de Saint-Maur, il s'en trouvait une autre affectée aux seigneurs de la Varenne. On y voyait les tombes de quelques-uns de ces seigneurs ainsi que dans la nef. Ces tombes étaient ornées de leurs armoiries, qui étaient : d'argent à deux haches adossées, de gueules au lambel d'argent de quatre pièces. On les retrouvait sur les vitraux de la chapelle. L'église ou chapelle de *Notre-Dame des miracles*, reconstruite au XVe siècle et où une bulle d'Urbain VIII avait établi une confrérie, contenait aussi quelques mausolées et richesses archéologiques.

XXIX

Conçoit-on que malgré tant d'objets d'art, de riches et pieux souvenirs, les chanoines de Saint-Maur aient laissé tomber leur cloître et leur église collégiale dans l'état où Heurtaut et Magny (1) (voyez plus haut). et après eux Dulaure, les virent à la fin du XVIIIe siècle. Hélas, ils étaient loin les temps où des rois, des empereurs, venaient s'agenouiller devant la châsse de saint Maur, où des reliques du même saint, promenées, exhibées dans toute la France, étaient une source de revenus en même temps qu'un objet de vénération. Mais on ne croyait plus déjà alors à l'efficacité des reliques et elles ne rapportaient plus rien. Aussi les chanoines de Saint-Maur n'hésitèrent pas à se dessaisir de

(1) Auteurs du *Dictionnaire de la ville de Paris et de ses environs*. L'ancien portique dont la structure paraissait du IIIe siècle, disent les auteurs de ce dictionnaire, était entièrement découvert, la voûte en ayant été abattue. Le sanctuaire menaçait ruine.



celles qu'ils possédaient. Ils en firent cadeau à l'église Saint-Germain-des-Prés de Paris où les hommes de la tourmente révolutionnaire les trouvèrent et les anéantirent (1). Dire qu'alors les chanoines de Saint-Maur se dépossédaient de leurs précieuses reliques, c'est dire qu'ils avaient laissé tomber le monument et la procession commémorative de l'invention du chef de leur saint patron à Saint-Mandé. Au temps de l'abbé Lebeuf déjà cette procession était tombée en désuétude, et il n'y avait plus de trace de la *croix du Fossé*. Cela se comprend du reste, puisque dans ce même siècle, comme on le verra plus loin, lesdits chanoines, d'accord avec l'archevêque de Paris, supprimaient les offices nocturnes et les coutumes antiques du pèlerinage fait à Saint-Maur, se scandalisant de choses qui avaient duré tout le moyen âge et n'y avaient trouvé personne d'hostile. C'est peu après qu'arriva l'abandon de l'église abbatiale. Dans ces beaux temps du cardinal Dubois, des abbés de Bernis, de Grécourt et de Voltaire, où Jésus était simplement appelé législateur des chrétiens par les prédicateurs à la mode, et les miracles traités de choses apocryphes, on ne s'occupait plus guère du culte pour lui-même. Nous l'avons dit, les chanoines de Saint-Maur, affranchis de la vie du cloître, mondains et relâchés comme l'était alors une partie du clergé, ne songeaient plus qu'à embellir leurs habitations particulières.

(1) Nous lisons dans la *Vie des Saints du père Giry*, nouvelle édition in-4° de 1858, t. I, p. 1422, la déclaration suivante de M. Collomb, curé de Saint-Maur, en réponse à une enquête des éditeurs relativement aux reliques qui pouvaient être demeurées dans la localité.... « J'ai trouvé cette notice : les reliques de saint « Maur, après avoir subi plusieurs transports, furent déposées en 1750 à l'abbaye « de Saint-Germain-des-Prés, où on les conservait encore avant la tourmente « révolutionnaire de 1792, dans une fort belle châsse. » Peu après la lettre du curé de Saint-Maur, Pierre Marie, curé de Saint-Germain-des-Prés, donnait l'attestation suivante, insérée à la suite de la précédente : « *Toutes* les reliques « que possédait l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés ont été brûlées en 92 ou 93; « les cendres en ont été enfouies, on n'a pas su en quel endroit. » Ce qui n'empêche pas qu'aujourd'hui on montre encore les reliques et la châsse de saint Maur à côté du maître-autel de l'église paroissiale en compagnie de celle de saint Babolein !

La demeure alors improductive de leurs saints patrons était devenue, comme on dit, le cadet de leurs soucis.

La Révolution, partout terrible, inexorable, ne tarda pas à apparaître. Elle dispersa les oublieux chanoines et amena à son tour la dévastation de leurs propres demeures, leur transformation et leur transmission en des mains laïques.

Aujourd'hui, c'est avec une peine extrême que le touriste, l'archéologue, cherchent ce qui reste de l'ancienne abbaye de Saint-Maur, le lieu où elle était assise, quels bâtiments elle contenait, et où s'élevaient ses deux églises. Sans les fouilles, le zèle, les soins intelligents d'un des nouveaux propriétaires, M. Bourières, la recherche serait impossible. Grâces lui en soient donc rendues.

APPENDICES DU CHAPITRE II

APPENDICE A

LE TEMPLE DE SYLVAIN, SES VESTIGES. — RUINES DE L'ABBAYE DE SAINT-MAUR. — COMMENTAIRES ARCHÉOLOGIQUES SUR LA CROIX, LE LABARUM, L'ALPHA ET L'OMEGA.

Le temple de Sylvain, le château de César, depuis *castra Bagadaurum*, l'abbaye des Fossés et l'agglomération communale qui les remplaça, offrent trop d'intérêt pour que nous n'entrions pas à ce sujet dans quelques renseignements topographiques et archéologiques.

De tout cela, il ne reste plus que l'agglomération communale qui s'élève autour de l'église paroissiale de Saint-Nicolas, bâtie au XIIe siècle. Au carrefour principal de cette agglomération, celui où viennent se rencontrer la rue de Paris, celles du Four, de l'Abbaye, et l'avenue de la Pelouse, existait autrefois une légère élévation de terrain, nivelée depuis, surtout en 1848, sur laquelle s'élevait le pilier, poteau ou croix communale. On y a retrouvé de nombreux ossements, et, pour qui sait les usages du monde ancien, il est tout naturel qu'un tertre ait recouvert ces ossements. Ils n'étaient pas ceux de l'ancien cimetière contigu au flanc oriental de l'église : D'où venaient-ils? Serait-ce trop hasarder que de dire que là furent enterrés une grande partie des Bagaudes massacrés lors de la prise de la forteresse? Il est regrettable que les ossements, avec les débris qui pouvaient se trouver à côté, n'aient pas été examinés et notés archéologiquement.

L'avenue de la Pelouse, qui débouche sur ce carrefour central, était au moyen âge le lieu du concours annuel et des plaids féodaux dont nous parlons dans le chapitre qui va suivre. Elle est

demeurée depuis la place des réjouissances publiques lors de la fête du village. Là s'élevait le menhir celtique dont nous avons parlé, et sur lequel nous revenons également dans le chapitre III de cet ouvrage. C'était un *bé, bi, vé* ou *vi*, simulacre de la force génératrice, symbole du soleil adoré en ces lieux, comme nous l'avons dit et en vertu de raisons que nous expliquons en tête du chapitre I, qui précède, dans le chapitre qui va suivre et dans nos notices sur Bonneuil, Vincennes, la Queue-en-Brie, etc.

Ce menhir, déplacé, est aujourd'hui dans la propriété de M. Bourières, à quelques pas du lieu où il gisait primitivement. Il a donné son nom à la ferme voisine, ancienne basse-cour du palais abbatial, puis du château des princes de Condé, qu'on appelait autrefois la *court bé*, c'est-à-dire ferme du bé, bi ou vi (le Phallos symbolique).

Du haut de cette charmante place de la Pelouse, l'œil se porte au delà de la Marne sur les coteaux enchanteurs de Nogent, de Petit-Bry, de Villiers, de Champigny. En-deça du fleuve, à vos pieds, se montrent d'élégantes et riches villas. Ce sont les bâtiments qui ont remplacé les constructions de l'antique abbaye. Un édifice s'en détache et les domine, c'est l'ancienne chapelle de *Notre-Dame des miracles* à laquelle des transformations modernes ont donné l'aspect d'une des constructions qu'on trouve aujourd'hui à Vincennes, inspirée par le souvenir du donjon et par le système d'architecture forteresse qui exista sans succès il y a une vingtaine d'années.

Au bas de la place de la Pelouse se trouve l'avenue de l'Arc, ainsi appelée des séculaires jeux d'arc auxquels s'y adonnaient les habitants de Saint-Maur.

L'abbaye et son enclos comprenaient tout le pâté de maisons et de jardins qui s'étend de cette avenue à la Marne et que circonscrivait au couchant la rue de l'Abbaye ou de l'Abreuvoir, qui descend du haut de Saint-Maur à la rivière. Ce pâté d'habitations est aujourd'hui divisé en deux portions par une allée fermée dite impasse de l'Abbaye. Au fond de l'impasse se trouvait le réfectoire monacal; à gauche, les corps d'habitation et jardins, que baignaient des bras de la Marne et qu'avoisinait le moulin de la communauté. Cette portion du cloître est aujourd'hui occupée par l'élégante villa du célèbre parfumeur Piver. A droite de l'impasse se trouvaient la chapelle de Notre-Dame-des-Miracles et l'église

abbatiale de Saint-Pierre et Saint-Paul-des-Fossés. Cette portion semble avoir été circonscrite dans l'enceinte de l'ancien collége des Sylvains dont les restes se reconnaissent à la haute et épaisse muraille, que recouvre aujourd'hui un épais tapis de rosiers, de convolvulus et autres plantes murales. En tête de cette muraille, au sud-ouest, existe encore une des fortes tours de cette enceinte, appelée depuis *tour canoniale*. C'est là qu'a été retrouvée en 1725 l'inscription lapidaire faisant mention de la restauration du temple de Sylvain et dont il a été parlé en tête de cet ouvrage, page 8. Il serait à désirer que ce vieux vestige de l'enceinte gallo-romaine fût dépouillé de l'épaisse couche de plâtre qui le recouvre et rendu à l'aspect de sa maçonnerie primitive.

Au fond de l'impasse de l'Abbaye on pénètre à droite dans l'intérieur de la villa Bourières, adossée à la partie orientale de l'antique chapelle de Notre-Dame-des-Miracles transformée. En traversant les bâtiments de cette curieuse villa, on pénètre dans un parc délicieux, varié d'aspect, de produits, couvert encore de quelques ruines, tapissé d'un gazon luxuriant, enceint de vieux murs sur lesquels s'entremêlent abondamment le lierre et diverses plantes saxatiles. Ce jardin enchanteur occupe les flancs et le bas de la colline où existèrent le temple de Sylvain et, après lui, l'église abbatiale de Saint-Maur. On reconnaît l'emplacement des murs de cette église à quelques fragments de colonnes isolés et recouverts de lierre. Plus haut se montrent l'antique menhir celtique dont nous avons parlé et l'entrée du souterrain qui faisait communiquer l'église avec le palais abbatial, situé comme nous l'avons dit sur le haut de la colline, au lieu où s'éleva le château des princes de Condé.

Rien de plus émouvant à voir pour l'archéologue que ces fragments sombres d'antiques constructions se détachant sur le ton riant des massifs de verdure. Plus bas, au pignon d'une annexe des bâtiments de la villa, sous un compartiment percé à jour et élevé de deux ou trois mètres, se montre le musée des antiquités recueillies par M. Bourières dans toute l'étendue de sa propriété. Il les a fait restaurer avec soin et les a mis ainsi à la portée des regards des amateurs que le culte de l'histoire et de l'archéologie pousse vers sa demeure champêtre.

Avant de passer à la description de ces curieux débris d'un autre âge, en partie issus du temple de Sylvain, parlons de ce temple et de l'église qui le remplaça. Voici d'abord ce qu'en

disaient MM. Heurtaut et Magny en 1779 dans leur *Dictionnaire historique de Paris et de ses environs.*

« Le bâtiment de l'église abbatiale de Saint-Maur avec ce qui reste des anciens lieux réguliers, était situé dans l'endroit le plus bas du village et dominé par une montagne du côté du midi. D'abord on trouvait les restes d'un ancien portique, qui avait été de quatre travées et dont la structure avait paru être du IIIe siècle. Il était entièrement découvert depuis plusieurs années, la voûte ayant été abattue. On voit de cet endroit le haut du portail de l'église, composé de pierres dures à deux pieds, taillées en ronds, en losanges, etc., ce qui formait une espèce de marqueterie qui paraissait être de sept à huit cents ans. Dans la nef tous les piliers étaient du temps du roi Robert, environ l'an 1000; mais ce qui était élevé sur ces piliers n'était pas aussi ancien, non plus que la voûte. La croisée était de l'architecture moitié du XIIe siècle ou de la fin du XIe. Le sanctuaire était ce qu'il y a de plus nouveau, ne paraissant avoir que quatre cents ans; les vitrages étaient du XIVe siècle : cet ouvrage quoique peu ancien menaçait ruine, parce que les fenêtres étaient trop larges et les trumeaux trop étroits; et c'était à cause du péril que l'on avait rapproché le grand autel du côté du chœur, dont les stalles se trouvaient par ce moyen dans la croisée. Le 19 mai 1719 le cardinal de Noailles permit l'érection de ce nouvel autel pour la sépulture. »

En 1750, après la réunion des chanoines de Saint-Maur à Saint-Thomas-du-Louvre et ensuite au chapitre de Saint-Louis-du-Louvre, après le transport à Paris des reliques qu'on y conservait et le transfert à la chapelle Notre-Dame-des-Miracles et au cimetière de la paroisse, des corps qui s'y trouvaient inhumés, on procéda à une première démolition de l'église abbatiale. La Révolution devait achever le reste. Il ne demeura plus sur l'emplacement de l'édifice que les fondements indestructibles du temple de Sylvain gisant encore aujourd'hui sous le gazon de la villa. Il demeura aussi quelques vieux murs.

M. Bourières fit démolir ces vieux murs par deux fois à la distance de quelques années. Il y trouva les colonnes presqu'entières de l'ancien temple de Sylvain couvertes de sculptures symboliques curieuses, des chapiteaux, des soubassements, des tronçons de colonnes appartenant au style roman.

Nous disons temple de Sylvain, style roman, parce que tout

nous montre dans ces débris, colonnes, bas-reliefs, etc., les types mythologiques et l'art supérieur d'une époque qui a précédé le grossier moyen âge.

Qu'on se reporte aux planches II et III qui accompagnent ce chapitre, qu'y trouve-t-on? Des symboles, des sculptures qui, pour l'archéologue instruit et bien guidé, n'ont rien qui les rattachent au christianisme. Ici sont des têtes de béliers, d'adolescents, des guirlandes de fleurs, symboliques du dieu Sylvain, c'est-à-dire de la force génératrice, du soleil printanier; ailleurs des griffons, un léopard, un aigle, attributs de la même force cosmique; puis un combat de centaures, une scène nautique, qui indiquent des mythes anciens rendus d'après les costumes et types de l'élément germano-celtique.

Tout cela est de l'art payen, mais nullement chrétien.

Mais la découverte la plus curieuse qu'ait faite M. Bourières est celle des deux pierres dont le dessus figure en tête de la planche II. C'est, d'une part, une variété du Labarum de Constantin; de l'autre, la croix enjolivée des fleurs symboliques de l'Ioni Linga, ressemblantes au lys mystique. Un archéologue, M. l'abbé Pascal, dans sa notice sur la *villa Bourières*, précitée, dit en parlant de la première « que, quand on édifia le monastère, cette pierre fut assez négligée et ne fut employée que pour servir aux fondations, car elle en a été extraite et y était placée en sens inverse de la sculpture; on en avait retrouvé en dessous l'empreinte en creux dans une couche de plâtre. »

Cette découverte ainsi constatée a pour nous une importance considérable. Elle est tout une révélation.

Nous avons dit et prouvé ailleurs que l'instrument du supplice de Jésus avait été la *furca* ou fourche latine Y, autrement appelée *crux* ou supplice du tourment, substantif du verbe *cruciare;* que la croix actuelle des chrétiens était un symbole payen, attribut des dieux générateurs, déjà répandu par tout le globe à une époque antédiluvienne sous les noms divers : d'Ioni Linga, de Swastika, de Tchaakia, d'Argha-Siva, de Konti, d'Aschera, d'Ikin-ba-oz, d'Isiaca, de Belphegor, de Bi-Coinne, de Tonatiulz-Mezli, d'Oouan, de Lamb ou Lama, etc., etc.; que les premiers chrétiens, à l'exception de certaines sectes hérétiques, avaient condamné et réprouvé ce symbole dont on faisait de leur temps un signe magique, une superstition talismanique, mais que plus tard, quand les direc-

teurs de l'église de Rome se furent faits des hommes adroits, politiques, cela avait changé; que voyant ce symbole des religions anciennes d'un usage et d'une vénération indestructibles chez la plupart des peuples, ils l'avaient adopté comme tant d'autres cérémonies, fêtes, mythes et rites payens, se contentant de les baptiser de noms nouveaux, se fiant à l'avenir pour faire perdre à tous ces emprunts et leur origine polythéiste et leur sens primitif; que, pour la *croix ou furca*, on avait vu Constantin substituer à cette forme du gibet antique le *patibulum* ou gibet en forme de tau, l'une des figures de la croix actuelle, et ses successeurs empêcher la crucifixion sur l'ancienne furca, afin de faire confondre dans l'esprit du peuple la forme sainte de l'antique symbole avec celle de l'instrument du supplice de Jésus de Nazareth; mais que, cependant, le fait de cette substitution habile ne fut pas tout d'abord généralement répandu, que certains peuples convertis, comme les Francks, les Anglo-Saxons, l'ignorèrent et que, si on trouve sur leurs monnaies, leurs insignes, l'image de l'antique symbole, ce ne fut que par suite de la continuation des traditions payennes que cela eut lieu; qu'à peine au X[e] siècle on s'habitua à représenter Jésus mis en croix; que jusque-là on l'avait représenté sous la forme symbolique de l'agneau, du pélican, du poisson, du soleil, sous celle du bon pasteur, de Daniel, d'Orphée, de Jonas; que le fait de cette ignorance de la croix comme symbole vénéré des chrétiens apparaît enfin une fois de plus dans le mépris et oubli qu'on en fit lors de la construction première de l'église de Saint-Pierre-des-Fossés.

En effet, si la croix, telle qu'on la représente aujourd'hui, eût été alors regardée comme un symbole chrétien, image vénérée de l'instrument du supplice de Jésus, on n'eût pas pris les pierres sur lesquelles elle était gravée pour s'en servir comme de vils matériaux à la construction d'un mur; on les eût au contraire conservées précieusement, mises en honneur en les exposant à l'adoration des fidèles, encastrées dans l'intérieur de l'église. Mais non, on les coucha, renversées sous des moellons à côté des autres bas-reliefs, insignes du paganisme, profanation irrévérencieuse qui, nous le répétons, prouve que ce symbole de la croix était encore l'objet de la méconnaissance et du dédain des chrétiens de l'époque.

Mais, nous dira-t-on, le *Labarum* qui est sur une des deux pierres avec l'*alpha* et l'*omega*, caractères sacrés du christianisme,

qu'en faites-vous? N'est-ce pas le sigle par excellence de l'église primitive?

Nous répondrons tout d'abord hardiment que le labarum est un sigle payen, de beaucoup antérieur à Constantin avec les caractères qui l'accompagnent, et que l'histoire d'une croix lumineuse apparaissant dans le ciel avec ces mots : *in signo vinces*, n'est ni plus ni moins qu'une imposture de l'historien Eusèbe ou des autres écrivains de sa croyance qui, de son temps, ou peu après lui, l'ont adoptée et propagée.

D'abord ce n'est pas une croix qu'il y a sur le réel Labarum adopté par Constantin et ses successeurs, mais un X, c'est-à-dire le *Conti* égyptien, traversé du P symbolique de l'Ioni linga, du serpent mystique, devenu un caractère de l'alphabet hiéroglyphique. C'était une des formes de la croix ansée. Voyez à ce sujet Goulianof et Lansi.

Les arrangeurs et souteneurs de légendes fausses ont prétendu que ces signes symboliques du X et P grec n'étaient rien autre que les premières lettres du mot Christos, son monogramme. On vient de voir que le sigle existait bien longtemps avant le Christ. Quant à l'alpha et à l'omega, A, Ω, qui figurent dans le Labarum à côté du prétendu monogramme, les mêmes arrangeurs de légendes, voyant cette expression dans l'Apocalypse de saint Jean, rêverie gnostique, comme signifiant le Tout-Puissant, le premier et le dernier, le Christ, c'est-à-dire le commencement et la fin des choses, lui ont donné une origine exclusivement chrétienne.

Disons de nouveau que cette assertion n'est pas plus fondée que les autres. Les lettre sacramentelles d'A et Ω étaient employées par les Anciens bien longtemps avant J.-C. Elles figurent dans les sigles astronomiques des peuples orientaux, les thèses sabéistes qui eurent cours chez eux dès l'époque la plus reculée.

Par la lettre A, on y désignait la lune ou le premier ciel; par la lettre Ω, Saturne ou le dernier ciel. La lettre I signifiait le soleil, et l'on avait fait de ces trois signes, IAO qui désignait le dieu de la lumière ou Jéova chez les Phéniciens, Osiris chez les Égyptiens, Jovis ou Jupiter chez les Grecs et les Romains (voyez Guynemer *Hist. de l'astronomie.*) Stobée, (*Eclogæ physicæ*, lib. I) dit : « Jupiter « est le premier et le dernier, l'alpha et l'omega, le commence« ment et la fin; tout vient de lui et retourne à lui. » On voit dans la *Préparation évangélique* d'Eusèbe et par le fragment de Philon

qu'il nous a conservé, que la lumière ou substance intellectuelle ou bon principe, était désignée chez les Phéniciens par les deux voyelles A et Ω. Ces deux lettres étaient les deux extrêmes des sept voyelles qui indiquaient les sept planètes contenant en quelque sorte dans leur intervalle le système planétaire dans lequel était répandue la lumière visible, image de la lumière intellectuelle, désignée par A Ω; c'est le dire de Cédrenus. A, donc, était la voyelle de la lune, E celle de Vénus, I celle du soleil, O celle de Mars, Υ celle de Jupiter ou You, Ω la voyelle de Saturne. A et Ω étaient ainsi les deux termes de l'espace que remplit la lumière éthérée (voir Jablonsky, *Proleg.*, p. 35).

Les expressions vocales et mystiques du système planétaire et du dieu Soleil qui en était le chef et qui répandait sa lumière depuis alpha jusqu'à omega, c'est-à-dire dans toute l'étendue du système du monde, figuré par sept chandeliers, n'étaient point étrangères aux Phrygiens, ces continuateurs du monde primitif, et à toute la côte de l'Asie Mineure où étaient placées les sept églises dont parle l'Apocalypse. On a trouvé dans ce même pays, vis-à-vis de Pathmos, séjour de l'auteur de cet Apocalypse, près d'Éphèse et de Laodicée, à Milet, une inscription qui renferme des invocations mystérieuses adressées aux sept planètes. Elles y sont désignées par chacune des voyelles qui, combinées différemment entre elles, forment un mot mystique et sacré que l'on prononçait en l'honneur de chacune d'elles. M. Barthélemy, l'auteur du *Voyage d'Anacharsis*, décrit ce monument scripturaire dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. XLI, p. 514.

Maintenant que nous avons sommairement prouvé que l'alpha et l'oméga du sigle, dit le Labarum, sont de bien longtemps antérieurs au christianisme, démontrons que ce sigle tout entier est lui-même antérieur à l'époque de Constantin; démontrons ensuite que l'histoire de ce Labarum n'est qu'une imposture, un conte inventé à plaisir.

Pour cela, nous ferons mieux que d'exprimer notre opinion personnelle, nous citerons des autorités. D'abord, voici ce que dit Basnage, *Histoire des Juifs depuis J.-C.*, tome II.

« On voit souvent sur les tombeaux des chrétiens l'A et l'Ω pour indiquer J.-C. qui porte ce nom dans l'Apocalypse... cependant il ne faut pas s'y tromper, car les payens s'en servaient aussi... C'était un nom mystique du soleil, et ces deux lettres désignaient un

certain nombre par lequel on avait accoutumé de l'indiquer. Il n'y a rien de plus opposé que l'oracle de Jupiter Ammon à J.-C. Cependant le même monogramme servait au faux dieu comme au véritable, car on voit une médaille de Ptolémée, roi de Cyrène, portant le dit monogramme, preuve indubitable qu'il servait aux payens, bien avant que les chrétiens l'eussent adopté. Enfin, Socrate et Sozomène rapportent que lorsqu'on abattit le temple de Sérapis à Alexandrie, on y trouva le monogramme de J.-C., autre preuve non moins indubitable. »

A l'occasion d'un bas-relief gravé à la planche XXII du quatrième volume du *Musée pio Clementin*, M. Visconti fait observer que les anciens Grecs employaient déjà la forme de l'enseigne connue sous le nom de Labarum. « On le voit dans la main d'Acratus, le génie de l'ivresse, figuré sur un bas-relief qui représente Bacchus sur un char traîné par des centaures. Ce même *Vexillum* ou *Labarum* serait encore sur un autre bas-relief qui représente une bacchanale et qui est figuré dans Montfaucon, t. III, planche 155, et dans les *Admiranda Romæ*, pl. 54. »

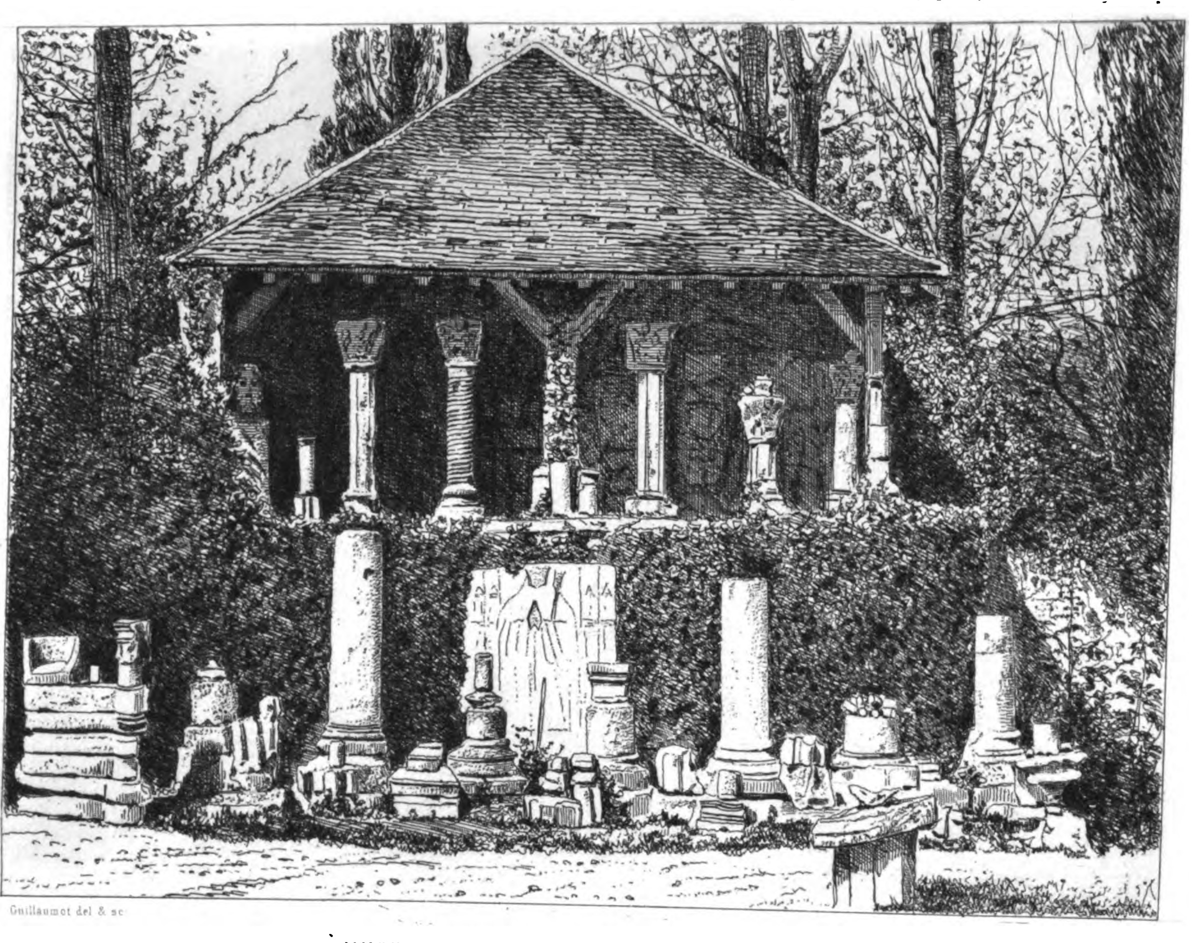
Des médailles de Thessalie, d'Achaïe, de Laconie et de Messénie portent fréquemment le même monogramme, le plus souvent sans l'alpha et l'oméga, mais presque toujours le X s'y trouve traversé par le P,ρ mystique, comme on peut le voir dans les recueils de Mionnet et de Cadalvène. On trouve aussi dans le premier de ces recueils une médaille d'*Alexandria Troas* représentant, au droit, Apollon, au revers, le cheval, son animal symbolique par excellence. Sous le ventre du cheval se trouve clairement indiqué le monogramme dont nous venons de parler. Des monnaies étrusques d'une antiquité très-reculée portent le même sigle. On le retrouve aussi sur des monnaies de Gaza en Syrie au dire de Morelli, *de Stylo*, t. III, p. 156.

L'abbé Brunati a publié *dans les annales de philosophie chrétienne*, t. 22 de la collection, un article intitulé : du *monogramme du Christ et des signes de croix qui se trouvent sur des monuments payens antérieurs à l'ère chrétienne*. De cet article, il ressort : que la croix droite ou décussée, surmontée ou traversée du P, était un monogramme de l'antique Égypte et notamment celui d'une médaille des Ptolémées dont un exemplaire se trouve au musée numismatique de Brera à Milan.

Quant au Labarum, selon plusieurs auteurs, les empereurs ro-



Maçonnerie et Bas-Reliefs retrouvés sur l'emplacement de l'abbaye de Saint-Maur.

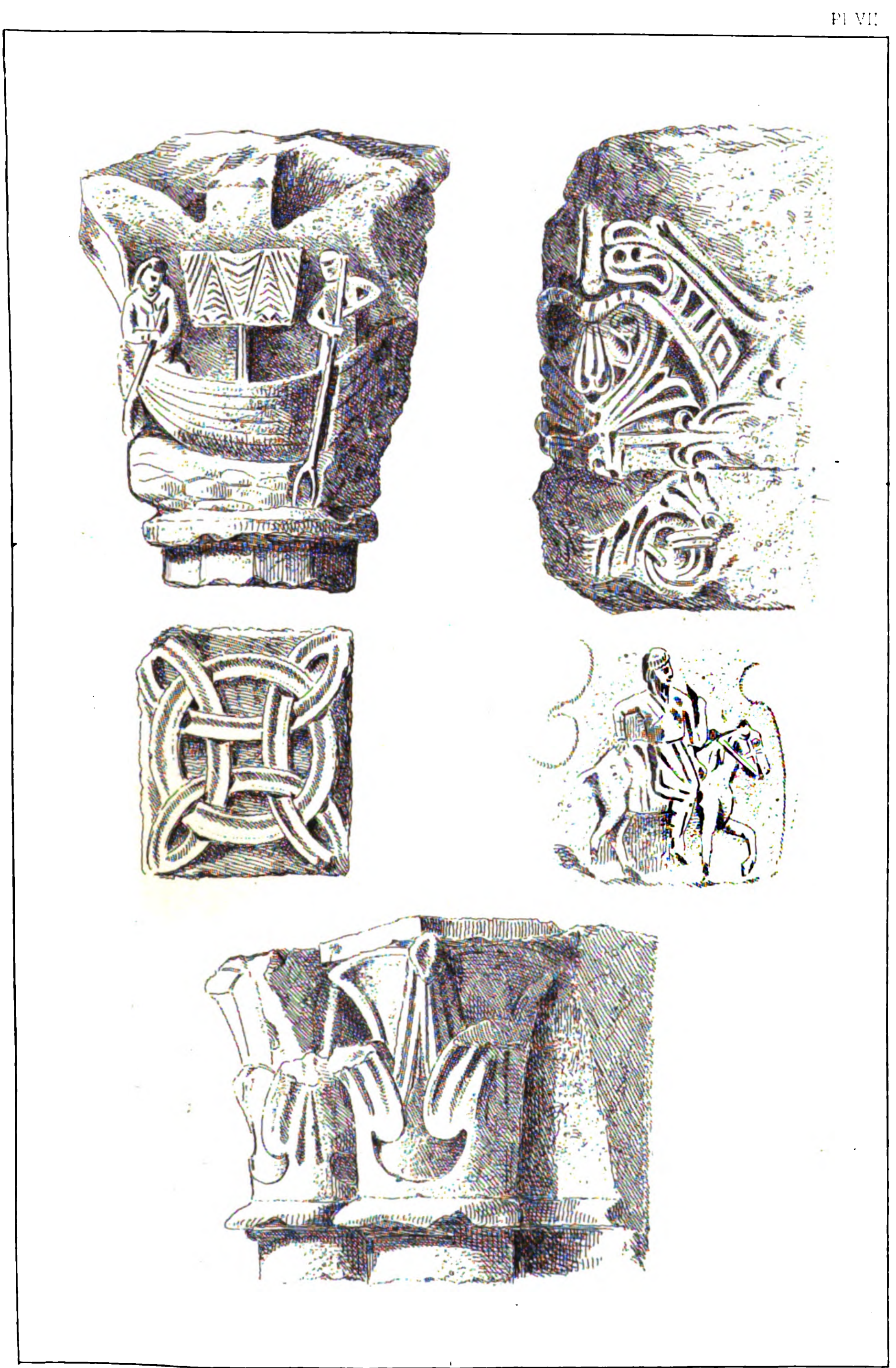


Guillaumot del & sc

MUSEE ARCHEOLOGIQUE . Villa Bourieres.

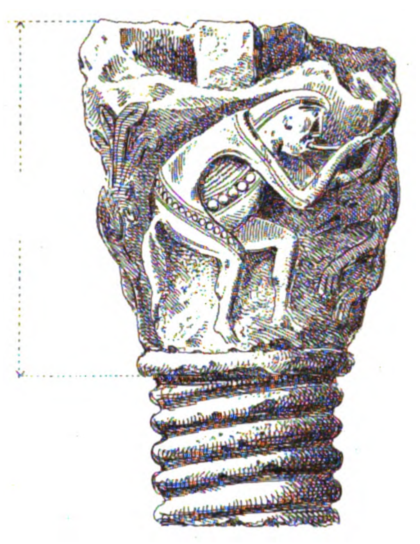


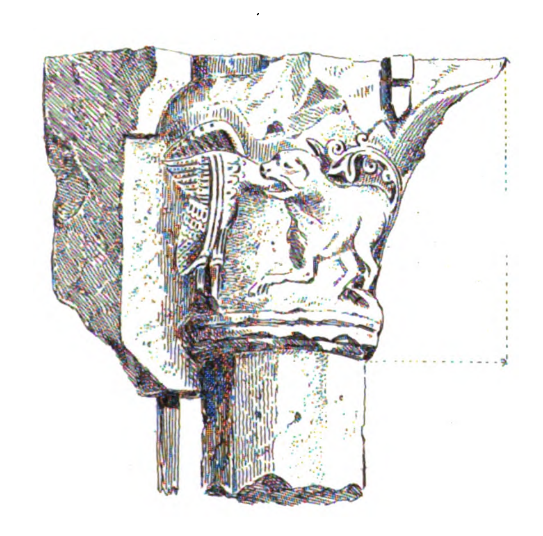
1 CHAPITEAU 2 BUSTE MARBRE DU DIEU SYLVAIN 3 CHAPITEAU



OBJETS RETROUVÉS DANS DE VIEUX MURS. Villa Bourrières

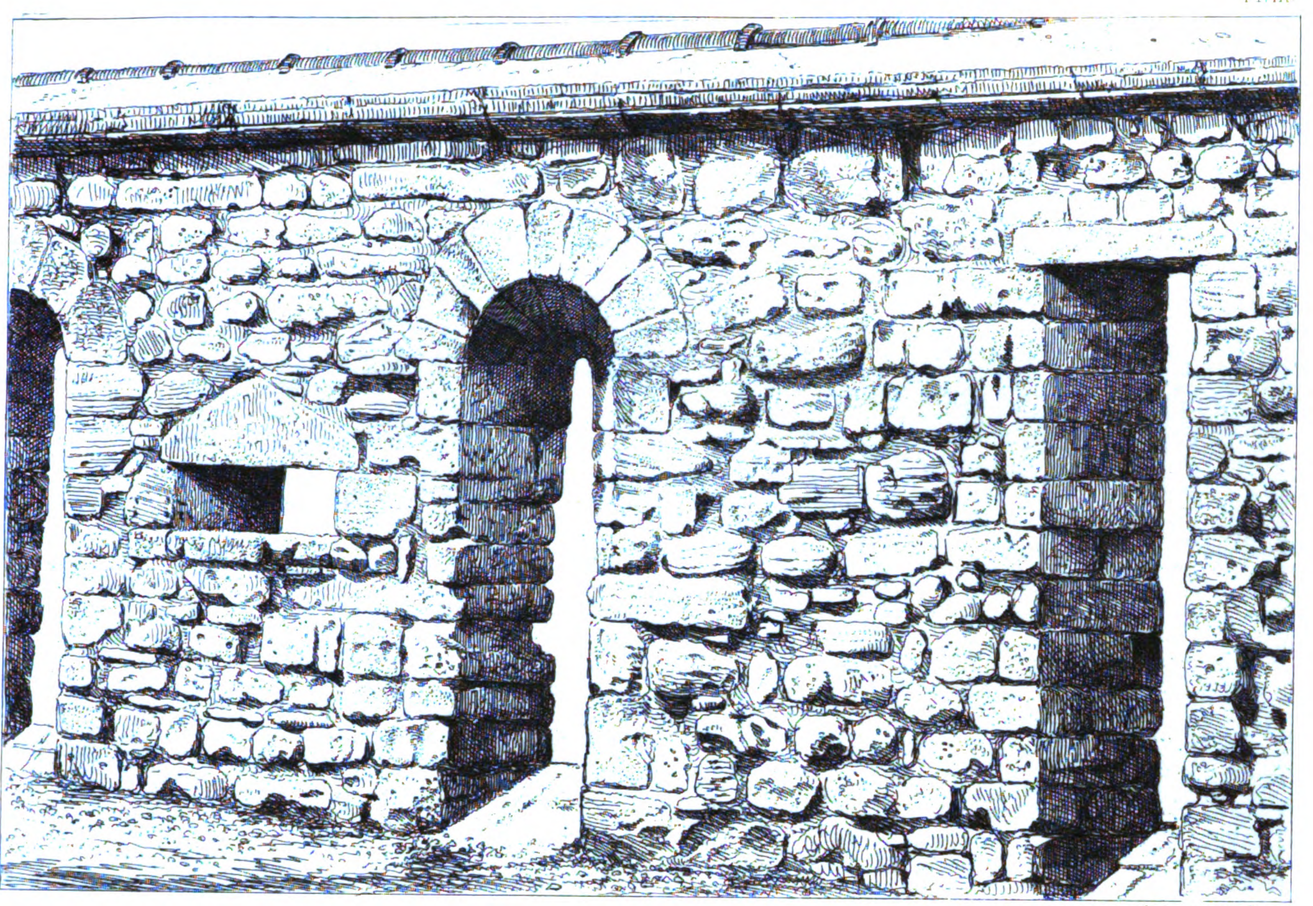








CHAPITEAUX ET FRAGMENTS Villa Bourières



VIEUX MUR DE L'ABBAYE DE S^T MAUR. (Villa Bourrières)

mains en avaient toujours eu un, opinion que confirme une médaille de Tibère. Voyez Millin, *Dictionn. des Beaux-Arts*. A ce sujet il est curieux de connaître ce que dit l'illustre Winkelmann dans son *Essai sur l'Allégorie*, t. 11, p. 120 :

« Sur une médaille qui célèbre les victoires de Marc-Aurèle sur « les Sarmates et les Germains dans son 3e consulat, et portant « la légende *De Germanis*, on remarque encore la forme du la- « barum que nous avons vu sur une médaille de Tibère. Je soup- « çonne que la légion de Tibère à qui appartenait cette enseigne « était une légion germanique ou du moins une légion qui avait « enlevé cette enseigne aux Germains. Ce drapeau carré est une « espèce de guidon très-différent des enseignes romaines. Je pense « que Constantin en avait eu le modèle en Allemagne où il avait « beaucoup fait la guerre, et que c'était proprement un drapeau « usité chez les Germains. »

Par là, on pourrait expliquer pourquoi beaucoup de monnaies de nos premiers rois franks portent le monogramme du Labarum, y compris l'alpha et l'oméga (voir le recueil de ces monnaies, entre autre l'*Epitome de l'hist. de France.*)

Mais ce qu'il convient de connaître relativement à cette curieuse question du Labarum, ce sont les aveux d'un prêtre catholique, homme compétent sur ces matières, M. l'abbé Martigny. Voici donc quelques extraits de son *Dictionnaire des antiquités chrétiennes :*

« Trois marques de christianisme ont été signalées par les numismates sur des médailles antérieures à Constantin. Ce sont le monogramme du Christ, la représentation du déluge, la formule *in pace*... Un médaillon à l'effigie de Trajan Dèce, frappé à Méonia de Lydie, offre cette particularité fort curieuse qu'au sommet du revers, lequel représente Bacchus dans un char, traîné par deux panthères, les lettres X et P, du mot A. P. X. qui font partie de la légende, se trouvent combinées de façon à former exactement le monogramme du Christ..... On retrouve des sigles absolument semblables sur des monnaies aussi incontestablement antérieures au christianisme, par exemple sur des médailles de bronze des Ptolémées et sur des tétradrachmes d'Athènes, et, après un examen attentif des pièces, nous avouons que les efforts qui ont été faits pour constater de notables différences entre ces derniers monogrammes et celui du médaillon de Méonia, qu'on prétend avoir

8

été falsifié par un enthousiaste des premiers siècles du christianisme, ne nous ont pas pleinement convaincu..... Il existe un dessin de bronze de l'impératrice Salonine, femme de Gallien. au revers duquel se lit la légende : *Augusta in pace*, dont les deux derniers termes pourtant ont été regardés longtemps comme exclusivement chrétiens. » Ce qui prouve que la présence du labarum et du monogramme du Christ sur les médailles Constantiniennes, n'y figurent pas à un point de vue chrétien, c'est, comme nous l'avons dit, la présence de divinités payennes simultanément sur ces médailles. M. l'abbé Martigny en cite un certain nombre.

Plus loin, comme conséquence, il ajoute :

« Il serait difficile d'assigner d'une manière précise l'époque où les signes du christianisme apparurent pour la première fois dans la numismatique impériale et plus encore de fixer l'ancienneté relative de l'apparition de chacun de ces signes. »

Plusieurs numismates ont tenté la solution du problème. Mais toujours préoccupés de la croyance que le *labarum* datait de la conversion de Constantin, cette solution devait leur échapper. Parmi les plus récents sont l'abbé Cavedoni, Feuardent et le R. P. Garucci, jésuite, dans un appendice à son ouvrage sur les verres dorés intitulé : *Numismata Constantiniana portantia signa de christianissimo*. Roma 1858.

Dans la série des pièces reproduites par ce dernier, on en voit trois portant le prétendu monogramme du Christ et qui sont des deux Licinius, princes payens, ennemis de la foi chrétienne et compétiteurs de Constantin. La même circonstance se remarque sur les monnaies de plusieurs autres empereurs et Césars étrangers au christianisme ou l'ayant persécuté, entre autres, de *Decentius Magnus*, frère et cousin de Magnence qui le créa César en 351 et qui le tua en 353. Les autres médailles reconnues de la même époque par le père Garucci représentent il est vrai Constantin, et portent le monogramme du Christ. Mais alors Constantin était encore payen. D'où il faut conclure que le dit monogramme ne date pas de la conversion de ce prince et que ce n'est pas un symbole exclusivement chrétien.

Il est vrai qu'à cela le R. P. Garucci et Cavedoni répondent : que cela résulte de la tolérance des empereurs, ou de la routine des graveurs, ou bien que la prétendue croix sur une monnaie payenne n'est qu'un signe numérique, peut-être mal formé. (Ce peut-

être est charmant), ou tout au moins un signe indifférent. Toujours la même histoire. Ces pieux commentateurs ont vraiment une façon commode de se tirer d'embarras. Quand un fait positif les gêne, ils disent que c'est une allégorie, une figure qu'il ne faut pas prendre à la lettre. D'un signe sacré ils font un chiffre, un caractère alphabétique mal formé, une chose indifférente en un mot : comme s'il n'était pas prouvé que chez les anciens, surtout dans l'ordre religieux, il n'y avait jamais rien d'indifférent, que tout y avait sa signification et sa raison d'être. D'autres fois les bons pères de la catholicité veulent qu'on prenne tout à la lettre : si une croix se montre quelque part dans un monument ancien, ils veulent que ce soit un signe du christianisme ; que si l'objet où cette croix se montre est reconnu bien antérieur à cette religion, ils disent alors que c'est par pressentiment anticipé de la part du monnayeur ou de l'artiste que le signe sacré s'y trouve, à moins que le Diable, qui de sa nature aime à contrefaire, à séduire, à tromper par de fausses marques, ne se soit occupé de tracer le signe. Il en est bien capable, et c'est là une des explications catholiques fréquentes que nous avons lues : *Risum teneatis !*

Maintenant que nous avons prouvé que la croix, le labarum, l'alpha et l'oméga, sont de tous points antérieurs au christianisme, et tout à fait des symboles payens, montrons que la fameuse vision de Constantin n'est qu'une parfaite imposture.

D'abord, Constantin n'a pu voir dans le ciel une croix comme symbole du christianisme avec les mots *in signo vinces*, attendu que dès les temps les plus reculés du monde, ce symbole était adopté et vénéré chez tous les peuples de la terre réputés idolâtres.

En second lieu, si ce fait avait existé, il eût fait sensation, et les écrivains de l'époque qui approchaient l'empereur et dont les œuvres sont restées, en auraient parlé.

Mais il n'en a pas été ainsi. En effet, les empereurs, à partir de Maximien Hercule, avaient pris l'habitude de se laisser louanger par des rétheurs, et leurs louanges s'appelaient des *panégyriques*. La collection de ces panégyriques a été conservée. Celui qui fut prononcé devant Constantin à la suite de son triomphe contre Maxence est le 8e du recueil. Il fut prononcé vers 313, lorsque Constantin, après avoir défait son compétiteur, fut retourné dans les Gaules. L'auteur y énumère les avantages et les victoires que

Constantin remporta sur Maxence, depuis la prise de la ville de Suze, jusqu'au dernier combat qui se donna sur le Tibre. Nulle part ailleurs on ne trouve les circonstances de cette guerre si minutieusement et si exactement décrites. Mais de l'apparition de la croix dans le ciel avec le *signo vinces*, pas un mot. Ce qui est bien extraordinaire à l'égard d'un fait qui, s'il eût existé, aurait eu un grand retentissement, d'autant plus qu'il était en ce moment dans l'ordre des idées, de la politique et des desseins de Constantin, dans la supposition toutefois que la croix fut exclusivement un symbole chrétien. Mais le contraire a été prouvé. Voyez notre *archéologie de la croix*.

Qui a le premier parlé de ce fait merveilleux? Eusèbe de Césarée dans *sa vie de l'Empereur Constantin*. Mais dans son *Histoire ecclésiastique*, quoiqu'il s'étende fort au long sur les exploits de Constantin contre Maxence, il n'en dit pas un mot. Le passage qui figure dans la *vie de Constantin*, comme tant d'autres de la même époque, aurait donc été interpolé? Cela n'a rien d'étonnant pour ces temps de fraudes pieuses.

C'est donc avec raison que Gélase, l'un des successeurs d'Eusèbe au siége épiscopal de Césarée, a dit de cette histoire que selon bien des gens elle n'était qu'une fable inventée en faveur de la religion chrétienne. Aussi dans l'*Histoire des actes du concile de Nicée* chapitre IV, Optacien Porphyre désignant la croix comme un signe céleste ne parle nullement de la vision de Constantin, qui pourtant aurait dû être alors notoire et célébrée.

Ce qu'il y a de plus curieux, c'est que les auteurs, qui, depuis Eusèbe, ont parlé du miracle, ne l'ont jamais raconté de la même manière. Les uns disent que la croix fut vue de toute l'armée, les autres de Constantin seul. Ils diffèrent sur le temps, l'heure, les détails de la vision et les accessoires du Labarum. Selon les uns, il y eut deux visions; d'autres disent trois, plusieurs n'en admettent qu'une. Les uns veulent que l'inscription fût en caractères grecs, d'autres assurent que c'étaient des lettres romaines. Philostorge dit qu'elle était formée par un assemblage d'étoiles. Asthemius, que les lettres étaient dorées. Un auteur cité par Photius dans sa *Bibliothèque*, les représente composées de la même matière lumineuse que la croix. Selon Sozomène, il n'y eut pas d'inscription, et les mots *in signo vinces* furent seulement prononcés par les anges. (Voyez à ce sujet le *Dictionnaire philosop.* de Voltaire.)

Philostorge assure que la vision eut pour résultat de déterminer l'empereur à embrasser la religion chrétienne; mais Rufin, traducteur et commentateur d'Eusèbe, dit, qu'avant, il favorisait déjà le christianisme et honorait le vrai Dieu. D'un autre côté, Athanase, Philostorge, St-Ambroise, St-Jérôme, Socrate, Théodoret et l'auteur de la *Chronique d'Alexandrie*, disent expressément que Constantin ne reçut le baptême que peu de jours avant de mourir, et il est avéré que c'est dans l'hérésie Arienne qu'il mourut. Et ce fut un bien triste chrétien que celui qui fit périr son fils, sa femme; qui fit étrangler son père adoptif ainsi que son compétiteur Licinius à qui il avait promis la vie par serment; qui mit à mort son neveu et commit tant d'autres meurtres, qu'un grand dignitaire de l'empire, le consul Ablavius, alla jusqu'à appeler cette époque *de nouveaux temps Néroniens*. Voir d'ailleurs à ce sujet Eutrope, Zozime, Orose, St-Jérôme et Aurelius Victor.

Tout ceci suffit pour montrer que l'histoire de la vision de Constantin n'est pas plus fondée que le caractère spécialement chrétien de la croix du Labarum, et que si on a retrouvé l'empreinte de ces symboles et sigles dans les débris de l'abbaye de St-Maur, c'est qu'ils provenaient du temple de Sylvain; qu'ils étaient issus du vieux monde payen. Qu'on lise, du reste, à ce sujet notre *archéologie de la croix* où tous ces faits sont prouvés avec tous les genres de monuments à l'appui.

APPENDICE B

L'ESPRIT DE SAINT-MAUR. — APPARITIONS. — MAISON HANTÉE. — MANIFESTATIONS PHYSIQUES REMARQUABLES DE L'ORDRE SPIRITUALISTE.

Il s'est passé à Saint-Maur, au siècle dernier, un fait très-remarquable de maison hantée, fort bien observé et clairement attesté. Meyer, Dom Calmet, Lenglet-Dufresnoy, dans leurs ouvrages sur les apparitions, en ont parlé. Celui qui le premier a

fait connaître les faits est M. Poupart, chanoine de Saint-Maur. Sa dissertation a été imprimée à Paris en 1707.

Il fait précéder le narré des faits de considérations curieuses que le défaut d'espace nous empêche de reproduire.

En tête de sa dissertation figurent les quelques lignes de préface que voici. On verra qu'elles sont encore très-applicables à l'époque actuelle :

« L'aventure qui est arrivée à Saint-Maur au mois de mars « dernier 1706, dit M. Poupart, a fait trop de bruit dans Paris et « même à la cour pour que le public ne voie pas avec plaisir cette « petite dissertation à laquelle elle a donné lieu. D'ailleurs, la « matière dont elle traite est des plus curieuses. On a parlé des « Esprits dans tous les temps. La plupart des histoires sont rem- « plies d'un nombre infini d'apparitions. Le peuple, qui les croit « toutes, en raconte tous les jours de nouvelles, qu'il circons- « tancie diversement. Parmi les savants, quelques-uns les croient, « étant emportés par les préjugés de l'enfance ; d'autres les nient, « parce que ce serait penser comme le vulgaire, et la plupart « sont sur ce sujet dans un doute qui leur paraît d'autant plus « raisonnable que l'Écriture ni l'Église n'en ont rien déterminé. « Il serait à souhaiter que quelque personne d'une science con- « sommée mît dans tout son jour une question aussi profonde, « et c'est pour en faire naître l'envie à ceux qui en seraient ca- « pables qu'on donne au public cette lettre en forme de disserta- « tion, qui peut être considérée comme l'essai et l'ébauche d'un « ouvrage qui serait d'une grande utilité. Au moins est-ce le seul « motif qui a fait résoudre l'auteur à permettre qu'on rendît pu- « blique une lettre qu'il n'a écrite que pour satisfaire la curiosité « de quelques personnes de ses amis. »

Cela dit, l'auteur fait sa longue dissertation, puis entre dans l'exposé des faits de la manière suivante :

« M. de S..., à qui l'aventure est arrivée, est un jeune homme de petite stature, bien fait dans sa taille, âgé de 24 à 25 ans. Après avoir entendu plusieurs fois, étant couché, donner de grands coups à sa porte, sans que la servante, qui y courait aussitôt, y trouvât personne, et tirer les rideaux de son lit, quoiqu'il n'y eût que lui dans la chambre, le 22 mars dernier, sur les onze heures du soir, étant à contrôler des rôles d'ouvrages dans son cabinet avec trois jeunes garçons qui sont ses domestiques, ils

entendirent tous distinctement feuilleter des papiers sur la table. Le chat fut soupçonné de cet ouvrage; mais le sieur de S..., ayant pris un flambeau et cherché avec attention, ne trouva rien. S'étant mis au lit peu après, et ayant envoyé coucher ceux qui étaient avec lui dans sa cuisine, qui est à côté de sa chambre, il entendit encore le même bruit dans son cabinet. Il se leva pour voir ce que c'était, et, n'ayant rien trouvé non plus que la première fois, il voulut en fermer la porte, mais il sentit quelque résistance : il entra donc pour voir d'où pouvait venir cet obstacle. Il entendit en même temps un bruit en l'air vers le coin, comme d'un grand coup donné sur la muraille, ce qui lui fit faire un cri auquel ses gens accoururent. Il tâcha de les rassurer, quoique effrayé lui-même, et n'ayant rien trouvé, il s'alla recoucher et s'endormit.

« A peine les garçons avaient éteint la lumière que le sieur de S... fut réveillé subitement par une secousse telle que pourrait être celle d'un bateau qui échouerait contre l'arche d'un pont. Il en fut si ému qu'il appela ses domestiques; et lorsqu'ils eurent apporté la lumière, il fut étrangement surpris de voir son lit déplacé au moins de quatre pieds, et il connut que le choc qu'il avait senti était celui qu'avait fait son lit contre la muraille. Les gens, après avoir replacé le lit, virent avec autant d'étonnement que de frayeur tous les rideaux s'ouvrir en même temps et le lit courir vers la cheminée. Le sieur de S... se leva aussitôt et passa le reste de la nuit auprès du feu. Sur les six heures du matin, ayant fait une nouvelle tentative pour dormir, il ne fut pas plutôt couché que le lit fit encore le même mouvement jusqu'à deux fois en présence de ses gens, qui tenaient les quenouilles du lit pour l'empêcher de se déplacer. Enfin, étant obligé de quitter la partie, il s'alla promener jusqu'au dîner, après lequel ayant essayé de reposer, et son lit ayant encore par deux fois changé de place, il envoya quérir un homme qui loge dans la maison, tant pour se rassurer avec lui que pour le rendre témoin d'un fait si surprenant; mais la secousse qui se passa devant cet homme fut si violente que le pied gauche du chevet du lit en fut cassé; ce qui le surprit si fort, qu'aux offres qu'on lui fit de lui en faire voir une seconde, il répondit que ce qu'il avait vu, avec le bruit effroyable qu'il avait entendu toute la nuit, était suffisant pour le convaincre de la vérité du fait. Ce fut ainsi que la chose, qui était demeurée

jusqu'alors secrète entre le sieur de S... et ses domestiques, devint publique. Ce bruit s'étant répandu aussitôt et étant venu aux oreilles d'un très-grand prince qui venait d'arriver à Saint-Maur, Son Altesse (1) fut curieuse de s'en éclaircir, et se donna la peine d'examiner avec soin la qualité des faits qui lui furent rapportés. Comme cette aventure était le sujet de toutes les conversations, on n'entendit bientôt plus qu'histoires d'Esprits rapportées par les plus crédules et que plaisanteries de la part d'esprits forts. Cependant le sieur S... tâchait de se rassurer pour se mettre la nuit suivante dans son lit et se rendre digne de la conversation de l'Esprit, qu'il ne doutait pas qu'il n'eût quelque chose à lui dire. Il dormit jusqu'au lendemain neuf heures du matin, sans avoir senti autre chose que de petits soulèvements, comme si les matelas se fussent élevés en l'air, ce qui n'avait servi qu'à le bercer et à provoquer le sommeil. Le lendemain se passa assez tranquillement; mais le 26, l'Esprit, qui paraissait être devenu sage, reprit son humeur badine, et commença le matin par faire un grand bruit dans la cuisine. On lui aurait pardonné ce jeu s'il en était demeuré là; mais ce fut bien pire dans l'après-midi. Le sieur de S..., qui avoue qu'il se sentait un attrait particulier pour son cabinet, auquel pourtant il ne laissait pas de répugner, y étant entré sur les six heures, y fit un tour jusqu'au fond, et revenant vers la porte pour rentrer dans sa chambre, fut fort surpris de la voir se fermer toute seule et se barricader avec les deux verrous. En même temps, les deux volets d'une grande armoire s'ouvrirent derrière lui et rendirent son cabinet un peu obscur, parce que la seule fenêtre qui était ouverte se trouvait derrière l'un des volets. Ce spectacle jeta le sieur de S... dans une frayeur plus aisée à s'imaginer qu'à décrire. Cependant il lui resta assez de sang-froid pour entendre à son oreille gauche une voix distincte, qui venait d'un coin du cabinet et qui lui semblait un pied au-dessus de sa tête, laquelle lui parla en fort bons termes pendant l'espace d'un demi-*Miserere*, et lui ordonna, en le tutoyant, de faire certaine chose sur quoi elle lui a recommandé le secret.

« Ce qu'il a publié, c'est que cette voix lui a donné quatorze jours pour l'accomplir, qu'elle lui a commandé d'aller à un en-

(1) Ce très-grand prince, cette altesse n'était autre que le prince de Condé, alors seigneur de Saint-Maur, et qui venait parfois y résider dans le château dont il a été parlé ci-dessus.

droit où il trouverait des gens qui l'instruiraient sur ce qu'il devait faire, et qu'elle l'a menacé de revenir le tourmenter s'il manquait de lui obéir, et sa conversation finit par un adieu. Après cela, le sieur de S... se souvient d'être tombé évanoui sur le bord d'un coffre, dont il a ressenti de la douleur dans le côté. Le grand bruit et les grands cris qu'il fit ensuite firent accourir plusieurs personnes, qui, ayant fait des efforts inutiles pour ouvrir la porte du cabinet, allaient l'enfoncer avec une hache, lorsqu'ils entendirent le sieur de S... se traîner vers la porte, qu'il ouvrit avec beaucoup de peine. Dans le désordre où il parut, et hors d'état de parler, on le porta près du feu et ensuite sur son lit, où il éprouva toute la compassion du grand prince dont j'ai déjà parlé, qui accourut au premier bruit de cet événement. Son Altesse ayant fait visiter tous les coins et recoins de la maison, où l'on ne trouva personne, voulut faire soigner le sieur de S..., mais son chirurgien ne lui ayant point trouvé de pouls, ne crut pas qu'il le pût sans danger. Lorsqu'il fut revenu de son évanouissement, Son Altesse, qui voulait découvrir la vérité, l'interrogea sur son aventure, mais elle n'apprit que les circonstances dont j'ai parlé, le sieur de S... lui ayant protesté qu'il ne pouvait, sans courir risque de la vie, lui en dire davantage. L'Esprit n'a point fait parler de lui pendant quinze jours; mais ce terme expiré, soitque les ordres n'eussent pas été fidèlement exécutés, ou qu'il fût bien aise de venir remercier le sieur de S... de son exactitude, comme il était, pendant la nuit, couché dans un petit lit près d'une fenêtre de sa chambre, madame sa mère dans le grand lit, et un de ses amis dans un fauteuil auprès du feu, ils entendirent tous trois frapper plusieurs fois contre la muraille, et donner un si grand coup contre la fenêtre, qu'ils crurent toutes les vitres cassées. Le sieur de S... se leva dans le moment, et s'en alla dans son cabinet pour voir si cet Esprit importun aurait quelque chose à lui dire; mais il n'y trouva ni n'entendit rien. C'est ainsi qu'a fini cette aventure. »

L'Esprit, sans doute, était satisfait de ce qu'on avait exécuté ses ordres. On doit croire que sa dernière manifestation était à la fois un assentiment et un adieu.

Pendant longtemps on parla de ces manifestations aussi mystérieuses qu'extraordinaires. Elles attirèrent beaucoup de curieux à Saint-Maur, et sont depuis demeurées un fait parfaitement avéré.

APPENDICE C

M. DE LA RICHARDIÈRE ET LE BERGER DE NOISY-LE-GRAND. — FAIT DE SORCELLERIE.

A côté du fait de la maison hantée de Saint-Maur nous devons donner place au récit d'un autre fait non moins intéressant au point de vue des phénomènes de l'ordre spiritualiste. C'est une histoire de maléfice ou sortilége qui s'est dénouée à Saint-Maur même, après avoir commencé tout près de là, au village de Noisy-le-Grand. Nous avons ci-dessus annoncé l'insertion de ce fait.

Son histoire est empruntée à l'ouvrage du père Lebrun, de l'Oratoire, intitulé : *Histoire des Pratiques superstitieuses qui ont séduit les peuples et embarrassé les savants*, ouvrage rempli d'aperçus critiques, et qui ne pèche pas par un grand excès de crédulité : aussi a-t-il paru revêtu de l'approbation et de la signature du sceptique Fontenelle. Le fait de Noisy-le-Grand n'y est enregistré qu'à cause des garanties de véracité qui l'accompagnent.

Le voici tel que nous l'empruntons à M. de Mirville, qui l'a reproduit dans son premier volume de pneumatologie.

« Le vendredi 1er mai 1705, à cinq heures du soir, Denys Milanges de la Richardière, fils d'un avocat au parlement de Paris, fut attaqué, à dix-huit ans, de léthargies et de démences si singulières, que les médecins ne surent qu'en dire. On lui donna de l'émétique, et ses parents l'emmenèrent à leur maison de Noisy-le-Grand, où son mal devint plus fort, si bien qu'on déclara qu'il était ensorcelé. On lui demanda s'il n'avait pas eu de démêlé avec quelque berger; il conta alors que le 18 avril précédent, comme il traversait à cheval le village de Noisy, son cheval s'était arrêté court dans la rue Féret, vis-à-vis la Chapelle, sans qu'on pût le faire avancer; qu'il avait vu, sur ces entrefaites, un berger qu'il ne connaissait pas, lequel lui avait dit : « Monsieur, retournez « chez vous, votre cheval n'avancera pas. »

« Cet homme, qui lui avait paru âgé d'une cinquantaine d'années, était de haute taille, de mauvaise physionomie, ayant la barbe et les cheveux noirs, la houlette à la main, et deux chiens noirs à courtes oreilles auprès de lui. Le jeune Milanges se moqua des propos du berger. Cependant *il ne put faire avancer son cheval;* il fut obligé de le ramener à la maison, où lui-même tomba malade. Était-ce l'effet de l'impatience et de la colère, ou le sorcier lui avait-il jeté un sort? M. de la Richardière le père fit mille choses en vain pour la guérison de son fils. Comme un jour ce jeune homme rentrait seul dans sa chambre, il y trouva son vieux berger assis dans son fauteuil, avec sa houlette et ses deux chiens noirs. Cette vision l'épouvanta; il appela du monde, mais personne que lui ne voyait le sorcier; il sentait toutefois qu'il le voyait très-bien; il ajouta même que ce berger s'appelait Danis, quoiqu'il ignorât qui pouvait lui avoir révélé son nom. Il continua de le voir tout seul. Mais, sur les dix heures du soir, il tomba à terre en disant que le berger était sur lui et l'écrasait, et, en présence de tous les assistants, il tira de sa poche un couteau pointu dont il donna cinq ou six coups dans le visage du malheureux, *dont il s'est trouvé marqué.*

« Enfin, au bout de huit semaines de souffrances, M. de Milanges alla à Saint-Maur avec la confiance qu'il guérirait ce jour-là. Il se trouva mal trois fois; mais, après la messe, il lui sembla qu'il voyait saint Maur debout, en habit de bénédictin, et le berger à sa gauche, le visage ensanglanté de *cinq coups de couteau*, ayant la houlette en sa main et les deux chiens à ses côtés. Il s'écria qu'il était guéri. Quelques jours après, chassant dans les environs de Noisy, il vit effectivement son berger dans une vigne. Cet aspect lui fit horreur; il donna au sorcier un coup de crosse de fusil sur la tête. « Ah! monsieur, vous me tuez, » s'écria le berger en fuyant; mais le lendemain il vint trouver M. de la Richardière, *se jeta à genoux*, lui avoua qu'il s'appelait Danis, qu'il était sorcier depuis vingt ans, qu'il lui avait, en effet, donné le sort dont il avait été affligé, que ce sort devait durer un an; qu'il n'en avait été guéri au bout de huit semaines qu'à la faveur des neuvaines qu'on avait faites, mais que le maléfice était retombé sur lui, Danis, et qu'il se recommandait à sa miséricorde. Le sieur de Milanges fit recommencer en faveur du berger et par son oncle, l'abbé de Milanges, chanoine de Riom, la même série de prières qui l'avaient

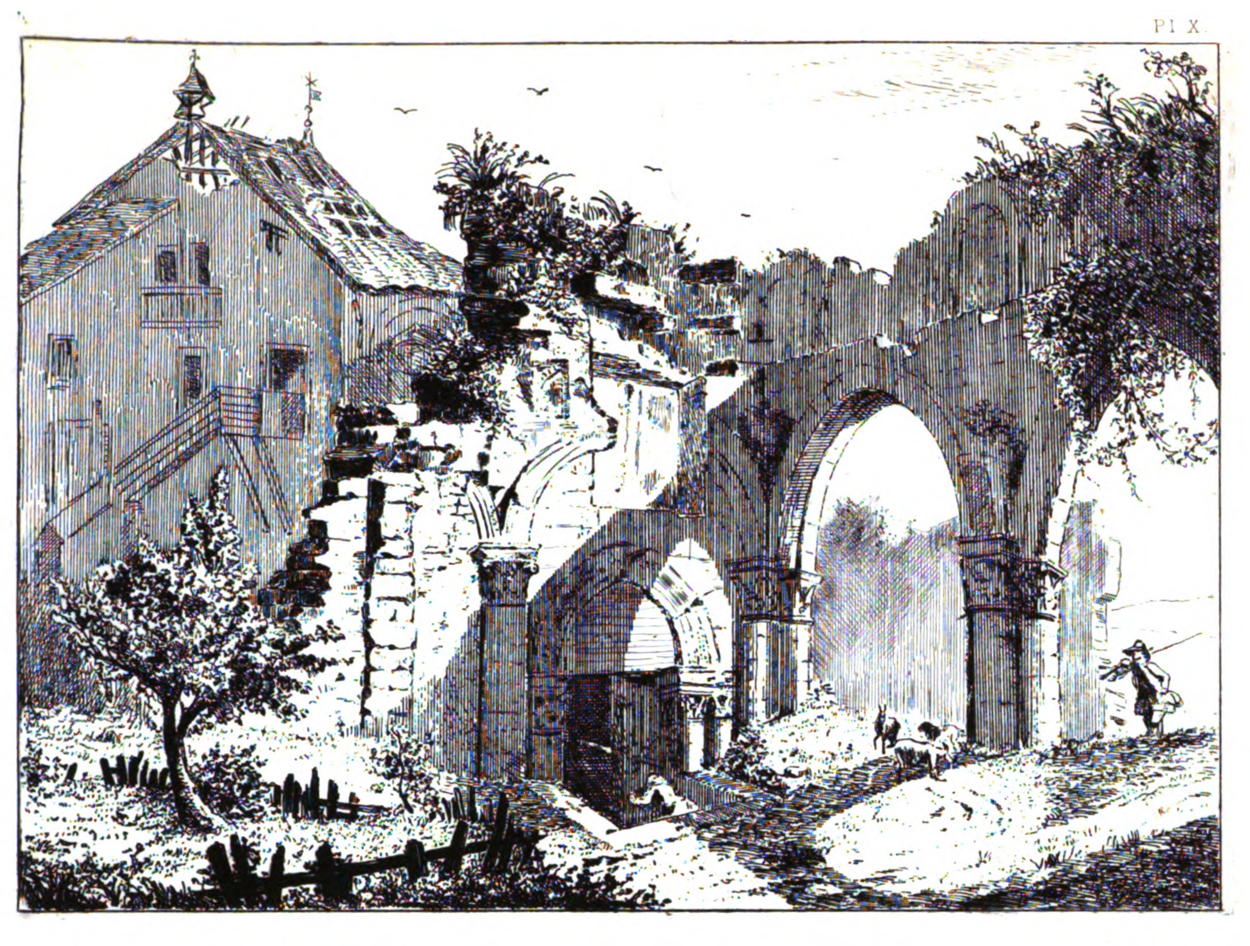
délivré, prières couronnées de même par la guérison éclatante de ce berger. Puis, comme les archers le poursuivaient, il tua ses chiens, jeta sa houlette, changea d'habits, se réfugia à Torcy, fit pénitence et mourut au bout de quelques jours. »

Nous avons rapporté textuellement les faits qui précèdent. Mais, pour être crus de nos jours, ils auraient besoin de commentaires, d'explications que le manque d'espace nous empêche d'aborder. On trouvera des explications suffisantes en lisant notre *Revue spiritualiste* et notre *Concile de la libre-pensée*, collection en quatorze volumes. Là on voit quelle puissance l'imagination, les idées reçues, la volonté avec le concours des forces pneumatologiques, appelées Esprits, jouent dans la production des phénomènes de l'ordre psycho-spiritualiste. On voit aussi ce qu'il faut entendre par les phénomènes de *bi-corporéité* ou de *dédoublement animique*, à quelles lois psychiques sont soumis ces phénomènes et quelles sont les forces, les circonstances qui gouvernent les faits curieux appelés envoûtements, maléfices.

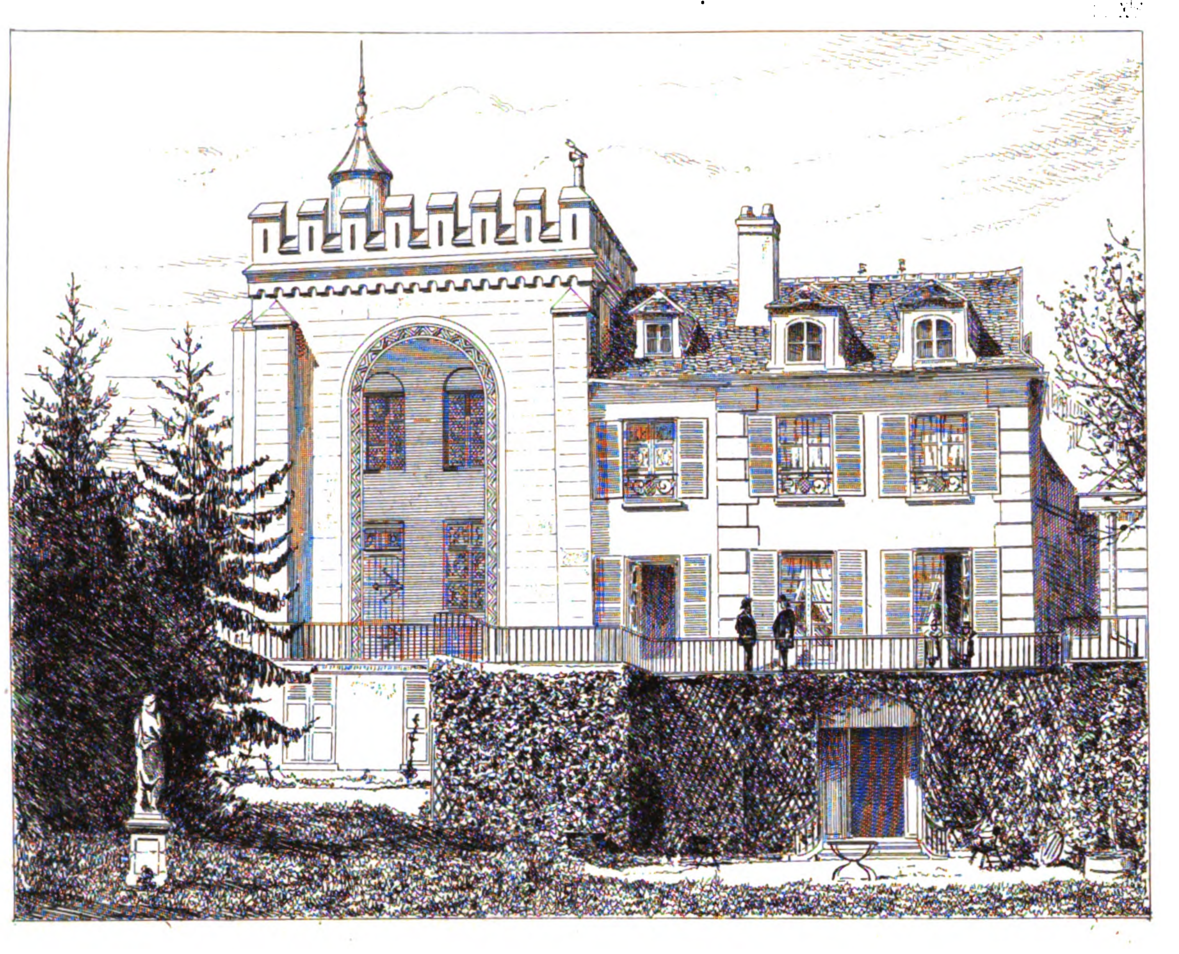
Mais on dira : Ces choses sont contraires à la raison, aux lois de la nature. Nous répondrons : Qui connaît toutes les lois de la nature? N'en découvre-t-on pas chaque jour de nouvelles? Et dans cent mille ans, si l'humanité existe encore sur la terre, n'aura-t-elle pas infiniment reculé les bornes des vérités physiques et psychiques démontrées. A tout moment on est obligé de modifier des jugements reçus, de les rectifier et même de les écarter devant l'évidence de faits nouveaux. Qui serait assez téméraire pour clore dès aujourd'hui le catalogue des connaissances humaines? Dès qu'un phénomène se produit, il n'a rien de surnaturel, car s'il était contraire aux lois de la nature, il n'existerait pas. N'a-t-on pas vu par la théorie des ballons, qu'il est des lois de la nature qui en modifient ou dominent d'autres. Le tout est de bien observer, de bien constater. Un fait, quel qu'il soit, a droit à l'examen, et la méthode d'étouffement n'est jamais bonne, soit qu'elle provienne de l'inquisition sacerdotale ou de l'intolérance systématique de prétendus libres-penseurs. Il est bon sans doute d'être toujours rationnel et critique, mais il faut l'être dans l'étendue de la connaissance. Donc, nous disons que : chercher les faits au lieu de les ricaner, dédaigner ou nier, *à priori;* les bien constater, connaître et observer, et les comparer avec leurs similaires de l'histoire tant du passé que du présent, telle doit être la règle à suivre.

Cette bonne méthode baconienne d'observation et d'analyse étant établie et pratiquée, il faut remonter des effets aux causes, tirer des conséquences logiques des faits prouvés et formuler leur synthèse. C'est ce que nous avons toujours fait. Qu'on suive la même voie, et l'on sera plus près de comprendre les faits que nous rapportons qu'autorisé à les contredire.

Pl. X.



RUINES DE L'ABBAYE DE S.T MAUR, AU XVIII.E SIÈCLE.



LA VILLA BOURIÈRES COMPRENANT L'ANCIENNE CHAPELLE DES MIRACLES

CHAPITRE III

Seigneurie de Saint-Maur. — Fête, feux et pèlerinages de la Saint-Jean. — Paroisses de Saint-Nicolas et de La Varenne. — Topographie historique et actuelle. — Villégiature.

SOMMAIRE : XXX. Seigneurie et seigneurs de Saint-Maur, leurs droits, possessions et privilèges, leur château et grands personnages qui y séjournent. Princes de Condé, seigneurs de la localité. Ce que sont devenus leurs domaines. — XXXI. Fête et pèlerinage de la Saint-Jean à Saint-Maur, concours, assises, foire, détails curieux, transformation de dénominations et coutumes payennes en dénominations et cérémonies catholiques. — XXXII. Messe de nuit de la Saint-Jean, à Saint-Maur, affluence de malades, d'épileptiques; scènes curieuses. — XXXIII. Causes qui diminuèrent l'affluence des pèlerins à la fête de Saint-Maur. Les représentations scéniques qui y avaient lieu dans les baraques de la foire donnent naissance à la société des *Comédiens du roi*, dont est issu Molière. — XXXIV. Pèlerinage de Notre-Dame-des-Miracles, à Saint-Maur. Réflexions. — XXXV. Église paroissiale de Saint-Nicolas de Saint-Maur, édifice du XIIe siècle, sa description. — XXXVI. Continuation de la description de ladite église, ses commencements, traitement de ses prêtres, coutumes qui y étaient usitées. — XXXVII. La chapelle Saint-Léonard et le pont *Olin*, devenus aujourd'hui l'église et le pont de Joinville. Aperçus philologiques et histoire de cette section détachée de la commune de Saint-Maur et de son pont. — XXXVIII. Paroisse de La Varenne, dépendante de l'abbaye des Fossés. Droits seigneuriaux qui y sont usités dans les XIIe et XIIIe siècles. Dénombrement de sa milice et de celle de Saint-Maur en 1274. — XXXIX. Détails sur l'église de Saint-Hilaire-en-la-Varenne, sa construction, son déplacement, les revenus de ses prêtres, sa paroisse. — XL. Description de la section dite La Varenne-Saint-Maur et des différents lieux qui la composent. Statistique. Origine de la section dite *La Pie*. — XLI. Fiefs aliénés, lieux de La Varenne dits *La Celle, Marconval, Les*

XXX

Jusqu'à l'époque de la sécularisation du monastère de Saint-Maur, la communauté de ce lieu était demeurée en la possession de la seigneurie féodale qui lui avait été concédée sous les Mérovingiens. Par suite de la sécularisation, les évêques de Paris devinrent seigneurs de Saint-Maur. L'un d'eux, Eustache Dubellay, premier abbé commandataire, premier doyen et seigneur de Saint-Maur, trouvant la maison abbatiale trop modeste, fit construire près du cloître et sur la hauteur un château dont il confia l'érection à Philibert Delorme, l'architecte le plus renommé de son temps. En 1563, Dubellay vendit cette résidence avec la seigneurie, à Catherine de Médicis, ou plutôt l'échangea contre la terre de Leuvoux en Berry. La reine-mère se plut, ainsi que ses fils, Charles IX et Henri III, à y faire de fréquents séjours. Peut-être c'est-il là, sur le théâtre du massacre des chrétiens Bagaudes, que vint à Médicis et à son entourage l'inspiration de l'affreuse nuit de la Saint-Barthélemy. Sully, dans ses *Mémoires*, nous apprend qu'en 1586, chargé d'une mission du roi de Navarre, il obtint à Saint-Maur une audience du roi Henri III. Voici comment il la raconte :

« J'arrivai, dit-il, à Saint-Maur, qui était pour lors la

cour, et j'allai descendre chez Villeroi, avec lequel je dînai et passai le reste de la journée. Le lendemain, il me présenta au roi, et je me souviendrai toujours de l'attitude et de l'attirail bizarres où je trouvai ce prince dans son cabinet : il avait l'épée au côté, une cape sur les épaules, une petite toque sur la tête, un panier plein de petits chiens pendu à son cou par un large ruban, et il se tenait si immobile qu'en nous parlant il ne remua ni pieds ni tête. »

Catherine de Médicis, trouvant sa demeure de Saint-Maur trop exiguë à son gré, la fit agrandir, toujours d'après les dessins de Philibert Delorme. La construction de l'édifice fut toutefois interrompue. Après la mort de la vieille reine, Charlotte-Catherine de la Trémouille acquit la terre de Saint-Maur de ses créanciers. S'étant mariée au prince de Condé, la terre passa dans la maison de cette altesse. Les princes de Condé continuèrent l'œuvre commencée sous Catherine de Médicis, et firent de la demeure royale de Saint-Maur un des plus beaux châteaux des environs de Paris. A la Révolution, il fut vendu avec le petit parc qui l'avoisinait et qui était son parc particulier et jardin de plaisance. Le parc fut dévasté et le château en grande partie démoli. Il n'en est resté que les communs aujourd'hui connus sous le nom de Petit-Bourbon, plus la ferme et un fragment qui a été en ces derniers temps transformé en maison bourgeoise et école des sœurs Saint-André. Le grand parc, réuni au domaine de l'État, fut rendu sous la Restauration au prince de Condé, qui souvent vint y chasser. En 1831, il fut vendu par le duc d'Aumale, héritier du dernier des Condé, à un propriétaire nommé Moynat, qui le garda jusqu'en 1853, époque où la compagnie du chemin de fer de l'Est en fit l'acquisition. Depuis, cette compagnie l'a divisé et vendu par lots, et c'est aujourd'hui la partie la plus riante du parcours du chemin de fer qu'elle a fait construire pour le service de la banlieue. Une foule de jolies villas s'y sont élevées en quelques années comme par enchantement. Les autres terres faisant partie de la seigneurie étaient acquises

en même temps que le grand parc par deux propriétaires, MM. Caffin et Adam (voyez plus loin), qui devaient plus tard les morceler et les vendre par lots pour le besoin des constructions à la Varenne-Saint-Hilaire et à la Varenne-Saint-Maur. C'est du dernier de ces propriétaires qu'une section importante a pris le nom d'Adamville-Saint-Maur, tandis que les principales rues de cette agglomération de villas, tracées par lui, prenaient le nom de ses enfants : Léon, Joséphine, Aline et Lucie, et qu'on appelait une rue avoisinante du nom d'Inkermann, où s'illustra le général Bourbaki, devenu beau-fils de M. Adam.

On connaît la légende militaire relative à ce général :

Le chic exquis
Par les Turcos acquis.
Ils le doivent à qui?
A Bourbaki.

Sa devise était de ne connaître qu'un commandement, celui de « *En avant!* » Pourquoi faut-il qu'en 1871 il ait été obligé de commander la marche *en arrière*. Mis en place du général *Mort ou Victorieux*, sur un terrain par lui bien connu, Bourbaki n'aurait pas sans doute ordonné un si prompt repassage de la Marne... Mais revenons aux princes de Condé, qui, eux aussi, ont toujours su marcher en avant. On connaît les batailles de Rocroi, de Lens et la journée de Fribourg, où le grand Condé jeta son bâton de maréchal dans les retranchements ennemis et alla le reprendre à la tête du régiment de Conti.

On voit par l'acte de la donation de la terre et baronnie de Saint-Maur, faite en 1697 par le prince de Condé au duc de Bourbon son fils, qu'alors ladite terre se composait du château, du parc, de moulins, rivière, pêche, bac, îles, îlots sur la Marne, four banal (1), dismes, bois, prés, terres la-

(1) Il y a encore aujourd'hui à Saint-Maur une rue rappelant cet établissement de boulangerie féodale, c'est la rue du *Four*. Les habitants étaient tenus moyennant redevance d'y faire cuire leur pain, comme d'un autre côté ils devaient

bourables, cens, rentes, greffe, tabellionnage et autres droits et dépendances généralement quelconques.

Ces droits et priviléges sont spécifiés avec plus de détails dans le traité de donation passé entre Catherine de Médicis et l'évêque de Paris, celui-ci étant devenu seigneur de Saint-Maur par suite de la transformation du monastère en chapitre dont il fut le doyen et abbé commandataire. (Voyez ci-dessus, parag. XVIII.)

Par cet acte, on voit que l'évêque céda le parc que son prédécesseur avait fait fermer de murs à la demande de François Ier, qu'il le céda avec la haute, moyenne et basse justice du lieu, le pressoir (1) et le four banal, les dixmes en la Varenne, le droit de pescherie, le gord Besnard, deux îles qui y touchaient (2), le port de Chennevières (3), l'île

faire écraser leur raisin au pressoir banal, y attendant chacun leur tour au risque de retards préjudiciables fréquents. L'obligation à la presse féodale était une des choses que supportaient le plus difficilement nos bons paysans. Aussi, quand en 1789 ils entendirent parler de la liberté de la presse, ils écrivirent de différents points de la France à l'Assemblée Constituante pour la prier d'accélérer l'usage de cette liberté, pensant qu'il s'agissait là de leurs raisins. Pauvres campagnards, ils n'ont jamais été très au courant des questions. Ne les a-t-on pas vus en ces derniers temps se refuser à voter pour Marie et Lamartine, parce qu'on leur avait dit que c'étaient les maîtresses de Ledru-Rollin, ni pour M. Renan, parce qu'ayant fait une *Vie de Jésus*, ils le regardaient comme un insigne dévot. Mais, par contre, ils ont voté avec enthousiasme pour M. Plébiscite, un homme solide celui-là, que si on l'aviont z'écouté et que les rouges n'aurions point trahi, on serait allé à Berlin tout droit, quoi ?

(1) Une rue de Saint-Maur, dite du Pressoir, avait tiré son nom de cet établissement.

(2) On appelait autrefois *gord, gours, regord* (*gordus*), des espaces creux dans les rivières, artificiels ou naturels, au bord desquels on dressait des pieux pour tendre des filets et prendre le poisson. Le gord Besnard de Saint-Maur était situé sur la Marne en amont du bac de Créteil, remplacé depuis 1840 par le pont qui fait communiquer Saint-Maur avec cette commune. Les deux îles qui y touchaient ne sont plus que des atterrissements la plupart du temps couverts par les eaux.

(3) Aujourd'hui port de La Varenne, à droite du pont qui a remplacé, en 1866, l'ancien bac qui faisait communiquer La Varenne avec Chennevières et Sucy. L'emplacement de ce port est maintenant en partie occupé par des maisons particulières.

l'Evèque, l'île de la Rondelle (Hirondelle) (1), l'île Beaubourg (2), l'île de la Héronnière (3), les trois îles au Boucher ou Bouchet (4), les prés des Marais en la Varenne, le port de Créteil avec les îles voisines (5), les terres des Clapiers (6); deux arpents de vignes clos à murs, appelés le *Petit-Clos*, les deux moulins de Saint-Maur (7); le bois Guimier en la Varenne, la maison appelée la Cassine (8), le pré et la Saulsaye des Portes; la maison que le chancelier de l'Hospital avait alors à Saint-Maur, le droit de ban à vin depuis le jour de la Pentecôte jusqu'au jour de la Saint-Jean inclusivement (9).

(1) Cette ile, aujourd'hui disparue, était située en amont de l'île de Fanac (voyez Joinville); près de là, sur la rive droite de la Marne, était le pré à l'Hirondelle, mi-partie en possession des Minimes de Vincennes, mi-partie compris dans la seigneurie de Saint-Maur. Un poteau aux armes desdits Minimes et seigneurs y existait. Le parc de Vincennes commençait là tout près, sur le haut de la colline. On y entrait en passant sous une arcade.

(2) Ainsi appelée de la ruelle Beaubourg qui y conduisait.

(3) L'île de la Héronnière, ainsi appelée des hérons qui venaient s'y abattre pour manger le poisson de la Marne, n'est plus aujourd'hui qu'un banc de gravier situé en-dessous du récent barrage. Il porte le nom d'île Saint-Maur. Plus bas est la petite île des Gorniers, déjà alors existante.

(4) Ces trois îles étaient situées en-dessous de l'abbaye et formées par un bras de la Marne qui s'y divisait. Là était le moulin du monastère. Celle de ces îles qui porte dans l'acte précité le nom de l'île l'Évêque a été aussi appelée île du Couvent, île la Reine, selon les temps. Les deux autres ont aussi porté le nom d'île du Moulin et du Boucher.

(5) On trouve sur les îles de la Marne, ses rives, quelques aperçus pittoresques dans le livre de M. Émile de la Bédollière intitulé : le *Tour de Marne*, ouvrage enrichi de 60 photographies représentant les points ou stations les plus riantes du cours du fleuve. Paris, *Lacroix Verboeckhoven*, 1864.

(6) Ainsi nommées des carrières de pierre qui s'y trouvaient; d'un mot celtique *clap*, pierre. Ces terres et carrières étaient situées dans la section dite port Créteil.

(7) L'un de ces moulins, comme nous l'avons dit, était situé tout près de l'abbaye. L'autre occupait la partie droite du pont de la Branche de Saint-Maur, aujourd'hui pont de Joinville (voyez plus loin).

(8) Cette maison était située au bas de Saint-Maur, aujourd'hui entre la Marne et la gare du chemin de fer.

(9) C'était un droit passager sur les vins qu'on introduisait pendant les huit ou quinze jours qui précédaient la grande fête, foire et pèlerinage de la Saint-Jean, jour de très-grande consommation et d'un bon rapport.

Avec la chasse dans toute l'étendue de la Varenne où les eaux de la Marne retenaient un abondant gibier..., ce n'était nullement un séjour à dédaigner que la seigneurie de Saint-Maur. Aussi l'on conçoit qu'aux XVIe et XVIIe siècles, nos rois se soient plu à y venir souvent. C'était le beau temps d'Henri IV, le roi gentilhomme à la poule au pot manquée, qui faisait pendre les paysans assez osés pour tuer un lièvre mangeant leurs choux ! Ce roi qu'on a appelé Diable-à-Quatre et Vert-Galant, et qui fut mille fois galant, ne manqua donc pas de descendre parfois à Saint-Maur chez son cousin de Condé. On lit dans le *Journal de l'Étoile*, t. III, p. 240, que c'est là qu'il maria l'une de ses nombreuses maîtresses, Jacqueline Dubreuil, qu'il avait faite comtesse en 1604. Il la maria à une de ses créatures, le jeune Chanvallon ; mais le pauvre jeune homme eut une singulière nuit de noces. « Le roi fit placer dans la chambre nuptiale, toute la nuit, des gentilshommes ayant en mains des flambeaux allumés. Le lendemain, le roi coucha avec Jacqueline à Paris, aux loges de Montauban, où il fut au lit jusqu'à deux heures après midi. Pendant ce temps, le mari était couché dans un petit galetas au-dessus de la chambre du roi, et ainsi estait au-dessus de sa femme, mais il y avait un plancher entre eux, ajoute l'*Estoile.* » Quelque temps après, Henri IV tomba malade à Saint-Maur. C'est à Saint-Maur que la Renaudie prépara, en 1560, la Conjuration d'Amboise, chez son ami l'avocat d'Avesnelles, qui trahit son secret. Le père d'Henri IV, blessé au siége de Rouen, en 1562, mourut dans le bateau qui le transportait à sa maison de Saint-Maur, *dont il soulait respirer l'air pur*, dit l'historiographe de la famille de Bourbon.

A la même époque, le chancelier de l'Hospital, comme on vient de le voir, avait aussi une maison à Saint-Maur.

Louis XIII vint aussi quelquefois à Saint-Maur pour le plaisir de la chasse, et on a de lui des déclarations datées de ce lieu. Lors des troubles de la Fronde, en 1652, au mois de juillet, le grand Condé se réfugia au château de Saint-

Maur avec une suite nombreuse de gentilshommes. C'est là qu'au milieu de repas somptueux et de fêtes il parlementa avec la cour, préludant ainsi à la prise d'armes qui devait en faire un agitateur redoutable (1). Le financier Gourville, l'un des rares amis demeurés fidèles au surintendant Fouquet après sa disgrâce, devenu depuis l'ami du prince de Condé, dont il rétablit la fortune, habita Saint-Maur (2), et c'est là que Mmes de Sévigné et de Coulanges, ses amies, lui adressèrent plusieurs de leurs lettres. Mme de Sévigné y vint voir Mme de Lafayette. « Quand je suis à Saint-Maur, disait-elle, je puis écrire, parce que j'ai plus de tête et de loisir... Paris me tue. » D'autres, aujourd'hui, en pourraient dire autant (3).

Le dauphin de France, fils de Louis XIV, prit plaisir à venir aux mêmes lieux pour y voir le château, le parc, les jardins, et chasser au loup dans les environs, comme on le voit par le *Mercure de France* de juillet et août 1700. Le prince de Condé venait d'adjoindre à son parc celui d'un financier nommé M. de la Touane (4). Les agréments du

(1) Voyez Desormeaux, *Histoire du grand Condé.*

(2) Gourville, de simple domestique, était parvenu à une immense fortune. Il occupa des postes éminents et des princes, des souverains n'hésitèrent pas à le consulter dans de grandes circonstances. Il était à côté du prince de Condé à la bataille de Senef, et c'est lui qui vint en donner connaissance au roi. Au nombre de ses amies dévouées fut Ninon de Lenclos. Boileau eut part à ses bienfaits. Il habitait à Saint-Maur la maison connue aujourd'hui sous le nom de Petit-Bourbon et surveilla assidûment les travaux d'agrandissement et d'embellissement du château.

(3) La demeure de Mme de Lafayette, peut-être aussi celle de Villeroi, l'ami de Sully, fut, selon toute apparence, celle où se trouve la pension Rousseau, l'une des plus importantes des environs de Paris et des plus fréquentées pour tous les genres d'enseignement. On l'appelait le *Parangon*, d'un mot espagnol qui veut dire la chose par excellence. D'autres somptueuses villas existant encore à Saint-Maur remontent à la même époque. Dans la partie centrale du village existaient les hôtels, auberges et magasins du Cheval-Blanc, des Quatre Fils Aymon, du Plat-d'Étain, de l'Écu-de-France, de l'Épée-Royale, du Roi Charles, du Cygne, du Coq, du Dauphin, du Heaulme, des Trois-Maillets, de la Cloche, de la Croix-Blanche, etc., etc., etc.

(4) Ce jardin avait été sans doute celui du célèbre Guillaume Budée dont il est parlé dans les *Mém. de l'Académie des inscript.*, t. V. p. 359. Il y est dit qu'il avait

château s'en étaient augmentés, et le journal indique la manière dont l'art avait pu ajouter à la nature pour l'embellissement des jardins de ce château. Il y parle aussi d'un écho remarquable qui existait au bout du petit parc; une avenue actuelle du grand parc Saint-Maur en a pris le nom. Les joueurs de cor qui, aujourd'hui, à l'entrée des nuits, réjouissent de leurs notes bruyantes toute la péninsule et les abords de la Marne, ne savent pas que dans cette garenne Saint-Maur, à la suite des plus grands princes et d'élégantes princesses, galoppant çà et là, retentissaient fréquemment de formidables hallali, et que des solitudes de Bellechasse, au fond du petit parc, se répondaient mille sons joyeux, admirablement répercutés par le merveilleux écho.

Aussi, c'était une jolie résidence que celle des princes de Condé à Saint-Maur, et c'est pourquoi les auteurs de topographies pittoresques du temps se sont plu à la décrire. De ce nombre fut Robert de Hesseln dans son *Dictionnaire de la France.* Voici ce qu'en disait d'Argenville, en 1779, dans son *Voyage pittoresque des environs de Paris.*

« Gitard, après cent ans, rebâtit presque entièrement ce château. Il se composait d'un corps de logis accompagné de quatre pavillons, ayant chacun un toit séparé. Du côté de la cour, soutenue de deux terrasses ayant des balustrades en pierre, se trouvait l'entrée. Elle était ornée de colonnes surmontées d'un bas-relief de marbre représentant les Grâces et Diane, avec les Muses, dédiant et présentant le lieu de Saint-Maur-des-Fossés à François Ier, comme l'indiquait

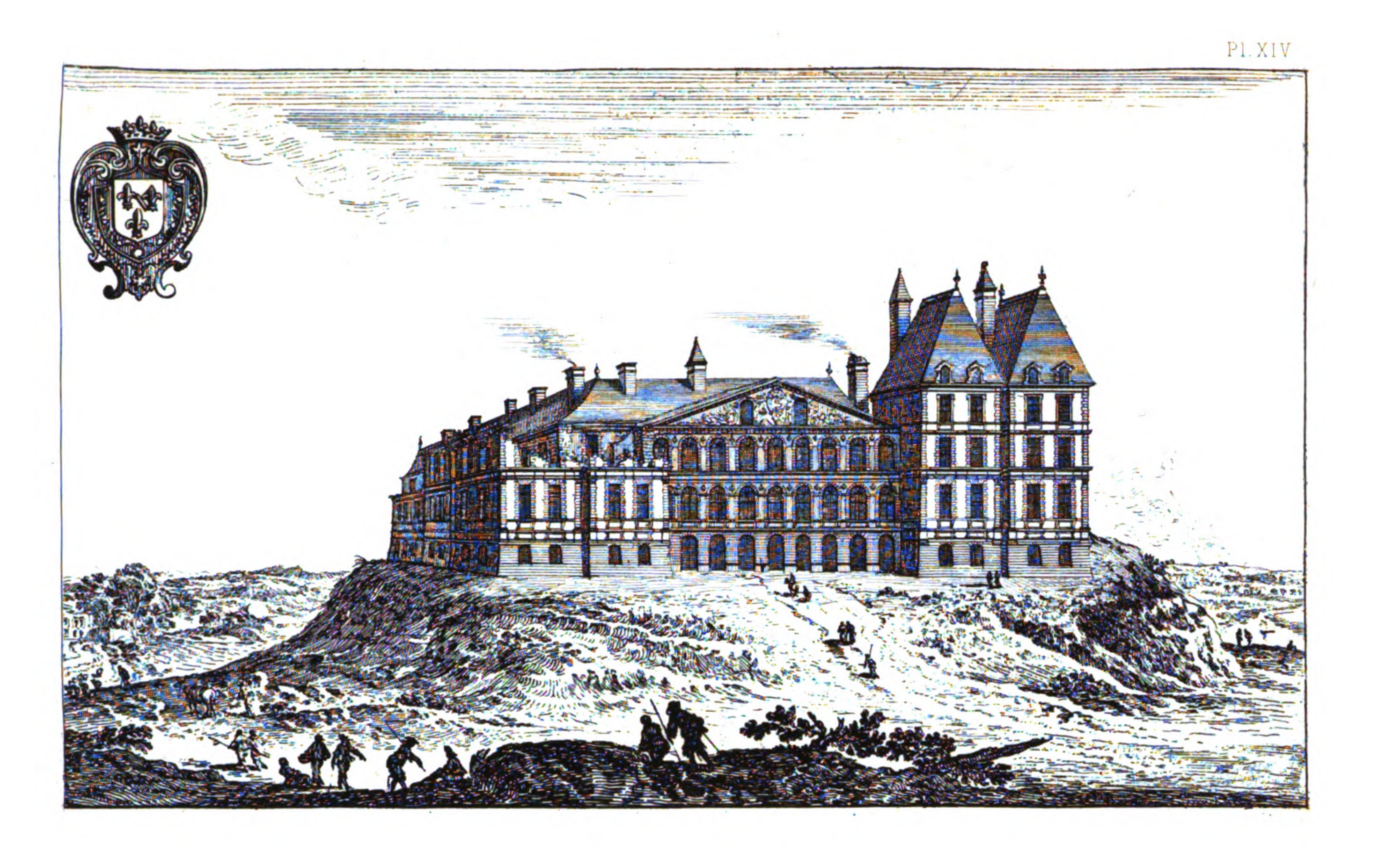
une vigne à Saint-Maur (in San-Maurio), à 30 stades de Paris, et qu'étant très-mécontent de cette vigne, qui gelait fort souvent, était sujette à d'autres contretemps et ne donnait qu'un médiocre vin, il prit la résolution d'en faire un jardin et d'y bâtir une petite maison à laquelle il adjoignit un morceau de terre pour rendre le terrain carré. On voit par là que depuis 1520, époque où G. Budée écrivait cela, les choses n'ont guère changé dans la viticulture de Saint-Maur. Henri IV faisait grand cas du vin de Suresnes, saint Louis de celui d'Argenteuil, mais on ne voit pas que celui de Saint-Maur ait pu leur faire concurrence. Aujourd'hui ce ne serait peut-être pas bien difficile. Par une circonstance curieuse, l'héritier du nom des Budée habite aujourd'hui La Varenne-Saint-Hilaire.

une inscription en vers latins gravée sur le marbre. Au dessus se voyait dans un fronton le buste du même roi. Du côté des jardins l'édifice avait conservé son ancienneté. Le corps de logis du milieu était couronné d'un fronton couvert de nombreuses sculptures. Tout le rez-de-chaussée, élevé sur un grand perron, n'était qu'une galerie ornée de paysages et de deux belles tables de Porto. Il y avait dans le retour plusieurs pièces dorées, avec deux petits cabinets à chaque bout, dont l'une était garnie de lambris de chêne.

« Les jardins avaient été plantés par Desgots, d'après les dessins de Lenôtre. Ils présentaient d'abord un parterre renfoncé, terminé par un grand bassin en bois percé et étoilé, avec un bassin dans son centre. Sur la gauche, était un talus fort exhaussé, d'où l'on découvrait deux parterres avec leurs bassins, bordés par la rivière de Marne le long de laquelle régnait une longue allée découverte qui menait à une haute futaie. A côté était un boulingrin, orné d'une pièce d'eau et d'un jet qui s'élevait fort haut. » Ce mouvement d'eau était dû à une machine hydraulique, située sur le territoire actuel de Joinville et qui aboutissait par des tuyaux souterrains jusque dans le parc. (Voyez plus loin.) Une magnifique avenue, plantée de grands arbres, descendait de ces jardins vers la Marne, dans la direction du port Créteil, puis, longeait le cours de la rivière en la remontant, entre le bois, aujourd'hui disparu, du *Grand Plant* et les îles qui avoisinent le barrage actuel de cette partie du fleuve (1). Là, pendant les années qui précédèrent la Révolution, on vit souvent se promener le jeune duc d'Enghien avec son précepteur, l'illustre abbé Millot, historien. Le jeune prince affectionnait beaucoup Saint-Maur. Il y fit de longs séjours, préludant par l'étude aux épreuves d'une vie tourmentée que le despotisme devait trancher à quelques pas de là dans les fossés de Vincennes.

(1) L'avenue de Breteuil, voisine du cimetière, et une allée de vieux arbres, située rue du Chemin-Vert, dans la propriété Houdart, paraissent être les traces de cette ancienne avenue.

Pl. XIV



CHÂTEAU DE St MAUR AVANT SON COMPLET ACHÈVEMENT.

Aujourd'hui, il ne reste plus de traces de tant de splendeurs : tout a été détruit ou dévasté. Des carrières, des champs labourés existent à la place des parterres, des bassins et des bocages dessinés par Lenôtre. L'emplacement du château offre un terrain désolé, le moins riant peut-être de tout le territoire de la commune. Il semble qu'une malédiction se soit attachée à cette création primitive de l'affreuse Catherine de Médicis et de ses deux fils. Des spéculateurs, dénigrant la Révolution dont les lois et les actes ont facilité leur fortune, sont venus morceler et exploiter les domaines de princes magnifiques, amis de la littérature et des arts. Il y a deux ans, pour comble de tristesse, nous avons vu s'épanouir en ces lieux les caissons et les soldats d'un régiment d'artillerie bavarois. Leur lugubre sonnerie venait tous les matins nous éveiller dans l'un des appartements du Petit-Bourbon, seul débris conservé des anciennes annexes du château de Saint-Maur, échappé comme par miracle à une avalanche d'obus wurtembergeois qui, pendant vingt-et-un jours, au mois de janvier 1871, s'abattirent dessus.

XXXI

Le droit sur le vin que l'on devait payer à Saint-Maur dans les jours qui, depuis la Pentecôte précédaient la Saint-Jean (voyez plus haut), nous amène tout naturellement à parler de cette fête de la Saint-Jean, à dire d'où elle provenait et en quoi elle consistait. Ce n'est pas la chose la moins curieuse de l'histoire qui nous occupe.

Nous avons dit qu'un culte au dieu Gaulois Belenus (le soleil) avait, selon toute probabilité, existé à Saint-Maur autour du *menhir* qu'on voit actuellement couché dans la villa Bourières; que de ce culte, changé selon toute apparence par les Romains en celui de Janus, avaient dû sortir les rites observés en ce lieu au solstice d'été, notamment les feux de la Saint-Jean.

Les anciens honoraient par des feux et d'autres réjouissances les époques solsticiales et équinoxiales et nous avons démontré que la *Noël*, fête du solstice d'hiver, transformée arbitrairement en fête chrétienne, 400 ans après Jésus-Christ, avait d'abord été une fête éminemment payenne (1). Au solstice d'été, on rappelait surtout par de grands feux la chaleur que faisait sentir en ce moment l'astre du jour et, cela, autour des simulacres du soleil, à côté des monuments mégalithiques qui lui étaient consacrés. Cette solennité était un moment d'assise judiciaire, une occasion de plaids, de sentences juridiques (2). On dansait ensuite en rond en se tenant par la main, autour des feux, et cela pour rappeler, et l'esprit d'union religieuse qui devait animer les cœurs, et la course apparente du soleil autour de la terre. Dans la Bretagne et autres pays où ces feux sont demeurés en usage, on allume encore pendant la nuit solsticiale de la Saint-Jean des torches de goudron, et on les promène en leur imprimant un rapide mouvement de rotation : autre manière de symboliser le mouvement circulaire attribué autrefois au soleil. Dans le Poitou, c'est une roue de charette dont on enveloppe la circonférence de matières textiles goudronnées et que l'on fait solennellement tourner. Des jeunes filles, sur différents points de la

(1) Voyez à ce sujet notre article de la *Revue Spiritualiste*, t. X, p. 10.

(2) Nous ne pouvons mieux faire ici que de renvoyer le lecteur à notre *Histoire du culte de la pierre dans les deux mondes*, ouvrage appuyé de 500 figures de monuments mégalithiques. Nous y parlons de cette coutume de se réunir autour des pierres consacrées pour y rendre la justice, y prêter serment, foi et hommage. Nous y citons, entr'autres pierres, celles de Stavanger en Norwége, des *monts Barlot* et du *Plaid*, l'un dans la Marche, l'autre près Montluçon. Nous y parlons aussi de la pierre de Jaulnes, à Neuvry, arrondissement de Provins, de la table de pierre du *trou du Plaid* de Saint-Gérard de Brogne, près Namur, des dolmens et perrons de Cormainville, de Beaumont, d'Alluyes, Goult, etc., Eure-et-Loire, tous autant de points de réunion pour certains actes juridiques. Autour de quelques monuments mégalithiques avaient aussi lieu des foires : telles furent la *table des marchands* de Loc-Maria-Ker en Bretagne, la pierre de la foire *Saint-Luc*, près Poitiers, et autres dont nous parlons dans notre *Histoire du culte de la pierre*. Il y avait aussi une foire, comme on le voit plus loin, autour du menhir de Saint-Maur.

MONUMENT MÉGALITHIQUE [illegible]

France, arrachent au bouquet qui surmonte les feux de la Saint-Jean, des fleurs qui sont gardées comme un précieux talisman contre tous maux, notamment les névroses, l'épilepsie. On voit d'après Homère et d'autres écrivains grecs, qu'Apollon (le soleil) père d'Esculape jouissait surtout de la réputation de guérisseur tout-puissant pour les maladies de nerfs, l'épilepsie, appelée à cause de cela le *haut mal*, le *mal sacré ou divin*, le *mal d'Hercule*, c'est-à-dire du soleil dans sa force, car telle était la signification mythique du personnage d'Hercule (1). Il en était de même chez la plupart des peuples où le soleil d'été était adoré, qu'il s'appelât Sourya, Osiris, Bel, Baal, Hercule, Bacchus, Belesm, Mithra, Jul, Thor ou Janus, etc., etc., etc. Ces idées persistèrent dans la célébration des cérémonies ou rites de la Saint-Jean, et, quand au lieu dit les *Fossés* ce fut Saint-Maur qui remplaça Saint-Jean, (autrement dit Janus ou le soleil) (2), c'est à Saint-Maur qu'on attribua la puissance de guérir les épileptiques, de chasser le mauvais esprit, le mauvais œil ou maléfice, etc. Ce qui suit prouvera que nous ne nous trompons pas à cet égard. (Voyez l'appendice C du chapitre précédent.)

« Il y avait, dit l'abbé Lebeuf, à Saint-Maur, une fête

(1) Il faut lire sur le soleil guérisseur *Diodore de Sicile*, liv. v, ch. 74; Philon, *Legat. ad caj*; Hyppocrate, de *Morb. Mulier*, lib. 1; Aristote, *Probl.*, lib. 1, ch. 30; Sophocle, *Trach.*, vers 780; Galien, *Comment. sur Hyppocrate*, épid. lib. 6; Alexandre de Tralles, lib. 1, ch. 18. Sprengel dans son *Histoire pragmatique de la médecine*, t. I, parle beaucoup d'Apollon comme dieu guérisseur. Il montre que non-seulement il guérissait les maladies nerveuses, mais encore celles dont la source était magique. Dans Aristophane (*Plut.*), Apollon est désigné comme médecin et magicien. Sophocle qui l'appelle Phébus le reconnaît comme le dieu des visionnaires. (*Œdipe rex*, v. 149, 150) et *Diodore*, lib. 5, dit formellement qu'on le regardait comme l'inventeur de la médecine qui repose sur la magie. On a vu plus haut, en note, Saint-Maur, sur qui s'était reversée la réputation curative de Belenus et de son successeur Jean ou Janus, guérir une maladie de l'ordre magique. (Lire l'appendice C du précédent chapitre.)

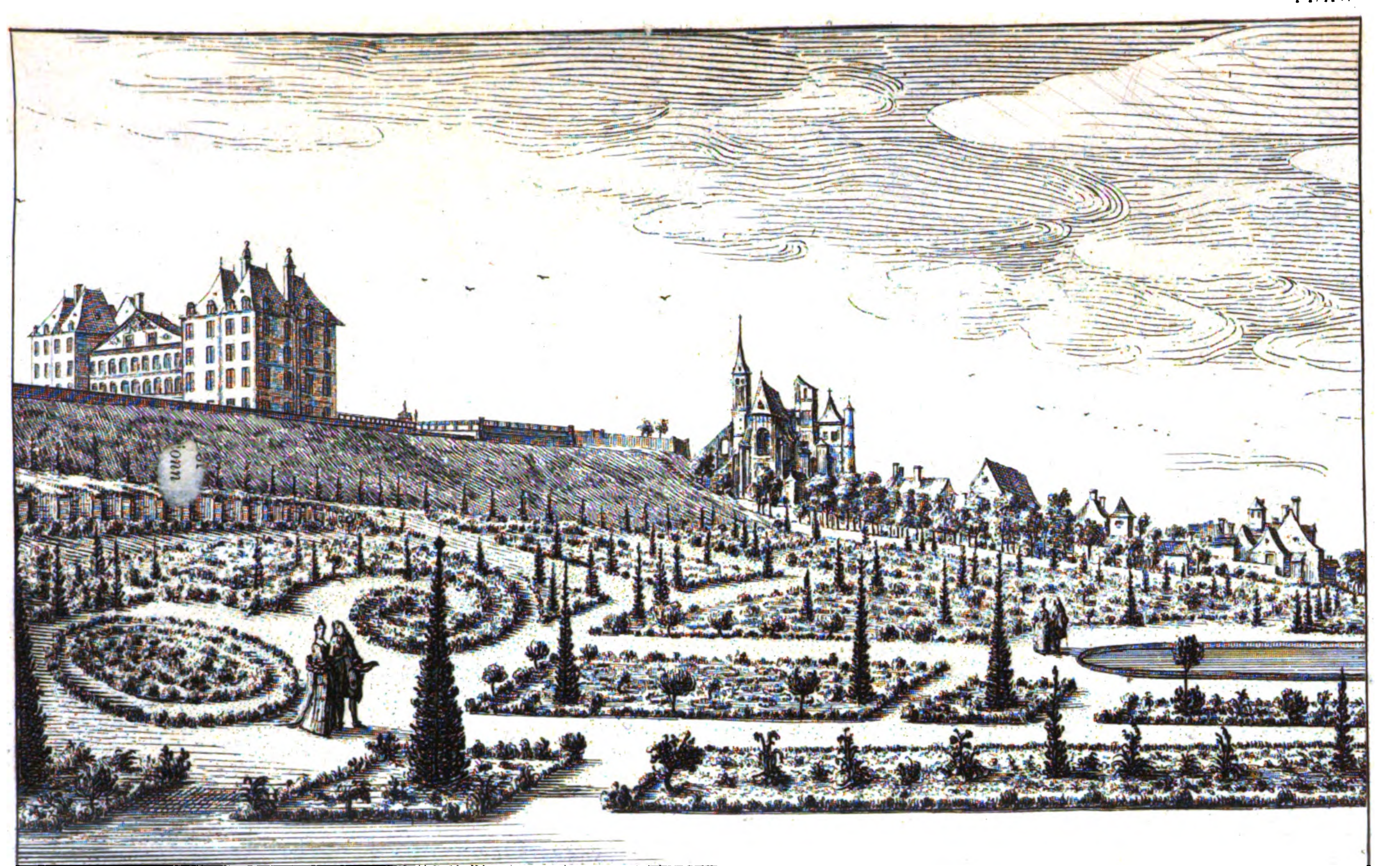
(2) Sur Janus et son culte, lisez Macrobe en ses *Saturnales*; Preller, les *Dieux de l'ancienne Rome;* Sabbathier, *Dictionnaire des auteurs classiques*, t. XXIII; et Creuzer, *Symbolique*, édition Guigniaut, livre v et notre *Paganisme chrétien* ci-dessus cité.

appelée *Concours* et qui se passait à l'abbaye des Fossés et à Créteil le 24 juin. L'usage de cette fête, ajoute-t-il, remontait dans la nuit des temps : on n'en connaissait pas l'origine. » (Cela se conçoit d'une fête payenne entrée dans le catholicisme sous de nouveaux noms : on ignorait, ou on ne voulait pas avouer quand et comment cela avait eu lieu.) La fête étant d'un usage et d'une tradition indestructibles, on l'avait adoptée comme tant d'autres dans l'église romaine en lui donnant une autre signification que sa signification première. Pour qui est initié à l'histoire des transformations du Paganisme et à sa survivance et absorption dans le catholicisme habile des évêques de Rome, cela n'a rien d'inexplicable (1). De temps immémorial de grandes réjouissances, des cérémonies et coutumes particulières se pratiquaient à la Saint-Jean d'été sur la hauteur du lieu dit les Fossés. (C'est à pareil jour que les payens célébraient la fête solsticiale du soleil.) Un grand concours d'étrangers venus de loin se pressait, sur cette hauteur, autour de son peulvan consacré, apportant ses offrandes. Les moines crurent bon de rattacher l'antique fête à leur église. Mais cette église était cloîtrée : on n'y pouvait recevoir de laïques. Pour y obvier, au temps du roi Robert, Renaud, évêque de Paris, profitant d'un fait indestructible par suite de son ancienneté, permit à l'église du monastère de recevoir à la procession et fête de la Saint-Jean des laïques. Bientôt après, la papauté se prêtant très-volontiers, comme d'habitude, à ce mélange de rites et d'usages payens avec des usages chrétiens, accorda une indulgence à tous ceux qui, le même jour, iraient faire leurs dévotions à cette église ainsi qu'à celle de Créteil. Nous avons dit plus haut que Créteil a du être primitivement un sanctuaire d'Hercule, personnification du soleil considéré dans sa plus grande force (2).

(1) Qu'on lise surtout à ce sujet notre ouvrage intitulé : *Études sur la transformation des anciens symboles, fêtes et déifications de la religion primitive universelle et leur introduction dans les dogmes, les rites, les usages et cérémonies, les fêtes et le calendrier du catholicisme.*

(2) Nous le prouvons amplement plus loin. Voir notre notice sur Créteil. Voir aussi l'appendice B de la fin de ce chapitre.

Pl. XV.



La fête et pèlerinage de la Saint-Jean à Saint-Maur, on l'a vu, était, comme en beaucoup d'endroits, l'occasion d'assises et d'une foire dont l'ouverture avait lieu dans l'après-midi de la veille de la Saint-Jean. Les officiers attachés aux justices de toutes les terres dépendantes de l'abbaye étaient obligés d'y paraître devant son prévôt ou bailly. Ces sortes d'assises et foires, nous l'avons dit, avaient primitivement lieu dans les grandes solennités du culte du soleil, et cela à côté des monuments mégalithiques consacrés, et, à Saint-Maur, elles paraissent avoir eu lieu autour du menhir dont nous avons parlé. (Voyez pages 4, 5, 99 et 132.)

Dès le matin, les habitants du village se mettaient sous les armes, et, après l'audience et l'appel de tous les juges et de tous les habitants, le cortége assemblé allait, tambour battant, enseigne déployée, faire sa procession dans l'église du monastère. Le cortége sortait ensuite en-dessous du cloître, remontait la colline et allait avec solennité allumer le feu de la Saint-Jean. Alors les assises commençaient et la foire était ouverte.

C'étaient là, répétons-le, une fête et coutume très-ancienne, très-suivie, fête à laquelle se rendaient beaucoup de gens du Parisis. On voit par le *Livre des miracles de saint Louis*, qu'à Saint-Denis il y avait une fête semblable, et qu'on s'y rendait pour assister à un office de nuit. A minuit, en effet, commençait alors un des jours où le soleil se trouve au plus haut point de sa course annuelle (1), et Dionysius ou Denis était aussi une personnification du soleil.

Comme Apollon, le Belenus gaulois dont les Romains

(1) Saint Denys, Dionysius ou Bacchus, comme nous le prouvons ailleurs, n'a été qu'une personnification catholique du soleil d'automne, de ses produits vignobles et de son culte introduit dans les Gaules au temps de Probus. Les savants Bénédictins ont regardé ce saint comme douteux, apocryphe. Voir du reste ce que nous en disons dans notre ouvrage précité sur la *Transformation catholico-payenne des anciens symboles religieux*, et nos *Recherches sur le culte des dieux générateurs, leurs noms, leurs symboles, leur signification polythéiste et leur introduction sous des noms divers dans le christianisme payen de Rome, ainsi que dans les fêtes, les pèlerinages d'une foule de localités*, etc. Voir aussi l'*Histoire de Paris*, par Dulaure, tome 1.

avaient fait leur Jean ou Janus, était propice aux malades. Comme lui, il guérissait surtout l'épilepsie, le haut-mal ou mal divin. Comme lui, nous l'avons dit, il était tout-puissant dans les cures magiques. Aussi beaucoup de malades atteints de l'épilepsie ou de la possession démoniaque appelée maléfice ou mauvais-œil, s'en venaient-ils en pèlerinage au lieu dit les Fossés (1). Lorsque la réputation de Saint-Maur se fut établie au XIIIe siècle, il fut facile de substituer son nom et sa personne à celle de Jean ou Janus. Désormais, les moines mirent ses reliques en évidence, apprirent à l'invoquer en lieu et place du soleil, c'est-à-dire de saint Jean, et, la puissance de l'imagination aidant comme auparavant, tout alla pour le mieux.

XXXII

Il est curieux de savoir comment les choses se passaient à Saint-Maur au bon vieux temps, époque de foi naïve, où l'on attachait aux rites consacrés, à de certaines formules ou paroles une foi éminente, foi qui, pour des malades bien disposés psychiquement et moralement, avait une influence capitale. (Nous avons montré ailleurs la puissance de l'imagination qui, avec *certains agents psychiques*, joue le plus grand rôle dans les faits de l'ordre dit merveilleux.) Premièrement, dit l'abbé Lebeuf, à qui nous empruntons encore ces détails, on commençait bruyamment la cérémonie au bruit des tambours et des armes à feu. C'étaient des roulements et des coups de fusils qui se succédaient sans interruption. Pendant les quatre heures que duraient la messe de minuit et les matines, on n'entendait que des cris

(1) Rappelons ici qu'au nombre des délivrances magiques attribuées à saint Maur, fut celle de M. Milanges de la Richardière, fils d'un avocat au Parlement de Paris, habitant Noisy-le-Grand. Il prétendait avoir été maléficié par un berger de ce village, et ce ne fut qu'à la suite de neuvaines et pèlerinages à Saint-Maur qu'il fut guéri. Le récit de ce fait figure ci-dessus, comme on l'a vu à l'appendice C du deuxième chapitre de cet ouvrage.

et des hurlements de malades, ou de prétendus tels des deux sexes, que six ou huit hommes promenaient autour de la chapelle Saint-Maur. Les malades criaient de toutes leurs forces : « *Saint Maur, grand ami de Dieu, envoyez-moi santé et guérison, s'il vous plaît.* » Les porteurs faisaient encore plus de bruit en criant : « *Du vent! Du vent!* » et des personnes charitables, aussitôt, éventaient les malades avec leurs chapeaux. D'autres criaient : « *Place au malade, gare le rouge!* » parce qu'on prétend que cette couleur est contraire aux épileptiques. Quand un malade avait répété trois fois sa prière, on le comptait guéri, et l'on criait à haute voix : « *Miracle! Miracle!* » Enfin, c'était un vacarme si grand que l'on n'entendait point le clergé chanter, et qu'il se formait trois ou quatre différents chants dans diverses parties de l'église. Pendant cette nuit, il y avait à côté de la foule, comme à tous les pèlerinages, de petits marchands de bougies et d'images, des mendiants de toute espèce, puis des vendeurs de tisane qui criaient : « *A la fraîche! A la fraîche!* » (C'étaient sans doute des marchands de coco de l'époque.) « Tout cela, dit Lebeuf, augmentait le désordre, et après la grand'messe, qui finissait à deux heures, les pèlerins et pèlerines les plus sages couchaient dans l'église, sans se déranger pour leurs petits besoins. Les autres allaient passer la nuit dans les cabarets ou aux marionnettes, ou bien à la danse. C'est ainsi que se passait le reste du pèlerinage (1). »

(1) Indépendamment de ce pèlerinage solennel à jour fixe, il y en avait un permanent, soit aux reliques de Saint-Maur, soit à Notre-Dame-des-Miracles du lieu. Il était fort suivi, surtout par les dames de Paris. Parfois celle de ces dames qui avaient été en rendez-vous galant auprès de quelque moine, prétextait devant son mari un pèlerinage à Saint-Maur, comme on le voit par un poëme de l'official de l'église de Reims, *Guillaume Coquillart*, écrit du xv[e] siècle et cité par Dulaure en ses *Singularités historiques*. Ce poëme est intitulé : *Droits nouveaux*. On y lit :

Mesdames sans aulcun vacarme,
Vont en voyage bien matin,
En la chambre de quelque carme
Pour apprendre à parler latin.
. . . .

XXXIII

Ces choses, avons-nous dit, avaient duré pendant tout le moyen âge; on les maintenait, on s'y attachait, parce qu'elles étaient traditionnelles. A une époque où la foi était tout, les incidents extérieurs rien, on était loin de se scandaliser de ce qui pouvait paraître déplacé dans des cérémonies et usages consacrés. Mais, au XVIIIe siècle, la foi fervente des siècles précédents avait disparu. Les chanoines de Saint-Maur, hommes du monde, aux façons délicatement rationnelles, amis du bon ton, trouvèrent déplacés les usages du pèlerinage de la Saint-Jean. Mgr de Vintimille, archevêque de Paris, partagea leur avis. Il interdit la messe de minuit et défendit que l'église soit ouverte le jour de la Saint-Jean avant deux heures du matin. Cette interdiction des antiques usages consacrés glaça les cœurs, refroidit la foi. La ferveur des pèlerins se porta ailleurs. Ainsi finit ce concours prodigieux de peuple qui, selon Lamartinière, se faisait des extrémités de la France, même des pays étrangers. En 1745, selon un Mémoire envoyé du chapitre de Saint-Maur à l'abbé Lebeuf, il ne restait plus en ce lieu, de la cérémonie extraordinaire de la Saint-Jean, que l'ombre de celle qui y attirait autrefois, ainsi qu'à Créteil, un si grand concours de peuple. Il n'y avait plus que les *assises*, que les seigneurs de la terre continuaient à faire tenir, bien que la seigneurie fût alors en mains laïques ; mais ce n'était plus qu'une vaine cérémonie à laquelle n'assistaient même pas les officiers du

Mais à leur retour leur mari se plaint, leur disant :

. . . .
. . . toujours vous tensez
Ennement que bien le sachez ;
De travail le front me dégoutte ;

Ce à quoi la femme repond :

Je viens de Saint-Mor-des-Fossés,
Pour être allégée de la goutte.

Le mari la croit !.........

PLAN DE L'ABBAYE DE ST-MAUR-DES-FOSSÉS,
du Cloitre, du Refectoire
et des Lieux adjacents

Fosse St Baboleïn

Tumulus

dit Tombeau de St Baboleïn

Refectoire

Chapelle
de Notre Dame des Miracles

Cour du Chateau

Jardin

Fossés

Pelouse

0 5 25 50 Toises

Cuisines du Chateau

chapitre. Toutefois le cortége, armé ainsi qu'il est dit ci-dessus, continuait toujours de passer à travers l'église abbatiale, où ceux qui portaient des fusils en faisaient la décharge comme auparavant. Quant aux représentations scéniques, aux marionnettes, l'habitude en était prise, et elles ne furent pas aussi promptes à s'éloigner que l'avaient été les pèlerins. Il s'y en trouve encore tous les ans à la fête de Saint-Maur.

Parmi celles qui avaient lieu au moyen âge, figurait la représentation des *mystères*, ou drames religieux de l'époque. C'est du sein de ces comédiens de la foire que surgit la troupe qui, plus tard, nous donna Molière et Talma. Sous le règne de Charles V, il se forma à Saint-Maur, sous le nom de *confrérie de la Passion*, une société qui jouait avec succès la *passion de Jésus-Christ* ou celle de quelque autre grand saint vénéré. Charles V, attiré par la réputation de ces confrères qui émerveillaient le peuple, vint les voir jouer (1). Il en fut si ravi qu'il se déclara leur protecteur contre ceux qui les persécutaient. Il leur donna par lettres-patentes la permission de jouer, non-seulement à Saint-Maur, mais à Paris. Depuis lors, il y eut toujours une société de *comédiens du roi*, et c'est cette société qui, plus tard, passant des mystères aux nobles accents de la tragédie, devait susciter Corneille et Racine. Aujourd'hui, Saint-Maur, fidèle à ses traditions, voit encore dans son sein des représentations scéniques. Un théâtre, dû à l'initiative persévérante de citoyens zélés, a été construit sur son territoire au milieu de la populeuse colonie parisienne de la Varenne-Saint-Maur, et y offre des représentations d'un caractère beaucoup plus digne que la fréquentation des guinguettes de la ban-

(1) La tradition veut que la maison où avaient lieu ces représentations est celle qui s'élève dans la rue du Four, appuyée sur de vieilles maçonneries, des contreforts importants et qui, bien que transformée entièrement, n'en montre pas moins des traces de structure fort ancienne; cette maison mérite d'être visitée. Près de là est la petite rue des Tournelles dont le nom vient peut-être des tours demeurées debout après le sac de Maximien Hercule, ou bien élevées lors de la restauration de la forteresse au moyen âge.

lieue. Instruire en amusant; arracher l'homme à l'ivresse, à des passe-temps pernicieux ou stériles, la femme à un triste isolement, tel paraît être le but que se sont proposé les fondateurs du théâtre d'Adamville. On ne peut que les en féliciter, surtout si le soin d'éviter les pièces d'un caractère risqué continue toujours à s'y montrer vigilant et attentif. Prendre à Paris ce qu'il a de bon, lui laisser son mauvais : telle doit être la devise adoptée. Elle doit l'être plus que jamais en nos temps de République, où la France a à se relever de tant de corruption et d'affaissement. Les plaisirs austères, les bonnes mœurs donnent des populations viriles, susceptibles de nobles sentiments, et ces populations forment les grands peuples, les peuples dignes de la liberté. C'est quand les Perses, les Grecs et les Romains se sont corrompus qu'ils sont devenus le jouet des despotes et des peuples à qui ils avaient si longtemps fait sentir leur puissance. Voilà ce qu'avait paru oublier la France pendant le régime abhorré qui pendant vingt ans pesa sur elle. Puissent ses récents malheurs lui faire enfin ouvrir les yeux.

XXXIV

En fait de pèlerinage à Saint-Maur, il n'est demeuré que celui de l'antique et bienfaisante Belisana, reine du ciel (2), nous voulons dire *Notre-Dame-des-Miracles*. Ce pèlerinage-là n'y a pas été oublié, non plus que de semblables dans tout le reste de la France. L'Église romaine, ayant compris de bonne heure l'avantage qu'il y avait à entretenir le culte autrefois si répandu des déesses de la nature, transformé par elle en celui de la Vierge Marie, n'a eu garde de laisser tom-

(1) Dénomination due à des expressions orientales et occidentales primitives : *Bel*, *Beli*, souverain et *Sama* le ciel. Comme la Minerve, la Diane des Grecs, et comme les déesses gauloises de même nature, *Oos*, *Roth* et *Sirona*, comme son frère Belenus (Apollon), Belisana passait pour opérer de nombreuses guérisons, de là le culte à *Notre-Dame-des-Miracles* de Saint-Maur.

ber les cérémonies *mariolâtriques* de Saint-Maur. Ces cérémonies ont lieu le 10 juillet, quinze jours après la Saint-Jean, fête traditionnelle de Saint-Maur, car c'est par un jour de 10 juillet qu'avait été consacrée l'église de *Notre-Dame-des-Miracles*, et l'abbé Lebeuf dit avoir vu, sur un vieux compte du monastère, qu'en 1493 on célébrait déjà en ce jour la dédicace du sanctuaire de Notre-Dame.

Aussi, chaque année, à partir du 10 juillet, la confrérie de Notre-Dame, instituée en 1624 par le pape Urbain VIII (voyez plus haut), est tout en fête. A partir du même jour, et pendant toute une semaine, Saint-Maur est visité par de nombreux pèlerins et pèlerines venus des localités environnantes, surtout de Paris. Des processions ont lieu chaque jour dans le centre du village en divers lieux, et celui où gisait le menhir, simulacre de Belenus, n'est pas oublié. Il paraît toutefois que les habitants de Saint-Maur, en vrais mécréants qu'ils sont, n'affluent pas considérablement à ces processions qu'ils voient passer avec une certaine indifférence mêlée de surprise, le temps n'inclinant plus vers ces démonstrations pieuses. Mais le cortége de Notre-Dame n'en est pas moins suivi pour cela. Pour le composer, M. le Curé a soin de faire des recrues parmi les enfants des écoles, qui passent ainsi huit jours en promenades pieuses, tête nue, réchauffés souvent par les rayons d'un soleil non moins ardent que le zèle de M. le Curé. Des jeunes filles vêtues de blanc, un cierge à la main, sont le plus bel ornement de chaque procession. En voyant défiler lentement ces pieux cortéges dans les murs du vieux Saint-Maur, on est vraiment touché, et il est certain que les premiers pères de l'Église, qui ont tant et si chaleureusement condamné le culte des images, les processions, les pèlerinages, l'encens, l'eau bénite, les cierges et les reposoirs, choses toutes païennes, étrangères au christianisme primitif, il est certain, disons-nous, que ces pères auraient été émus et désarmés comme nous l'avons été nous-même. Le paganisme, il faut en convenir, avait du bon, et les habiles politiques du Vatican ne

devaient pas l'oublier. Il y paraît très-bien aujourd'hui partout, à Saint-Maur comme ailleurs. Grâces soient donc rendues à la sainte mère l'Église, qui nous a conservé ainsi les us, coutumes et monuments de l'ancien monde, faisant par là l'office d'un bon musée archéologique (1).

XXXV

La statue de Notre-Dame que l'on porte aux processions de Saint-Maur est celle-là même, dit-on, qui avait été trouvée toute faite par miracle entre les mains de Guillaume, comte de Corbeil, quand au XIe siècle il se fit religieux du monastère des *Fossés*. (Voyez plus haut, page 90.) Nous en donnons ci-dessous le dessin tel que nous l'avons trouvé *dans l'histoire du culte de la Sainte-Vierge en France* par M. le curé de Saint-Sulpice, publié à la librairie Plon en 1861. C'est, avons nous dit, parfaitement l'image de Belisana, la Minerve gauloise, qu'on représentait souvent avec un livre dans la main droite et la tête appuyée sur la main gauche, dans l'attitude de la réflexion. Seulement de pieux et trop rusés mariolâtres de notre temps lui ont cassé l'avant-bras et, avec cette mutilation et les oripeaux dont ils ont chargé la statue, il serait assez difficile de reconnaître à première vue la secourable et bienfaisante Belisana, reine du ciel (2).

(1) Nous établissons amplement ces faits dans nos ouvrages sur le *Symbole de la croix*, la *Mariolâtrie*, le *Paganisme chrétien*, le *Culte des dieux générateurs transformés en saints catholiques*.

(2) Voyez ci-dessus pour l'explication de ce nom de reine du ciel donné à Belisana, qualification qui se trouve appliquée à la déesse judaïque que *Jérémie* réprouve en son ch. XLIV, mais que n'adoptèrent pas moins Juifs et chrétiens, et que l'*Apocalypse* signale ch. XII, comme reine du ciel. Cette qualification, les auteurs de la *Mariolâtrie* ont cru devoir s'en servir, afin de lui donner une apparence de tradition judéo-chrétienne, tandis que le passage de l'*Apocalypse* prouve qu'il n'était question, par cette reine du ciel, que de l'antique mère des dieux, la lune, la terre, l'épouse d'Osiris. En effet, dans l'*Apocalypse*, il ne s'agit que d'une femme enceinte qui crie, étant en travail d'enfant, qui est tourmentée pour enfanter. Elle y est, signes caractéristiques, indiquée comme étant revêtue du









Différents types de la déesse Belisana. — Les deux 1res figures sont d nues la représentation de la Notre dame des miracles de St Maur (voir à la fin du volume IIe l'index analytique)

A la suite de la tourmente révolutionnaire, la Notre-Dame de Saint-Maur, ravie aux iconoclastes de l'époque par une main pieuse, fut replacée dans son sanctuaire primitif, sanctuaire que la tourmente avait laissé debout. Mais c'était alors une propriété particulière, close de murs, peu faite pour un culte public. On crut devoir transporter la précieuse image dans l'église paroissiale où elle figure aujourd'hui dans une niche faisant saillie dans la partie extérieure de l'abside, à droite du chœur.

Ceci nous amène à parler de l'église paroissiale de Saint-Maur.

Elle fut fondée, avons nous dit, au XIIe siècle sous le vocable de Saint-Nicolas. M. l'abbé Pascal dans sa brochure sur la *villa Bourières*, précitée, ne s'explique pas la raison de cette dédicace. Il s'étonne qu'alors Saint-Maur à qui on n'avait encore rien dédié dans le monastère des Fossés ne soit pas au moins devenu le patron de la nouvelle église. Pourquoi donc fut-il supplanté par saint Nicolas, un saint étranger? Nous avons montré que saint Maur ne commença à prendre de l'importance que postérieurement, à la suite des miracles hors ligne qui le signalèrent au monde, jusque-

soleil avec la lune sous ses pieds et une couronne de 12 étoiles sur sa tête (c'étaient les 12 signes du Zodiaque !.....). Nous avons dit plus haut que l'Apocalypse était une rêverie gnostique. On sait que les partisans de la gnose avaient voulu arranger les faits réels du christianisme avec les mythes du sabéisme.

Nous possédons une petite statuette en terre cuite vernissée, qui a été retrouvée à Sannois (autrefois Cennoi), qui, selon nous, fut, comme les forêts de Vincennes et de Senart, une *cenna* druidique. Cette statuette, dont nous reproduisons le dessin (pl. IV, fig. 2), porte, comme la Belisana de Saint-Maur, la tête appuyée dans la main gauche, mais elle a de plus les attributs principaux des déesses de la nature, comme le pain, le vase, le tonneau. La figure 3 de la même planche représente la Notre-Dame des Miracles de Saint-Maur telle qu'elle est reproduite dans la *Vie de saint Babolein*, du père Simon Martin. Comme Belisana, elle porte aussi la tête appuyée sur la main gauche. La figure 4 est une Belisana symbolisée sous forme de brebis, tandis que Belenus, le soleil gaulois, l'était parfois sous forme de bélier. Elle a été retrouvée près de Moulins, en Bourbonnais. M. de Caumont, dans son *Abécédaire archéol.*, page 589, prend cette statuette pour un singe et en fait à tort une caricature.

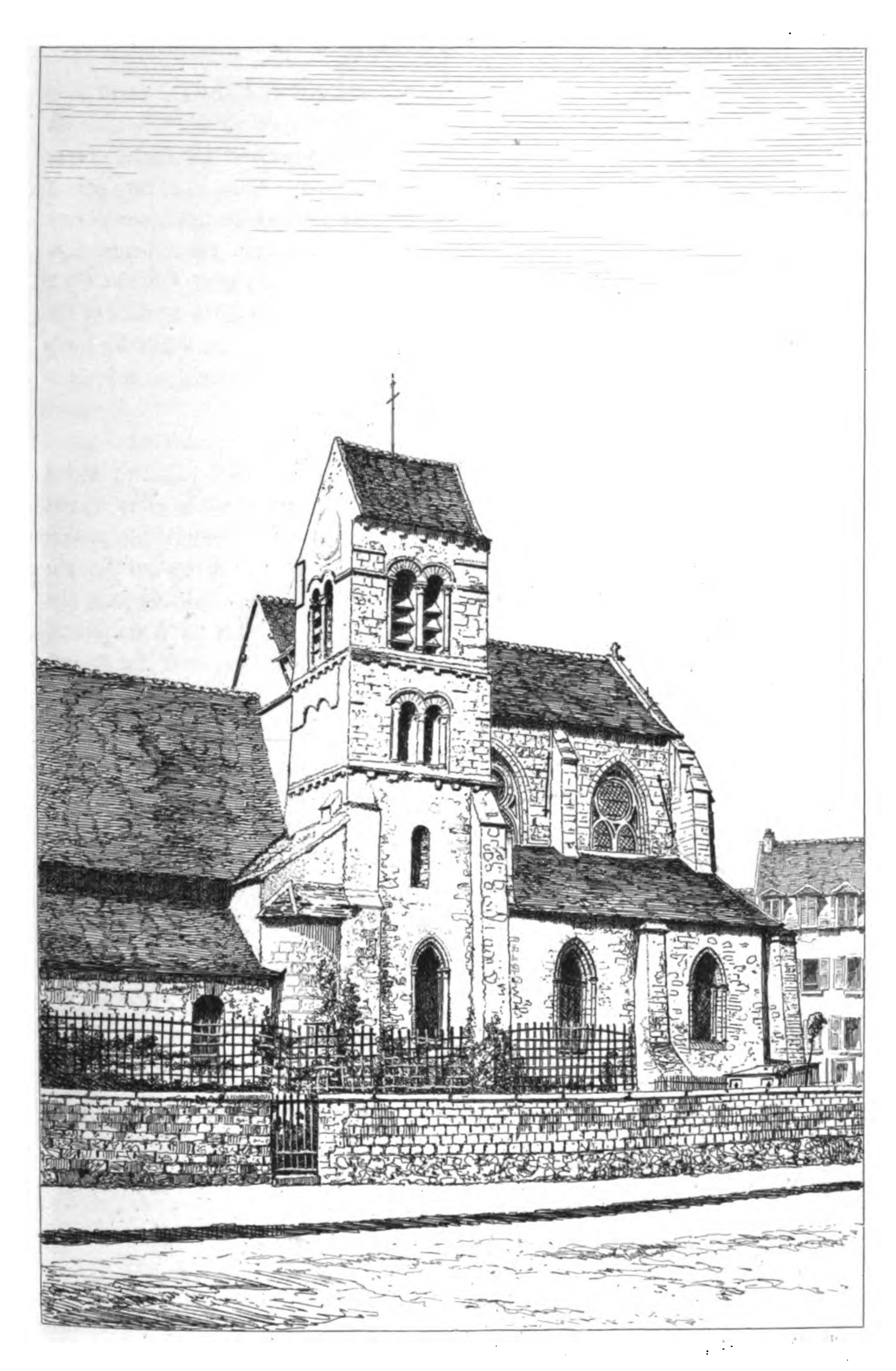
M. Millin, dans l'atlas de ses *Antiquités nationales* reproduit une de ces déesses gallo-romaines ayant la tête appuyée sur la main.

là assez inattentif à son égard. Quant à saint Nicolas, on lui dédia la nouvelle église, parce qu'il était le patron des mariniers et que la population du lieu, selon toute apparence, vivait en partie du commerce de batellerie. A cette époque où il n'existait guère de route pavée, la plupart des transports avaient lieu par eau, et l'état de marinier devait être répandu. La commune des Fossés, environnée partout du large repli de la Marne, devait compter bon nombre de bateliers. Elle paraît surtout avoir été un entrepôt de fourrages apportés des contrées adjacentes comme l'indique le mot de *Port au fouarre* (au foin) donné autrefois à deux points de son littoral, l'un situé entre Chennevière et Bonneuil, l'autre en amont du pont de Créteil (1). Toutes les villes situées sur des rivières naviguables eurent des églises dédiées à saint Nicolas. Il en fut ainsi à Paris, habitation primitive d'une corporation de mariniers, sanctuaire particulier d'Isis, déesse de la navigation, de la mer, comme elle l'était de la terre. En décomposant en effet les mots *paris*, *parisis*, on voit qu'ils signifient le *par* ou barque d'Isis et c'est de là que viennent les armoiries de cette ville (2). Aussi de bonne heure y eut-il les églises Saint-Nicolas-des-Champs, Saint-Nicolas-du-Chardonnet. Il y eut même au bord de la Seine l'église Saint-Gervais et Protais, qui ne sont que la transformation sous une apparence catholique des deux dioscures, autres divinités de la navigation (3). La ville de Saint-Nicolas-du-Port, Meurthe, tire son nom d'un sanctuaire consacré au patron des mariniers.

(1) Voyez la carte de l'*Ile de France* de 1677. Il se trouve encore un chemin dit le chemin du *Fouarre*, allant de la section de la Pie vers le pont de Créteil.

(2) Beaucoup de lieux en France où l'on passait la rivière en barque ou *bac* sont appelés le *par*. Pour le culte d'Isis à Paris, voyez Deal, *Dissertation sur les Parisii ou Parisiens*, Paris, Firmin Didot, in-8, 1826.

(3) Voyez à ce sujet notre ouvrage précité sur le *Paganisme chrétien de Rome*.



EGLISE DE ST MAUR AVEC L ANCIEN CIMETIERE

XXXVI

Pour en revenir à l'église paroissiale de Saint-Maur, disons qu'elle est un des rares monuments du Parisis qui ait conservé des vestiges du style roman. Ces vestiges se montrent surtout : dans la forme du clocher, tour carrée couverte d'un toit en tuile, en batière avec double égout ; dans la façon dont il est adossé au flanc de l'édifice, et par ses ouvertures et auvents. Un porche, imitation des péristyles païens et des *Narthex* des basiliques primitives, mais reconstruit à neuf à une date ogivale plus récente, on dit au XIVe siècle, se montre devant les deux portes d'entrée. Le cimetière longeait l'église au levant. L'abbé Lebeuf dit que de son temps il s'y trouvait une chose qu'il cite pour sa singularité, c'est-à-dire un mausolée élevé par des maîtres à un domestique. Ç'avait été sans doute un serviteur fidèle. On regardait alors de telles marques de souvenir, comme chose singulière. Pourtant quoi de plus beau! Aujourd'hui on apprécie mieux que jamais les serviteurs fidèles. Ils sont si rares!

L'abside de l'église Saint-Maur, par une exception toute particulière, au lieu d'accuser la forme convexe, est droite. A son sommet est une croix de pierre très-ancienne semblable à celle des temples de Bacchus et de Vénus, dont ce simulacre était le principal symbole (1). Ces sortes de croix apparaissent au sommet des frontons et des absides des

(1) Voyez à ce sujet nos *Recherches historiques et archéologiques sur le symbole de la croix*, ouvrage accompagné d'un atlas de plus de 3000 figures de monuments authentiques où nous prouvons deux faits très-curieux et importants peu connus jusqu'ici, à savoir : 1° que l'instrument du supplice de Jésus a été la *Furca* ou *fourche* latine Y, autrement appelée *crux* (croix) ou supplice du tourment ; 2° que la croix actuelle des chrétiens est un symbole païen, attribut des dieux générateurs, c'est-à-dire le *Fô*, l'*Ouan* des Chinois, le *Lamb* ou *Lama* des Thibétains, l'*Ioni-Linga*, l'*Argha-Siva* des Indous, le *Konti* des Égyptiens, l'*Ermao-Cthonion*, l'*Isiaca*, le *Belphégor*, l'*Aschéra*, le *Ctëi-Phallus*, l'*Omphallos* des Phéniciens, Grecs et Latins, etc., en un mot, un antique symbole déjà répandu par tout le globe à une époque anté-diluvienne.

églises des XIe et XIIe siècles. Alors, le signe païen commençait à devenir partout le signe adopté du christianisme.

L'intérieur de l'église, sous le grand vitrail du chœur n'a rien de remarquable. La nef n'a pas de collatéral à gauche et l'étendue de cette église n'est évidemment pas en rapport avec l'importance de la population actuelle de la localité. Mais l'encombrement des fidèles y est peu fréquent. Les habitants de Saint-Maur, livrés pour la plupart à un travail incessant, à des occupations utiles, semblent s'être rappelé ces paroles de l'Écriture : « qui travaille prie » et ces autres : « Dieu est partout, il veut être adoré en esprit et en vérité, et non par de vaines paroles prononcées en langue étrangère(1). » On pourrait ajouter aussi qu'il veut être adoré directement par un pur élan de l'âme du fidèle lui-même, et non par l'intermédiaire de prêtres confesseurs, captateurs, obsesseurs et exploiteurs du sentiment religieux. Ceci soit dit en passant à l'adresse de ceux qui ont voulu déplacer l'église de Saint-Maur, en faire ailleurs une plus grande. Cette localité avec les chapelles de la Varenne et d'Adamville a assez d'églises comme cela ! C'est bien le moins qu'on laisse à l'ancienne agglomération *des Fossés*, aujourd'hui acculée à l'extrémité du territoire, la fréquentation accoutumée de ce dernier et précieux monument historique ! A une époque et dans une localité où presque personne ne va à la messe, bâtir de nouvelles églises est une absurdité. La femme coquette de l'agglomération dépourvue d'église qui veut se promener, voir et se faire voir, la dévote en retour d'âge à qui il faut absolument le regard, la parole, l'approche et l'haleine d'un prêtre, la jeune fille réellement pieuse, peuvent fort bien se déranger pour l'office dominical ainsi que pour les entretiens mystérieux du confessionnal, de la sacristie et du presbytère. Mais les pauvres petits enfants de la salle d'asile et de l'école primaire ont besoin d'avoir à peu de distance de la maison paternelle un insti-

(1) Voyez *Marc*, XIII, 21 ; *Actes* III, 20 ; *Jean*, XIV, 24 ; *Ire aux Corinthiens*, XIV, 19.

tuteur, une gardienne de leur jeune âge, si souvent exposé à la pluie, aux frimats, aux neiges et à tous les genres d'accidents sur le long trajet qui les sépare des écoles. Bâtissons-donc aux agglomérations qui en sont dépourvues, des écoles, des salles d'asile, des crèches et, s'il le faut, des hospices. Cela vaudra mieux que des églises inutiles auxquelles il faut adjoindre desservants, presbytères, cloches, eau bénite et sacristains. Dieu étant partout, son vrai temple est l'univers, temple éternel et inaltérable, ayant pour toit la voûte du ciel, pour ornement, la nature et pour sanctuaire, la conscience de l'honnête homme. Élevons-lui donc tous un pareil sanctuaire dans nos cœurs; les choses n'en iront que mieux. Quant à la jeunesse, l'expérience nous montre que le catholicisme est impuissant à lui imprimer un sentiment religieux solide et durable, et cela est une calamité. Qu'on en revienne donc au christianisme primitif mis à la hauteur de la science et tel que Jésus l'enseignerait aujourd'hui. Mais, pour cela, que de réformes à faire, que d'obstacles à vaincre! (1)

(1) La première de ces réformes est la liberté de réunion religieuse qui n'existe pas encore, hélas en France, et qu'on réclame en vain. Avec une telle liberté, avec celle de la propagande et de l'apostolat, nos populations françaises qui répudient un culte qui ne répond plus à l'état de leurs lumières et aux besoins de leurs cœurs, iraient vers la religion de leur choix, celle qu'ils jugeraient le mieux en harmonie avec leur besoin de croire, d'aimer, d'espérer et de raisonner. Mais à cela, paraît-il, le catholicisme préfère le néant des croyances, l'athéisme, le matérialisme. Nous l'avons bien vu lorsqu'en 1862 notre *Revue spiritualiste* a été brûlée par l'inquisition d'Espagne, dans un pays où on laisse par contre circuler librement les œuvres de Voltaire, du baron d'Holbach, de Dupuis, de Volney, de Proudhon. Les cléricaux, devenus tout-puissants en France, fulminent contre les enterrements civils qu'ils appellent des enfouissements. C'est de leur pure faute si ces enterrements sont privés de tout caractère religieux. Pourquoi s'opposent-ils sans cesse à toute pratique, à toute manifestation religieuse autre que celles qui ont lieu dans leur giron. Pour prononcer aujourd'hui sur la tombe d'un citoyen enterré civilement quelques paroles religieuses, il faut l'autorisation de la police, des formalités que le temps souvent ne permet pas de remplir, heureux même si les paroles permises ne sont pas arbitrairement entravées par le commissaire ayant reçu le mot d'ordre des jésuites. D'où il faut conclure qu'à un enterrement religieux en dehors de leur action, les prêtres catholiques préfèrent ce qu'ils appellent un enfouissement! Mais les amis, les voisins qui font cortége au défunt dans ces sortes d'enterrements, protestent tacitement en se décorant d'un bouquet d'immortelles, et en le jetant sur le cer-

Mais revenons à l'église et à la paroisse de Saint-Maur.

Quand les moines des *Fossés* commencèrent à tenir leur cartulaire en 1284, ils consignèrent l'observation suivante :

cueil au moment où il vient d'être descendu dans la fosse ; symbolisme rendu forcément muet mais très-éloquent en son genre. Nous avons assisté plusieurs fois à Saint-Maur à des enterrements civils et ils s'y généralisent. Mais beaucoup de membres des convois funèbres déclarent ne pas croire à l'immortalité de l'âme, dogme pourtant aussi ancien, aussi universel que le monde, et, cependant, ils se décorent d'immortelles. Inconséquence ! D'autres s'adressant sur la tombe au défunt lui font des adieux, des serments, des promesses, tout en niant la survivance au-delà du tombeau. Plus grande inconséquence encore, car s'il ne reste rien de l'homme après la mort, pourquoi s'adresser à un cadavre inerte qui ne peut entendre ni acquiescer. Mais, répétons-le, ces choses n'auraient pas lieu si la liberté de réunion et de propagande religieuse était établie ! D'où il faut conclure, par le système qui prédomine, que les jésuites et les athées arrivent au même résultat, l'irréligion et le matérialisme ; tant il est vrai de dire qu'en toutes choses les extrêmes se touchent.

Mais ce qui est plus déplorable encore, c'est l'attitude d'une foule de pères de famille qui, répudiant, ricanant et attaquant les prescriptions du culte catholique, n'en ont pas moins recours aux ministres de ce culte pour les mariages, les enterrements, le baptême et la première communion des enfants. Si nos temps actuels n'étaient si féconds en hypocrisies, en palinodies et inconséquences de de toutes sortes, on ne pourrait comprendre une pareille attitude. Mais elle existe, et c'est ce qui fait la force et l'influence du cléricalisme dans la France telle que l'ont faite Voltaire et la milice d'Ignace de Loyola, milice trois fois chassée du pays par des décrets qui n'ont jamais été rapportés et qui s'y trouve cependant plus puissante que jamais. Aussi qu'arrive-t-il au sein d'une nation où les opinions religieuses et philosophiques sont si diverses ? Le clergé intervient sans cesse en tout et partout : on le voit mettre sa marque dans toutes les solennités, les moindres manifestations de la conscience publique. Y a-t-il une inauguration quelconque à faire, une bénédiction à donner aux morts d'un champ de bataille, une plantation d'arbre de la liberté, sans faire attention que les assistants appartiennent à des religions et opinions philosophiques dissidentes, on leur impose les bénédictions, les cérémonies exclusives d'un seul culte. Ces choses pourtant devraient conserver un caractère purement neutre et civil. Les libres-penseurs eux-mêmes en mourant sont tributaires du clergé qu'ils ont répudié, celui-ci percevant sa quote-part dans les revenus de l'administration des pompes funèbres pour les produits des enterrements, qu'ils aient été civils ou non. Le montant des remises qui lui sont faites va jusqu'à 50 %.

Mêmes pratiques dans nos écoles, où le catéchisme catholique est imposé aux enfants de ceux qui le rejettent. Nous l'avons dit ailleurs, l'enseignement d'une religion particulière devrait être banni des écoles. Ce devrait être une pure et libre entente entre les parents et les ministres de leur choix. Que l'instituteur public enseigne le dogme de l'existence de Dieu, de l'immortalité de l'âme, la morale, choses qui forment le fond de toutes les religions et opinions philosophiques élevées, cela se conçoit, mais qu'on vienne imposer à l'enfant d'un

« Dans le village des Fossés (*in villa Fossatis*) a été bâtie anciennement une chapelle par nos prédécesseurs et ils y ont établi un chapelain qui doit *célébrer* trois fois par semaine

déiste, d'un théophilanthrope ou de toute autre religion non reconnue, un enseignement que la conviction et la conscience des parents répudient, cela est un abus. Nous en avons entretenu un jour le conseil municipal de Saint-Maur à propos d'un rapport sur le budget de l'enseignement primaire.

Que faudrait-il donc faire? Bannir des écoles l'enseignement du catéchisme, et, au préalable, faire ce qu'on ne fait pas, c'est-à-dire consulter à ce sujet le vœu des parents. Dans presque toutes nos communes ils se plaignent qu'on dérobe un temps précieux à l'âge le plus décisif des classes pour des allées et venues à l'église et l'enseignement d'un catéchisme que les pères repoussent et que les enfants ont l'habitude de rejeter aussi plus tard, lors des premiers éclairs du jugement et de la raison. Peine et beaucoup de temps perdus, comme on le voit.

Mais si beaucoup de pères de famille se plaignent de l'enseignement du catéchisme, il en est un grand nombre qui ne veulent pas pour cela que leurs enfants demeurent étrangers à un enseignement moral et religieux durable. Ils en reconnaissent, au contraire, la nécessité. Ils voudraient qu'il y eût au sein des communes un homme honorable, instruit, qui réunisse aux jours de congé les enfants pour leur enseigner la morale, les principes de la loi naturelle, les dogmes essentiels communs à toutes les religions. Il leur développerait et expliquerait les divers articles d'un *credo* mis à la hauteur des vérités acquises. Ce *credo* nous l'avons formulé, c'est celui des *révélations concordantes de l'Esprit de la science et de l'histoire*. Un gymnase moral et physique, un lieu de récréation et d'exercice de musique vocale religieuse, à l'instar de ceux de l'ancienne Grèce, manque pour cela dans nos communes. Nous serions tout prêt à en prendre l'initiative s'il le fallait et si on l'autorisait, et cela dans une des villas de la presqu'île Saint-Maur.

Mais dans l'état des choses actuelles, cela ne serait pas permis. Toutefois, le temps apporte à tout des changements et des remèdes inattendus. Espérons qu'avant peu il viendra un moment où la mesure si salutaire que nous préconisons pourra s'effectuer.

Quant aux pères de famille pour qui l'enseignement religieux est chose fort indifférente, et qui, par suite de cette indifférence, laissent le clergé catholique l'exercer à sa guise, préférant le néant des croyances à toute réforme, nous disons qu'une nation ne peut vivre sans culte public et privé. L'homme n'est pas seulement un corps, il est aussi une âme, et par elle il se rattache à Dieu, au passé, à l'avenir, aussi bien qu'à son semblable. Le mot religion vient, en effet, du verbe *religare*, relier. Le fondement de la Solidarité et de la Fraternité humaine est la croyance en Dieu, sanction du devoir, et en l'immortalité de l'âme, récompense de son accomplissement. Le grand démocrate Lamennais, Jean-Jacques Rousseau, et bien d'autres, ne l'ont-ils pas dit? Non-seulement la croyance à l'immortalité est le ressort de toute morale et de toute justice, mais elle est un fait inéluctable qui peut se prouver objectivement. L'homme a beau étouffer en lui le sentiment religieux dont ces principes sont l'essence, tôt ou

pour les défunts abbés et moines, etc. Ils ajoutèrent ensuite qu'on devait donner à ce chapelain, chaque jour, un pain conventuel, une quarte de vin, un général *(unum generale)* c'est-à-dire un plat ou une portion avec une écuelle de fèves(1). Ce chapelain était tenu d'assister aux processions qui se faisaient hors du monastère. On voit par le même cartulaire, qu'après que la chapelle eut été érigée en cure en 1228 par Guillaume évêque de Paris, du consentement du curé de la Varenne, alors desservant de toute la presqu'île, le prêtre de la nouvelle paroisse des *Fossés* fut tenu aux mêmes devoirs touchant l'abbaye. Une bulle d'Innocent II, de l'an 1136, confirmative des biens de l'abbaye des Fossés, fait mention de la chapelle Saint-Nicolas située *in Fossatis villa*. Par un autre acte de 1195, on voit que Maurice de Sully, évêque de Paris, avait reconnu que ladite chapelle était exempte du droit de synode et de visite (2). On voit aussi,

tard, et surtout à l'article de la mort, ce sentiment reparaît en lui, et, faute de lui donner une satisfaction rationnelle dans la pratique d'une religion éclairée, il retombe dans les cultes superstitieux et erronés et sous l'obsession de leurs sacerdoces. Ce qui se passe en France depuis l'époque de Voltaire en est une preuve. Le clergé catholique, pour maintenir sa domination, préfère plutôt mille fois le néant des croyances que l'établissement d'une religion épurée, qui ne serait pas la sienne et qui lui arracherait l'empire des âmes. Que les hommes conséquents et réfléchis se le tiennent donc pour dit.

Qu'on relise d'ailleurs à ce sujet ce que nous avons dit aux paragraphes X et XXVIII du présent ouvrage, et les articles cités de notre *Revue spiritualiste* et de notre *Concile de la libre pensée*.

(1) L'abbé Lebeuf.

(2) On appelait droit de synode une taxe que l'évêque imposait aux ecclésiastiques qu'il réunissait au siége épiscopal. Ce droit se payait à chaque synode, et déjà au VIe siècle il était de 2 sous d'or, c'est ce qui fait que les évêques avaient soin de réunir souvent des synodes; chose dont se plaignit au IXe siècle un honnête prélat, Hincmar, archevêque de Reims. Le droit de synode se payait encore dans certains diocèses de France au XVIIIe siècle. On voit que ce ne fut pas un mince avantage aux ecclésiastiques de la paroisse Saint-Nicolas-des-Fossés d'en être de bonne heure exemptés. Par le droit de visite, les évêques et les archidiacres allaient visiter plusieurs fois par an les paroisses de leur ressort afin de vérifier si l'entretien des bâtiments et du mobilier n'était point négligé, si le curé et les clercs menaient une vie convenable. La suppression de ce droit dut mettre messieurs les curés fort à l'aise, mais en fut-il mieux pour cela? *That is the question.*

par le même cartulaire, qu'on introduisit à la paroisse Saint-Nicolas un usage qui existait alors dans les églises paroissiales y compris celle de la Varenne-Saint-Hilaire, à savoir : qu'à la solennité de Pâques l'abbaye était tenue à fournir par les mains de son prévôt à l'église Saint-Nicolas, trois sextiers de vin du couvent, afin que ceux qui y communiaient puissent en boire immédiatement après avoir reçu la sainte hostie. Autre circonstance consignée dans un titre consulté par l'abbé Lebeuf, c'est que le curé de Saint-Nicolas au xv[e] siècle, n'avait ni *gros* ni *dixmes*, mais seulement sa nourriture dans le couvent comme un simple religieux, ainsi qu'en fit alors la remarque le doyen rural de Chelles, sous la juridiction spirituelle de qui se trouvait la paroisse de Saint-Maur. Aujourd'hui la situation du desservant de l'église Saint-Nicolas a bien changé comme émoluments et liberté. Il n'a pas perdu, comme on le voit, aux changements apportés par l'exécrable 89, toujours l'objet des malédictions cléricales.

XXXVII

Avant cette année mémorable qui amena tant de changements, la paroisse Saint-Nicolas renfermait un groupe d'habitations autrefois compris dans le territoire de Fontenay-sous-Bois, qui s'étendait jusqu'au pied de Saint-Maur, à la limite d'un chemin appelé rue Beaubourg. Ce groupe était alors désigné sous le nom de *Pont-de-Saint-Maur*. Ces habitations furent adjugées à cette dernière paroisse en 1693, moyennant le paiement d'une rente annuelle faite à l'église de Fontenay. Depuis 400 ans seulement cet écart de la commune de Fontenay s'appelait *Pont-de-Saint-Maur*. Autrefois on le désignait sous celui de *Pont-Olin*, en latin *pons Olini*. Il s'y trouvait un port pour les marchandises qu'on y débarquait ou embarquait, et le roi de France y levait un tribut. L'abbaye des Fossés pour sa part en rendait trois sols par

an à cause du voiturage de ses récoltes situées au-delà de la Marne. Louis le Gros, par lettres de 1110, l'exonéra de cette redevance. On voit par un autre acte que Jean Ret, chapelain de *Pont-Olin* ou *Pont-des-Fossés*, reconnut que la justice de la maison de ce pont qu'il avait donnée à loyer, dépendait de celle de l'abbaye (1). Alors une des redevances des habitants de Champigny envers l'abbaye de Saint-Maur était de lui fournir, pour l'usage qu'ils faisaient de ce pont, des sacs de blé (2). En 1384 Charles VI établit sur ce pont un droit de barrage comme sur celui de Charenton. On trouve dans les comptes de dépense de la prévôté de Paris, de l'an 1465, un paiement fait à Jean Potin, examinateur du Châtelet, à cause qu'il avait été avec sire Charpentier rompre le *pont de saint Mor pour la sûreté et garde de la ville de Paris* (3). On était alors au temps de l'affreuse guerre des Bourguignons et des Armagnacs, et ces derniers arrivaient de Champigny où ils avaient pris un fort, puis tout brûlé et massacré, selon l'une des coutumes du bon vieux temps. En 1590 le même pont de Saint-Maur qui avait été rétabli, fut attaqué et emporté aussi bien que celui de Charenton par Henri IV, combattant contre les ligueurs. Ceux de ces derniers qui en défendaient l'approche, retranchés dans un fort, ayant été pris à discrétion furent pendus. Mais quelques temps après la Ligue récupéra le pont. En 1814, pendant que les habitants se réfugiaient dans les cryptes de Joinville et de Saint-Maur, 400 conscrits avec huit pièces de canon défendirent héroïquement ce poste contre les forces Wurtembergeoises de l'armée alliée, et ne se replièrent sur Charenton qu'au moment où ils allaient être coupés, après avoir jonché de morts les avenues du pont. Il est curieux de remarquer qu'en 1870 ce sont les Wurtembergeois qui se présentèrent encore de ce côté et éprouvèrent les plus grandes pertes de la bataille de Champigny.

(1) *Cartulaire de l'Abbaye.*
(2) Petit livre du Châtelet, fol. 148.
(3) Sauval, t. III, p. 386.

A peu de distance, sur le bord de la colline, au lieu où se trouve aujourd'hui M. Martin, négociant en vins, existait autrefois une chapelle dédiée à saint Léonard (1). Il en est question dans des pouillés du xve et du xviie siècle (2). Elle était dotée de 200 livres de revenus et était à la collation de l'évêque de Paris, comme on le voyait par une note du registre archiépiscopal du mois d'octobre 1682.

Au pont de Saint-Maur, existait un établissement hydraulique, qui poussait par des tuyaux l'eau de la Marne sur un point de la colline que côtoie aujourd'hui le chemin de fer. Là se trouvait un réservoir qui a donné son nom à un chemin du territoire de Joinville. L'eau allait vers Saint-Maur, alimenter les cascades et jets d'eau du château des princes de Condé. Cet établissement, dit *machine du pont de la Branche*, fut depuis transformé en moulin et finalement supprimé.

A l'époque où les habitants du *Pont de Saint-Maur* furent déclarés être de la paroisse de Saint-Nicolas, on comptait dans cette paroisse environ 132 feux. Le dénombrement de l'élection de Paris au xviie siècle en marque 138, ce qui donnait 430 habitants selon le calcul du *Dictionnaire universel statistique* de l'époque. Un autre dénombrement de feux de tout le royaume ne compte pas plus de 95 feux à Saint-Maur. C'était sous Louis XIV. Mais aussi on voit que cette localité y est appelée Saint-Maur hors de La Varenne, ce qui explique ce nombre restreint d'habitations, soustraction faite de celles qui s'élevaient autour du pont. L'une de celles-ci est désignée dans d'anciens titres latins de l'abbaye, sous le nom de *Portus Longini*, et dans les titres

(1) Voyez à la fin de ce chapitre, appendice C, ce que nous disons de la fondation de l'établissement de ce sanctuaire religieux au pied du pont de Saint-Maur, de son origine gallo-romaine probable et ce que nous conjecturons de la légende de saint Léonard et les lieux qui lui étaient consacrés. Nous expliquons aussi dans cet appendice l'origine curieuse du mot *Olin*.

(2) Un *pouillé*, en latin *poliplicum*, était un registre où s'inscrivaient les titres et revenus des évêchés et autres établissements religieux.

français, sous le nom de *Poleng* (1). Plus tard, on l'appela *Poulange* (2). C'est la ferme de Poulangis à laquelle est annexée l'ancienne demeure du grammairien Chapsal, beau-père du maire actuel de Joinville, laquelle s'élève sur la rive gauche de la Marne, au bout du pont de Joinville. Il en est spécialement question sous le nom de *Portus Longini* dans une charte de 1207. Par ce diplôme, Odon de Sully, évêque de Paris, trancha les difficultés qui existaient entre Radufle, curé de Fontenay, et l'abbaye de Saint-Maur au sujet de la menue disme de la grange de cette ferme. Ce diplôme prouve qu'alors *Portus Longini* était sur la paroisse de Fontenay. Il y était encore au XVII[e] siècle, comme on le voit par une permission qui fut accordée en 1626 à Charles Valdir, secrétaire du duc d'Épernon, d'y construire une chapelle domestique. Lorsqu'en 1693 l'agglomération de Saint-Léonard et du pont Olin passa, comme nous l'avons vu, dans la paroisse Saint-Nicolas de Saint-Maur, la ferme de Poulangis fut comprise dans cette transmission. En 1790, à la demande du vicomte de Mirabeau, frère du célèbre orateur de ce nom, la section du pont de Saint-Maur forma une commune à part sous le nom de la *Branche*. En 1831, les habitants de

(1) L'abbé Lebeuf.

(2) *Cartul. Fossat.* Cette expression de *Poulange* paraît être la véritable et celle qui doit être restituée préférablement à l'expression latine qui vint après dans les actes, mais qui n'était pas l'expression primitive employée par le peuple. La manie de latiniser a dénaturé ainsi la plupart des noms de lieux qui, en France, provenaient du celtique, et ici *Poulange* est une expression employée dans la langue de nos pères. Ils appelaient *poul* un creux, une cavité, une fosse, une anse, un gord, un lavoir, un lac ou un étang, le plus souvent annexe de la mer ou d'une rivière où on réservait et prenait le poisson. De là les *pouls* des côtes de Bretagne, les communes de Poulguern, Pouls, Poulru, Pouleng (Morbihan), celles de Pouldrigat, Pouldreusic, Poullan, Poullaouen (Finistère). *Ange*, *enge*, *inge* veulent dire, dans la même langue, clôture. Peut-être qu'un *gord* ou *poul*, clôture annexe de la Marne, existait au lieu appelé aujourd'hui le Poulangis. Ces mêmes expressions *ange*, *inge*, *enge* veulent dire aussi champs cultivés. Alors le mot Poulangis signifierait Poul des champs cultivés, et l'on conçoit qu'on ait bâti à côté de cette portion de terroir de tout temps fertile, une ferme. Telle est, selon nous, l'origine de la ferme de Poulangis de Joinville-le-Pont; telle paraît être aussi celle de la commune de Poulangy, située sur la petite rivière du Mouron, canton de Nogent-le-Roi, Haute-Marne.

cette commune ayant demandé au roi Louis-Philippe l'autorisation de lui donner le nom d'un de ses fils, le consentement fut donné et la commune prit le nom de Joinville-le-Pont qu'elle porte encore ; quant à la chapelle Saint-Léonard, elle a été remplacée par une église bâtie sur le haut de la colline il y a peu d'années, et qui dessert les fidèles de la nouvelle commune.

XXXVIII

Mais quittons ce sujet pour en revenir plus particulièrement à Saint-Maur dont l'histoire fait encore l'objet principal de ce chapitre. Il nous reste à parler de l'importante paroisse de La Varenne. Sur ce point consultons encore l'abbé Lebeuf, le plus sûr et le plus précieux de nos guides.

La paroisse de La Varenne exista avant celle de Saint-Nicolas. Le territoire y était plus fertile et dut y encourager les premiers essais de la culture. On la voit dès le X[e] siècle consacrée à sanctus Hilarus (saint Hilaire.) Comme elle faisait partie du domaine donné au fondateur du monastère des Fossés, elle fut à son origine rattachée à cette maison religieuse. Le cartulaire de Saint-Maur dit qu'alors il s'y trouvait 18 manoirs de manœuvres, 37 charrettes ou charrues, ce qui, en comptant les manouvriers et les charretiers, donnait une population de 121 foyers. Chaque manoir de charretier devait à l'abbaye, pendant deux ans de suite, une brebis et un agneau, et la troisième année, cinq sols. La communauté des habitants réunis payait chaque année à ladite abbaye 109 mesures de froment. Chaque laboureur avait la superficie de quatre perches à ensemencer en froment et deux en tremoy (1). De trois semaines en trois semaines, il était dû à une corvée. Trois maisons de manouvriers payaient 9 sols tous les trois ans. Ces circonstances, qui montrent

(1) C'était ainsi qu'on appelait les menus blés, les semences de mars.

l'état des redevances rurales au temps des premiers Capétiens, sont consignées dans les *Capitulaires de Baluze*, t. II.

Au temps de saint Louis, les droits seigneuriaux de l'abbaye des Fossés, sur les habitants de La Varenne, s'exprimaient par ces mots : *abbatis habet : majoriam, corvenias, census, censam, audientias*; c'est-à-dire, l'abbaye avait : *mairie, corvée, rentes, cens et justice*. De leur côté, les moines devaient aux habitants douze pains conventuels et un sextier et demi de vin, qui devaient être distribués aux paroissiens, pour eux boire et manger immédiatement après la communion du jour de Pâques (1). Pareille coutume, on l'a vu, existait pour la paroisse Saint-Nicolas. L'érection de cette dernière amena l'amoindrissement de La Varenne, et l'on croit que c'est à cette époque qu'il faut reporter le fossé ou tranchée par lequel les deux localités furent séparées, car, vers 1214, La Varenne fut désignée sous le nom de *Clausa Varenna*; de nos jours on a cru retrouver la direction de cette tranchée, par la présence de terres rapportées, de remblais, au-dessus d'un ruisseau souterrain qui, partant de la pompe à feu du parc Saint-Maur, semble se diriger vers le port Créteil.

On trouve dans l'*Histoire ecclésiastique de Paris*, t. III, p. 381, la manumission (2) accordée en 1250 par Jean, abbé des *Fossés*, aux hommes de *Clausa Varenna*, de même qu'à ceux des *Fossés* et de Chenevières, et aussi la confirmation de cet acte par la reine Blanche un an après. Cet acte important fut consigné dans le *cartulaire de l'abbaye*.

Un dénombrement de la milice eut lieu peu après, en 1274, et l'on voit dans le même ouvrage comment il s'opéra à La Varenne et à Saint-Maur, joints ensemble. On en passa la revue le dimanche avant la saint Michel, près des carrières de La Varenne. Il s'y trouva des miliciens de quatre espèces. La première classe se composait de ceux qui avaient

(1) *Cartul. de Fossatis*.

(2) *Manumission*, vieux mot qui veut dire affranchissement de serfs, d'esclaves.

en biens pour une valeur de 70 livres et au dessus; la deuxième de ceux qui avaient en-dessous de 70 livres, jusqu'à 40 livres; la troisième classe renfermait ceux dont le bien n'allait qu'à 10 livres et au dessus, et enfin ceux d'au dessous. Les miliciens de ces quatre classes étaient tous différemment armés, selon la classe à laquelle ils appartenaient. Ceux de la première classe portaient la cuirasse ou le haubert, le casque de fer, la large épée à deux tranchants sans pointe et la dague; ceux de la seconde classe portaient le gambeson ou camisole piquée (1), le casque de fer, l'épée et la dague. Ceux de la troisième, couverts d'un bonnet de peau dure ou d'un casque, avaient l'épée, la fourche et la dague. Ceux de la quatrième portaient l'arc ou l'arbalète et le couteau.

Cette revue militaire, avons-nous dit, eut alors lieu près les *carrières de La Varenne*. Elle avait été provoquée à l'occasion de la guerre que Philippe le Hardi se disposait à faire à Alphonse de Castille (2).

XXXIX

Pour ce qui est de l'église de La Varenne, l'autel en fut donné au commencement du xi[e] siècle à l'abbé des Fossés, par Raimond évêque de Paris, à la prière de l'archidiacre Lisierne. L'acte le désigne de la manière suivante : *Altare beati Hilarii in pago Parisiaco, insula Fossatensis in villa qui dicitur Cella.* Maurice de Sully, évêque de Paris, confirmant le don de cette église en 1195, s'exprime en ces termes :

(1) Il est question de ce vêtement dans le *Roman de Perceval.*

« Puis ils font vestir un Gambé,
De sole et d'auquetont porpoint
Qu'il y ont un aubert vestue,
Si fort que ne craint un festu,
Coq d'épée, ne coq de lance. »

(2) *Histoire ecclésiastique de Paris* précitée.

Ecclesia de *Varennis cum capella sancti Nicolai sita in Fossatensis villa* (1). Dans le pouillé parisien du XIIIe siècle, il est dit simplement que l'église de *Varennis* est de la donation de l'abbaye des Fossés, sans mention de l'adjonction de la paroisse Saint-Nicolas; et, dans celui du XVe siècle, on la trouve marquée comme étant en possession du même monastère et n'ayant que 20 livres d'ancien revenu en faveur du curé. Depuis l'extinction de la dignité abbatiale, en 1536, les évêques de Paris ont conféré cette cure de plein droit. Elle était soumise au régime de la portion congrue. Ainsi s'appelait la part suffisante accordée par les gros décimateurs, sur les revenus d'une cure, au desservant à qui elle était conférée. Les desservants de La Varenne-Saint-Hilaire, curés d'une paroisse distincte, en tenaient les registres de l'état civil. On a conservé un cahier sur lequel ils inscrivaient les baptêmes, les mariages et les inhumations de l'église du *moustier Saint-Hilaire*, ainsi appelée d'un moustier ou petit monastère, qui s'y trouvait attenant et dont on a retrouvé les fondements à côté du cimetière qui avoisinait l'église. La première inscription de ce registre est de 1619, et la dernière du 28 novembre 1792 (2). Alors, en vertu d'une délibération prise dans une assemblée populaire au sein de l'église de Saint-Maur, on supprima la paroisse de Saint-Hilaire et on ne fit plus qu'une seule commune des deux principales agglomérations de la presqu'île qui porta momentanément le nom de *Vivant-sur-Marne*. La cloche de La Varenne fut transportée à l'église Saint-Nicolas où elle existe encore, et l'édifice où elle était primitivement fut détruit, sans respect pour la mémoire du bienheureux saint Hilaire. Les habitants de La Varenne, qui avaient d'abord consenti à l'union en vertu des idées de centralisation et d'unité qui dominaient alors, s'en plaignirent ensuite et voulurent former une administration séparée. Ils alléguèrent que Saint-Maur, ne compre-

(1) *Cart. de Fossatis.*

(2) Quant aux actes de l'état civil de Saint-Maur, ils remontent à l'année 1680.

nant d'autre territoire que 39 arpents de propriétés bâties, paraissait un *limaçon portant sa coquille sur son dos*; que La Varenne au contraire s'étendait sur 2824 arpents. L'union n'en fut pas moins maintenue et ce fut tant mieux, car les communes ne gagnent jamais rien à se morceler, à s'amoindrir. On peut toujours, à moins de frais, faire dans les grandes agglomérations ce qu'on ne peut pas faire dans les petites (1). Aussi, les revendications de La Varenne qui, à des époques intermittentes se font parfois jour, ne nous paraissent pas dictées par un sentiment réfléchi des intérêts généraux et particuliers. Que les deux Varenne continuent donc toujours avec le Parc à faire partie de la commune de Saint-Maur, en revendiquant dans son administration leur légitime part d'influence, cela est très-bien. Malheureusement, il n'en fut pas toujours ainsi, surtout à l'époque néfaste du dernier empire. Saint-Maur, comme toutes les communes du département de la Seine, était alors privé de représentants communaux élus. On y avait installé une commission municipale dont le chef menait les choses assez militairement. Pendant longtemps les intérêts de l'agglomération du chef-lieu furent les seuls qui ne fussent pas négligés ou sacrifiés; mais la chute du régime de *Décembre* amena une autre situation. Des élections deux fois répétées ont créé une municipalité représentant mieux les intérêts de toutes les sections communales et plus inspirée des sentiments démocratiques qui veulent qu'en toute chose le pro-

(1) A une proposition de disjonction que quelques habitants de La Varenne étaient parvenus à faire prendre en considération par l'autorité, nous avons rédigé en séance municipale la réponse suivante, que les membres présents, moins un, se sont empressés de signer : « Les limites de la commune de Saint-Maur sont naturellement indiquées par le contour de la Marne. Cela est une chose avantageuse pour la répression des fraudes de l'octroi et celles d'un abattoir qui devra nécessairement y exister avant peu. Les communes ne gagnent jamais rien à se tronçonner, à s'amoindrir. Les grandes agglomérations peuvent beaucoup plus que les petites pour tous les genres de services et de progrès. Relativement à Saint-Maur, pourquoi défaire ce que la nature, les habitudes, les traditions ont fait. Pour ces raisons et bien d'autres qu'il serait trop long d'énumérer ici, le conseil municipal rejette la demande de séparation qui a été faite. »

grès et l'avantage du plus grand nombre soit préférés aux idées cléricales ou aux calculs des partisans du privilége et des intérêts particuliers. Les premiers actes de cette nouvelle administration furent de déclarer l'enseignement gratuit et laïque dans toute la commune, de fonder une bibliothèque populaire, de ne rien épargner enfin pour la diffusion et le rayonnement des lumières. Puisse un tel esprit se maintenir avec la protection qui lui est due. Puisse-t-il nous doter enfin d'un hospice et d'un abattoir, établissement d'un bon rapport et si indispensable et si facile à établir sur les rives de la Marne, en face de Champigny ou de Créteil.

L'église de La Varenne avait été bâtie primitivement près de la Marne, du côté du midi, dans le lieu où l'abbé Lebeuf dit que de son temps on voyait une croix. Mais, comme elle étai isolée, loin des habitations, le duc Louis de Bourbon, seigneur de Saint-Maur, la fit détruire au commencement du XVIIIe siècle et rebâtir plus au nord à portée des habitations. Le nouvel édifice fut plus petit et bâti à la moderne. On y transporta trois ou quatre tombes de l'ancienne église, qui étaient du XIVe siècle. La croix qui fut érigée sur l'emplacement de l'ancienne église, s'appela *croix Saint-Hilaire* (1). Elle se trouvait près du lieu où existent aujourd'hui le restaurant et la tour Vandrezanne, entre l'ancien chemin de Créteil à La Varenne, aujourd'hui pavé, et les avenues des Perdrix et des Sorbiers. On y a retrouvé en ces derniers temps beaucoup de pierres tombales et d'ossements de l'ancien cimetière. Les endroits qui autour de ces lieux avoisinent la Marne, passent pour les plus fertiles. La rivière dans ses débordements les couvre parfois d'un précieux limon. Aussi ont-ils été de temps immémorial livrés à la culture, tandis que le centre et le nord de la péninsule sont demeurés en friches. L'auteur de la vie de saint Babolein, qui écrivait en 1080, dit qu'on récoltait alors à La Varenne du vin et du grain. Par lettres de Charles VI, du 22 juillet

(1) Voyez l'abbé Lebeuf, ouvrage précité, t. III, p. 159.

1406, les habitants furent exemptés de prises, à charge d'amener six charretées de paille de seigle à Paris ou à deux lieues aux environs pour le service du roi, de la reine et du dauphin (1).

XL

Dans les *dénombrements* de l'élection de Paris, ce village est appelé La *Varenne-Saint-Maur*, afin de le mieux distinguer des autres Varenne qui existent en France. Mais aujourd'hui on donne ce nom à la portion qui est la plus rapprochée de Saint-Maur, et de la partie méridionale de la Marne : l'agglomération considérable qui avoisine cette rivière dans la direction de Chennevières et Bonneuil, ayant seule conservé le nom de *Varenne-Saint-Hilaire*.

Dans les deux sections actuelles et à celle de la *Pie* (2), qui avoisine le territoire de Créteil, se sont élevées depuis vingt ans un nombre considérable d'habitations. Il en est de même au lieu dit *port Créteil* et dans le *grand parc Saint-Maur* mis en vente et morcelé en tous sens. Une

(1) *Trésor des Chartes du roy*, Registre 160, pièce 442.

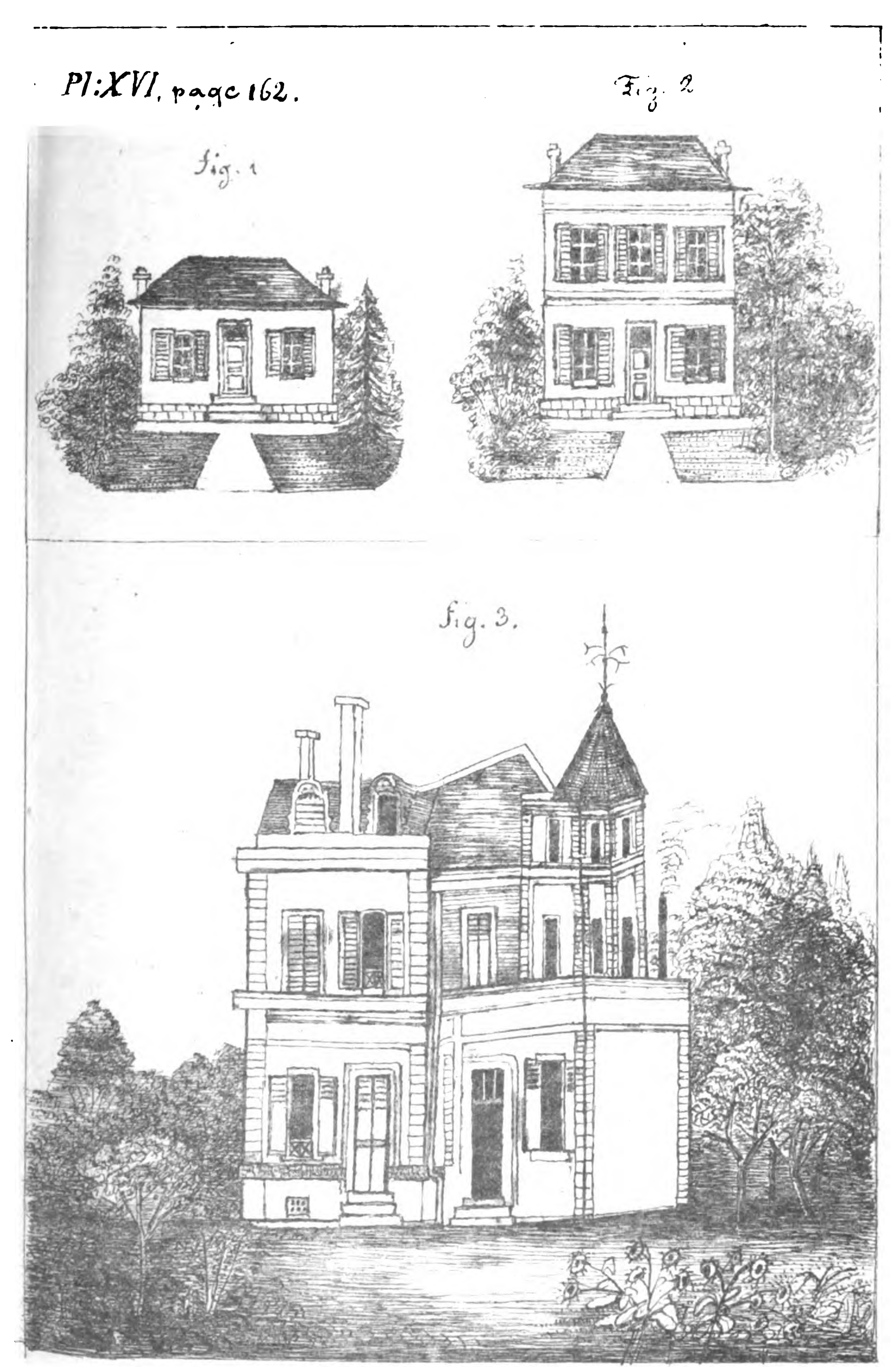
(2) L'agglomération dite *La Pie* n'est nullement désignée dans les documents et anciens plans topographiques que nous avons consultés. Aussi, avons-nous raison de dire qu'elle est nouvelle, mais le nom lui-même pourrait être ancien. Il appartient peut-être à la langue romane, au vieux langage français tombé en désuétude. (Voyez les *Dictionn.* de cette langue, de Roquefort et autres.) *Pi*, *Pie*, Piz, en latin *puteus*, est un vieux mot gaulois qui signifie un puits. Beaucoup de puits existaient autrefois éparpillés dans les champs, les pâturages, soit pour abreuver les bestiaux, soit pour les besoins de la culture maraîchère, et un puits de ce genre semble avoir existé là à proximité de l'ancien chemin du *port au Fouarre* (au foin), entre l'ancien *bois du grand plant* et le lieu dit les 40 *arpents* (voyez la carte). Plus tard, ayant perdu le souvenir de la signification de ce nom, on a cru devoir dire la Pie, pour le *pi* ou *pie*, influencés par l'idée de cet oiseau pétulant, voleur et agaçant, que nos pères appelaient *agace* ou *agache* et que nous avons appelé postérieurement une pie, du latin *pica*. Disons toutefois qu'on croit généralement que le nom de cet écart du territoire de Saint-Maur, tire son nom d'un nid de pie qui se trouvait là à une époque relativemen récente.

immense colonie parisienne, composée d'une multitude de riantes villas, s'élève aux lieux où autrefois on ne rencontrait guère que des broussailles, du sable, des lièvres et des lapins. En place des 15 et 17 feux que comptait La Varenne, en 1709 et en 1745, il s'en trouve aujourd'hui des milliers. Sans compter la population flottante, très-nombreuse, 8,000 habitants et 1,700 électeurs inscrits figurent sur les registres de la commune de Saint-Maur. La présence sur les lieux des moellons et sables nécessaires à la bâtisse, la proximité de la chaux de Champigny et du plâtre de Fontenay, ajoutées à l'avantage du chemin de fer qui déverse chaque jour là une foule d'habitants de Paris, ont surtout amené cette transformation qui ne peut que croître à l'avenir. La péninsule renferme encore bon nombre de vastes solitudes incultes, d'un prix modéré (1), qui n'attendent pour se fertiliser et se couvrir de maisons et de jardins que les bras vigilants du bourgeois parisien, plus actif, laborieux et habile pour se créer un séjour champêtre que ne le sont les paysans eux-mêmes.

Au siècle dernier, outre la ferme du Mesnil, la maison de Marie de Médicis, l'église et le moustier avoisinant, il n'y avait guère à La Varenne que quelques maisons, plus deux ou trois auberges pour le service des bateliers. Trois des maisons étaient situées en face du moulin de Créteil. Qu'on aille y voir maintenant! Les auberges, les marchands de vin ne sont pas ce qu'il y manque. Il y en a peut-être même de trop, surtout dans ces beaux temps d'aggravation de droits sur les boissons et les denrées et où la plus malencontreuse des guerres a produit, dans les ressources de la population, un fâcheux point d'arrêt qui, espérons-le, ne durera pas.

(1) De 2 fr. le mètre à La Varenne-Saint-Hilaire, de 1 fr. 25 à 1 fr. 50 le mètre au parc et à la Varenne-Saint-Maur, c'est-à-dire autour d'Adamville, à la Pie et au Terroir des Mûriers. On a calculé que, vu ces avantages, on pouvait faire construire à forfait une maison passable pour 1,500 francs, et 6,500 francs avec un étage. Nous avons reproduit deux spécimens de ces maisons à la planche VI, figure 1, d'après les types qui sont à l'établissement des *ventes et locations* de M. Bertrand, à La Varenne-Saint-Hilaire.

Pl: XVI, page 162.



Spécimen de Villas à St Maur, aux prix les plus modérés.

XLI

Les abbés de Saint-Pierre-des-Fossés étaient au moyen âge les seuls propriétaires de toute la presqu'île. Ils paraissent toutefois en avoir aliéné différentes portions. En effet, on voit par leur cartulaire qu'en 1214, un certain Ansel, de Cocigny, y avait la mouvance d'un fief. De plus, on voit dans Sauval, t, III, p. 325, un compte de l'ordinaire de Paris de 1423, faisant mention d'un hôtel sis en la paroisse de La Varenne, donné par le roi d'Angleterre à maître Grégoire de Ferrebouc, l'un de ceux qui firent entrer dans Paris les gens du duc de Bourgogne, hôtel que le même monarque concéda depuis à d'autres viagèrement. Ce monarque qui récompensait si bien les traîtres livrant Paris à l'ennemi, affectionnait paraît-il Saint-Maur. Nous avons dit plus haut que la croyance est qu'il y fut enterré ainsi que sa femme. Avant sa mort, il avait dépossédé le chevalier de la Rivière, seigneur de Champigny, demeuré fidèle à Charles VI, de sa seigneurie pour la donner au sire de Salisbury. La conduite criminelle des grands, une affreuse guerre civile, avaient ainsi mis la France à la discrétion des étrangers. Mais, Jeanne d'Arc, l'héroïque fille du peuple, ne devait pas tarder à paraître.

En 1296, il y avait à La Varenne un hameau appelé *Celle* (*villa de Celle.*) On croit que c'était un petit prieuré des moines de Saint-Maur. Un autre lieu y existait aussi sous le nom de *Marconval.* C'était peut-être là que se trouvait la partie la plus importante du vaste fossé qui défendait les approches de La Varenne du côté de Saint-Maur et qui donna lieu au nom de *Clausa Varenna.* Marconval vient de *marc, marck,* limite, frontière, mot dont on a fait le titre de marquis (1). Marconval signifierait alors val de la limite. On

(1) C'est de là qu'est venue l'expression identique de *Markgrave,* dignitaire attaché à la garde des frontières. De là sont venus aussi les noms des localités, Marc, Mark, Marcoing, Marconne, Marconnay, Marcou, Marcauville, Marche, Marchenoir, Marchais, Marchiennes, Marcheville, etc., etc.

a retrouvé de nos jours un ruisseau souterrain et des terres bouleversées qui semblent indiquer la direction du fossé de Marconval. (Voyez plus haut.)

Il y avait aussi le lieu dit les Piliers, à cause des menhirs druidiques qui s'y trouvaient, mais un autre lieu dit les Piliers existait aussi parce qu'on y trouvait les marques de l'ancienne justice de l'abbaye. Ces piliers existaient encore en 1627 et des cartes du XVIIe siècle que nous avons consultées nous les montrent près du point de rencontre des chemins de Créteil, de Saint-Maur à Champigny et à La Varenne. C'était ainsi aux principaux carrefours d'un territoire qu'étaient érigés les piloris, les gibets, les carcans de la justice féodale. On voulait par là agir d'exemple, impressionner les passants en leur rappelant qu'ils avaient un maître. Des maîtres, il n'en manquait pas à La Varenne comme partout ailleurs. Outre la juridiction des moines de Saint-Maur, celle des princes de Condé, il y avait aussi celle des seigneurs particuliers de La Varenne, dont nous avons précédemment dit un mot en parlant des mausolées qui se trouvaient dans l'église de l'abbaye des Fossés. Leur demeure était peu éloignée du bac qui faisait communiquer La Varenne avec Chennevières et Sucy. Il en est demeuré le nom *d'avenue du château* donné à l'une des rues qui descendent vers la Marne parallèlement à la route du pont de Créteil à La Varenne et au midi de cette route, passant à quelque distance de l'église actuelle de Saint-Hilaire.

Depuis quelques années, un magnifique pont en fer a remplacé le bac. Le grand chemin, dit vieille route de La Varenne, qui, après avoir longé le parc Saint-Maur, rejoint la route du pont de Créteil au point dit Belle-Chasse, et que par parenthèse on aurait dû mieux entretenir, y descend après avoir laissé un embranchement sur la gare de Champigny. Rien de plus imposant, de plus enchanteur que les coteaux de la Marne en ces lieux. Sur la rive gauche se succèdent, disposées en une suite de gradins pittoresques les habitations de Chennevières. L'ancien château de l'Étape

s'en détache agréablement à mi-côte. Des îlots magnifiques jetés sur la rivière entremêlent leur verdure sombre à la blancheur des habitations et à l'azur des eaux. Aux beaux jours, de joyeux canotiers parisiens viennent en foule y prendre leurs ébats. Des restaurants achalandés, entre autres le *Tour de Marne*, les contemplent en attendant qu'un appétit aiguisé par le jeu des avirons, les pousse vers les fritures et matelottes et autres excellents mets dont ils ont la réputation. En remontant dans la rue de la gare ou du bac, se trouve un autre restaurant dont la personne originale a été admirablement sculptée à la façade de son établissement. C'est le *Père la Ruine*, vieux pêcheur dont Alexandre Dumas s'est fait l'historiographe. C'était un ancien soldat de la garnison de Mayence, qui vint se construire lui-même une cabane aux bords de la Marne et y vivre du produit de sa pêche. La cabane est devenue aujourd'hui un restaurant sortable. On dit qu'en 1815 le prince de Condé, rentré en possession de ses domaines, eut le bon esprit d'y laisser le *Père la Ruine* qui s'y était campé comme un mohican d'Amérique, sans plus de titre et d'autorisation. Il y a aussi en face la gare de La Varenne l'important restaurant Ayral.

Un peu plus haut que le *Père la Ruine*, à gauche, débouche une rue lattérale dite de Saint-Hilaire, dans laquelle on montre une maison ancienne, aux murs blanchis, aux vieux toits d'ardoise, flanquée de pavillons, curieuse à visiter à cause d'un salon de forme elliptique et des ferrures anciennes de ses portes. Marie de Médicis, dit-on, l'habita et elle en porte encore le nom. Sans doute qu'elle venait là avec ses sigisbés, pendant que son royal mari se livrait à Saint-Maur aux amoureux passe-temps dont nous avons parlé en tête de ce chapitre (XXX). Une grille du XVII[e] siècle décore l'entrée de cette maison dont le parc s'étendait jusqu'à la Marne, comme on le reconnaît encore à de vieux massifs de charmes et de lilas dispersés en divers jardins particuliers. Plus loin, dans la même rue Saint-Hilaire, se trouve la riante habitation de M. Caffin, industriel, agronome qui, un des premiers a

pratiqué la culture de la betterave à La Varenne-Saint-Hilaire et y est devenu un des plus importants propriétaires. Il a fait bâtir, sur l'emplacement de l'église de La Varenne détruite en 1792, une autre église, joli petit monument d'allure byzantine et a appelé à ses frais pour la desservir, en qualité de chapelain, un prêtre qu'on peut dire de la primitive église. C'est l'abbé Delpi, ancien directeur du séminaire de Périgueux, le même qui a recueilli les débris d'armes dont nous avons parlé plus haut (v. ch. I). L'abbé Delpi occupe cette position, certes bien inférieure à son mérite, mais indépendante au point de vue ecclésiastique, par suite de son caractère modeste et libéral, qui lui fait peu aimer la sujétion épiscopale et l'omnipotence des jésuites. Les enfants de M. Caffin assurent sa modeste existence. Il la conserve, et les pauvres indigents de La Varenne n'ont nullement à s'en plaindre.

A partir de la gare de La Varenne, et aux abords du tronçon de voie ferrée qui la traverse, se trouve un réseau de diverses petites rues. C'est là, dans l'avenue du centre, que se trouve la propriété de M. Leguay, dont nous avons parlé plus haut. (Voyez chap. I, appendice). Par la quantité de débris de l'âge de pierre, de petits monuments mégalithiques, que cet antiquaire y a retrouvés autour de sépultures curieuses décrites par lui, on est autorisé à croire qu'en ce lieu s'est trouvé un des principaux foyers du culte druidique de la presqu'île. Près de là se trouve le *Bois-des-Moines* qui fut peut être un *nemet*, une chênaie consacrée. Autrefois, il s'y élevait un monolithe, dit la *Pierre-au-Prêtre* (1). Plus

(1) On croit généralement que ce nom de *Bois-des-Moines*, donné à certains bois, vient de ce qu'ils étaient biens d'abbaye; en ce cas, les nombreuses forêts répandues autrefois sur la surface de la France auraient presque toutes pris ce nom. Mais on ne le voit guère donné qu'aux chênaies, aux ormaies qui s'élevaient aux anciens lieux consacrés du druidisme. Près de Maubeuge, Nord, non loin d'un carneillou dit le *Caillou amassé*, de la source du ruisseau de Fontaine et de l'antique *Montaigu*, tumulus conique près duquel fut bâtie l'abbaye d'Hautmont, on trouve un *Bois-des-Moines*. A notre article Créteil, nous parlons de la *Haie-aux-Moines* du mont Mesly. Quant à la dénomination de *Pierre-aux-Prêtres*

loin était l'église primitive de La Varenne, qu'une croix a remplacée. Pour qui sait que le catholicisme s'est approprié tous les souvenirs, tous les sanctuaires des religions anciennes pour y dresser ses autels, il n'y a pas à douter de l'assertion que nous avons émise au sujet de l'existence dans ces parages de monuments qui y auraient été consacrés au culte de la pierre. La Marne avec ses replis et son isthme fermé, selon toute apparence, dut dès les premiers temps, attirer et abriter en ces lieux une population paisible de sacerdotes, de pâtres et de laboureurs. C'est, avons nous dit, la partie la plus fertile de la presqu'île,

D'autres lieux anciens, désignés sur de vieilles cartes existent aussi à La Varenne. C'est d'abord le *Trou* ou *ferme du Mesnil*, ainsi désignée comme la plupart des manses féodales, à cause de son isolement primitif au sein des champs et d'une fosse avoisinante. C'est ensuite le château et hameau de Champigné ou Champignot. Tel est le nom donné autrefois au hameau de Champignolles qui avoisine la troisième gare de Saint-Maur, celle dite de Champigny. Un titre de l'abbaye de Saint-Maur, de 1294, la désigne

donnée à des monuments, citons M. Toubin dans son livre intitulé le *Champ sacré des Séquanes*.

« Ce champ, dit-il, nous offre d'abord deux *Combes-aux-Prêtres*, l'une à Poudhery, l'autre à Molain, désignation que je n'hésite pas à rapporter au druidisme pour plusieurs raisons : 1° le langage populaire ne se sert pas en Franche-Comté du mot *prêtres* pour désigner les membres du clergé catholique, mais bien de celui de *curés*, partout et toujours (cela est général en France); 2° une de ces Combes-aux-prêtres, se trouve à Molain même, c'est-à-dire au centre religieux druidique de la contrée et tout près de la grotte de Saint-Bilbalbo, qu'il est difficile de ne pas regarder comme ayant été un antre prophétique ; 3° Molain, Côte-d'Or, qui était aussi un *Mediolanum* ou Molhain, possède un *Bois-aux-Prêtres*, un *Vi-aux-Prêtres*, un *Port-aux-Prêtres* ; 4° le nom de *Combe-aux-Prêtres* répond parfaitement aux *abditi saltus*, dans lesquels Pomponius Mela nous apprend que les druides enseignaient. Veut-on malgré cela rapporter le nom de *Combe-aux-Prêtres* aux ministres de notre religion? Il faudra expliquer *Fontaine-aux Prêtres* au pied du fort de *Joux* et expliquer aussi les traditions d'après lesquelles les *Chambres-de-Montfoiron* et la *Barme* ou *Baume-aux-Prêtres*, situées entre By et Myon, passaient pour avoir été des lieux religieux. Il semble que de telles explications ne seraient pas faciles à donner. »

sous le nom de Champignelles. Il y avait en ce lieu voisin de la Marne une chapelle dédiée à Saint-Nicolas et que ne devaient pas manquer de saluer en passant les bateliers dont ce saint, nous l'avons dit, est le patron.

Alard de Lambel, secrétaire du roi, acquit alors en ce lieu deux masures. Ce fait est consigné dans le cartulaire de l'abbaye. L'ancien domaine de Champignolles renfermait les champs et le bois qui avoisinent la gare de Champigny et environnent le restaurant Becquet. Il ne reste plus de l'ancien château qu'une partie de bâtiment couverte de lierre, un parc et une récente villa qu'on aperçoit sur la droite en traversant le pont de Champigny. La Marne, après avoir laissé à droite la riante villa du général Bourbaki, hélas mutilée par les boulets prussiens, passe sous le nouveau pont en fer, puis se bifurque en face du château de Champignolles, montrant de ravissants îlots qui élèvent sur les blanches eaux leurs magnifiques tapis de verdure. Rien de plus charmant à voir que ce paysage! Il fait l'enchantement des artistes qui ne manquent jamais de le crayonner en passant.

XLII

Près de Champignolles, au midi, est la plaine désignée sous le nom de *Caves de Saint-Félix*. Sans doute que ces caves sont les carrières dont nous avons parlé plus haut et auprès desquelles eut lieu la revue des miliciens de La Varenne et de Saint-Maur en 1274. Mais d'où leur vient le nom de Saint-Félix? Question curieuse à laquelle nous allons essayer de répondre.

Sous les empereurs romains, le culte de Mithra, le soleil oriental, régna en beaucoup de lieux des Gaules, comme l'ont prouvé nombre de découvertes archéologiques dont le détail prendrait trop de place ici. Ce culte et ses mystères se célébraient dans les antres, les grottes, les cryptes et autres hypogées. Or le soleil, rappelant des idées de joie, de bon-

heur, de fécondité, a donné lieu aux légendes et aux personnages mythiques de saint Hilaire (Hilarus ou le joyeux), de saint Félix (le bienheureux), qu'on a appelé en d'autres lieux saint Bienheuré, comme à Vendôme par exemple où existe aussi une pareille légende d'un saint de ce nom vivant dans une grotte (1). C'est selon nous à ces circonstances

(1) Voyez nos *Recherches sur le culte des Dieux générateurs* et sur le *Paganisme chrétien de Rome*. Les grottes, les caves, les cryptes, étaient aussi souvent consacrées au culte de la déesse la Terre et la symbolisaient à l'égal de Mithra dont le culte s'y associait ainsi que le nom, selon les lieux. Ainsi à Felletin, Creuse, ville très-ancienne, Vénus était adorée sous le nom de saint Félix, comme symbolisant le principe de la fécondité universelle. Aussi, le nom de cette ville, plus proprement écrit *Félix-tun* ou *Félix-tin*, veut-il dire hauteur ou dune de Félix. Cette Félix-là passait, comme Junon, pour être très-favorable aux femmes enceintes. Il y a en France 23 communes du nom de Saint-Félix.

Pour ce qui est de Saint-Hilaire, y a-t-il eu réellement un saint de ce nom, ou plutôt beaucoup de lieux consacrés à saint Hilaire ne l'ont-ils pas été par des motifs de tradition et coutume mythologique? Disons que la fête de Saint-Hilaire de Poitiers qui tombe le 13 janvier, a été regardée comme une transformation de celle de Bacchus, appelé parfois *Ylaros* ou *Hilaris*, c'est-à-dire le joyeux, le riant, qui inspire la joie. Autrefois, le jour de cette fête, on allait dans une localité voisine de Poitiers, à Croustelle, pour boire de l'eau et du vin sur le bord d'une fontaine, coutume d'une tradition et d'un caractère parfaitement celtiques. Les *hilaries* étaient une fête qui se célébrait à Rome à l'équinoxe du printemps, le 25 mars, en l'honneur de la fête de la Mère des dieux, Cybèle ou la Terre. C'était la fête du renouvellement, du Bacchus *Anabasis* des Grecs. On y déployait beaucoup de pompe et de réjouissances; de là son nom. Dans les localités du nom de Saint-Hilaire qui existent en France, la fête tombe aussi à l'équinoxe du printemps. Citons entre autres, pour exemple, Saint-Hilaire près Avesnes, Nord, où la même fête revient encore à l'époque des *Dionysiaques* ou fêtes de Bacchus, au commencement d'octobre. Les catholiques ont placé aux hilaries du printemps ou fêtes de Cybèle, la solennité de la Conception ou Annonciation. Saint-Hilaire est honoré à La Varenne, lieu autrefois parsemé de pierres druidiques. Disons que l'église de Faye-l'Abbesse (Vienne), possède une de ces pierres, une pierre sacrée qui servit, dit-on, à saint Hilaire pour y dire la messe. Cette pierre est l'objet d'un très-grand pèlerinage.

Ce qui prouve que le bienheureux Hilaire est un saint adapté à un personnage mythologique, c'est que, comme tous les saints de ce genre, il laissa son corps en divers endroits. Ainsi, à Poitiers, il y avait de lui deux corps, sans doute celui du pieux Hilaire, évêque de cette ville, et celui auquel le mythe d'Hilarus avait donné lieu. En 1562, les huguenots brûlèrent ce dernier, car ils n'aimaient guère les saints d'origine payenne. Il y avait aussi un troisième corps de saint Hilaire à Saint-Denys, le sanctuaire par excellence du joyeux Dionysius ou Bacchus, autre personnification du soleil, de la joie, autre *sanctus Hilarus* (XXXI). Sa tête y était séparée du corps, comme la grappe de la vigne. Elle était chargée

mythiques qu'il faut rattacher les dénominations de saint Hilaire, de saint Félix de La Varenne, dénominations dont l'origine a embarrassé le savant abbé Lebeuf, toujours un peu

de perles, de pierreries et ornée d'une agate antique représentant l'empereur Auguste. Le quatrième corps de saint Hilaire était au Puy, en Velay, dans l'église de Saint-Georges, personnification catholique d'Hercule, c'est-à-dire du soleil dans sa force. Un cinquième corps de saint Hilaire était à Bénévent; un sixième à Wallers, en Hainaut, ancienne forteresse gauloise. La moitié d'un septième se montrait à Reims, l'autre à Seckingen, à 7 lieues de Bâle. La moitié d'un huitième était honorée à Parme, l'autre moitié à Tolède. A Poitiers, dans l'église Saint-Hilaire, on gardait son berceau. C'était un fragment de souche de chêne d'environ 6 pieds sur 2 1/2 de large et creusé en forme d'auge. Il avait dû être bien grand en naissant le petit saint Hilaire! On attachait à ce berceau les fous, les épileptiques, les possédés, ce qui est une raison de plus montrant qu'Hilaire, le joyeux, fut une personnification d'Apollon, le riant soleil du printemps, car ce dieu, nous l'avons montré, passait pour guérir de telles maladies. A Grasse, département du Var, existe une chapelle de saint Sauveur ou de saint Hilaire. Elle est en forme de rotonde, par raison symbolique, comme l'étaient beaucoup de temples consacrés au Soleil, le *Félix*, l'*Hilarus* des Romains, le *Soter Kosmou* ou Sauveur du monde des Grecs.

Relativement à tous ces saints adaptés à des légendes et mythes païens, et pour la confirmation et crédit desquels Rome catholique savait toujours trouver des reliques quelconques de saint martyr prises au hasard, nous ne pouvons mieux faire, puisqu'il s'agit d'un saint Félix, que de citer l'article suivant, emprunté aux journaux en ces derniers temps :

« En 1857, la reine d'Espagne envoya à Pie IX une tiare; Pie IX, en reconnaissance, lui envoya le corps de saint Félix. Sur ce, réclamation des fidèles d'Arcos, près Cadix, attendu que le corps de saint Félix est de temps immémorial en leur possession.

« Comment concilier ces deux *saint Félix?* Comment les expliquer?... C'est un journal catholique, la *Speranza*, qui voulut bien se charger de tirer la chose au clair, en révélant au public profane l'étrangeté que voici :

« Quand la piété des fidèles a recours à Sa Sainteté pour lui demander un corps saint, on a coutume de recueillir dans les catacombes les ossements des martyrs de l'un et l'autre sexe, d'en composer un squelette, et de le couvrir d'un corps en cire. Le pape leur donne alors un de ces noms génériques qui peuvent convenir à tous les martyrs de la foi : *Saint Fidèle*, par exemple, tous ayant été fidèles; *saint Victor*, tous ayant été vainqueurs; *saint Félix*, tous ayant été couronnés de l'auréole de la félicité éternelle. »

« Ingénieux au possible, n'est-ce pas?...

« Jeanne d'Arc, dont la canonisation aura coûté tant de sueurs et tant de veilles aux savants docteurs du diocèse de M. Dupanloup, sera-t-elle du moins *plus sainte* que tous ces saints *Fidèle*, *Victor*, *Félix*, si lestement fabriqués? On aime à le croire. Mais alors, tous les bienheureux ne sont donc pas égaux devant l'Éternel! »

dévoyé ou réticent lorsqu'il s'agissait d'explications de ce genre. Les Romains qui, à côté du menhir celtique de Saint-Maur, avaient érigé un temple de Sylvain, pouvaient fort bien élever au sein des vignobles et des monuments mégalithiques de La Varenne, un sanctuaire à Hilarus ou Bacchus, à Mithra ou Félix, qui étaient une personnification solaire équivalente.

XLIII

Aujourd'hui, Saint-Hilaire (le joyeux), Saint-Félix (le bienheureux), sont des noms plus que jamais d'à-propos dans la localité où ils se trouvent. Rien de plus joyeux, de plus riant à parcourir que les allées ombragées d'arbres de la Varenne, couvertes partout d'élégantes villas, desquelles on aperçoit les vignobles, les coteaux, les villages si pittoresques de la rive gauche de la Marne. Là, le bourgeois parisien trouve dans de paisibles et souvent confortables retraites, le calme, le bonheur qu'il ne peut goûter au milieu des bruits, des agitations, des séjours exigus et sombres de la capitale. Il y taille en paix sa vigne, arrose ses fleurs avec une eau toujours fraîche que lui apporte une magnifique machine hydraulique et qu'il peut faire jaillir en cascades et en jets divers. Il peut même, assis à l'ombre des arbres qu'il a plantés, qu'il a vu naître, arroser ses parterres au moyen d'un tuyau en caoutchouc, et projeter tout autour de lui des filets d'eau, avantage précieux pour un terrain sablonneux, qui a toujours soif.

Cet avantage se retrouve aussi à Saint-Maur et au Parc, au Parc surtout, autre colonie parisienne qui, nous l'avons dit, s'est élevée comme par enchantement en quelques années.

Ici, l'établissement hydraulique ressemble à une petite forteresse garnie de meurtrières pratiquées pour aérer une masse de 2,500 mètres cubes d'eau. Le liquide y passe par

12

des réservoirs superposés dont les voûtes sont maintenues par de massifs piliers. Une plate-forme de 400 mètres recouvre l'édifice dont la structure intrigua beaucoup les canonniers prussiens qui, sur les hauteurs de Champigny et de Chennevières, le passaient chaque jour en revue du bout de leurs longues vues. Presque en face de ce réservoir, le long de l'enceinte du Parc qui regarde la Marne, se trouve une autre curiosité : c'est un grand chêne dont le feuillage se développe sur près de 26 mètres d'envergure. Il a donné son nom à une allée parallèle au chemin de fer et qui le longe de la gare du Parc à celle de Champigny. Au côté opposé du chemin de fer qui regarde la Marne, se trouve, d'une gare à l'autre, la *grande avenue*. Autour du point de départ de ces deux avenues, près la gare du Parc, sont deux des groupes habités. L'un au nord, sur une pente légèrement inclinée, montre son massif de jolies villas ombragées de grands arbres, au sein desquelles s'ouvrent les petites avenues de la Tourelle, dans laquelle débouchent, au nord, les avenues de l'Ouest, des Sapins, de Charles VI et de Diane, et que les avenues de l'Écho et de l'Étoile limitent au couchant et au nord. Au sud-est de la gare, se trouve un groupe moins ombragé, moins serré, mais non moins riant avec ses espaces gazonnés, son petit bois. Là, se voient les restaurants, les pied-à-terre des visiteurs et promeneurs : Bonnargent, Langlois, Humel, chez qui on trouve les noms et adresses de tous les habitants du territoire de Saint-Maur, classés par lettres alphabétiques. Les avenues des Arts, de la Grange, l'avenue Blanche, où se trouve le château de M. Moynat, l'ancien propriétaire du Parc, desservent ce groupe d'habitations. Celle-ci tire son nom de ce que autrefois, au lieu où elle débouche sur le vieux grand chemin de Saint-Maur à la Varenne, limite du Parc au sud, il se trouvait une porte dite la Porte Blanche. La section la plus importante du Parc s'étend à droite en remontant cette avenue. Cette partie peut aussi se diviser en deux portions, et elles sont séparées par une longue avenue dite de Beauséjour. Au midi de cette

avenue, sont les terrains les plus boisés, les villas les plus solitaires. Là, sous de frais ombrages, s'entrecroisent les avenues du Midi, de la Mésange, de Plaisance et du Buisson, celles des Érables, du Rocher, de l'Est, les premières allant de l'ouest à l'est, les autres s'ouvrant du nord au sud. Un magnifique square dit *des Lacs*, à cause des petits étangs qui l'arrosent, s'y montre avec ses riants bouquets d'arbrisseaux, ses saules pleureurs, ses érables, ses platanes, ses tilleuls, ses jolis poissons dorés, ses ponts rustiques et surtout ses siéges si propices au visiteur fatigué. Combien ce square, cette belle agglomération de villas si heureusement situées, ne sont-ils pas appréciés par la foule des promeneurs, et combien ils sont beaux et riants à ces fêtes musicales où le chemin de fer de l'Est, d'accord avec la commune de Saint-Maur, convoque à la mi-août des centaines de musiques et d'orphéons venus de toutes les contrées de l'Ile de France! Concours de chant, d'instruments, délivrance de médailles, défilé de toutes les musiques, bannière en tête, chœurs animés, fanfares, jeux divers, et féeries ravissantes, voilà ce qu'offre en ce jour le parc de Saint-Maur.

Dans la portion septentrionale du parc qui limite l'avenue de Beauséjour, sont deux importants squares, celui des Marronniers et celui des Tilleuls. De jolies villas, des habitations diverses les environnent. Les enfants de la colonie avoisinante y prennent leurs ébats ; c'est là qu'ont lieu, aux jours de fêtes, les réjouissances locales. L'avenue de Bel-Air longe ces squares au nord, celle de Beauté, au sud. L'avenue de Médicis les unit. Les rues de Vintimille et du Colisée leur donnent accès, l'une vers la rue Blanche, l'autre vers la rue des Lacs qui contourne le parc parallèlement à celle de l'Est. Avenues Blanche, de Bel-Air, de Beauté, de Plaisance, de Beauséjour, que votre nom plait ; qu'il est bien donné ! Avenues du Grand-Chêne, des Érables, du Buisson, square des Marronniers, des Tilleuls, avenue de la Mésange, que l'on aime à respirer sous vos ombrages l'air le plus frais du monde, à y écouter le chant des petits oiseaux

et à se promener sur un sol toujours sec, où le pied ne glisse ni n'enfonce jamais ! Que d'avenir vous est réservé, avenues enchanteresses ! Un jour viendra où vous serez sans doute les plus heureuses, les plus visitées de tous les environs de la capitale, du moins si on n'y voit plus reparaître les sinistres hommes en casque pointu et les mobiles de l'Hérault ! Alors, sans doute, sera réalisée la prédiction faite par Napoléon en 1813, au moment où le sol sablonneux de la presqu'île Saint-Maur l'avait détourné d'en faire un champ de manœuvres et de campement pour sa cavalerie. « Cette presqu'île, dit-il, ne sera bonne un jour qu'à être l'emplacement d'une grande ville. »

L'agglomération d'Adamville, la plus importante de Saint-Maur, est moins bien dotée que les trois précédentes, sous le rapport de l'eau. Là, aucune pompe foulante, aucun canal souterrain n'y fait jaillir le bienfaisant liquide. Mais il n'y manque pas cependant. La Marne se trouve un peu plus loin qui le procure en des conduits naturels et le distribue au fond d'une multitude de puits jamais à sec. L'eau y arrive partout, après avoir traversé des couches de sable et s'y être filtrée. Plus tard, sans doute, on saura bien là comme à la Varenne-Saint-Hilaire, au Parc et à Saint-Maur, la faire jaillir en jets d'eau et en cascades. Aussi croyons-nous qu'un grand avenir est acquis à cette agglomération d'Adamville. A quelque distance au Nord, vers la station du Parc, va exister le chef-lieu de la commune. La construction d'une mairie en ce lieu a été décrétée, et à côté de cet établissement devront nécessairement exister la poste, le bureau télégraphique, la bibliothèque communale, un marché et peut-être aussi, un jour, la justice de paix du canton.

Du côté d'Adamville, les agréments de la villégiature ne sont pas non plus à dédaigner. Rien de plus agréable à voir que cette agglomération : la route si fréquentée de Créteil à Champigny et à la Varenne, croisant l'interminable avenue de l'église, les rues Joséphine, Léon, Aline, Lucie, Reiter, qui y débouchent, et la belle avenue de Beaujeu,

qui les côtoie ; toutes projetant sur une foule de petites villas, dont plusieurs sont remarquables et luxueuses, des allées de peupliers, des acacias, des marronniers, des platanes et autres arbres que des soins intelligents sont parvenus à faire prospérer sur des couches inépuisables de sable. Puis, au centre de cette agglomération, le théâtre d'Adamville et son square ombragé, chef-lieu prédestiné des assemblées et conférences. C'est à Adamville qu'aux jours de fête, de théâtre et de concerts, la foule aime le plus à se porter. Elle afflue chez les restaurants Garnier et Collé, bureaux de renseignements pour toutes les adresses de la colonie parisienne environnante. C'est là, en attendant d'autres établissements, que devrait exister, à côté d'une suffisante bibliothèque, un cercle, point de réunion et de contact, cabinet de lecture offert, moyennant une faible cotisation, aux habitants de la presqu'île et lieux avoisinants, et nous prions ici les partisans d'une telle création de répondre à notre initiative en nous envoyant leur adhésion.

Importante aussi est l'agglomération de la *Pie* qui apparaît au-delà d'une étendue de landes, vers la Marne, avec ses avenues Labattut, Paul-Émile, Estibal, Sylvanie, Aristide, Frédéric, Norbert, de Raincy, etc., qui ne feront que se peupler et s'embellir, avec le temps. C'est une autre colonie parisienne de séjours silencieux, d'hermitages ombragés, non moins miraculeusement surgie que celle d'Adamville, en quelques années, à l'époque où Paris était démoli et rebâti.

Autour de ces agglomérations de villas, il est un agrément qu'on ne rencontre nulle part ailleurs, c'est-à-dire des landes offrant avec un terrain toujours sec, tapissé de mousserons, de giroles et autres agarics comestibles, de vastes espaces libres, délices des promeneurs, puis, de distance en distance, de magnifiques pins sylvestres, de petits bois de chênes, ouverts à tout venant avec leur flore particulière aux terrains arénacés, enfin, partout, de l'air à pleins poumons et, à l'horizon, l'imposante vue des coteaux boisés ou verdoyants de Chennevières, de Sucy, de Boissy, de Brevanne, de Valenton, de Bonneuil, du mont Mesly, de Créteil.

Rien de plus riant, de plus animé que ces landes de La Varenne-Saint-Maur quand elles sont traversées les samedis et dimanches soir et les lundis matin par le flot des promeneurs, visiteurs ou villégiateurs parisiens, descendus à la station du Parc, pressés de venir respirer le grand air et de se délasser dans leurs petits hermitages, leurs villas ou pied-à-terre chéris, des fatigues d'un travail sédentaire. Ils s'acheminent d'un pas vif et allègre vers ces séjours champêtres objets de soins constants et but principal de leurs pensées. Après toute une semaine de travail et d'existence concentrée, quelle joie de prendre ainsi son essor vers les pénates préférés! Les uns y arrivent pour y vivre pendant vingt-quatre heures comme dans une espèce de campement. D'autres sont attendus par un plus grand confortable, ayant à leur service jardinier, cuisinier, pourvoyeur et servantes.

D'abord, en arrivant, mise à terre des sacs, paniers et provisions; puis, visite aux parterres, aux massifs, aux chères pelouses, aux espaliers bien-aimés; puis douces contemplations de la nature dans ses savoureux produits, puis, bientôt, habits bas; en main bêches, rateaux, serpettes, arrosoirs; et, de ci, de là, peine, travail, remue-ménage au dehors, au dedans, dans le jardin, la serre, le cellier, la cave, l'office, la cuisine. Enfin, repas, le plus souvent en plein air, sous les tièdes brises du soir qu'amène la Marne et que les zéphyrs éparpillent; gais propos, expansions folâtres. Et, quand la nuit s'avance, que la grive, le merle, le loriot, la fauvette ont cessé leur petite musique flûtée, qu'on n'entend plus que les accents de la cigale, les cris des oiseaux de nuit et les coassements des grenouilles de la nappe d'eau ou de la Marne, alors les pianos de commencer leurs charmants petits sabbats, de se répondre et de répandre par-dessus les murs leurs modulations interminables, auxquelles se mêlent, de distance en distance, les notes sonores des cors de chasse en cours de conversation et de provocation d'échos. Le promeneur attardé, séduit par ces concerts inusités s'arrête parfois et se met à rêver. Il se croit dans le pays en-

chanté des contes de fées. Nous avons été un de ces promeneurs aux douces rêveries.

Heureux de goûter doucement la vie en ces passe-temps champêtres, on dort peu ; aussi, le lendemain, on recommence à bonne heure. Aussitôt que le blond Phœbé et l'Aurore aux doigts de rose se montrent sur les crêtes de Chennevières et de Champigny, entr'ouvrant, comme on dit, les portes de l'Orient, on se lève, gai, alerte, dans le commode négligé du matin. On descend sur les bords fleuris de la Marne, qui contrastent si agréablement avec l'aspect de la lande brûlée. On y salue en passant les bienfaisants thapsus molène et nigra, le mille-pertuis, l'origan, la tanaisie, non moins utiles, puis sur la rive plus verdoyante et fleurie du fleuve, la fléchière aquatique se mariant au plantain d'eau et au nénuphar mystique, sous de verts buissons de joncées, d'où se détachent la lysimaque et la salicaire aux corolles dorées et purpurines. Le doux et frais élément alors vous tente, vous subjugue. On y descend en costume plus ou moins primitif, plus ou moins pose plastique, malgré l'indispensable caleçon, au risque de causer toutes sortes d'émotions aux imaginations artistes présentes. Des familles entières prennent part à ces salutaires ablutions. Ici, de charmantes femmes aux beaux bras potelés, aux jolies jambes finement moulées, que cache, à la distance artistement voulue un noir costume de bain ; là, toute une famille, où la maman avec des bonnes présente au mari nageant, de petits enfants : celui-ci les plongeant et replongeant dans l'eau, malgré leurs cris comme le fit jadis Thétis avec Achille dans les ondes du Styx. Scènes des temps patriarchaux, je vous ai vues avec l'émotion d'un amant de la nature sur ces bords enchantés de la Marne, en face des îles verdoyantes du Chapitre et de Sainte-Catherine ! Pendant ce temps la carpe, la perche et la brême faisaient leurs pirouettes sur l'onde, à la barbe des pêcheurs ou de leurs barques immobiles, tandis que le barbeau, le goujon, le meunier, le verron, effarés, fuyaient, heurtant doucement la jambe des bai-

gneurs; les oies, les canards battaient des ailes et barbotaient bruyamment dans les roseaux, aspirant et annonçant l'orage imminent, la pluie tant attendue; la cascade du barrage bruissait fortement à gauche et l'*Angelus* sonnait doucement, à droite, dans la vieille tour gothique de Créteil.

O douces idylles, ô Théocrite, ô Virgile, ô Gessner, ô Georges Sand. Pourquoi n'est-il pas permis de songer plus souvent à vous?

Mais c'est assez, passons. Nos tristes temps ne permettent plus, chers et doux moments, qu'on s'arrête à vous savourer longuement.

Pour en finir, disons :

Les environs de Paris sont charmants, délicieux. Ils offrent tous les genres d'observations et d'impressions aux savants comme aux touristes, aux archéologues comme aux artistes, aux botanistes comme aux géologues, aux poètes comme aux historiens. Mais, osons le dire, rien n'y peut égaler ce que présente d'attraits inusités la presqu'île Saint-Maur et ses environs.

Là, toujours l'espace, l'air, la vue, la clarté, la cueillette et la pêche libres, la promenade commode, agréable, sur le gazon ou sur l'eau; puis, la villa d'acquisition facile, de valeur modérée, et puis, pour l'habiter, cette petite bourgeoisie parisienne, si gaie, si expansive et simple, c'est-à-dire bon genre et bon ton sans morgue ni attitude pincée. Bonne petite bourgeoisie qui jouit de la vie si naturellement, sans vanité, sans apprêt ni prétentions, vrai modèle de la société de travailleurs intelligents et rangés, économes et aisés, telle que l'a faite notre chère France de la Révolution et telle qu'elle s'épanouirait chaque jour plus encore sans cette affreuse guerre suscitée par le sens égaré d'un potentat criminel et imbécile, triste cadeau du bon plaisir monarchique, qui est venue semer la ruine, répandre l'inquiétude et les pensées sombres là où il n'existait autrefois que la gaîté et des expansions non troublées. Mais nous reparlerons de ces choses dans notre septième et dernier chapitre.

APPENDICES DU CHAPITRE III

APPENDICE A

EXTRAIT DU DÉCRET RENDU EN LA COUR DU PARLEMENT DE PARIS, LA CHAMBRE LORS SÉANT A CHAALON, PAR LEQUEL LA TERRE ET SEIGNEURIE DE SAINT-MAUR A ÉTÉ ADJUGÉE A MADAME CHARLOTTE-CATHERINE DE LA TRÉMOUILLE, PRINCESSE DE CONDÉ. — EXPOSÉ DE TOUS LES BIENS, DROITS ET PRIVILÉGES ATTACHÉS A CETTE SEIGNEURIE.

Henri, par la grâce de Dieu, roy de France et de Navare, a tous ceulx, etc.; Nostre dite Cour, par son décret et arrest, a vendu, adjugé, baillé ou délivré a nostre tres chere et tres aimée cousine Charlotte-Catherine de la Tremouille, princesse de Condé, comme plus offrant et dernier encherisseur, le chasteau, parc et seigneurie de Saint-Maur-des-Fossés, la maison parc de la Cassine, la ferme de Champigneau, leurs appartenances et dependances quelconques, sans rien reserver en quelque sorte et moindre que ce soit, consistant entre autres choses ladite terre et seigneurie de Saint-Maur, enchassant un grand parc, clos de murailles, estant pres ledit chasteau, au bout d'iceluy une galerie à mettre orange, couverte d'ardoises, une maison, cour, jardin clos de murailles, une autre maison, le tout couvert d'ardoises; estant assez près et au dedans la basse-cour dudit chasteau, leurs appartenances et dependances ainsi qu'elles se comportent, en terres labourables. En droit de haute justice, moyenne et basse, cens, rentes, deffaux et amendes, quand le cas y echet; droit de pressoir banal, dixmes de vin, four à ban et dixmes prises sur la Varenne, à la charge de

payer le gros au curé de Saint-Hilaire. ainsi que de tout temps il a esté accoustumé ; en droit de presentation et de nomination aux prebendes, chanterie, chanoinerie, vicairerie et chapellenie de l'église Saint-Maur, en une ferme appelée ferme de la *Courtbé* et droit de pescherie sur la rivière de Marne, un port appelé le port de Chenevières ; en plusieurs isles sur ladite rivière, savoir est : l'isle de la Royne, antiennement appelée l'Isle l'Evesque, avec les terres qui en dependent, l'isle de la Rondelle, l'isle de Beaubourg, l'isle de la Heronnière, le javeau (ou atterissement) Ondin, le javeau du gord Vielz, le pré des marais du gord Besnard et saulsaye d'iceluy, l'endroit à port et passage appelé le port de Creteil, avec une maison et demeurance estant sur ledit port et dependances d'icelluy, et plusieurs terres labourables qui sont sur ledit port et dependantes d'iceluy et plusieurs terres labourables assises à la Varenne de Saint-Maur, y compris soixante-dix arpents ou environ, dont soulloit jouir, à titre de ferme, Claude Mesnage, et depuis Denis Nefflier, et ce, non compris touttefois deux arpens de terre du nombre desdits soixante-dix, ci-devant delaissés à sire Jean Petitpas ; en un petit bois taillis appelé le bois Guimier, contenant vingt arpens, servant de retraite au gibier, estant assis en ladite Varenne de Saint-Maur, en droit et ban a vendre vin audit Saint-Maur, depuis le jour et feste de Pentecoste jusqu'au jour de Saint-Jean ensuivant, en droit d'estage et d'estalonnage de pot et mesure, de grains, vins et autres denrées ; en deux moulins à eau sur la rivière de Marne, ou pour iceux une rente annuelle de 23 escus un tiers que doibvent payer les possesseurs desdits moulins ; en droit de greffe et tabellionnage, les javeaux (aterissements) qui sont nouvellements faits en la rivière de Marne et quy si peuvent encore faire ; la maison, cours, jardin, bassecour, clos et appartenances d'icelle appelée la Cassine, ensemble un pré clos de fossé appelé le pré de la Saulsaye du Port, huit à neuf arpents de terres labourables, compris une petite vigne appelée la terre des Clapiers, et une autre petite ferme, maison et appartenances d'icelles, ensemble les terres, prés et isles de ladite maison et ferme de Champigneau, assise au bout du parc de Saint-Maur, près la rivière de Marne, qui a esté cy-devant admodiée a Jean Tibault, le tout dependant de ladite terre et seigneurie de Saint-Maur, y compris un petit pavillon estant sur la porte comme l'on va de la Varenne à Saint-Maur, et un

petit clos de vignes joignant ledit pavillon, et generalement tout ce qui est dependant de ladite terre et seigneurie de Saint-Maur, fors et excepté la maison ancienne abbatiale, assise au bout joignant, et les environs de ladite église, reservés par contrat du 28e de janvier mille cinq cents soixante-trois, laquelle demeurera a l'Evesque de Paris.

Le tout saisy et mis en criée par Phillippe Antoine, curateur aux biens vacants, et ladite defunte royne nostre tres honorée dame et belle mère, à la requeste de notre bien aimé et maistre d'hostel Helye Dutillet, sieur de Goix, syndic des creanciers de ladite defunte, à la charge de l'usufruit Magdelaine Delettre, sa vye durant seulement, de la maison de la Cassine et pré de la Saulsaye-Port, terre des Clapiers, suivant l'arret du 5 septembre 1597, et pour en jouir conformement à iceluy. Aussi à la charge des droits seigneuriaux et feodaux, frais et mises de criées et moiennant la somme de 25,000 ecus, une fois payé, à distribuer à qui il appartiendra. En temoin de quoy, nous avons fait mettre notre scel à ces presentes.

Donné à Paris, le 27e jour de novembre l'an de grace mil cinq cents quatrevingt-dix-huit, et de notre regne le dixième. Aussy signé par decret et arrest de la cour, Dutillet.

La terre et baronnie de Saint-Maur-des-Fossés, Varenne et rivières en dependantes, relèvent nûment du roy, à cause de son chasteau du Louvre, à Paris.

Les droits et la seigneurie de Saint-Maur consistent en haute, moyenne et basse justice, érigée en baillage, de laquelle justice les appellations relèvent au presidial de l'antien Chastelet de Paris.

Et à ladite haute justice de Saint-Maur, ressortissent et relevent les appellations des sentences rendues, jusqu'à trois livres quinze sols en matière civile, et sept sols six deniers en matières criminelles ; par les juges et maires des justices et maireries qui ensuivent, savoir :

Le maire de Maisons-sur-Seine ;
Le maire de Mesly, près Creteil ;
Le maire de Vallenton ;
Le maire de Sucy-en-Brye, dit la *Hutte aux Moynes ;*
Le maire de Boissy-Saint-Léger ;

Le maire de Ferolle ;
Le maire de Nogent-sur-Marne ;
Le maire de Neuilly-sur-Marne ;
Le maire d'Ozoires-Laferière ;
Le maire d'Yverneau (1) ;
Le maire de Chastre-soubz-Montlhery ;
Le maire de Noisy-le-Sec ;
Le maire de Torcy en Brye ;
Le maire de Montry (2) ;
Le maire de Courceaux ;
Le maire de Moisens (3).

Et quant aux actions qui s'instruisent dans le ressort desdites justices et maireries, au-dessus de trois livres quinze sols en matière civile et sept sols six deniers en matières criminelles, elles sont traitées en première instance au bailliage dudit Saint-Maur ; et à cet effet, les seigneurs desdites justices et maireries sont tenus de faire recevoir et installer leurs officiers esdites justices pardevant le bailly de Saint-Maur comme juge supérieur. Comme pareillement les seigneurs des susdites maireries sont tenus et obligés de faire comparoir, en habist decent, les maires et gardes desdites justices pour réitérer le serment et rendre leurs hommages à Monseigneur le prince par chacun an, la veille saint Jean-Baptiste, aux assises qui se tiennent dans le chasteau et lieu seigneurial dudit Saint-Maur, sous peine contre chacun d'yceux et pour chacune contravention, de six livres d'amende ; sont pareillement tenus et obligés les vassaux et habitants, tant du bourg de Saint-Maur que de la paroisse de Saint-Hilaire, en la Varenne, et du pont de Saint-Maur et lieux adjacents estant de la paroisse de Saint-Germain de Fontenay, dependant de ladite baronnie, et justiciables en première instance en la justice dudit Saint-Maur, de comparoir auxdites assises, en armes offensives et defensives sous peine contre chacun des contrevenants de trois livres d'amende.

(1) Voyez pour cet endroit l'annexe de la commune de La Queue-en-Brie, chapitre VI.

(2) Village du canton de Crécy (Seine-et-Marne), en latin *Mons Hairici, Montericus*. La seigneurie appartenait à l'abbaye de Saint-Maur dès le IXe siècle.

(3) C'est un hameau de la commune de Gros-Rouvre, arrondissement de Rambouillet.

Les autres communes de la liste ci-dessus ont été décrites dans le chapitre II.

Appartient à mondit seigneur a cause de la haute justice de Saint-Maur et dans l'etendue et ressort de ladite baronnie, le droict de deffaux, amendes, confiscations, deshérence, épaves, greffe, tabellionnage, scel aux jugements, sentences, contracts et obligations.

Appartient à mondit seigneur le droit de voirie en toute l'étendue de ladite baronnie, lequel droit de voirie consiste en ce qu'aucune personne de telles qualites et conditions qu'ils soient ne peuvent faire bastir ni faire ouvertures, portes ny saillies sur les voies sans avoir au prealable adverty et pris alignement du voier, commis et preposé par mondit seigneur le prince et pour cet effet paier les droits suivant les reglements de la ville, prevosté et vicomté de Paris.

Appartient à mondit seigneur le prince les droits de censives sur tous les heritages dependants de la haute justice de Saint-Maur, lequel cens, ports, lots, ventes, saisines, defaut et amendes, quand le cas y eschet aux termes de la coustume de Paris, et est ledit cens payable par chacun au aux octaves Saint-Denys, dans le chasteau seigneurial dudit Saint-Maur, sur peine de l'amande portée par la coustume.

Le droit de banalité des moulins dans toute l'estendue de la haute justice de Saint-Maur, qui consiste en ce que tous les vasseaux de ladite seigneurie sont obligés de porter et faire moudre leurs grains dans le moulin de mondit seigneur, deposer lesdits grains dans ledit moulin l'espace de vingt-quatre heures et de payer pour la mouture de chacun septier de grains, mesure de Paris, la somme de six sols, le tout sur peine de soixante-quinze sols d'amende, confiscation des grains, bestiaux et harnais pour chacune contravention.

Le droit de four banal, qui consiste en ce que lesdits hosteliers et cabarettiers de ladite seigneurie et haute justice de Saint-Maur, ne peuvent vendre ni debiter en leurs cabarets, autre pain que du petit pain d'assiette marqué aux armes de mondit seigneur, lequel pain ils sont obligés d'achepter du boullanger préposé par mondit seigneur ; lequel pain doibt estre de poids convenable et à proportion du prix des bleds, et pour cet effect, les officiers de ladite justice sont obligés d'y mettre le taux de trois mois ; consiste en outre le droit de banalité en ce qu'aucunes personnes ne peuvent vendre ny debiter du gros pain dans l'estendue de ladite seigneurie

sans la permission de mondit seigneur; et néantmoins, peuvent lesdits vassaux faire du gros pain, chacun en leurs maisons, pour leur usage et leurs familles, serviteurs et domestiques seulement. Comme aussi consiste ledit droit de banalité, en ce qu'aucunes personnes ne peuvent vendre ny debiter en gros ou en détail, dans l'étendue de ladite seigneurie, de la farine sans la permission de mondit seigneur, sinon es places, jours et heures de marché, le tout à peine de 24 livres d'amende, confiscation des marchandises, bestiaux et harnois pour chacune contravention.

Le droit de pressoir banal, qui consiste en ce que tous les vassaux et tenanciers de vignes dans l'estendue de ladite seigneurie sont tenus et obligés d'apporter et faire presser leurs vendanges au pressoir banal de mondit seigneur, et pour ce payer cinq sols pour chacun muids de vin, tant tiré à clair que pressorages; le tout à peine de 24 livres d'amende et de la confiscation des vins en vendanges pour chacune contravention.

Nul ne peut s'immiscer à la recolte des vendanges sans que l'ouverture du ban soit donné par mondit seigneur ou par ses officiers de la justice de Saint-Maur, sur peine d'amende et de punition corporelle.

Mondit seigneur a droit de marché publicque audit Saint-Maur le jour de mardi de chacune semaine, auxquels lieux et heures de marchés se peuvent vendre toutes sortes de marchandises, hormis du pain, et audit mondit seigneur a droit de hallage, chargeage, dechargeage et mesurage.

Le droit de hallage, tant audit marché qu'autres places dans le bourg dudit Saint-Maur, consiste en ce que chacun marchand estallant paie 2 sols, 6 deniers, soit avec table ou charge de cheval a somme. Et pour l'etallage d'une charge d'homme ou autres personnes est due 12 deniers, lequel droit de hallage ne se paie que les jours de Saint-Jean, Saint-Pierre et Saint-Maur.

Pour le droit de chargeage de chacun septier de grains audit marché est dû par le marchand acheteur 12 deniers.

Pour le dechargeage de chacun septier de grain audit marché est deubz par le marchand vendeur, 12 deniers.

Pour le droit de mesurage de chacun septier de grain, tant audit marché que dans le bourg de Saint-Maur, est deubz par le marchand vendeur, 15 deniers, et doibt le mesureur preter serment de fidélité devant le bailly dudit Saint-Maur.

Pour le mesurage de chacune corde de bois est deubz 2 sols.

Appartient audit seigneur le droit de languaiage des porcs, tant audit marché qu'en aucuns lieux de ladite seigneurie, et pour le languaiage de chacun porc est deubz 2 sols 6 deniers.

Appartient à mondit seigneur le droit d'étalonnage, tant de pots à vendre vin que boisseaux et toutes autres sortes de mesures. Et pour chacun étalon où sont empreintes les armes de mondit seigneur est deubz 15 deniers. Il est fait defence à tous hosteliers, cabaretiers, marchands, laboureurs et à toutes autres personnes de vendre ny debiter aucunes marchandises dans des mesures qu'au prealable ne soient marquées et etalonnées aux armes de mondit seigneur, sur peine de 30 livres d'amendes sans deport et de confiscation des mesures..

Appartient à mondit seigneur le droit de ban à vendre vin depuis le jour de la fete de la Pentecôte jusqu'au jour de la Saint-Jean-Baptiste de chacune année.

Et pour la liberté que mondit seigneur donne aux hosteliers et cabaretiers demeurant à ladite baronnie de vendre vin pendant le susdit temps, iceux hosteliers et cabaretiers de lui payer chacun an, le jour Saint-Jean-Baptiste, chacun la somme de 32 sols.

Les cabaretiers et gens vendant vin dans les places publiques dudit Saint-Maur, doibvent à mondit seigneur 10 sols par chacun an pour le droit de places, et doibvent pareillement le droit de ban à vin comme est dit ci-dessus.

Mondit seigneur a droit de faire faire visite par les officiers de la justice de Saint-Maur, toute fois que bon lui semble, chez les hosteliers, cabaretiers, marchands, laboureurs et autres, vendant à pot, autres mesures et fleaux dans l'estendue de ladite baronnie, et pour chacunes visites qui sont faites les jours de Saint-Jean-Baptiste, Saint-Pierre et Saint-Maur, il est deubz par lesdits hosteliers, cabaretiers, marchands, laboureurs et autres, chacun 2 sols 6 deniers.

Appartient à mondit seigneur le droit de port des marchandises que l'on decharge sur les bordages et port et la rivière selon et à l'endroit de ladite baronnie, lequel droit consiste, pour chacun muid de grain, 5 sols ; pour chacun muid de vin, 1 sol ; pour chacun cent fagots et cotterets, 6 deniers.

Pour chacune toise de moellon, 1 sol, et pour les libages, carreaux et marches, à proportion.

Pour chacun millier de tuilles, 2 sols.

Nul ne peut decharger aucunes marchandises ny denrée sur lesdits ports sans permission de mondit seigneur, sur peine de 20 livres d'amende.

Appartient à mondit seigneur le droit general de la pesche en toute la rivière de Marne et bras dependants d'icelle, selon ce à l'endroit des terres dependantes de la seigneurie de Saint-Maur, qui commence à la tete du pré d'Hirondelle, situé au-dessus des isles qui sont au-delà du pont de Saint-Maur et se continuant jusqu'à la fosse des ports au-dessoubs de la Cassine, à l'exception, néantmoins, quelques portions de ladite riviere, de quelques gords sur icelle qui ont été ci-devant baillées à titre d'eschange ou à bail à cens et rentes à divers particuliers, par les seigneurs dudit Saint-Maur, dont les tenanciers ont passé titre nouvel inscript au present papier terrier.

Sur toute laquelle rivière et bras dependant d'icelle, mondit seigneur a pareillement droit de haute, moyenne et basse justice, et a cause de ladite haute justice appartient à mondit seigneur les atterissements qui se font sur ladite rivière.

Comme pareillement appartient à mondit seigneur le droit de censive, haute, moyenne et basse justice sur toutes les isles et islots situés dans toute l'estendue de ladite rivière dependant de ladite seigneurie.

Appartient à mondit seigneur le droit de mettre bacqs et autres basteaux pour passer et repasser sur la rivière de Marne en toute l'estendue de ladite seigneurie, et pour le passage sont deubs les droits quy ensuivent, savoir : pour le passage de chacun carosse à six chevaux, 10 sols ; 8 sols pour le passage d'autre carosse ; pour passage de chaque chariot, 8 sols ; charrette chargée de vin, blé et autres grains, bois, charbons, paille, pierres, 8 sols ; pour le passage d'autres charrettes, 5 sols ; pour le passage de chaque cheval, mulet, beste azine et chacune personne qui les conduisent, 1 sol 6 deniers ; pour chacun passage d'homme ou femme à cheval, 1 sol 6 deniers ; pour le passage de chacune personne à pied, 6 deniers.

Avec defense à toutes personnes de quelque qualité et condition et soubs quelque pretexte que ce soit de passer et repasser dans l'estendue de ladite rivière et baronnie, dans autres bâteaux, nancelles et bachots que ceux de mondit seigneur, ny avoir et

tenir sur ladite rivière, dans l'estendue de ladite baronnie, aucuns basteaux, nancelles et bachots pour passer et repasser eux, leurs enfants, domestiques et autres personnes, à peine contre chacun des contrevenants de 50 livres d'amende et de confiscation desdits basteaux, nancelles et bachots.

Appartient à mondit seigneur le droit de dixmes grandes, menues et vertes, dans l'estendue de ladite baronnie, à l'exception de ce qui est dependant de la paroisse de Saint-Germain de Fontenay quy appartient au sieur curé dudit Fontenay, lequel droit de dixmes appartenant à mondit seigneur, consiste en la troisième gerbe de toutes sortes de grains et sainfouin qui se recueillent dans l'estendue de ladite baronnie, hormis la dixme des pois, qui se paient à raison de 20 sols pour chacun arpent, ainsi qu'elle a esté appréciée du consentement des tenanciers et qu'il a esté jugé par plusieurs sentences rendues au baillage de Saint-Maur, fondées sur ce que la dixme des pois ne se peut percevoir en gerbes, d'autant que les tenanciers cueillent lesdits pois en vert pour les vendre journellement en la ville de Paris. Comme pareillement ledit droit de dixme consiste au treizième aneau, cochon et oyson. A l'esgard de la dixme des vins, elle se payait antiennement, lorsqu'il y avoit des vignes dans l'estendue de ladite baronnie, où la dixme appartient à mondit seigneur, à raison de huit pintes, mesure de Saint-Maur, pour chacun muids. Et pour la perception et paiement desdites dixmes, sont tenus les tenanciers de gerbes endizeler leurs grains et sainfouin et les laisser sur les champs jusqu'à ce que le receveur de mondit seigneur ait pris la dixme, du moins l'espace de vingt-quatre heures, sous peine, en cas de contravention, de 75 sols d'amende, confiscation desdits grains, sainfoin, chevaux et harnais; et quant à la dixme des pois, elle se paie par les tenanciers le jour de Saint-Jean-Baptiste par chacun an, et pour la dixme des aneaux, cochons et oysons, elle se perçoit le 1er jour de may, la veille duquel jour sont tenus les proprietaires et redebuables desdites dixmes d'avertir le receveur de mondit seigneur et de se purger par serment devant le bailly dudit Saint-Maur, sy bon lui semble, sur la recolte desdits aneaux, cochons et oisons pendant le cours de l'année.

Pour raison desquelles dixmes, en ce qui concerne la paroisse de Saint-Hilaire, mondit seigneur paie par chacun an au sieur curé dudit lieu la somme de 230 livres en gros et portion congrue,

ainsi qu'il est porté par la transaction passée entre mondit seigneur et le sieur Levalois, curé à ladite paroisse de Saint-Hilaire, pardevant Lange et son compagnon, notaires au Chastelet de Paris, en date du 16 fevrier 1572.

Appartient à mondit seigneur le droit general de la chasse, tant de la Varenne de Saint-Maur que sur ce quy est es paroisse de Fontenay, dependant de ladite seigneurie de Saint-Maur, etc., etc.

Extrait du *Registre terrier* de la seigneurie de Saint-Maur, reposant aux archives communales.

Nous avons reproduit le susdit acte de vente de la seigneurie de Saint-Maur, passé au XVIe siècle, et la stipulation des droits féodaux attachés à cette seigneurie, afin de bien montrer ce qu'était, dans nos communes, ce bon vieux temps encore parfois regretté et louangé. Que d'entraves, que d'empêchements vexatoires aux actes les plus nécessaires de l'existence sociale! Que de droits et priviléges abusifs! La grande Révolution de 1789, il est vrai, abolit tout cela. C'est aussi pourquoi elle a été maudite de ceux qui vivaient des priviléges et abus. Mais on persuade encore à nos campagnards et aux citadins imbéciles, que la Révolution a été plutôt nuisible qu'avantageuse. On n'admet pas qu'il puisse y avoir dans la société de changements utiles, de progrès. On soutient que tout doit y tourner éternellement dans le même cercle, que ceux qui abusent, oppriment et mésusent, doivent continuer à le faire; que l'abus, enfin, est une loi fatale, éternelle! C'est par ces maximes spécieuses, accueillies par beaucoup d'esprits incultes ou corrompus, qu'on paralyse l'esprit de progrès et le sentiment révolutionnaire qui en est l'âme et la force devant la tyrannie des faits établis. Pauvres esprits butés et que les réactions cléricales et aristocratiques égarent, quand ouvrirez-vous les yeux? Si vos pères de 89 avaient suivi vos maximes de renoncement et d'optimisme, où en serions-nous? Sous la dîme, les droits féodaux, les abus de tous genres, continuation de la législation des Parias, des Ilotes. La Révolution

jeta ces droits par terre, il est vrai. S'il reparut plus tard des charges, des contributions vexatoires, comme celles des droits réunis et autres impôts de consommation, ce ne fut point son fait, mais celui des Bonapartes et des chambres réactionnaires, que nous avons subies à la suite de leurs folies impériales et royales. Mais, quels que soient nos impôts indirects actuels et leur mode vexatoire de perception, ils ne sont pas l'ombre de toutes les redevances, corvées, obligations et coutumes féodales de l'époque où florissaient les maîtres et seigneurs de la terre et baronnie de Saint-Maur. Grâces en soient donc rendues à ces révolutionnaires méconnus, qui ont eu l'entêtement de croire au progrès quand même, et de penser qu'on pouvait toujours marcher en avant, pour le mieux, conformément aux lois imprescriptibles de la justice éternelle et naturelle!

APPENDICE B

L'ANCIEN CONCOURS ET PÈLERINAGE DE LA SAINT-JEAN A CRÉTEIL ET A SAINT-MAUR. LA FÊTE DE CRÉTEIL. SAINT AGOARD ET AGLIBERT, L'ABBÉ LEBEUF RÉFUTÉ. — LE SAINT CHRISTOPHE DE CRÉTEIL N'EST QUE LA TRANSFORMATION DU PERSONNAGE D'HERCULE.

L'abbé Lebeuf répugne à regarder comme Bagaudes Aglibert et Agoard, les deux saints de Créteil et les autres martyrs mis à mort en ce lieu. A l'époque où le catholicisme fut décidément livré à l'esprit temporel, à ses intérêts et à sa politique, il jeta un voile sur les premiers temps de l'Église et s'appliqua à déguiser les tendances de réforme sociale qu'elle eut tout d'abord. Prenant à la lettre ce que les historiens romains disaient des Bagaudes du IIIe siècle, selon eux composés de bandes rustiques en révolte, pillant et tuant tout sur leur passage, les écrivains catholiques

oublièrent que les chrétiens, l'horreur et l'exécration du genre humain, comme le disent les historiens latins, n'avaient pas été mieux traités. Tacite dit d'eux qu'ils étaient des gens haïs par leur infamie ;... que c'était une pernicieuse secte qui pullulait dans Rome même, devenue l'égoût de toutes les ordures et de toutes les infamies, gens coupables, en un mot, qui avaient mérité le dernier supplice. Suétone en fait « des sectaires d'une superstition nouvelle adonnés à la magie, et surtout des athées. »

Nonobstant cela, malgré une tradition constante et soutenue,— et disons que la tradition altéra bien moins les faits et leur vrai caractère que les légendaires ne le firent, — nonobstant cela, les écrivains catholiques se sont efforcés de dégager le christianisme de toute solidarité avec la *Bagaudie*. On voit même l'abbé Lebeuf, si véridique et consciencieux dans ses recherches, préoccupé de jeter des voiles, d'équivoquer sur cette question, et même de la fuir quand elle se présente à lui. Cela a surtout lieu au sujet des saints de Créteil. Cet investigateur patient de nos vieilles chartes, cet archéologue zélé, qui n'osa ou ne put écrire avec indépendance et auquel semble, d'ailleurs, avoir manqué la compréhension des choses générales de l'histoire et de sa philosophie, tombe à ce sujet, comme sur plusieurs autres, à côté de la question véritable. Il veut, contrairement à la tradition, que saint Agoard et Aglibert, ainsi que d'autres martyrs, aient été mis à mort à Creteil au temps d'Attila. De celà il n'administre aucune preuve, si ce n'est que les noms d'Agoard et d'Aglibert, qui selon lui n'ont pas la consonnance gauloise, annoncent une origine germanique.

Mais l'on sait combien peu l'élément germain avait pénétré dans la Gaule centrale, et l'on sait aussi qu'à l'époque d'Attila, l'invasion des Francs n'avait encore eu lieu qu'au nord, sur les bords de la Sambre et de l'Escaut. D'ailleurs, le Celte et le Tudesque, sortis de la même souche, avaient une foule de noms qui leur étaient communs, et il ne serait pas difficile de le prouver, si, au lieu de recourir aux noms gaulois latinisés, on leur rendait leur physionomie propre.

Quoi qu'en aient dit certains fabricateurs de légendes, les Barbares ne persécutaient pas pour cause de religion. Ils ne s'occupaient que de vaincre, de piller et d'asseoir leur domination, et les questions religieuses, les disputes théologiques leur étaient aussi étrangères qu'indifférentes. Les Romains eux-mêmes, répétons-le,

n'avaient pas persécuté les chrétiens pour motif de religion, mais à cause de leurs affiliations communistes dangereuses, de leurs doctrines subversives de l'ordre social établi. Par leur enseignement, leurs associations secrètes et leur genre de vie, ils menaçaient une société fondée sur le prestige de la force, de la richesse, société ayant en haut un patriciat tyrannique et ombrageux, en bas de nombreux esclaves impatients du joug.

L'abbé Lebeuf se trompe aussi relativement à la fête de Créteil, qui arrivait et arrive encore au 24 juin. Il prétend, sans preuves encore, que les Huns, chassés de devant Orléans, passèrent par Créteil et prirent soin de martyriser les chrétiens de ce lieu. En cette époque de l'année, et dans leur fuite, ils avaient bien autre chose à songer, répétons-le, que de rechercher des sectaires d'une religion qui leur était indifférente et à peine connue pour en faire des martyrs. Disons donc que la fête de Créteil n'a pas été instituée en mémoire d'un massacre de Huns arrivé au mois de juin, mais qu'elle est purement et simplement la continuation, sous une apparence chrétienne, d'un pèlerinage et d'une fête qui y avaient lieu au solstice d'été en l'honneur d'Hercule, c'est-à-dire du Soleil personnifié dans sa plus grande force. On le représentait le plus souvent comme un géant portant sur son dos Éros, l'Amour ou Sauveur du monde, dont les catholiques ont fait depuis l'enfant Jésus, tandis qu'ils faisaient d'Hercule saint Christophe, c'est-à-dire saint *Porte-Christ*. Saint Christophe est le patron de Créteil. Le fait cité plus haut de l'église de ce village, déjà dédiée à ce saint en l'an 900, est une nouvelle preuve à l'appui de ce que nous avançons. Voir, du reste, au sujet d'Hercule portant l'Amour et changé en saint Christophe ou Porte-Christ, le *Recueil de gemmes et de sculptures antiques* de Léonard-Augustin Lenenoi, publié à Amsterdam en 1685. On y trouve le dessin d'une gemme du cabinet des antiques du duc d'Orléans, qui représente Hercule portant Éros sur ses épaules, tenant dans sa main droite la peau de lion ornée d'une croix. (La croix, avons-nous dit, était l'un des symboles du Soleil, en tant que principe générateur en conjonction avec la terre féconde.) Dans l'autre main, Hercule tient la massue, tandis que l'Amour porte en main les trois pommes du jardin des Hespérides ; de là, les trois pommes portées aussi par l'enfant Jésus et le gigantesque et lourd bâton du saint Christophe qu'on trouve en l'église de Créteil.

Quant à ceux qui regardent Agoard et Aglibert comme ayant été des martyrs bagaudes et voudraient rattacher la fête et pèlerinage de la Saint-Jean, communs autrefois à Saint-Maur et à Créteil, au martyre des deux saints patrons mis à mort sous Maximien-Hercule, disons que ce ne fut nullement au mois de juin que ce martyre eut lieu, attendu que le grand fait de la soumission des chrétiens bagaudes arriva au mois de septembre, et, pour conclure, répétons hardiment, enfin, qu'à Créteil comme à Saint-Maur, le pèlerinage et les cérémonies de la Saint-Jean ne furent qu'une des fêtes du soleil solsticial transformée. (Voir à ce sujet notre notice sur Créteil, chapitre IV.)

APPENDICE C

LA CHAPELLE SAINT LÉONARD ET LE PONT OLIN DE JOINVILLE-LE-PONT, SIGNIFICATION DES MOTS LÉONARD ET OLIN. — SYMBOLISME RELIGIEUX, PIERRES CELTIQUES, LÉGENDE DE SAINT BABOLEIN.

La vie de saint Léonard, ou vulgairement Liénard, solitaire de l'antique forêt druidique de *Pavium* au Limousin, dans le VIe siècle, ne figure pas dans les anciens recueils hagiographiques, y compris celui d'Usuard. Elle est composée, dit dom Baillet, de lambeaux, et, selon lui, elle n'a aucune autorité, « renfermant beaucoup de choses insoutenables, » que le père Lecointe a signalées en partie dans ses *Annales ecclésiastiques de France* de l'an 546. »

Selon toute apparence, le saint Léonard honoré en beaucoup d'endroits, et qui, comme tous les dieux générateurs dont on a fait des saints, rendait les femmes fécondes, n'est qu'un de ces personnages apocryphes empruntés au paganisme et conservés dans le catholicisme par suite d'une tactique habile de ses directeurs, tactique sur laquelle nous nous sommes longuement expliqué ailleurs. (Voir nos ouvrages précités sur le *Christianisme payen de Rome*, la *Mariolâtrie*, le *Symbole de la Croix*, etc.)

Si le mot Léonard n'est pas formé de *Leo*, lion, l'un des symboles du Soleil dans sa force (le lion de juillet), et de *ara*, *ard*, autel, mots signifiant par leur réunion *Sanctuaire du Lion*, il n'a sans doute été qu'une contraction ou composition syncopée du nom d'Olin, Ollin, donné à l'ancien pont de Saint-Maur. Disons aussi que ce nom d'Olin est venu d'une des nombreuses appellations du Soleil, souvent symbolisé par le lion et représenté parfois comme Mithra, avec une tête de lion. Cette appellation est celle de *ol*, *al*, *haul*, *hol*, *ollin*. On la retrouve dans divers idiomes celtiques, et même en Amérique. (Voyez nos *Recherches sur le monde primitif*.) On la retrouve aussi dans les noms des villages de Holling, Holving, Holbach (Moselle), de l'antique ville d'*Olbia*, province que les Celtes devaient appeler Olvi (*veretrum*, *simulacra solis*). De là aussi Olby (Puy-de-Dôme), Oley, Oléac, Oleron, Olluin, Olon, Olonzac, Olindon, *Olino*, aujourd'hui Holi, près Bâle, Ollainville (Seine-et-Oise et Vosges), Olloin (Puy-de-Dôme), Hollogne, grosses pierres, et Hollain (Belgique). Ces trois dernières localités ont sur leur territoire d'énormes pierres druidiques. Or, on sait que ces monuments étaient pour la plupart consacrés au Soleil. Aussi trouve-t-on des pierres ou des traces du culte druidique dans plusieurs localités désignées sous le nom de Saint-Léonard, entre autres à Saint-Léonard-des-Bois, près Mamers, où existe, dans le lit de la Sarthe, un important dolmen supporté par quatre gros cailloux, monument objet d'une grande vénération, qu'on appelle le *lit* ou *tombeau de saint Léonard*. Dans le Limousin, où le culte du Soleil s'est transformé en ceux de saint Martial, de saint Michel, de saint Léonard, on trouve beaucoup de dénominations dues au lion, son principal symbole, soit que d'antiques statues de cet animal y existent encore, soit qu'elles aient existé. On rencontre à Saint-Maurice, près Confolens, la *Pierre des lions*. Il y a les lions de Saint-Michel et de Saint-Martial de Limoges, ceux du château de Beauvais, de Toulx-Sainte-Croix, de Chambon (Creuse), etc.

Le catholicisme naissant, comme nous le prouvons dans divers ouvrages, adopta les anciens symboles consacrés, les monuments celtiques ; il les sanctifia à nouveau et en profita, quand il ne put les détruire ou les faire oublier du peuple. C'est ce qui arriva au pont Olin (Pons Olini), qui se trouvait près la chapelle Saint-Léonard à Joinville-le-Pont. L'abbé Lebeuf, parlant des dévotions

que saint Babolein allait faire sur *trois grosses pierres*, aux bords de la Marne, dit que selon la tradition, ces pierres étaient situées au pont Olin, où on les voyait encore en 1639. C'est ainsi sur une rivière que sont situées aussi les pierres de Saint-Léonard-des-Bois, dont nous venons de parler. Double symbolisme que cette situation, comme nous l'avons expliqué dans notre *Histoire du culte de la pierre*, c'est-à-dire que les simulacres de la force active, les pierres symboliques du Soleil, baignaient dans l'élément aqueux, symbole de la force receptive ou passive, et il y a, comme nous l'avons montré, beaucoup d'exemples de ce fait.

La légende des stations pieuses de saint Babolein aux pierres du pont Olin est curieuse. La voici d'après la vie même du saint, publiée en 1650 par Simon Martin, religieux minime :

« Afin de crucifier davantage sa chair, saint Babolein avait « coutume chaque nuit, après matines, de prendre deux de ses « religieux et de s'en aller au milieu de la rivière de la Marne, « où, s'arrêtant sur trois grosses pierres qui y étaient, ils pas- « saient le reste de la nuit à chanter des hymnes et des psaumes. « Chaque nuit, il prenait deux nouveaux religieux parmi six qu'il « s'était associés pour cela. Il y avait sept ans que cela durait « quand un ange lui apparut, ainsi qu'aux deux religieux qui « l'accompagnaient. L'ange leur dit : Pourquoi, élus de Dieu, vous « affligez-vous de la sorte au milieu de l'eau pendant si longtemps? « Si vous êtes en peine de vos péchés, tenez-vous pour assurés « qu'ils vous sont pardonnés, et, pour preuve de ce que je vous « dis, demandez ce que vous voudrez à Dieu, vous l'obtiendrez. « — Sur ce, ils demandèrent que Dieu daignât les visiter eux- « mêmes et de vouloir bien bénir le lieu de leur demeure. — « Demain, répondit l'ange, à la même heure, trouvez-vous tous « les sept au lieu où je vais vous conduire. — Ce qu'ils firent. « Alors ils aperçurent Jésus-Christ qui, assisté de plusieurs anges, « fit toutes les cérémonies qu'on a coutume d'observer en la dédi- « cace d'une église. Ce lieu a été nommé depuis la Chapelle- « Saint-Denys et était derrière le cloître des religieux, comme « aujourd'hui, ajoute Simon Martin, il y en a une autre qu'on « appelle *Notre-Dame-des-Miracles*, à cause d'une image mira- « culeuse de la sacrée Vierge Marie. »

Cette légende, qui nous montre un pieux ascète, dominé autant par les rites traditionnels et indestructibles du monde an-

cien que par les croyances chrétiennes, et s'en allant sur le pont du Soleil (*Pons Olini*) prier à l'heure solennelle des matines, celle où l'astre du jour se lève, et cela sur de grosses pierres celtiques, symboles consacrés du même astre, baignant dans l'élément symbolique de la force passive ; pieux ascète qui, par suite d'une apparition, va fonder un oratoire en l'honneur de saint Denys, c'est-à-dire de Dionysius ou Bacchus, personnification catholique du soleil d'automne (voyez plus haut et plus bas), et cela derrière le lieu où Belisana vint elle-même sculpter son image de Minerve gauloise, si différente de celles des déesses mères avec leur fils Horus sur les bras, déesses dont on fit plus tard des vierges Marie, cette légende, disons-nous, est très-curieuse pour l'homme croyant, qui apprend à connaître et à exercer un esprit d'impartiale critique.

CHAPITRE IV

Notices sur les communes du canton de Charenton.

SOMMAIRE : XLIV. BONNEUIL. Origine de son nom et de celui de l'île Barbière. Aperçus d'archéologie celtique. Des plaids et un palais mérovingiens à Bonneuil. La seigneurie de Bonneuil et le château du Raincy; origine du nom de ce dernier. — XLV. BRY-SUR-MARNE : Origine du nom de ce village. Son église, peintures, mausolées de Daguerre et du financier Silhouette. Seigneurs de Bry. Bénéfices féodaux et ecclésiastiques. Note sur Noisy-le-Grand. — XLVI. CHAMPIGNY : Origine du nom de ce village. Son petit vin appelé *picolo*. Son église, ses chapelles. Culte probable de Saturne et de la déesse Lua, à Champigny. Un atrium dans cette commune. La seigneurie et le hameau de Cœuilly. Saint Vincent, patron des vignerons de l'endroit. Champigny ravagé par la guerre au moyen âge et de nos jours. — XLVII. CHARENTON : Assertion étymologique. Le pont de Charenton, son histoire depuis Jules César jusqu'à nos jours mêlée à celle de la localité. Domaines des rois de France et des évêques de Paris à Charenton. — XLVIII. CONFLANS, dépendance de Charenton, autrefois chef-lieu de la paroisse. Résidences royales, princières et épiscopales à Conflans. Couvents. La section des *Carrières* et l'ancien château de Bercy. La mairie de Charenton, ancien séjour de Gabrielle d'Estrées. Statistique. — XLIX. CRÉTEIL : Assertion étymologique. Sanctuaire probable d'Hercule et de la déesse la Terre, à Créteil. *Notre-Dame-des-Mèches*. Commentaire archéologique. Le culte d'Hercule devient à Créteil celui de Saint-Christophe. — L. Les chanoines de l'église Notre-Dame-de-Paris devenus seigneurs de Créteil au xe siècle. Débat qu'ils ont pour le droit de gîte avec Louis VII, dit le Jeune. Les archevêques de Paris acquièrent, au xvie siècle, la seigneurie de Créteil. Description de l'église paroissiale; saint Agoard et Aglibert, saint Christophe. La villa du Buisson, riante agglomération de maisons de campagne, dont une fut la demeure d'Odette, maîtresse du roi Charles VI. — LI. Le hameau de Mesly et la hauteur de ce nom. Souvenirs mérovingiens. Traces du culte druidique sur le mont Mesly, qui fut ou un *molhain* celtique, ou un lieu

consacré à Hercule. Dissertation archéologique à ce sujet. — LII. JOINVILLE-LE-PONT : Origine récente de cette commune, tour à tour dépendante de Fontenay et de Saint-Maur. Sa situation riante. La villa Palissy. L'île Fanac. Les restaurants Julien, Pinson et de la Tête noire. Joinville, une nouvelle île de Cythère. Son remarquable canal souterrain. La section de Gravelle. La maison Shaken. Les îles de la Marne. Les minoteries Darblay. Les redoutes de la Faisanderie et de Gravelle. Le champ des courses et des campements du plateau de Joinville. Le kiosque avoisinant. La ferme de l'impératrice. Souvenirs, prophéties, contrastes. Explorations géologiques curieuses à Joinville. — LIII. MAISONS-ALFORT : Ce village donné par Hugues Capet à l'abbaye de Saint-Maur. Ses deux églises. Ses divers fiefs seigneuriaux. Seigneurs de Charentonneau. L'ancien château d'Alfort, transformé en École vétérinaire au siècle dernier. Un mot sur cet établissement. Les élèves de l'École d'Alfort défendent courageusement Paris en 1814.—LIV. NOGENT : Origine du nom de ce village. Les rois mérovingiens y eurent un palais. Son château de Beauté, emplacement probable d'un sanctuaire du dieu Bel ou Beau. Faits curieux qui s'y passèrent au temps de Chilpéric et que Grégoire de Tours a rapportés. Le village de Nogent principale possession de l'abbaye de Saint-Maur ; manoir abbatial qu'elle y possédait ; ses revenus et droits seigneuriaux sur les habitants. Biens et dîmes qu'y possédait aussi l'abbaye de Saint-Magloire de Paris. Église de Nogent. Nogent, séjour des rois de France de la branche des Valois. Agnès Sorel y habite au château de Beauté. — LV. Personnages célèbres qui ont réside à Nogent, notamment Watteau. Circonstances curieuses relatives à ce grand artiste. Souvenirs qui en sont restés. Encore le château de Beauté. La vallée de la Marne et le viaduc du chemin de fer à Nogent. Châteaux et parcs du Perreux et de Plaisance, leur importance passée, leurs principaux possesseurs, nombreuses villas qui s'y élèvent aujourd'hui. Le fort de Nogent, rôle qu'il joua pendant le siége de Paris en 1870. Accents rétrospectifs de patriotique justice. Exposé sommaire des conditions premières du relèvement de la France. — LVI. SAINT-MAURICE : Situation de cette commune. Existence de son église au XIe siècle. Titres du XIIIe siècle qui en font mention. Iles de la Marne qui s'y trouvent, entre autres l'île d'Enfer, parage non moins diabolique que la maison de fous qui en est voisine. — LVII. Détails sur l'établissement d'aliénés de Saint-Maurice. Réflexions sur la cause de beaucoup d'aliénations mentales et sur les principes d'où doivent découler les pratiques curatives de ces affections. Temple protestant de Saint-Maurice-Charenton. Comment insulté, persécuté, supprimé. Invalides civils de Saint-Maurice, bonne institution dont l'idée première appartient au Gouvernement provisoire de 1848.

XLIV

Bonneuil-sur-Marne.

Selon toute apparence le nom de ce village est d'origine

gallo-romaine et signifie *Bonum oïlum*, c'est-à-dire bon endroit, bonne habitation.

Œil, *euil*, *oïlum*, signifiant maison, d'après Adelung (*Mithridates*, II), l'étymologie de Bonneuil se justifie par l'excellent terroir où ce village s'élève. Le suffixe *euil* se retrouve dans *Nanteuil*, habitation dans un fond; dans *Auteuil*, habitation sur une hauteur; dans *Verneuil*, habitation parmi les aulnes; *Epineuil*, parmi les épines; *Arcueil*, au pied des arches, *Longueil*, *Courteuil*, longue ou courte habitation.

Bonneuil, arrondissement de Pontoise, est également dans un sol fertile. Celui des bords de la Marne doit cet avantage à sa situation dans une vallée arrosée et fertilisée à la fois par les alluvions et les eaux de la Marne et du Morbras, petit affluent dont nous reparlerons plus loin et qui descend des confins de la forêt d'Armainvilliers, située à quelques lieues de là, vers l'est. On prétend qu'autrefois ce ruisseau confluait plus haut, au pied de Sucy, et que le fossé profond qu'il parcourt sur le territoire de Bonneuil est un ancien embranchement de la Marne, peut-être un de ses anciens cours. Il forme avec le lit actuel de cette rivière une île étendue qu'on appelle Ile Barbière. L'abbé Lebeuf suppose que ce nom est venu des barbares qui y séjournèrent ou de la barbarie qu'on apporta a y exterminer des combattants malheureux, au sein de leur dernier refuge. Si cette assertion pouvait être fondée, il faudrait conjecturer que ces combattants furent poussés et massacrés en ce lieu par les Romains après la réduction de la forteresse qu'ils occupaient à Saint-Maur. Mais disons plutôt, que le nom de Barbière vient d'un tumulus, *bez*, *tombe* ou *bière*, appelé en certains lieux *bi* ou *vi*, *motte*, *montjoie*, *mallus* ou *mall*, etc., c'est-à-dire monticule de forme conique ou lingamique, auprès duquel se tenaient les plaids, où se rendait la justice devant le peuple assemblé dans les temps primitifs. De Barbez ou Berber, mot ancien qui signifie deux fois homme, c'est-à-dire le *verpum*, le *bi*, *vi* ou *bez*, par excellence, on a fait

Barbière, mot peut-être composé de *Barb*, homme et de *Ière*, terre, et signifiant l'hermaphrodite mystique, l'Ioni Linga ou conjonction des deux principes, l'actif et le passif. La pierre Barbière, tel est le nom d'un immense dolmen, recouvrant sans doute comme d'habitude un tombeau, et qui s'élève sur le territoire de la commune de Crossac, arrondissement de Savenay, Seine-Inférieure. Ce qui donne une apparence de fondement à l'opinion que nous émettons ici, c'est qu'au temps de la domination franke, des plaids avaient lieu à Bonneuil, probablement à côté du Barbez, Barbière ou mall de cette localité. On voit par des titres du temps qu'un *placitum* (plaid) de leudes et d'évêques fut tenu, en 616, à Bonneuil, par Clotaire II, sous la présidence de Warnachaire, maire du palais. La légende de Saint-Merry raconte que ce pieux confesseur de la foi, passant à Bonneuil en 685, y demanda et obtint la grâce de deux voleurs qui venaient d'y être condamnés à mort. On peut supposer que les plaids avaient lieu sur le point de l'île où s'éleva pendant longtemps un potèau ou pilier seigneurial, dit poteau de Bretigny à cause qu'il s'élevait au milieu de cet ancien domaine de l'abbaye des Fossés qui, nous l'avons dit, s'étendait sur la rive gauche de la Marne, au bas de Sucy (XVI).

Ces sortes de piliers, par leur forme, rappelaient pour la plupart les antiques simulacres du Verpum, simulacres consacrés, au pied desquels avaient lieu les serments, les contrats, les sentences judiciaires. Ils sont demeurés sous le nom de *perrons* à Liége et autres villes de la Belgique. (Voyez notre notice sur Vincennes dans le présent ouvrage, et notre *Histoire du Monde primitif considéré dans les Monuments de son Culte.*)

Peut-être que le tumulus qui a donné son nom à l'île Barbière s'élevait au lieu dit Bretigny. Si, comme nous venons de le rapporter, la Marne, autrefois, suivait le cours du Morbras ou plutôt, comme nous l'avons dit à la fin du chapitre I, allait joindre la Seine à Villeneuve-Saint-Georges, la presqu'île Saint-Maur s'en allongeait d'autant de ce côté

et alors on expliquerait la présence à la Varenne-Saint-Hilaire, tout près du *Barbez* ou tumulus consacré de Bonneuil, d'une nécropole celtique, d'un cromleck et autres monuments de l'âge de pierre, selon la description qu'en a donné M. Leguay. (Voyez plus haut l'appendice du chap. I.) Ces monuments, selon l'usage, se touchaient, se faisaient suite ou s'avoisinaient comme nous l'avons démontré ailleurs. (Voir nos *Recherches sur le Culte de la Pierre.*)

Au temps où se tinrent, sous la présidence du maire du palais Warnachaire, les plaids de Bonneuil, les rois mérovingiens avaient dans cette localité une *villa regia* ou Burg royal.

Nous avons cité, en parlant de l'abbaye des Fossés, deux diplômes datés de Bonneuil, en 848. En 856, Charles le Chauve y convoqua de nouveaux plaids généraux. Ceci prouve l'importance ou du moins les souvenirs traditionnels qui se rattachaient à cette localité. Déjà les comtes Ivarin et Bernard amenant de Bourgogne des troupes au secours de Louis le Débonnaire s'y étaient arrêtés pour camper.

Lors du retour des restes de saint Louis, rapportés de Tunis par son fils Philippe le Hardi, le cortége, venant de Brie-Comte-Robert, s'arrêta à Bonneuil.

Depuis il y eut toujours une seigneurie à Bonneuil. En 1580, on voit Antoine de Brehault, gentilhomme ordinaire de la maison de la reine, figurer à la rédaction de la coutume de Paris en qualité de seigneur de Bonneuil-sur-Marne. La seigneurie et château de Bonneuil existèrent jusqu'à la Révolution. Le château se composait de bâtiments importants, environnés par les eaux du Morbras attenant à un bois appelé aujourd'hui le *Vieux-Parc*. Il n'en reste plus que des débris, plus une ferme importante avec son antique colombier de forme conique. Ce château et cette ferme, selon toute apparence, avaient été primitivement la *villa regia*, dont nous avons parlé, séjour des rois mérovingiens et carlovingiens, station du convoi funèbre du pieux saint Louis.

Une autre habitation importante de la localité est celle du Raincy qui, avec son parc boisé, s'étend à l'occident du village, le long du Morbras. Elle appartient à la veuve du général Marbot.

On connaît le Raincy de la forêt de Bondy, Ranchy (Calvados), Ranciau-le-Grand (Nièvre), Rancy (Saône-et-Loire), Rence (Ain), les noms de Rance donnés à une rivière de la Bretagne et à une localité du Hainaut Belge, située sur la lisière d'une grande forêt. Cette dénomination vient du celtique et elle a été conservée dans la langue romane. Elle signifie habitation sur la lisière d'un bois, de *rain*, lisière, confins de bois, et de *ciacum*, *cy*, habitation. Dans le midi de la France on dirait *Ranciac*. Le Raincy de la forêt de Bondy était tout naturellement sur la lisière d'un bois. Quant à celui de Bonneuil il fut sans doute ainsi nommé à cause de sa proximité du bois qui est devenu le parc du château actuel de la famille Marbot.

De l'ancien château ou *Villa Regia* de Bonneuil partait une avenue bordée, de chaque côté, d'une double rangée d'arbres, et qui depuis a été replacée en partie plus à l'ouest. Elle coupait l'île Barbière en deux portions et aboutissait à un pont qui faisait communiquer Bonneuil avec la presqu'île Saint-Maur. Auprès de ce pont était un moulin et une habitation, et c'est de là, selon toute apparence, qu'est venu le nom de *Bretigny*, *Bretiniacum*, l'habitation du passage, mot formé de *Brit*, pont, passage en celtique et de *égny*, habitation, l'*ac* des Aquitains, l'*acum* des Romains.

Il y a un acte, de 1226, par lequel Guillaume Marmerel, seigneur de Bonneuil, permit aux habitants de Saint-Maur de passer librement sur ce pont. Les moines du monastère des Fossés le firent détruire. De là des plaintes, des débats dont la trace existe dans le cartulaire de l'abbaye, à la date de 1294. Ces plaintes provenaient en partie des mariniers de la Marne qui se servaient du pont ainsi que des piles, comme d'un pertuis, pour amarrer leurs barques.

Le moulin contigu à ce pont exista jusqu'en 1786, époque

où il fut la proie d'un incendie. Cet antique moulin, appelé depuis Moulin-à-bateaux, a été arrangé en une demeure agréable qui est, dans la belle saison, le rendez-vous des promeneurs, des canotiers et des baigneurs qui vont y savourer les délicieuses matelottes d'un restaurant. On y trouve une barque établissant les communications de la presqu'île avec Bonneuil. Cette localité est en outre aujourd'hui reliée avec Paris et toutes ses banlieues de l'est par la station de Sucy, située à peu de distance dans la vallée.

L'église de Bonneuil, sous l'invocation de saint Martin, date du XIIIe siècle, mais elle a été restaurée. Quoique petite, elle offre des détails soignés.

Là se borne tout l'intérêt qu'offre la petite commune de Bonneuil, village aujourd'hui ignoré du Parisis, qui compte à peine 400 habitants.

XLV

Bry-sur-Marne ou Petit-Bry.

Petit-Bry paraît tirer son nom d'un petit marais formé dans son voisinage par les eaux de la Marne, peut-être à partir de l'endroit où cette rivière fait un coude pour couler de l'est au sud.

Un *bray*, en celtique, en roman *bry*, signifie un marais. De là le nom donné à la province de *Bry* ou *Brie*, pays généralement plat, autrefois couvert d'étangs, de flaques d'eaux, de parties inondées où souvent un sous-sol en glaise empêchait l'infiltration de l'eau et la tenait stagnante à la surface. Plusieurs localités ont tiré leur nom de cette circonstance topographique; on en compte quinze du nom de *Brie*, parmi lesquelles est Brie-Comte-Robert, ville de la Brie, Seine-et-Marne. Il s'en trouve trois du nom de Briel, Brière; quatre de celui de Brienne. On a voulu faire venir

le nom de Petit-Bry, de ***Briva, briga***, pont, à cause d'un petit pont qui y aurait existé, mais nulle part on ne voit la terminaison *g* ou *v* dans l'orthographe de Petit-Bry ; certains titres du moyen-âge l'appellent quelquefois ***Brit***, mais jamais ***Brig, Briv, Bryga, Brugge***, comme les localités qui doivent leur origine à un pont, en France ou en Angleterre, exemples : Brigport, Samarobrives (Amiens), Briva-Isara (Pontoise) Bruges, Sarrebruck, pont sur la Sarre. Presque toutes les localités du nom de Brie ou Bry, en France, sont situées dans des plaines, à côté d'importants marécages, quelques-unes à côté de ruisseaux insignifiants où jamais n'ont passé d'anciennes chaussées, et l'on peut dire cela surtout des Brie qu'on trouve dans les deux Charentes et de Brie-Comte-Robert. On fait aussi venir le mot Bry du celtique ***Briga, Brica***, quelquefois ***Bria*** (Voyez le ***Glossaire gaulois*** de Roget de Belloguet), mots qui signifient une hauteur, un sommet, une forteresse. Mais cela n'est pas vrai pour la plupart de nos Brie. Ce ne l'est pas non plus pour Petit-Bry, qui n'était pas situé sur la hauteur, mais en partie sur une pente, et à quelque distance de son pont actuel, où il n'y avait pas autrefois d'habitations, comme en fait foi l'excellente carte des chasses, dressée au siècle dernier. Ce pont n'est pas très-ancien ; il n'existait pas au temps de l'abbé Lebeuf. La communication de Paris avec la Champagne avait autrefois lieu par Fontenay, Neuilly, Chelles ou par la route qui passait au pont de Saint-Maur, laquelle jetait un embranchement sur Petit-Bry et Noisy par la rive gauche de la Marne. Ceux qui ont voulu faire dériver le nom de cette ville d'un bac qui s'y trouvait pour le transport des voyageurs d'une rive à l'autre, alléguant que le mot ***Brit***, veut dire passage, se sont trompés. Un bac se disait un *par* en celtique et de là est venu le nom de ***Paris***, barque d'Isis, et on ne trouve pas dans la langue celtique que ***Brit*** ait signifié un passage. Selon toute apparence, le petit marais auquel Bry-sur-Marne doit son nom était une portion du *no* ou terrain vaseux de Nogent, ou la vallée, ou le fond autrefois

vaseux qui se trouvait entre le pont actuel, le village, la Marne et l'ancienne ferme dite de la Pointe.

Nous avons parlé de Petit-Bry à propos de l'abbaye des Fossés (V. pag. 64) et alors nous avons vu que Charles le Chauve autorisa Begon, comte de Corbeil, à donner à ce monastère le pont et les vignes qu'il avait à Bry, lequel est désigné dans la charte de donation sous le nom de *Briacum*, c'est-à-dire habitation du marais.

Les seigneurs de Bry sont connus depuis le XIIe siècle. Nous en avons cité plusieurs à propos de l'abbaye de Saint-Maur (Chap. II, pag. 87, 88). Foulques de Bry est nommé comme présent parmi les chevaliers qui furent témoins à l'acte de donation de l'église de la Queue, fait par Valeran de Meulent aux moines de Gournay en 1145. Le même seigneur de Meulent ayant fait un traité avec Louis VII, dit le Jeune, Drogan de Bry, fut au nombre des chevaliers qui confirmèrent ce traité par serment. Quelques années après, un seigneur de Bry eut de graves difficultés avec le seigneur de Glacy à Noisy-le-Sec; le pape Alexandre III, étant à Sens, s'entremit auprès de Louis VII pour l'apaisement de ces difficultés. En 1214, Suard de Bry, chevalier, reconnut que Richilde, son aïeule maternelle, avait légué à l'église de Paris trois arpents de terre pour la célébration de *l'anniversaire* du décès de Thomas son fils.

Vers la fin du XIIIe siècle la terre de Bry passa, par alliance, à Pierre de Pacy, seigneur du Plessier, de Pomponne. Des Pacy elle passa, également par alliance, en 1440, aux Chatillon, bientôt à la famille de Bernardin, dont quelques membres eurent des mausolées dans l'église. Dans le XVIIe siècle, le seigneur de Bry était Mr Ours-François Miron, président aux enquêtes, comme on le voit par l'acte de ratification d'un contrat d'adjudication fait par les commissaires pour la revente du domaine de la haute justice dans Bry-sur-Marne, avec établissement d'un marché par semaine et d'une foire tous les ans au profit dudit Ours-François Miron. — Au XVIIIe siècle, la seigneurie de Bry était pos-

sédée par Mr Nicolas de Frémont, marquis de Rosny, seigneur d'Auneuil, doyen des doyens, maître des requêtes. Son habitation était au bout du village, vers le nord.

Les habitants de Bry qui se voyaient ainsi dotés de foire et marché, pour le plus grand bénéfice de leur seigneur, avaient été astreints auparavant au ruineux droit de prise. En 1404, conjointement avec ceux de Noisy; ils supplièrent le roi de les en exempter. Ils lui représentèrent que Sa Majesté avait dix arpents de prés, et que c'était eux qui étaient obligés de les faucher et voiturer à Vincennes pour la nourriture de ses daims, et que c'était bien assez de cela pour lui payer leur tribut. Le roi accueillit leur requête, à condition qu'ils s'engageraient à cette corvée pour l'avenir, moyennant quoi il leur remit leur droit de prise. On sait que par ce droit la cour avait le privilége de se faire héberger par les localités où elle passait.

Le village de Bry était en partie une dépendance de la paroisse de Noisy-le-Grand. Mais il eut, de temps immémorial, une église qu'on fait remonter à 1254. — Rebâtie en 1610, elle a été restaurée en 1840. Il se trouve au grand autel un tableau de Debroye, excellent peintre. Ce tableau représente les patrons de Petit-Bry, saint Gervais et Protais. On sait que ces deux saints, qui étaient vénérés en ce lieu, ne sont qu'une transformation catholico-payenne des deux dioscures, divinités tutélaires des marins. Cette circonstance montre que Petit-Bry a dû être primitivement une habitation de bateliers. Le peintre Daguerre, inventeur du daguerréotype, qui habita cette commune, fit présent aussi à son église d'un tableau. Il est dans le genre du *Diorama* dont il fut également l'inventeur. La perspective de ce tableau fait du petit édifice où il se trouve une vaste et longue église gothique avec piliers, arceaux, tombeaux de chevaliers et bannières. Daguerre est mort à Petit-Bry en 1851, et on trouve son mausolée dans le cimetière, pilastre porté par un socle de granit qui fut érigé en 1852 par la société libre des Beaux-Arts. Près de là se trouve aussi le tombeau du finan-

cier Silhouette, seigneur du lieu, dont le nom demeura attaché à un genre de dessin reproduisant les ombres appelées silhouettes. Avec Watteau qui, nous le disons plus bas, est enterré à Nogent, voilà bien des amis des arts morts dans un petit recoin de la Marne! Qui sait si leurs esprits ne prennent pas plaisir à se réunir autour des ombrages de la vallée pour y causer encore, art, peinture, silhouettes. Les Esprits ne sont-ils pas les silhouettes de l'autre monde?

A côté de l'église de Petit-Bry se trouve la place du village, espace ombragé de grands arbres, parmi lesquels sont quelques ormes plantés, dit-on, au temps de Sully, le bon seigneur et ministre, qui, près de là, venait s'inspirer dans son domaine de Rosny. Mais ce n'est pas là la seule plantation remarquable du village. Paris y possède une immense pépinière pour l'ornement de ses squares, de ses boulevards, de ses quais et jardins publics. Aussi Petit-Bry peut s'appeler la vallée des beaux ombrages. On les retrouvait dans son ancien château, propriété du baron Louis, puis, après lui de ses nièces, Mlles de Rigny. En ces derniers temps, ce domaine a été considérablement diminué par les ventes partielles qui ont été faites du parc, et qui y ont donné naissance a un grand nombre de villas; la principale et la plus remarquable appartient à un industriel de Paris, M. Devinck.

Comme il était beau, vivant, varié, riche, ce village de Bry-sur-Marne en 1870! Quel contraste après les journées sanglantes du 30 novembre et du 2 décembre de la même année! Qu'on lise à ce sujet ce que nous en disons dans le chapitre VII, a propos des batailles de Champigny et de Villiers-sur-Marne! Oh! la guerre, la guerre! présent le plus funeste que puisse faire aux peuples aveuglés la vengeance céleste!

Petit-Bry a une population d'environ 1,000 habitants. Les recettes du budget communal s'y élèvent à 10,000 francs. Il s'y trouve un bureau de distribution de poste; outre une salle d'asile et les deux écoles communales de filles et

garçons, il y a encore une communauté de sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, dirigeant une école publique de filles. Le dénombrement de l'élection de Paris, imprimé en 1709, y marquait cinquante-six feux; le dictionnaire universel de la France, en 1726, 274 habitants. Dans la description du royaume, de 1745, on y voit 59 feux. La différence avec la population d'aujourd'hui est très-notable comme partout ailleurs. Mais aussi depuis, il y a eu cet affreux 89, voué à toutes les haines cléricales et féodales.

Il a été fait en ces derniers temps des découvertes paléontologiques importantes sur le territoire de cette commune. D'abord, la molaire d'une mâchoire inférieure de l'éléphas primigenius ou mammouth, animal dont les ossements ont été aussi retrouvés près le cimetière de Saint-Maur; puis des ossements de chevaux et de bœufs de la même époque, retrouvés à côté du tournant de la Marne, entre cette localité et Nogent. Un peu plus loin, sur le territoire de Neuilly-sur-Marne, M. Lalanne, inspecteur des ponts et chaussées, a retrouvé des ustensiles divers, des silex dans des sépultures, mêlés à des débris humains. Ils sont décrits dans l'ouvrage de M. Belgrand ci-dessous cité. (LII.)

Note sur Noisy-le-Grand.

Nous avons dit que le village de Bry était en partie une dépendance de la paroisse de Noisy-le-Grand. Toute la rue, qui commence vers le midi, après l'église de Bry, était de Noisy pour le spirituel. Mais, en 1706, par accord de l'évêque de Paris et du prieur de Saint-Martin de Paris, gros décimateur de la paroisse de Noisy, les maisons de cette rue en furent distraites et rattachées à l'église de Bry, à charge pour le curé de payer dix livres chaque année à celui de Noisy et à la fabrique, cinq livres à celle de Noisy.

Cette circonstance, jointe à la proximité et à l'importance du village de Noisy-le-Grand, nous engage à donner une notice sur cette commune.

Noisy-le-Grand, comme tous les autres Noisy qui existent en France, en latin *Nucetum;* comme Noiseau, Noisiel, Noison, Noizay, Noizé, semble tirer son nom des noyers qui croissaient primitivement sur son territoire. Ce village, qui s'élève au haut d'une pente rapide que baigne la Marne est très-ancien. Le roi Chilpéric Ier y eut une *villa regia* (habitation royale). Grégoire de Tours raconte un fait tragique qui s'y accomplit de son temps. Ennemie des enfants que son mari avait eus de ses premières unions et notamment de Clovis, l'affreuse Frédégonde, femme de Chilpéric, trama sa perte. Elle profita d'un séjour que le jeune prince vint faire à quelque distance de là, à Chelles, principale demeure du roi, pour le perdre dans l'esprit de son père sur lequel cette femme diabolique avait un tout-puissant empire. Elle lui persuada que son fils voulait lui ravir la couronne avec la vie. Chilpéric, égaré, furieux, ordonna qu'on se saisisse de son fils et qu'il fût mis à la discrétion de la reine. Celle-ci l'envoya étroitement garotté à la *Villa regia* de Noisy. Là, elle le fit assassiner et persuada à son père que lui-même avait attenté à ses jours. Le cadavre fut enterré nuitamment sous la gouttière d'une chapelle de l'église; mais bientôt, craignant que Chilpéric, mû par un avertissement de conscience et un reste d'affection pour un fils, son unique héritier, ne voulût voir son cadavre et lui faire donner une sépulture digne de son rang, elle ordonna qu'on le jetât à la Marne cousu dans un sac. Le flot de la rivière emporta ces sanglantes dépouilles jusqu'au pied du village de Nogent où un pêcheur les trouva dans un filet qu'il avait tendu. Celui-ci, voyant le cadavre d'un jeune homme portant une longue chevelure, ornement qu'il n'était permis qu'aux nobles de race franke de porter, jugea qu'il appartenait à un prince du sang royal. Il le tira sur le rivage et l'y enterra secrètement après avoir recouvert son visage de gazon. Chilpéric étant mort quelque temps après, assassiné à son tour par les soins de Frédégonde, son frère Gontran, qui avait affectionné son fils, fit des perquisitions

pour connaître le lieu de sa sépulture. Le pêcheur alors révéla ce qui était arrivé. Gontran fit exhumer le corps de son neveu et lui fit faire de magnifiques funérailles. L'évêque de Paris vint lui-même avec son clergé chercher à Noisy les restes du malheureux prince et les accompagna jusqu'à l'église de Saint-Germain-des-Prés où ils furent inhumés. Tels sont les faits émouvants qui ont rendu la commune de Noisy célèbre dans notre histoire. Mais il n'y reste plus aucun vestige de la *Villa regia* des princes francs; une avenue seule du village a gardé le nom de Chilpéric.

Les moines du prieuré de Saint-Martin de Paris ont joui pendant plus de 600 ans de la seigneurie de Noisy-le-Grand. Ils la vendirent, en 1709, au fameux Paul Poisson, dit Bourvalais, pour la somme de cent mille livres. Bourvalais fit bâtir un château dans cette propriété et la céda ensuite au duc de la Vallière. Ce château, qui était fort beau, est maintenant détruit. Le parc a été morcelé. Sur son emplacement se sont élevées de magnifiques villas, disséminées sur les différents gradins du coteau de la Marne, très pittoresque en cet endroit. Des maisons de campagne importantes s'élèvent sur d'autres points du territoire. L'une d'elles apparnait au brave général Morand, mort glorieusement sur le champ de bataille d'Austerlitz. Dans une autre habitèrent le vicomte de Beauharnais et sa femme, Joséphine de Tascher de la Pagerie, plus tard impératrice des Français. Leur mariage fut célébré à Noisy, en 1779, et c'est là que le prince Eugène et la reine Hortense, sa sœur, habitèrent pendant leur jeune âge.

On trouve à Noisy le haras de Villeflin, situé à l'endroit de l'ancien fief seigneurial de ce lieu, et le jardin de M. Alexandre, horticulteur distingué. Le sol est abondant en produits. On y exploite des pierres dites caillasses, propres à l'entretien des routes. Il y a une fabrique de passementerie. L'église a été bâtie au XIIe siècle et on y remarque le beau style gothique du chœur et de la chapelle de la Vierge, un clocher en pur style roman, et un tableau attribué à Lebrun.

En 1060, Noisy, toujours domaine royal comme au temps de Chilpéric, fut donné par Henri Ier au monastère de Saint-Martin-des-Champs de Paris, qu'il avait fondé. Dans l'acte de donation, Noisy est qualifié : *Super Maternam fluvium cum omnibus reddibitur terræ, silvæ et redibitionibus vinearum atque pratorum.* Cette charte spécifie en particulier un bois et des redevances sur les vignes et les prés. Noisy était donc alors plus boisé qu'aujourd'hui. On n'en peut douter en lisant un acte de 1258 par lequel Amalric Meulent de la Queue, homme d'armes, rendit hommage au prieur de Saint-Martin pour le quart du prix de la vente de la forêt de Noisy-le-Grand. En 1135, le prieur de Saint-Martin avait acheté la *gruerie* de Noisy. Ce droit forestier montre que le bois de cette commune avait quelque importance.

En 1706, comme nous l'avons dit, les religieux du prieuré de Saint-Martin vendirent leur terre ou baronnie de Noisy à Paul Poisson de Bourvalais, avec permission du roi, pour le prix de 100,000 livres, avec une partie desquelles ils bâtirent les maisons voisines de leur église sur la rue. Il ne leur restait plus, au moment de la Révolution, qu'une belle et grande ferme dans le haut du village. Au XVIIIe siècle, la terre de Noisy appartenait, comme on l'a vu, au duc de la Vallière.

Les moines de Saint-Maur, les templiers et les religieuses de Malnoue eurent aussi des biens et bénéfices à Noisy-le-Grand.

XLVI

Champigny.

Nous avons dit que ce village, comme une foule de localités du même nom qui existent en France, comme tous les Champagnac, Champagny, signifiait habitation des champs.

La terminaison *igny, inny*, identique de signification à

celle de *ac*, habitation, dont les Romains ont fait leur acum, se retrouve souvent dans le nom des communes du nord de la France, exemples : *Bellignies*, habitation de Belen, Belesm, *Isigny*, habitation d'Isis, *Bovignies*, habitation des bouviers, *Ostergnies*, habitation de l'*Oster* ou est, etc., etc.

Dans le midi de la France, on dirait Bellignac, Isignac, Bovignac, Ostergnac, etc.

Ce village, dont le sol est généralement fertile, porte bien son nom et il a conservé dans le Parisis, si transformé de nos jours, un caractère tout particulièrement rustique. Nous en avons parlé au chap. II de cet ouvrage, page 62, et nous avons dit qu'il fut un des domaines primitifs du monastère des Fossés. Il s'y trouve d'abondants vignobles, procurant un vin légèrement incisif, bien goûté dans les chaleurs de l'été, à cause de l'acide carbonique qui s'en dégage et qu'on nomme pour cette raison *picolo*. Très-peu prisé aujourd'hui, ce vin, comme ceux d'Argenteuil et de Suresne (V. pag. 129), avait de la réputation autrefois.

La *Chronique scandaleuse*, p. 412, fait mention du vin de Champigny, que l'on vendait autrefois fort cher. Déjà alors les vignobles et prairies de ce lieu passaient pour les promenades les plus agréables des environs de la capitale.

En 1709, il y avait en ce lieu 175 feux, et 492 en 1726. Doisy, dans son *Dénombrement du royaume*, en 1745, donne à Champigny 154 feux. Il y a aujourd'hui 2,400 habitants.

Les actes de l'état civil y remontent à 1552.

L'église, comme celles de Nogent-sur-Marne et de Gentilly, est dédiée à saint Saturnin. Elle est du XIIIe siècle, d'après des indices qui se reconnaissent à la porte, et au travail des galeries de la nef. On distingue, dans ces galeries, un travail plus délicat et moins serré, à mesure qu'il approche de la porte. Dans le chœur se trouvait le mausolée du célèbre M. de Pontis, chef d'escadre sous Louis XIV, qui se rendit acquéreur du château de Champigny, et y mourut en 1707.

On voit déjà, dans le XIe siècle, la cure de Champigny à la collation de Saint-Martin-des-Champs de Paris. L'abbaye de Saint-Denys y avait une part dans la dîme et des biens dont une partie provenait d'un échange fait avec l'abbaye de Saint-Maur. Nous avons vu, en parlant de ce monastère, que le domaine de Champigny lui avait été donné lors de sa fondation. Au XIIIe siècle, elle y avait encore des *hôtes*, c'est-à-dire des hommes habitant sur son domaine.

Deux chapelles furent érigées dans l'église de Champigny, dès les premiers temps, celles de Saint-Jacques et de Notre-Dame. Des actes existent, relativement à ces chapelles, à partir du XIIIe siècle. En 1200, Terric, chanoine de Bourges, et ses deux frères, Pierre, curé de Saint-Jean, en Grèce, et Jean, prêtre, obtinrent le consentement du curé de Champigny pour la fondation d'un chapelain à l'autel de Saint-Jacques, dans l'église de Saint-Saturnin, et qui devait être nommé par le prieur de Saint-Martin-des-Champs. Ce chapelain fut tenu, par serment, de résider sur les lieux, d'être soumis au curé pour tout ce qui regardait les droits curiaux, de ne recevoir aucun legs ni offrande sans son agrément, mais seulement les fonds que l'on voudrait lui donner pour augmenter ses revenus. Le chapelain ne pouvait, en outre, célébrer la messe qu'après celle de la paroisse, sauf permission du curé. Tous les jours, il devait assister à l'office de l'église et dire la messe pour les ancêtres des fondateurs et pour ces derniers, lorsqu'ils seraient morts. Les trois frères assignèrent, pour la fondation, quatre arpents de terre labourable situés vers la fontaine de Luat, et un demi arpent de vignes, en deux pièces, à Champigny, avec huit arpents de pré en plusieurs pièces. Guillaume, prieur de Saint-Martin-des-Champs, accorda à la même chapelle le droit de prendre chaque année trois muids de vin dans la dîme de Champigny, après que le curé aurait prélevé les deux siens. Renaud, qui fut institué le premier chapelain, y ajouta une terre qu'il avait près du Luat, contiguë aux quatre arpents en-dessus Champigny, et un demi ar-

peut de pré, à la *prée* ou prairie (1), de plus, une fosse à poisson qu'il avait proche le village (2), et une maison qui était située près de l'*Atrium* (3). L'abbé Lebeuf, de qui nous tenons ces renseignements, dit qu'il les donne afin de que l'on sache qu'il ne fallait alors, pour la nourriture et l'entretien d'un chapelain, que douze à quinze livres, ainsi qu'on le voit par d'autres actes, et à combien peu étaient évaluées les denrées qui provenaient des terres, des vignes et des prés. La chapelle existe encore sous le titre de Saint-Jean et Saint-Jacques.

La chapelle de Notre-Dame fut fondée quelques années après par les mêmes frères, avec des clauses et conditions à peu près identiques, si ce n'est qu'on voit que le chapelain devait servir de vicaire en l'absence du curé ; que si on lui faisait un legs dans la paroisse, la moitié appartenait au curé ; qu'il ne pourrait jamais se rendre fermier de l'église ni de l'autel de Saint-Jean et Saint-Jacques. Les deux fondateurs lui assignèrent une maison avec son *pourpris* (clôture attenante) dans l'*atrium* de Champigny, quatre arpents de blé *in valle Root*, deux arpents de vignes, quatre de terres labourables et deux livres une fois payées pour acheter encore des revenus. Le tout fut autorisé par une charte de Pierre de Nemours, évêque de Paris, vers 1210. Cette chapellenie existait encore au XVIIIe siècle.

Il y avait des seigneurs à Champigny au XIIIe siècle,

(1) Ce lieu est désigné le plus souvent sous le nom de presles ou grande prairie.

(2) C'est probablement l'île et le lieu dit les *Gords*; nous avons expliqué ce que ce mot signifiait. (Voyez page 125.)

(3) On est tout étonné de retrouver cette expression et un lieu de ce nom dans une localité de France au moyen âge. Par extension, on aura sans doute appelé ainsi une espèce de forum ou lieu couvert en toit plat, soutenu comme l'atrium par des colonnes, où avaient lieu les marchés, les réunions publiques de la localité. A ce sujet, voyez le *Dictionnaire latin* de Freund. Il y avait, en effet, un marché couvert à Champigny. Il existait à l'angle de la grande rue de Paris et de la rue de l'Église. On en a fait depuis une maison à usage de restaurant et de marchand de vins.

comme on le voit par divers actes. L'un d'eux, Tristan, chevalier, bon voisin des moines de Saint-Maur, obtint d'eux, en 1294, le consentement de faire dresser à Champignelles, dans l'eau qui leur appartenait, un *banneton* (étal à poisson).

En 1331, les chartreux de Paris firent acquisition de la terre et fief de Champigny, pour emploi de la somme de mille florins que maître Florent, archidiacre de Maestricht, leur avait donnés de son vivant. Depuis, elle passa au sieur de la Rivière, qui en fut dépossédé par Henri V, roi de France et d'Angleterre, à cause de sa fidélité à l'infortuné Charles VI et à son fils Charles VII. En 1465, Charles de Melun, chambellan du roi Louis XI, bailli de Sens et d'Évreux, en était seigneur, lorsque son gracieux et doux maître lui fit couper la tête pour crime de trahison. Depuis cette époque, la terre passa en diverses mains. Au XVIIIe siècle, elle appartenait à Jean Bochart, maître des requêtes, de la famille duquel est sorti un capucin, homme de lettres qui s'est fait connaître sous le nom d'Honoré de Champigny.

On lit dans le *Journal de Charles VI* que le vendredi-saint de l'an 1419, les Armagnacs mirent le feu au fort de Champigny, brûlant femmes, enfants, bestiaux, grains, et perçant de lances les hommes qui se sauvaient du feu. Hélas, de nos jours, ce pauvre village devait subir des sinistres plus grands encore !

On le verra par notre récit des mémorables journées du 30 novembre et du 2 décembre 1870 ; 74 maisons devaient y être détruites ; des milliers de cadavres devaient engraisser les champs qui avoisinent un monument funèbre, érigé en ce lieu le 2 décembre 1873. François Ier, en 1545, permit aux habitants de se clore de murailles, en s'imposant pour cela les contributions nécessaires. Il leur permit, en outre, d'établir un marché, le jeudi de chaque semaine et de construire une halle à cet effet. Charles IX confirma l'établissement de ce marché en 1563 et, de plus,

accorda l'établissement de deux foires par an, à savoir : l'une lors de la dernière férie de la Pentecôte, et l'autre à la seconde férie de la Toussaint. Cette dernière foire est encore très-suivie.

Le hameau de *Cœuilly*, situé à l'est de Champigny, existait déjà au XIIIe siècle. L'abbaye de Saint-Maur y posséda des bois, plus une petite cense avec une justice. Une partie des bois s'appelait *nemus Ogeri*, le *nemus ou bois sacré d'Oger*. On voit par le cartulaire de cette abbaye que les religieux achetèrent, en 1267, de Jean de Champigny, et autres neveux de Manassé, curé d'Amboïle, les bois contigus, et ensuite, en 1273, la pièce plus particulièrement appelée *nemus Ogeri*. Les titres d'acquisition appellent Cœuilly *Cuilliacum* (1).

Il est aussi fait mention du même lieu dans le cartulaire de la Sorbonne. On y lit, à la date de 1240, un acte d'acquisition de vignes situées *inter Cuilliacum et Champiniacum*, et de quelques bois dont l'un était *in censuris Roberti de Cuilliaco*. En 1695, Mme de Boislive, veuve de M. de Bully, était dame de Cœuilly ; c'est encore à une dame de Bully qu'appartient aujourd'hui le château et la terre du lieu. Il s'élève sur une hauteur environnée de vergers, parcs, bois emmuraillés. A côté de ce parc, à l'est, se trouve un bois fort giboyeux, appelé *Bois-l'abbé*, et qui a été probablement appelé ainsi de ce qu'il appartint à l'abbaye de Saint-Maur. C'est sans doute là l'ancien nemus Ogeri dont il a été parlé.

Au bas du parc de Cœuilly, vers Champigny, se trouve une fontaine abondante dont les habitants de Cœuilly ont fait un lavoir. Cette source, assure l'abbé Lebeuf, a été appelée improprement fontaine du Buat dans certaines cartes, et n'est autre que la fontaine de Luat dont il a été parlé plus haut, en tête de cette notice. Elle donna naissance à un ruisseau que l'on conjecture être le même que

(1) *Culliacum*, lieu propice à la culture des choux, telle paraît être l'origine du nom de Cœuilly.

celui de Bonivaux, dont il est question dans un acte de 1480, que le même abbé Lebeuf a compulsé.

Il s'y trouvait alors attenant, un vivier. Ce cours d'eau se joignant un peu plus bas à celui de Villiers, forme le ruisseau des *Richardes* ou de la *Lande*, qui court se jeter dans la Marne à Champigny, après avoir côtoyé un bois, dit du *Plant*, où se sont élevées en ces derniers temps de nombreuses maisons de campagne. Le vallon du ruisseau de la *Lande*, le bois du Plant sont devenus célèbres en ces derniers temps. Là, eut lieu une des phases les plus meurtrières des batailles de Villiers et de Champigny. (Voyez plus loin, ch. VII.)

Revenons maintenant à Champigny, et établissons des considérations curieuses comme nous l'avons fait pour d'autres localités, notamment pour Créteil. Elles serviront à démontrer l'ancienneté de ce village qui, selon nous, a dû exister au temps des Romains.

D'abord, ce qui nous a frappé dans l'église de Champigny, est une statue de saint Vincent, l'un des martyrs honorés en ce lieu. Cette statue, d'après un type sans doute conservé dans les souvenirs traditionnels, porte en main une grappe de raisin, et les vignerons du lieu ont toujours le soin de la couronner de pampres verts. Cela sans doute existe en vertu d'une habitude qui s'est transmise de génération en génération, et dont la signification échappe certainement aux vignerons actuels de Champigny. Nous avons dit, en plusieurs endroits de cet ouvrage, que ce saint Vincent, pas plus que saint Denys n'a jamais existé ; qu'il n'est qu'une personnification catholico-payenne du puissant Dyonysius ou Bacchus, dieu du vin, dont le culte fut propagé en Gaule au temps où l'empereur Probus y replanta partout la vigne. *Vincent*, *Vicentia*, comme nous le disons à l'article Vincennes, n'est qu'une contraction du mot *vicenne*, dans lequel on a fait entrer comme préfixe le nom du vin, *vinum*, attribut des dieux générateurs, de Bacchus, notamment. Nous prouvons exactement ce fait

dans nos *recherches sur le culte des dieux générateurs transformés en saints du christianisme*. Au commencement de cette notice, nous avons parlé du vin de Champigny qui était autrefois en réputation. De même qu'à Villiers-sur-Marne, endroit vignoble dont la fête patronale tombe à l'époque où l'on célébrait les Dionysiaques, il y avait un clos encore appelé bois Saint-Denys, c'est-à-dire de Bacchus, de même à Champigny, le coteau le plus vignoble s'appelle le coteau Saint-Denys, Champ-Saint-Denys (ou de Bacchus).

Mais ce n'est pas la seule particularité qu'offre l'église de Champigny. Elle est dédiée à Notre-Dame et à saint Saturnin. On y voit dans les vitrages et ailleurs l'image de ce saint avec le bœuf son attribut. Or, saint Saturnin n'est qu'un de ces saints douteux imaginés dans le but de faire substitution à une divinité payenne. Nous disons qu'il n'est que la transformation du personnage de Saturne, et comme Saturne était adoré en beaucoup d'endroits, de là plusieurs saints Saturnin, dont les légendes, au dire de Dom Baillet, n'offrent pas de grandes garanties d'authenticité et de vérité. Que de bons chrétiens de ce nom aient été martyrisés, il est possible; mais nous soutenons qu'à Champigny, il y a toute évidence que la dévotion à saint Saturnin y est venue du culte de Saturne, établi en cet endroit au temps des Romains. Expliquons-nous.

Le culte de Saturne était très-ancien et répandu, ainsi que celui de son parèdre la déesse *Ops* ou la Terre, la Notre-Dame primitive.

Il exista dans presque toute l'Italie qui fut primitivement appelée *Saturnia*, et ce dieu a donné son nom à beaucoup de lieux très-anciens. Les Romains durent l'apporter en Gaule. Ce dieu était surtout considéré comme dieu de l'agriculture, et, outre le bœuf, il avait pour attribut la faucille. On lui attribuait toutes les principales inventions de l'agriculture, notamment celle du fumier. A Rome, on disait de ceux qui, fidèles à l'ancienne coutume, vivaient de la culture des champs, qu'ils restaient seuls de la race du roi Sa-

turne. Partout et toujours, son nom apportait avec lui l'idée de culture et d'heureuse récolte. A ce nom se rattachaient tous les vieux souvenirs de prospérité et d'abondance que le peuple romain avait conservés, comme tous les autres peuples, souvenirs auxquels s'attachent surtout ceux qui souffrent et qui travaillent. Son culte était lié par l'habitude et l'ancienneté à ceux d'Hercule et de Janus, et le temple qu'il avait à Rome passait pour avoir été bâti par l'un ou l'autre de ces personnages mythiques. Ce temple était commun à Saturne et à Ops, c'est-à-dire aux génies masculin et féminin de la terre réunis. Les marchés aux denrées, la vente et les jours de marché eux-mêmes, étaient consacrés à ce dieu. Les *Saturnales*, fêtes de Saturne, tombaient au mois de décembre. C'est à pareille époque qu'on a placé la fête de saint Saturnin de Crète et de Rome. Parfois Ops, la femme de Saturne, s'appelait *Lua Saturni*. C'était au dire de Varron et d'Aulugelle, une des plus vieilles divinités romaines. Elle prenait en différents lieux le nom de Lua Mater. Comme Ops et Rhéa elle passait pour la mère de Jupiter, pour une des plus puissantes déités qui président aux destinées humaines. (Voyez Preller, *les Dieux de l'ancienne Rome.*)

Eh bien! toutes ces circonstances du culte de Saturne et de son parèdre, s'adaptent parfaitement au village de Champigny. Nous avons vu que ce village est très-ancien. Compris dans le domaine primitif de l'abbaye des Fossés, il avait dû faire partie de celui du collége de Sylvain et exister au temps des Romains. Son nom latin de *Champiniacum*, habitation des champs, montre qu'alors c'était une agglomération agricole. Le terrain, compris entre les landes et marais de la Brie et les sables de la Varenne, y offrit primitivement des parties fertiles, soit dans la vallée de la Marne, soit plus haut, sur les champs de la rive gauche, que l'on dut naturellement mettre en culture. L'existence du dieu de l'agriculture en ce lieu s'explique donc tout naturellement. A ce dieu des marchés se rattacha sans doute le forum ou péristyle couvert qui, sous le nom d'*atrium*, existait

encore en ce lieu au moyen âge. (Voyez plus haut.) ***Lua Mater***, de même que toutes les déesses mères ou épouses avait toujours un oratoire, un lieu consacré, peu loin de celui du dieu dont elle était le parèdre, surtout auprès d'une fontaine. Nous prétendons que c'est d'une telle circonstance qu'est venu le nom du ruisseau et de la fontaine de Lua (1), dont il a été parlé ci-dessus, qui existait sous ce nom au moyen âge, et qui existe encore.

XLVII

Charenton, Conflans et les Carrières de Charenton

Le mot *Kar*, *Char*, *Charette*, *Carette* est un ancien mot commun à plusieurs langues primitives. Il paraît avoir servi dans la dénomination des communes de *Carentan*, *Carency*, *Carenton*, *Charentay*, *Charentenay*, *Charette*, *Charrey*, *Charentonnay*, etc. La *Charente*, rivière navigable sur la plus grande partie de son cours, paraît tirer son nom de ce

(1) Il y a en France une dizaine de localités du nom de *Lua*, *Luat*, *Luart* ou *Luant*. Il y a Luant, canton de Châteauroux ; Lua (Marne) commune d'Ablois, arrondissement d'Épernay ; Luat (Eure-et-Loire) commune de Vésigny ; Saint-Christophe-du-Luat (Mayenne) ; Fresnoy-le-Luat (Oise) près Nanteuil-le-Haudouin, où se trouve le mont Luat ; Luat (Seine-et-Marne) commune de Neuville, près Nemours ; Luat (Seine-et-Marne) commune de Vaudoy, arrondissement de Provins ; Luat (Seine-et-Oise) commune de Piscop, près Écouen ; Luat-sur-Vert (Eure-et-Loire) commune de Vert-en-Drouais, arrondissement de Dreux. Le nombre des fontaines dites de Lua est très-grand. Relativement à Luart (Sarthe), appelé aussi autrefois le *Pin*, *pinus*, sous le patronage de la Vierge et de saint Jean, voici ce que dit l'historien de ce département, M. Pesché : «Ce n'est que dans le XVII[e] siècle que la paroisse du Luard, qu'on appelait alors le *Pin*, a pris son nom actuel de son principal fief, sans doute remplacé par le hameau actuel des Luards, situé sur le territoire de Dollon.» Nous montrons dans notre ouvrage sur le Culte de la pierre, que dans ce village existe un monument important de ce culte, culte qui fut lié à celui des divinités primitives comme l'était *Lua*. Cette circonstance avec le mot *pin* appliqué souvent aux menhirs, symboles du principe actif, dont Lua était un des parèdres passifs, jette un jour curieux sur cette dénomination de Lua appliquée à certaines fontaines et à des communes ou hameaux. Le Luat était une seigneurie au nord de Saint-Brice, près Écouen, sur la paroisse de Piscot, où sourdit une fontaine.

qu'elle ***charroya***, dès les plus anciens temps, de nombreux bateaux. La Seine et la Marne durent charroyer aussi beaucoup de bateaux au lieu dit Charenton, et une agglomération de charretiers dut s'y établir de bonne heure pour voiturer le chargement de ces bateaux sur les terres de l'Ile-de-France et contrées adjacentes. Ils devaient les passer d'une rive à l'autre à l'aide du pont qui, de temps immémorial, a toujours existé en ce lieu.

On croit que du temps de Jules César ce pont existait déjà, du moins on est porté à le croire, vu la promptitude avec laquelle les troupes de Labiénus, l'un de ses lieutenants, après avoir rencontré les Gaulois fortement retranchés sur la rive gauche, allèrent repasser la Seine à Melun, surprenant un passage qui leur permit d'attaquer Lutèce par la rive droite. On en conjecture que ce passage ne pouvait être que celui de Charenton.

On a la preuve certaine que le pont de Charenton existait au VII[e] siècle, par un passage de la vie de saint Merri où il est appelé *pons Carentonnium*. Le pieux ascète le traversa lorsqu'il se rendit d'Autun, sa patrie, pour aller vivre en hermite auprès de Lutèce, dans un bois où on lui éleva, depuis, une église, l'église de Saint-Merri. Alors le pont était construit en bois. On voit, par les *annales* de Saint-Bertin, qu'en 865 il existait encore et qu'il avait été construit ou réparé par les habitants du lieu. Bientôt il fut rompu par les Northmans. Charles le Chauve ordonna qu'il fût rétabli par des ouvriers qu'il fit venir dit-on de loin, afin de bâtir des forteresses sur la Seine. En ce temps, les pauvres Gaulois, abaissés, avilis par les Franks, conquérants du pays, ne savaient plus résister contre les envahisseurs que derrière les abris d'une forteresse, heureux quand ils pouvaient s'y défendre avec succès, comme le firent à Paris le comte Eudes et l'évêque Gosselin. De tout temps, Paris a toujours su se bien conduire contre les étrangers. Mais il n'en était pas ainsi de nos rois. On dit qu'un jour Charles le Chauve donna 500 livres à une bande de Northmans pour qu'elle

quittât les rives de la Somme et marchât contre une autre bande qui ravageait les bords de la Seine. Mais les Barbares, au lieu de se combattre, firent leur jonction. C'est alors qu'ils vinrent, comme nous l'avons dit, à l'abbaye de Saint-Maur et aux bords de la Marne qu'ils ravagèrent. Il fallut que le roi Charles s'armât d'énergie et levât des troupes. Il les surprit et les cerna entre Charenton et Saint-Maur, et les obligea, par capitulation, à relâcher leurs prisonniers. Charles le Gros, après lui, devait acheter la retraite des pirates à prix d'argent; ce furent les cinq milliards de ce temps; pauvre vaillant peuple gaulois!

Les évêques de Paris, qui furent les plus anciens seigneurs de Charenton, avaient le droit de péage sur le pont et ce n'était pas un petit revenu, car c'était un lieu de passage très-fréquenté où aboutissaient dans la capitale tous les voyageurs et marchandises du sud-est de la France. Aussi en avait-on fortifié les abords. Une tour réputée inexpugnable y avait été construite. Cette tour, avec le pont, joua un grand rôle dans les guerres civiles de la France des XVe et XVIe siècles.

Elle tomba au pouvoir des Anglais lorsque ceux-ci, assistés de grands seigneurs traîtres à leur patrie, s'emparèrent de Paris. En 1420, Henri V, le roi de ces envahisseurs, qui se faisait appeler roi de France et d'Angleterre, se rendant à Troyes pour y épouser Catherine de France, séjourna à Charenton, et l'on voit par la chronique du temps qu'il y reçut quatre charretées de *moult bon vin* que lui envoya la ville de Paris. Sans doute que ce furent les charretiers du bourg de Charenton qui charroyèrent ces charretées. Cela nous rappelle 1870 et les pauvres paysans des environs de Paris apportant à Versailles de quoi mettre en goguette l'empereur Guillaume et autres grands buveurs germaniques.

Les Anglais, campés à Charenton comme à Paris, en furent délogés en 1436 par Ferrieri, capitaine de Corbeil. C'était au moment où Charles VII, sous l'impulsion de

Jeanne d'Arc, l'héroïque fille du peuple, était en train de reconquérir son royaume, livré ou compromis par l'aristocratie féodale.

En 1465, la ligue, dite du *bien public*, composée de seigneurs jaloux de l'autorité de Louis XI et de son amour pour les hommes du menu, comme dit Commines, ayant attaqué les troupes royales à Montlhéry, s'en vint avec ses forces camper à Charenton. Les principaux chefs, comme nous l'avons vu, se logèrent à l'abbaye de Saint-Maur. Quelques jours après eut lieu la paix de Conflans, dépendance de Charenton, ainsi appelée de sa situation au confluent de la Seine et de la Marne. A la suite de la signature de cette paix, qu'accepta Louis XI, le patient temporisateur, il lui fut infligé de passer en revue l'armée des princes, dans la plaine entre Charenton et Saint-Mandé. Louis XI souffrait tout en attendant de prendre solidement sa revanche, ce qu'il fit très-bien à l'aide de ses compères Olivier Le Dain et Tristan l'Hermite.

En 1590 des agitateurs d'un autre genre, les ligueurs de Paris, conduits par d'autres grands seigneurs également ambitieux, par des Espagnols et des jésuites, s'étaient rendus maîtres de Charenton. Henri IV vint les attaquer; mais la garnison du fort se défendit avec acharnement et le tint en échec pendant trois jours. Enfin la citadelle fut emportée, et la surprise des assaillants ne fut pas petite quand ils virent que les assiégés n'étaient qu'au nombre de dix. Henri IV, aigri d'une si belle résistance, fit pendre les enragés ligueurs. Aussitôt qu'il fut maître de Charenton, il fit jeter vis-à-vis de Conflans un pont par où ses soldats allèrent battre la campagne sur les routes d'Orléans et de Lyon. Mais quelques mois après, les ligueurs, assistés du roi d'Espagne, le délogèrent de Charenton.

En 1645, pendant les troubles de la Fronde, un autre genre de rebelle, le prince de Condé, s'empara à son tour du pont de Charenton et y tint en échec Mazarin et la cour.

En 1714, le pont fut reconstruit sur 10 arches, dont 4 au

milieu furent en bois afin de rompre et rétablir plus facilement le pont si besoin en était. Mais pendant longtemps on ne vit plus passer que les bateliers de la Seine et de la Marne, et, au dessus, que les rouliers, les *carrosses*, les piétons et les promeneurs parisiens, chantant le joyeux refrain : *En revenant de Charenton.*

Mais en 1814, ce fut une autre histoire. Les étrangers que le grand Napoléon avait été provoquer et chercher inutilement au-delà de nos frontières, marchèrent sur Paris comme au temps d'Henri V d'Angleterre. Tandis que les sénateurs et conseillers d'État se préparaient avec les autres grands dignitaires, à livrer la capitale et l'empire à la discrétion de nos amis les ennemis, les courageux jeunes gens de l'école d'Alfort s'embusquèrent derrière les ouvrages qu'on avait élevés à la hâte aux approches du pont. Ils s'y défendirent avec l'héroïsme propre à la jeunesse française, contre le corps autrichien de Giulay, et ne capitulèrent que quand ils se virent tournés au nord par les Wurtembergeois qui venaient de forcer le pont de Saint-Maur. En 1870, les Prussiens, habiles à tirer de loin et à ne jamais se risquer de près, se tinrent à une distance respectueuse de Charenton. S'ils s'y fussent aventurés, il y avait là, pour les recevoir, des gardes nationaux parfaitement bien disposés.

Les rois capétiens possédèrent un domaine au bourg de Charenton. En 1222, Philippe-Auguste y fit don, par son testament, d'une partie de terrain avoisinant le pont pour l'établissement d'un chapitre de chanoines réguliers. Les évêques de Paris, comme on l'a vu, furent les plus anciens seigneurs de Charenton. On lit dans leur cartulaire qu'au XIIIe siècle ils avaient donné leur terre en fief aux seigneurs de la Tour de Senlis. Vers 1423, ce fief fut confisqué par le roi d'Angleterre et donné à un Jean de Pressy, un de ces traîtres dont nous parlons dans nos notices sur Champigny, Mesly, Fontenay, Rosny, etc. En 1580, Jean Olivier, seigneur de Leuville et de Charenton, fut un des signataires du procès-verbal de la rédaction de la coutume de Paris.

En 1619, la seigneurie fut érigée en chatellenie par lettres patentes du roi au profit de Charles Mason, conseiller d'État, président du grand conseil, qui en était alors seigneur.

Alors la commune de Charenton se composait de trois annexes importantes, dont deux ont été détachées depuis pour former des communes à part : celle de Saint-Mandé, au nord, celle de Saint-Maurice, au levant. Sur la commune actuelle se trouvent, à l'ouest, la section de Conflans et celle des Carrières.

XLVIII

Conflans, dont le nom, nous l'avons dit, vient de confluent, parce que la Seine et la Marne, confluent près de là, est cité dans un diplôme de 1098 par lequel Guillaume, évêque de Paris, y donna des biens à l'abbaye de Saint-Martin-des-Champs. Les rois de France avaient en ce lieu une habitation, et plusieurs de leurs actes en sont datés. En 1339 Philippe le Long donna à sa belle-mère Mathilde, comtesse d'Artois, la *garenne*, dépendant de sa terre royale de Conflans et qui s'étendait depuis le pont de Charenton jusqu'à Bercy, et depuis la Seine jusqu'au chemin de Paris à Saint-Maur.

En 1481, Louis XI donna à Jean de Saint-Omer, dit Valère Capelle, sa maison de Conflans. En 1483, il y donna à son chirurgien, Sixte, les maisons dites des ducs de Flandre et Bourgogne, établies à Conflans par ces puissants princes, en 1400. Réunies en une seule en 1438 elles avaient acquis une grande importance. La beauté de leurs jardins, jets d'eau et galeries, avait une renommée à la hauteur du magnifique Philippe le Bon et de Charles le Téméraire, son fils. Lorsque celui-ci périt au siége de Nancy, ne laissant pour héritière qu'une jeune fille, fiancée à Maximilien d'Autriche, Louis XI avait promptement mis la main

sur ces domaines, et c'est alors qu'il en fit cadeau à son bien-aimé chirurgien. En 1548, les deux manoirs étant revenus par déshérence à la couronne, Henri II les fit mettre en vente. Peu après il céda à Dodien, évêque de Rennes, le domaine particulier qu'il y avait. Conflans devint ainsi un lieu de propriétés épiscopales, où les évêques de Paris conservaient toujours une seigneurie et où ils avaient une magnifique résidence, dont dépendait un îlot de la Marne, aujourd'hui disparu.

On conjecture que cette résidence avait été établie avec les anciens séjours ou manoirs de Flandre et Bourgogne.

C'est sans doute à cela que Conflans dut à bonne heure d'être le siége d'une paroisse dont dépendait Charenton. Cela exista jusqu'en ces derniers temps, où une église fut bâtie en haut de Charenton. Près de la résidence épiscopale s'élevaient deux couvents, l'un de carmes déchaussés, l'autre de bénédictines, bâtis l'un et l'autre sur une partie de l'emplacement dit des Domaines, dépendance des anciens séjours des princes de Bourgogne et de Flandre. Aujourd'hui, on voit en ces lieux une succursale féminine de l'ordre des jésuites, c'est-à-dire un couvent du Sacré-Cœur. Le monastère des carmes avait été fondé en 1623, par Charles Bailly, président de la Cour des comptes. Une portion de ses bâtiments, dite la Grange aux Piliers, offrait une particularité remarquable. Il s'y trouvait un écho qui répétait jusqu'à dix-huit fois les paroles qu'on proférait. Il était tellement puissant, que le son des instruments y avait un sifflement supérieur à celui des plus forts boulets de canon lancés dans l'espace. Hélas, l'écho de Charenton comme celui du parc Saint-Maur, dont nous avons parlé plus haut, n'est plus aujourd'hui qu'une répercussion historique.

Tel est aussi le souvenir qui s'attache à François du Harlay, archevêque de Paris, qui avait agrandi et embelli son château de Conflans par des acquisitions faites en 1672, et qui y mourut d'apoplexie en 1695.

Il était né seigneur de Chanvallon, sans doute le fils ou le

petit-fils de cette comtesse de Chanvallon, dont nous avons raconté l'histoire galante avec Henri IV (page 127).

Ce produit d'une famille adultère embrassa l'état ecclésiastique, bien que ses mœurs semblassent peu s'y prêter. Il devint archevêque de Rouen et sut capter la confiance de Louis XIV, le grand personnage adultère par-dessus tous. Promu au siége de Paris, il bénit le mariage du vieux roi avec madame de Maintenon. Belle bénédiction! Mais ce prélat et ce roi aux mœurs hypocrites et relachées, ne devaient guère aimer les austères protestants qui condamnaient le célibat des prêtres, le désordre des existences catholico-royales et faisaient du mariage un lien pur et sacré. Aussi, s'entendirent-ils parfaitement pour les persécuter. C'est avec eux, la Maintenon et le confesseur de la cour, que se décida la révocation de l'édit de Nantes, qui ensanglanta et déshonora la France, et poussa sur la terre étrangère ses plus dignes et plus capables citoyens !

Pauvre France alors, pauvre France encore aujourd'hui!

Les jardins du château de Conflans avaient été dessinés par Lenôtre. Un moulin, situé au pied, sur la rivière, faisait monter l'eau dans deux grands réservoirs, construits au plus haut du village, dans la cour d'une ferme où étaient les remises et les écuries. De là, cette eau se répandait tant dans le château que dans les jardins, et fournissait un petit bassin de marbre blanc, qui occupait le milieu d'un pavillon construit en saillie vers la Seine; l'intérieur de ce pavillon, disposé en grotte, était orné de peintures de Lesueur. Cette construction existe encore aujourd'hui et forme relief sur le quai, quoique ayant changé de maîtres et de destination. Le chemin de fer passe peu loin, vers Charenton, appuyé sur les arches d'un imposant viaduc.

Les *fameuses carrières* (1) qui ont donné leur nom à cette

(1) Peut-être est-ce de ces carrières que vient le nom de Charenton, qui paraît composé du celtique *cair*, *chair*, pierre, et de *ton*, *town*, habitation. Habitation ou lieu consacré à l'exploitation des pierres, tel serait alors la signification ressortant du mot *Charenton*. Dans beaucoup de contrées de la France, les *chirons* ou *chirats* sont des pierres. Peut-être que c'est de là que vient le mot Charonne.

partie de Charenton et d'où l'on a extrait les moellons nécessaires pour l'érection de tant de séjours princiers, existent à côté. On y a établi des celliers, des caveaux pour l'entrepôt des vins et liquides spiritueux, dont Charenton fait un très-grand commerce. Une ancienne rue descend là du haut de la colline. Elle s'appelle rue de Bordeaux, appelée ainsi non comme on l'a cru de ce qu'elle borde l'eau, ce qui n'est pas, mais de son point de départ où se trouvait un de ces *bordes, bordeaux* ou *bourdiaux*, exploitations agricoles isolées peu solidement construites. (Voyez le Glossaire de la langue romane.)

Entre Conflans et les remparts actuels de Paris, toujours sur le territoire de Charenton, se trouve l'emplacement de l'ancien château dit du *Grand Bercy*, rasé, ainsi que son vaste parc, en ces derniers temps.

Ce parc était magnifique et avait été planté par Lenôtre.

Il comprenait une superficie de 900 arpents, une magnifique habitation, un grand nombre de statues. M. de Calonne, ministre de Louis XVI, en avait fait momentanément sa résidence. Il devint depuis, successivement, une fabrique de papiers peints, une de sucre de betteraves.

L'entreprise des fortifications de Paris, et la compagnie du chemin de fer de Lyon en absorbèrent la plus notable partie. Le reste, massifs d'arbres et bâtiments, fut morcelé, déchiqueté, vendu par lots. Sur l'emplacement de cette splendide demeure dont les avenues et les ombrages étaient si chers aux Parisiens, gisent des champs plantés de choux, de carottes et de navets, des broussailles et des rocailles, et à côté, un dépôt des produits de la compagnie Richer. Triste revers des splendeurs humaines.

Mais, par contre, tout près de là, vers la Seine, existe un endroit dont les richesses ont parfois le privilége de réjouir le cœur de beaucoup de gens. Nous voulons parler du grand entrepôt de Bercy, extra muros. Salut à vous, cher entrepôt de nos bons vins de France, les plus salutaires et bienfaisants pour le corps et l'esprit qui soient au monde ! Pendant

ce long et mémorable siége de 1870 et 71, au dévouement et aux souffrances duquel l'histoire ne croira pas, c'est vous qui avez soutenu le courage et la flamme d'une population héroïque d'affamés. Le courage et la persévérance ne leur manquaient pas du reste... Mais, chut... sur cette époque où l'on vit faire *trop chut* aux canons et aux fusils patriotes... Revenons à Charenton.

Outre la maison de plaisance que nos rois avaient à Conflans, ils en avaient une autre aux Carrières dont il restait des vestiges dans le dernier siècle, et qu'on appelait encore alors le *Séjour du roi*.

Le roi Jean y avait un haras pour ses chevaux. Son fils, le dauphin, plus tard roi de France, sous le nom de Charles V, dit le Sage, logea dans son hôtel du *Séjour* à Carrières, en 1358, lorsqu'il vint assiéger Paris révolté. On dit qu'il avait avec lui 30,000 cavaliers, troupe bien peu faite pour assiéger une forteresse. Le roi de Navarre, Charles, dit le Mauvais, et Étienne Marcel étaient les maîtres dans la capitale. Des pourparlers de paix ayant eu lieu, disent les *chroniques de Saint-Denys*, le régent vint de son hôtel du Séjour à Carrières, *au pavillon qui fut fait vers le moulin à vent, pour parlementer avec le roi de Navarre le* 8 *juillet*. La conférence n'eut pas de résultat.

Cet ancien séjour des rois de France fut depuis la propriété de la famille Bionis qui en prit son nom de *Bionis du Séjour*.

Actuellement, l'intérêt archéologique de Charenton consiste dans sa mairie, située sur le haut de la colline, du côté de Paris. C'est un gracieux bâtiment, aux fenêtres longues et étroites, aux murailles de pierres et de briques, où se trouvent partout des sculptures, des objets d'art. Henri IV, qui aimait Charenton pour y avoir séjourné après s'en être emparé, fit construire ce bâtiment pour sa belle Gabrielle d'Estrées. Il faisait autrefois partie d'une résidence somptueuse, composée de deux parties distinctes, le grand château et le petit, puis d'un parc magnifique qui s'étendait jus-

qu'au bois de Vincennes. Mais ici nous laissons parler M. de la Bédollière, qui a particulièrement visité cette ancienne résidence.

« Le grand château, celui qu'occupe maintenant la municipalité, se compose de trois corps de bâtiments, dont un dans le fond et deux ailes en retour. Au centre est la cour d'honneur fermée par une grille. A l'intérieur existent des peintures de l'époque, qu'on dirait faites d'hier. Au secrétariat de la mairie, les solives du plafond, toutes en relief, selon la coutume du temps, sont décorées de vignettes, de guirlandes, de papillons et d'oiseaux. Le malicieux Béarnais, peu scrupuleux du reste en pareille matière, voulait exprimer par ces emblèmes que sa jolie maîtresse réunissait la légèreté du papillon aux grâces de l'oiseau. Des W qu'on voit de distance en distance et des C, enchevêtrés les uns dans les autres à divers points de la frise, sont l'objet de mille interprétations (1). Ailleurs, dans l'école de filles, par exemple, il y a des dessus de portes, des sculptures, et qui tous datent de la même époque. Sous la Régence, ce domaine était possédé par une princesse d'Orléans, qui y fit de nombreuses additions ; mais il en est peu qui soient arrivées jusqu'à nous. Derrière le pavilion de gauche elle fit faire un vaste salon exhaussé sur un sous-sol et où l'on arrive par un large perron : il est orné d'Amours et sert aux séances de la justice de paix. Cette décoration, un peu mondaine pour le sanctuaire de la justice, a bien effarouché quelques puritains, mais l'administration municipale a dédaigné cette sotte pruderie en nous conservant ces gracieux vestiges. Pourquoi les divers locataires qui se sont succédés au château n'ont-ils pas été tous animés du même sentiment ? Des Anglais, qui en occupaient une partie avant qu'il

(1) Tout porte à croire qu'on a voulu exprimer par là une chose très-fréquente dans les symboles anciens et traditionnellement maintenue, à savoir ce que les Grecs exprimaient par l'*Om-phallos*, les Latins, par l'*Utero-verpum*, et les peuples d'origine celte par les mots *Wi-Con*. Voir notre notice sur Vincennes et notre *Monde primitif considéré dans les monuments de son culte*.

eût été acheté par la commune, ont fait badigeonner toutes les peintures de leur appartement. Le secrétaire de la mairie, qui habite quelques-unes de ces pièces, nous dit avoir découvert dans certains endroits préservés de la brosse, des fragments de peinture admirables. Après la Restauration, cette propriété fut acquise par la *fameuse bande noire*, qui fit démolir le petit château, morceler le parc et vendre le tout par lots..... Il était question d'en faire autant du grand château, quand, par bonheur pour l'archéologie, la municipalité eut le bon goût d'en faire l'acquisition. »

L'église de Charenton, située à peu de distance de la mairie, vaut la peine d'être vue. Mais étant toute moderne, elle n'offre aucun intérêt archéologique.

Charenton, avec son pont et sa route de grande communication où aboutissent toutes les routes du sud-est de la France, avec son double cours d'eau, était autrefois un entrepôt considérable, faisant un très-grand commerce. Mais le chemin de fer lui a enlevé cet entrepôt et l'a transporté à Bercy. Toutefois, c'est toujours une localité pleine de négoce et d'animation. Il y a de nombreux négociants en vins, plusieurs distilleries, des chantiers de bois, des magasins de charbons, des manufactures de caoutchouc, de cristaux, de faïences, de fleurs artificielles ; on y trouve même assez bien de porcelaineries, modestes fabriques qui s'y sont maintenues dans des conditions plus ou moins avantageuses, car le kaolin n'existe pas dans cette localité et les combustibles n'y sont pas moins chers qu'à Paris. Tout cela a fait que cette commune qui, en 1709, ne comptait, tant à Conflans qu'aux Carrières et à Charenton, que 319 feux, 1,100 communiants en 1726, 1,500 en 1755, compte-t-elle aujourd'hui 6,200 habitants.

XLIX

Créteil.

De ce qui a été dit précédemment aux chapitres Ier et IIIe,

paragraphes XII et XXXI, il résulte que ce village est très-ancien et qu'il existait déjà comme lieu habité au IIIe siècle. Il devait avoir alors un nom, et comme pour la plupart des localités déjà existantes alors en Gaule, il faut aller chercher ce nom dans la langue celtique. Or, très-souvent, les Celtes tiraient la dénomination des localités de la nature des terrains sur lesquels elles étaient bâties, de leurs produits ou de quelque circonstance physique particulière. Cela étant, nous n'hésitons pas à prendre le nom de ce village tel qu'il est dans l'appellation vulgaire, toujours la plus exactement traditionnelle, la plus conforme à la dénomination primitive, car les dénominations latines postérieures n'ont fait qu'altérer, défigurer les noms primitifs. Nous disons donc que Créteil, toujours désigné ainsi par les habitants du pays, dès les temps celtiques, tire son nom du terrain crétacé qui s'y trouve et de la terminaison *eil* ou *euil*, sur laquelle nous nous sommes expliqué en parlant de Bonneuil. Il signifie habitation dans un terrain crayeux, ou pour l'exploitation d'un tel terrain. Or, Créteil s'élève sur des couches crétacées : on y trouve des carrières très-anciennes de plâtre, de marne et de gypse, variétés de cette sorte de terrain. Les Romains, au temps où ils habitaient à l'entrée de la presqu'île de la Marne le château de César, n'auront pas manqué d'exploiter ces précieux produits du sol, si utiles dans la construction de leurs routes, de leurs forteresses, de leurs aqueducs, de leurs villas. La *cron*, *crauil* ou craie des Celtes qu'ils appelaient *creta* (1), servit pour désigner, avec le mot *oilum*, *euil*, *eil* (habitation) la localité dont il s'agit ici, dont le nom, disons-nous, signifie habitation de la craie ou pour l'exploitation d'un produit crétacé.

Nous avons dit qu'à Créteil a dû s'élever primitivement un temple ou oratoire, consacré à Hercule, c'est-à-dire au soleil dans sa force. La fête, feux et pèlerinage de la Saint-

(1) Les Romains appelaient en général la pierre blanche *creta*, craie. Ils donnaient aussi ce nom au gypse, à toute terre blanche propre pour la préparation des vases de terre, comme on le voit par Columelle et Pline.

Jean d'été, commune à cet endroit et à Saint-Maur, dont nous avons parlé (XXXI), sont les vestiges d'un fait qui corrobore notre assertion. Il en est un autre dont nous allons reparler tout à l'heure.

Une chose constante, avons-nous déjà dit, apparaît dans l'histoire religieuse des Anciens, y compris celle des Celtes, c'est que le Soleil avait presque partout, sur les hauteurs, un sanctuaire, un symbole, un temple ou un lieu consacré; c'est que les déesses, personnifications de la terre, du principe humide, symboles de la nature, de la fécondité, épouses ou parèdres du soleil, en avaient aussi un à côté ou plus bas, dans une vallée ou une plaine. Nous l'avons montré relativement à Belinus et à Belisana, le Janus et la Jana, D'jana ou Dyana de Saint-Maur (II, XIV, XVII). Pareille circonstance se retrouve à Créteil : nous voulons parler du sanctuaire qui a été appelé au moyen âge *Notre-Dame-du-Mèche ou des Mèches*, et dont les restes se voient dans une ferme de ce nom, située au bas de Créteil, vers le sud, dans une plaine fertile.

Cette *Notre-Dame-des-Mèches* a beaucoup occupé quelques commentateurs d'histoire locale. L'un d'eux, M. Quicherat, élève de l'École des chartres, en a fait l'objet d'une dissertation lue à la *Société des Antiquaires de France*, en 1852. Nous y puisons quelques renseignements.

« Le lieu appelé *Notre-Dame-des-Mèches*, dit-il, consiste en une grande habitation rurale dont le principal corps de logis fut, jusqu'à la fin du siècle dernier, une chapelle sous le vocable de N.-D. C'est par corruption que cette N.-D. a été nommée des Mèches, au pluriel, car les titres latins l'appellent *Beata Maria de Meschio*, et les anciens auteurs *N.-D. du Mesche*. Lebeuf a très-bien établi cela, en conjecturant que le nom de Mesche est celui du fonds sur lequel la chapelle fut élevée. Elle est tournée du nord au midi sans qu'il soit possible de conjecturer qu'il en ait été autrement jadis, sans qu'il soit possible de prétendre qu'un obstacle quelconque se soit opposé jadis à son orientation régulière. L'abbé Le-

beuf trouvait cela si étrange qu'il se crut obligé d'en chercher une explication ; ce qu'il fit en supposant que la chapelle que nous voyons n'est que l'un des croisillions d'une grande église orientée à la façon ordinaire et qui aurait été en partie détruite. Cette supposition est insoutenable quand on est en présence du bâtiment, lequel est tout d'une pièce, ne présentant la trace d'aucune reprise sur ses quatre faces, et ayant des proportions qu'il n'aurait point s'il eût jamais fait partie d'un plus grand édifice. Mieux vaut, ajoute M. Quicherat, « regarder l'orientation insolite de N.-D.-des-Mèches comme une chose traditionnelle, ses reconstructions successives ayant été exécutées conformément à un plan primitif qui était tel ; et ce serait là une marque de haute antiquité. »

« Les titres les plus anciens où l'on ait trouvé les noms du Mesche datent du XIV[e] siècle ; c'est de même au XIV[e] siècle que la tradition fixait l'origine de la chapelle, à propos d'une histoire qui semble avoir été forgée exprès pour l'expliquer. Selon cette histoire, le roi Jean II, dit le Bon, étant sur les lieux et ayant les Anglais devant lui, à Vitry, au-delà de la Seine, les fit déguerpir en les effrayant la nuit par le spectacle d'un mannequin cuirassé portant une mèche allumée à son cimier, et, en reconnaissance, il éleva à N.-D.-du-Mèche une église.

« L'abbé Lebeuf repousse ce conte ridicule, inventé à plaisir. Pour lui N.-D.-des-Mèches est beaucoup plus ancienne que le XIV[e] siècle. Ce qui a dû donner lieu à cette histoire, dit-il, c'est qu'on célébrait, on ne sait pourquoi, un obit du roi Jean dans cette chapelle. Le nom de ce roi aura amené à son tour l'idée d'un choc de Français et d'Anglais. » Selon M. Quicherat, l'histoire se réduit à un monument votif bâti par un chef d'armée qui, étant tenu en échec sur le terrain du Mesche, usa de stratagème pour tromper, à la faveur de la nuit, ses ennemis postés de l'autre côté de l'eau, conformément au récit de la bataille livrée par Labienus, lieutenant de César, aux mêmes lieux, 52 ans avant J.-C. Dès

lors, le Mèche serait l'emplacement du camp romain; dès lors aussi, la chapelle avec son orientation insolite, pourrait passer pour avoir été bâtie sur les ruines d'un petit temple élevé par la reconnaissance, sur le lieu même du prétoire, au génie qui avait si bien inspiré Labienus. Les Gaulois, convertis à la religion et à l'esprit des Romains, auraient payé à ce temple des champs le tribut d'un culte assidu que le christianisme aurait transformé sans pouvoir lui ôter tout à fait son caractère primitif. La preuve de cela serait dans une pratique qui s'observait encore, il y a un siècle et demi. Tous les ans, le dimanche de la Quasimodo, on allait processionnellement d'Ivry à N.-D.-des-Mèches « en commettant mille indécences, tant au passage de la Seine qu'à une station qu'on faisait à un cabaret du village de Maisons où l'on arborait la bannière et la croix en attendant que les chantres eussent bu. C'était une de ces cérémonies qu'on remplaça sans doute par les Rogations et qui avaient lieu au printemps, probablement les *palilies* ou fêtes de Palès qui étaient en même temps les fêtes de la nativité de la déesse *Rome*. Sans doute que N.-D.-des-Mèches remplaça cette déesse. » Voilà les suppositions auxquelles se livre M. Quicherat.

Que ce soit la déesse Rome ou celle à laquelle *Rothomagus* (Rouen) doit son nom, c'est-à-dire la déesse Roth; que ce soit, comme à Paris, Notre-Dame ou Isis, et comme à Saint-Maur, Belisana ou Notre-Dame-des-Miracles, il est avéré que la Notre-Dame-des-Mèches de Créteil doit son origine au sanctuaire d'une déesse de la nature, érigé au temps des Romains.

Mais d'où vient ce nom de *mèche?* Sans doute du mot gaulois *mège*, mal orthographié. Les voyants, les magiciens, les inspirés portaient dans les anciennes langues ce nom. De là celui de mages donné aux sacerdotes perses. Les druides, les voyants gaulois s'appelaient souvent des mèges, et certaines familles, de France en ont pris leur nom de Du Mège. A beaucoup de temples anciens, surtout aux temples du so-

leil ou d'Apollon, d'Isis, de Diane, etc., étaient attachés des devins, des oracles ou des mèges, comme disaient nos pères; et il n'y a rien d'étonnant qu'un temple qui, au dire de M. Quicherat, fut établi pour remémorer la salutaire inspiration qu'eut le général Labienus en ces lieux, ait possédé un mège ou un collége de mèges (voyants). Les bâtiments de la ferme attenante furent sans doute l'habitation de ces *mèges*.

Maintenant, revenons à Créteil. Des titres latins de l'époque carlovingienne et capétienne le désignent sous le nom de *Christoïlum*, *Christoille;* mais, nous l'avons dit, ce n'est pas dans ces titres, où les noms de lieux véritables sont toujours altérés, arbitrairement transformés, qu'il faut aller chercher les véritables, les antiques dénominations. La tradition populaire, ici comme ailleurs, est le guide le plus certain. Le diplôme le plus ancien, on l'a vu (XII), où il soit fait mention de Créteil, est une charte du roi Charles le Simple, datée du château de Verberie, en 900. Cette charte, en confirmant la donation faite par un vicomte Grimoard sur le territoire de Créteil, ajoute qu'elle est faite à l'église Saint-Christophe du lieu, dans laquelle reposent les ossements des martyrs morts en même temps que lui. Or nous avons dit que Saint-Christophe (porte Christ) n'avait jamais existé, que ce n'était qu'un saint imaginaire, transformation catholique du personnage d'Hercule (1), qu'on représentait souvent sous

(1) Dans d'autres localités, comme à Erquelines, Hainaut, dont le nom, comme ceux d'*Erkelenz*, Prusse rhénane, d'*Héraclée*, d'*Herculanum*, vient d'Hercule; on a fait de ce dieu le saint Georges du catholicisme, un autre saint apocryphe qu'on représente tuant, comme le héros payen, une hydre, et dont la fête tombe à l'époque où avaient lieu les *Héraclides*, fêtes d'Hercule, c'est-à-dire à la fin d'avril. Une autre localité du Hainaut, Englefontaine, consacrée également à saint Georges, possède sur son territoire une chapelle et une fontaine, objet d'un grand pèlerinage de temps immémorial. Or, l'on sait et nous le montrerons plus loin, qu'Hercule, comme Apollon, était un dieu invoqué par les malades, auquel des eaux minérales, des sources à la vertu curative étaient consacrées. De là sans doute les fontaines de Saint-Christophe à Créteil. Ces fontaines il est vrai, comme tant d'autres, n'existent plus. Mais elles ont donné leur nom à un champ qu'on rencontre à l'occident du village. Disons aussi que si la fête

une forme colossale, portant sur son dos *Éros*, l'amour, dont on fit l'enfant Jésus; de là le nom de Christophore, (*porte Christ*) ou Saint-Christophe, toujours représenté dans les proportions d'un géant portant un enfant sur son dos. (Voyez ci-dessus parag. 31 et voyez aussi Dulaure, *Histoire de Paris*, t. II, p. 223.) Du reste, relativement à ce saint, qui aurait reçu le martyr et dont la fête a lieu au 25 juillet, de grandes autorités catholiques, Dom Baillet, Papebroch, Baronius, entre autres, déclarent ses *actes* faux, absolument ou entièrement corrompus, fabuleux, sans certitude, jugement qu'ils portent en général à l'endroit des légendes que l'on a forgées pour une foule de saints apocryphes.

Disons donc qu'un temple ou oratoire consacré à Hercule à dû exister au lieu où se trouve l'église actuelle de Créteil, à la même époque où la déesse Rome ou toute autre Notre-Dame payenne en avait un plus bas dans la plaine qui baigne la Seine. De là, répétons-nous, est venu le pèlerinage qui avait lieu à Créteil au solstice d'été, c'est-à-dire à l'époque du soleil dans sa force, dont Hercule était la personnification, et c'est encore à cette époque de l'année que tombe la fête de Créteil. En parlant ci-dessus d'Hercule (XXXI), nous avons dit que l'*yoni-linga*, autrement appelé croix, était un de ses attributs, comme il l'était en général de toute les personnifications du soleil (principe actif) et de la terre (principe passif) réunis. Or, à Créteil, a existé de temps immémorial ce symbole des dieux générateurs, en un lieu consacré par les souvenirs légendaires de la localité : nous voulons parler d'une croix en pierre, dite *croix Taboureau*, qui est située

de saint Christophe a été fixée au 25 juillet, c'est parce qu'alors le soleil d'été, disons Hercule, entrait dans le signe du Lion, l'un des attributs d'Hercule et du soleil chez les plus anciens peuples, et auquel se rattache la fable du lion de Némée, de la peau duquel le dieu se couvrit. Une localité, qui semble aussi avoir tiré son nom d'Hercule, est Erquy, village maritime des Côtes-du-Nord, où se trouvait autrefois un temple octogone surmonté d'un dôme, comme ceux que le dieu solaire possédait en différents lieux. Les antiques forêts druidiques de Saint-Georges, Isère et Haute-Saône, paraissent avoir tiré leur nom d'une telle transformation du nom et du mythe d'Hercule.

sur un tertre à l'entrée de la rue qui du pont de Créteil conduit à l'église (1). Cette croix, finement taillée, reconstruite sans doute d'après un type plus ancien, est terminée à ses quatre bras, comme l'étaient beaucoup de croix païennes, par un globe, autre genre de symbolisme du soleil et de la terre. La tradition veut que les deux saints martyrs, patrons de Créteil, aient été martyrisés là ; mais ce n'est peut-être qu'un fait adapté à l'existence d'une ancienne croix en ce lieu. Nous reparlerons d'Hercule tout à l'heure, à propos de Mesly, hameau de Créteil.

L

Les biens donnés en 900 par le comte Grimoard, à l'église Saint-Christophe de Créteil, passèrent depuis entre les mains de l'évêque de Paris, qui les donna, avec l'église du lieu, en 980, aux chanoines du chapitre Notre-Dame de la même ville. Par suite de cette donation, ces chanoines furent seigneurs de Créteil, et prirent soin d'y faire respecter leurs droits, sans permettre même aux rois de France l'un de ces petits empiétements qui, au moyen âge, pouvaient constituer un précédent établissant coutume, et contre lequel il fallait toujours s'inscrire en faux. Voici un fait curieux à cet égard, que raconte Étienne de Paris, chroniqueur du XIIe siècle.

« Le roi Louis VII, passant un jour par Créteil (*Cristolium*), y fut surpris par la nuit. Il y coucha en vertu du droit de gîte, dont la dépense était à la charge des habitants. Le lendemain, le fait fut rapporté à Paris aux chanoines du chapitre Notre-Dame, seigneurs de Créteil, qui en furent fort affligés et se dirent les uns aux autres : *C'en est fait de l'Église ; les priviléges sont perdus. Il faut que le roi rende la dépense ou que*

(1) Le tertre avec les arbres qui l'ombrageaient n'existe plus. On l'a nivelé tout récemment dans un but de circulation vicinale. La croix a été enlevée. On l'a remplacée par une autre à peu près semblable.

l'office cesse dans notre église (Notre-Dame). Le roi avait la coutume d'aller chaque jour à cette cathédrale. Trouvant la porte fermée, il en demanda la raison. Elle lui fut expliquée. On lui dit : *Vraiment sire, c'est vous-même qui, contre les coutumes et les libertés sacrées de cette sainte église, avez soupé hier à Créteil, non à vos frais, mais à ceux de nos hommes. C'est pour cela que l'office a cessé ici et que la porte est fermée, les chanoines étant résolus de plutôt souffrir toutes sortes de tourments que de laisser enfreindre leurs droits.* Le roi très-chrétien, ému de ces paroles, répondit : *Ce qui est arrivé n'a point été fait de dessein prémédité. La nuit m'a retenu en ce lieu, et je n'ai pu arriver à Paris comme je me l'étais proposé. C'est sans force ni contrainte que les gens de Créteil ont fait de la dépense pour moi ; je suis fâché maintenant d'avoir accepté leurs offres. Que l'évêque Thibaud vienne avec le doyen Clément ; que tous les chanoines approchent, surtout celui qui est le prévost de ce village : si je suis en tort, je veux vous donner satisfaction ; si je n'y suis pas, je veux m'en tenir à leur avis.* Là-dessus le roi resta en prières devant la porte en attendant l'évêque et les chanoines. On fit l'ouverture des portes ; il entra dans l'église et y donna pour caution de dédommagement la personne de l'évêque même. Le prélat remit en gage aux chanoines ses deux chandeliers d'argent ; et le roi, pour marquer par un acte extérieur qu'il voulait sincèrement payer la dépense qu'il avait causée, mit de sa propre main (comme signe symbolique) une baguette sur l'autel, laquelle baguette toutes les parties convinrent de faire conserver soigneusement, parce qu'on avait écrit dessus qu'elle était en mémoire de la conservation des libertés de l'Église. » Ce curieux passage montre que le clergé sut très-bien en tous temps faire respecter ses biens, ses immunités. Aujourd'hui, s'il n'a pas les mêmes droits, il a des intérêts dont il est le gardien habile et vigilant. A défaut de la privation des offices, de menaces d'excommunication qui ne sont plus de mise, il s'entend encore très-bien à maintenir son influence temporelle, la seule qui lui reste en réalité.

En 1271, les chanoines de Paris, imitant un exemple partout alors donné, affranchirent les habitants de Créteil du servage féodal. A cette époque, l'abbé de Saint-Maur et l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois avaient des biens importants dans cette paroisse.

En 1547, le cardinal Du Bellay, archevêque de Paris, échangea avec les chanoines de son église sa terre de Vissous pour celle de Créteil. Cette terre, devenue domaine archiépiscopal, reçut de ses nouveaux possesseurs de notables embellissements. Les successeurs de Du Bellay y bâtirent un château magnifique qui demeura jusqu'à l'époque de la Révolution leur maison de plaisance. Depuis, il devint successivement la propriété du maréchal Serrurier et de la famille protestante de Caumont la Force. L'archevêque de Paris a acquis dernièrement ce beau domaine, propriété de ses prédécesseurs et qui, depuis quatre-vingts ans, était passé entre les mains moins épiscopales d'une famille qui compte parmi ses ancêtres un des martyrs de la Saint-Barthélemy.

La tour de l'église de Créteil, placée sur la hauteur, est d'un aspect imposant. Elle attire vers elle les regards du promeneur lorsque sa grosse cloche résonne au loin dans le calme du matin et du crépuscule des jours sereins.

Comme celle de St.-Germain-des-Prés, elle s'appuie sur de hauts contreforts et elle est placée au-dessus du portail de l'église, chose peu commune au temps où elle fut construite et qui remonte, croit-on, au règne de Henri Ier, vers le milieu du XIe siècle. Les chapiteaux des colonnes romanes de la nef avec leurs ouvertures légèrement ogivales semblent avoir été construites à une époque postérieure, peut-être en même temps que le chœur, au XIIIe siècle. On y trouve des siéges en bois très-bien sculptés et fort anciens. L'église est vaste et accompagnée de bas côtés assez bien exécutés. Lebeuf dit qu'on voyait dans la chapelle de l'aile septentrionale le modèle qui avait servi pour l'image de la Sainte-Vierge qui est à Notre-Dame de Paris. Aux côtés du grand autel sont

les châsses en bois doré de saint Agoard et Aglibert, les héroïques chrétiens Bagaudes. On dit qu'au temps des Huguenots on les cacha entre deux vieilles murailles qu'on voit encore. Les vitraux de l'église représentent les mêmes saints, armés de pied en cap. On les trouve aussi sculptés sur un panneau de la chaire, œuvre remarquable de menuiserie, qui représente sur son panneau principal le géant saint Christophe (nous allions dire Hercule), sa massue d'une main, tenant d'une autre le fameux arbre sur lequel étaient les pommes du jardin des Hespérides, et sur son dos l'Enfant Jésus qui porte une de ces pommes ou un globe à la main. Un cimetière entourait autrefois cette église, et, au XVIIe siècle, en fouillant sur son emplacement on y a retrouvé plusieurs tombeaux, semblables à ceux dans lesquels on enterrait les notables d'une localité à l'époque gallo-romaine; nouvelle preuve de l'existence en cet endroit d'un sanctuaire de la religion payenne. On a retrouvé, dans deux de ces tombeaux, une monnaie ancienne et de petites boules dont on n'a pu expliquer l'usage. Sous les rois mérovingiens, on avait battu monnaie à Créteil, ainsi que le prouvent des pièces portant pour légende le nom de cette localité.

Au nombre des écarts les plus importants de la commune, sont les hameaux du Buisson et de Mesly. Le premier s'élève au milieu de plantations riantes, entre le village, les rives de la Marne et la route de Paris à l'ouest. Une foule d'élégantes villas s'y sont élevées en ces derniers temps et en font un séjour ravissant. Ce lieu est célèbre dans l'histoire. C'est là, tout près de la Marne, dans une habitation transformée en une charmante maison de campagne dans le style Louis XIII, qu'habita Odette, fille d'un marchand de chevaux de Paris, et qu'on appela la petite reine, parce qu'elle fut la maîtresse, l'ange consolateur qui sut apaiser l'infortuné Charles VI dans ses accès de folie furieuse. Sauval, dans ses *Antiquités de Paris*, parlant de cette *petite reine*, raconte la chose en ces termes : « Le roi, en ses accès, battait volontiers la reine Isabeau son épouse. Isabeau, pour éviter les mauvais

traitements, introduisit à sa place, dans le lit conjugal, la gracieuse Odette qui, par sa douceur, son humeur enjouée et surtout sa fraîcheur et sa beauté, plaisait beaucoup au roi, qui ne la battait pas. La reine, de son côté, allait tenir compagnie à son beau-frère, le duc d'Orléans, qui, plus galant que Charles, ne s'amusait point à la battre, bien au contraire. De cette manière, la paix subsistait entre les deux époux. » Les villas du Buisson ont gardé ce caractère heureux et tranquille. On n'y rencontre d'autres agitations que celles de milliers de petits oiseaux dans leurs évolutions et leurs chants amoureux, d'autres bruits que ceux des zéphyrs ou des vents de l'équinoxe entrechoquant les branches touffues de nombreux bouquets d'arbres.

LI

Quant au hameau de Mesly, c'est différent. Il est situé à l'ouest du village, au sein d'une plaine nue et au pied d'un important mamelon, plus dénudé encore. Cela ne l'empêche pas d'être un lieu très-ancien, et les champs qui l'environnent d'être très-fertiles. C'est là que, de temps immémorial, on exploita le gypse et la marne, ou de vastes carrières curieuses à visiter. Sous les Mérovingiens, il y avait à Mesly une *villa regia*. Clotaire II y tint une assemblée des grands de son royaume. Dagobert, son fils, y fut reconnu roi, en 637. En 1327, il y avait un hôtel, dit la *Tour de Mesly, près Notre-Dame-des-Mèches*, appartenant à Henri Duvivier, seigneur de Champigny, qui fut alors donné par Henri V, roi de France et d'Angleterre, à Guillaume Bourdin, l'un de ceux qui favorisèrent l'entrée dans Paris de son allié le duc de Bourgogne. Mesly ou Meslay, en latin *masso locum*, veut peut-être dire manoir champêtre, de *ly*, *lies*, champ, et de metz (mansi, mansio ou maison seigneuriale), vieux mot qui a servi à désigner une foule de communes de France, telles que Hérimetz, Beaumetz, Grandmetz, Jolimetz, Metz en

Couture, Metz en Lorraine. Nous ne hasardons, toutefois, cette étymologie que sous toute réserve, et l'on verra tout à l'heure pourquoi. Mesly, son plateau, et Créteil, ont joué un certain rôle lors des opérations de la mémorable défense de Paris, en 1870. Nous en parlerons plus loin, au chapitre VII.

Il y a à Créteil, près de 3,000 habitants, un bureau de poste, une société de secours mutuels dite, de Saint-Christophe, un orphéon, un cercle, toutes bonnes choses qu'il faudrait voir se répandre. On y trouve aussi des carrières de pierre qui n'ont pas cessé d'être exploitées, une filature importante que fait tourner les eaux de la Marne, non loin du pont qui la traverse. Quelques vieilles fermes très-importantes, dans le village et à Mesly, indépendamment de celle des Mèches, méritent d'être regardées en passant, à cause de leurs vieux murs, garnis de contre-forts, de leur aspect qui rappellent des temps bien éloignés de nous. Dans la rue des Mèches, au n° 14, se trouve un de ces anciens colombiers dont la possession était un privilége de la noblesse féodale, et dont M. Viollet-le-Duc fait remonter l'érection au XIVe siècle. Beaucoup de ces colombiers, au temps des Romains, comme en Perse, étaient des monuments consacrés à la déesse Vénus. Ils ont donné leurs noms à un grand nombre de localités, en France, où l'on voit beaucoup de lieux appelés Colombe, Colombey, Colombier, Colombin, Colombine, Colomby, Colombotte, Coulommiers. La plupart de ces colombiers étaient en forme pyramidale, d'un aspect imitant autant que possible le simulacre du *verpum, vi* ou organe actif de la génération, comme à Saint-Péravy-la-Colombe, près Orléans, comme à Coulombs en Beauce, où on bâtit une abbaye qui, à l'instar des églises d'Anvers et de *Charroux, prétendait* posséder le saint prépuce de Notre-Seigneur, symbole phallique des Anciens, transformé en dénomination chrétienne. (Voyez *Vincennes, Saint-Mandé, la Queue-en-Brie*, etc.)

Avant de quitter cette notice sur Créteil, revenons à ce

que nous avons dit plus haut sur le culte d'Hercule en ce lieu et revenons aussi sur Mesly, son nom, le plateau qui le domine. Des considérations nouvelles nous ont été suggérées à ce sujet à la suite d'une visite que nous avons faite au cadastre de la commune chef-lieu. Le plateau de Mesly fait saillie sur la colline de la rive gauche de la Marne et paraît se détacher de la plaine environnante comme un de ces grands tumulus allongés qu'on rencontre en différents lieux qui ont laissé des souvenirs ou qui possèdent des vestiges de l'époque celtique. Mais ce n'est pas la seule circonstance remarquable de ce monticule. A son point le plus élevé se trouvent un champ appelé la Grosse-Pierre, puis un autre dit la Cenne, puis autour, le champ des Grès verts, des Sarrazins, des Buis, de la Haie aux Moines, des Monteilleux et le chemin de Saint-Leu, toutes dénominations qui font naître bien des conjectures philologiques et archéologiques. Au lieu dit la Grosse-Pierre exista, selon toute apparence, comme sur la plupart des monticules et hauteurs, un menhir, que, comme tant d'autres, le zèle catholique ou spéculatif aura détruit. Le champ de la Cenne, du mot *cenna*, rappelle les réunions sacrées qui avaient lieu auprès de ces monuments mégalithiques. (Voyez Vincennes). A l'endroit du champ des Grès verts était peut-être un cromleck. *La Haie* des moines fut sans doute un *nemus* ou bois sacré, car nous prouvons ailleurs que ce mot de haie a cette signification. Peut-être que des religieux du temple des Mèches ou de celui d'Hercule, qui sacrifiaient dans ces bois, ont donné lieu au nom de *Haie-des-Moines*, appliqué souvent à des bois d'origine druidique comme nous l'avons expliqué ci-dessus (XLI). Le champ des Sarrazins rappelle les Romains; car au moyen âge comme aujourd'hui, le vulgaire désignait sous cette qualification tout ce qui provenait de ces payens, dominateurs du pays. Quant au chemin de Saint-Leu, qui, sans doute, aboutissait aux vastes carrières du mont Mesly, il rappelle *Loup*, nom donné au soleil d'hiver ou Pluton, dieu des mines, des carrières et autres lieux souterrains et qu'on a depuis transformé

en Saint-Loup, Lubin, Lucien. Mesly lui-même rappelle une qualification ancienne qu'on retrouve dans beaucoup de localités de France, comme Mesly devant Dun, canton de Dun, Meuse, qui possède, sous le nom de Hotte du Diable, une pierre druidique sur laquelle on brisait des œufs apportés à la fête patronale. Il y a aussi les communes de Melles, Mesle, Meslain, Meslun, Mesland, Meslay, Meslier, Meslières, Meslin, Meslon, Meilhard, Meilhand, Meillac, Meillun, Meillant, Meillars, Meille, Meilhirs, Meillun, Meilly, Mela, Melan, Melaine, Melaye. On connaît aussi Mello, Oise, bourg ancien situé au pied d'une hauteur comme Mesly. Meillon, petite vallée près de Marmande qui a la même situation. dans une plaine également fertile, Meilleray, anciennement Meslerie, Seine-Inférieure, Meilly-sur-Rouvre, Côte-d'Or, Meilleray, Seine-et-Marne, près La Ferté-Gaucher, sont toutes localités fertiles que dominent aussi des hauteurs couvertes de vestiges anciens. Il y a aussi : Melle, Deux-Sèvres, petite ville très-ancienne, située sur la pente d'une colline possédant à son sommet une tour remarquable et dans son territoire l'ancienne abbaye de la Trappe et une fontaine sulfureuse; Melon en Dauphiné, dans une vallée fertile, dominée par une hauteur superbe, où se trouvent de vastes cryptes, entr' autres celle qu'on dit avoir été habitée par saint Vincent, celle où se trouve un puits curieusement profond et celle qui a été creusée en forme de serpent monstrueux, autant d'indices d'une haute antiquité. Enfin il y a : Meilhan, petite ville de Lot-et-Garonne, aussi située dans une plaine fertile au bas d'un rocher très-élevé, couvert des ruines d'une vieille tour; Montmelian (*mons meliani*), commune de Saint-Witz, près Luzarches, autrefois consacré à *Tuttat*, l'Hercule celtique et germanique où se trouvait au temps de saint Rieul un simulacre de Mercure; Montmelian, hauteur de la commune de Plailly, Oise, arrondissement de Senlis, où le peuple alla longtemps célébrer la fête des Brandons, comme en différents autres endroits du Beauvoisis, et où il y avait un menhir, une enceinte

ou bois sacré. Sur cette hauteur où ont été retrouvés des débris romains, existe encore aujourd'hui un antique château recouvrant de vastes souterrains. On doit en dire de même de l'emplacement de l'ancienne forteresse de Montmélian entre Auxey et Meursault, aux environs de Beaune, Côte-d'Or, forteresse aujourd'hui détruite et qui a donné son nom à la hauteur voisine. Aux mêmes circonstances se rattachent sans doute aussi Montmeliant, village des environs de Réthel, qui a donné son nom à une antique forêt sur la lisière de laquelle sont les villages de Lobbe et de Saint-Jean-des-Bois, aux noms caractéristiques dans l'archéologie celtique; Montmeillant, site magnifique qui domine la Seine en face de Fontainebleau; enfin Château-Meillant, petite ville des environs de Chambéry.

Il y avait enfin Montmelian, *Monsmeliani*, aujourd'hui Saint-Witz, canton de Luzarches, dont le nom est très-significatif. Sur cette montagne était adoré *Tut tat*, le père des hommes (Teutatès), l'Hercule des Celtes, dont le verpum était le symbole. Les Romains y placèrent un hermès, idole devenue célèbre dans la légende de Saint-Rieul, apôtre de Senlis, et ces faits prouvent que c'était un lieu consacré au culte primitif. Comme les autres lieux cités ci-dessus, comme le dernier de ces Montmeillant, comme Milan (Mediolanum) et comme Meylieu-Montrond, Loire, anciennement Mediolano, comme Mediolanum, Évreux et Saintes, comme Melodunum, Melun, comme tous les *Moisdon*, *Mead'on*, Meudon et les Molhain, en un mot, le mont-Mesly fut sans doute un *milieu* ou *mitant*, c'est-à-dire un lieu consacré, point central des réunions druidiques. (Voyez Vincennes, parag. LXIV, et pour les *Molhains*, *Meudons* ou *lans du milieu*, chez les Gaulois, consultez notre ouvrage sur le *Culte de la pierre*.)

Quant à ceux qui ne voudraient pas de cette étymologie et qui rejetteraient nos explications, il n'y a pour le mont Mesly et les autres traces d'ancien culte qui s'y trouvent qu'un autre genre de solution, c'est d'en faire un lieu consacré à Hercule et à son culte.

En beaucoup de contrées Hercule était surnommé *Melios*, *Melon* à cause qu'il était favorable aux fruits des vergers et aux troupeaux ; melios, en grec, signifie à la fois pomme et troupeau, et paraît être un vieux mot répandu dans les langues primitives communes au celtique et qu'on retrouve dans Milet, dans les îles *Mélite*, depuis Malte et Samothrace. Dans son sens le plus général, il annonçait l'abondance, la fertilité, mais pour corroborer notre opinion relativement au culte primitif du Dieu qui représenta Hercule, disons en quelques mots quels sont les points de vue sous lesquels il était le plus souvent considéré, et nous verrons que chacun de ces points de vue est applicable aux différentes dénominations qu'on retrouve sur le mont Mesly.

Hercule, en osque *Hercles* ou *Hercelus ;* chez les Étrusques, *Hercle ;* en sicule, *Heruculos*, *Herullos*, était un dieu très-ancien et très-répandu dont le culte fut introduit à Rome environ 400 ans avant J. C.

On le regardait dans le Latium comme un génie de l'abondance, analogue à Sylvain, protégeant les fermes, menant, comme lui, paître les troupeaux, et à ce caractère se rattachait à la légende de Geryon, dont il avait enlevé les bœufs. On l'invoquait contre les mouches, les vers, les sauterelles qui détruisent la vigne.

Il était le protecteur des arbres fruitiers et des troupeaux ; de là, avons-nous dit, son nom de *Melios*, *Melon*, pomme et brebis. Cette circonstance se rattache très-bien au nom de Mesly, au terrain fertile et aux fermes très-anciennes qui s'y trouvent encore. Le Jupiter Melosios, ou Jupiter berger, honoré dans l'île de Naxos, n'était autre qu'Apollon berger, c'est-à-dire le Soleil ou Hercule (1).

Père de la race des Doriens, divinité principale des Hellènes, Hercule l'était aussi de leurs frères, les Cimmériens, les Thraces, les Celtes ; de là,l e grand nombre d'Héraclées,

(1) Jupiter *Melissée* était Jupiter enfant ou le jeune Soleil, ainsi appelé parce qu'il avait été nourri de miel et de lait. Parfois, il était couronné de rayons.

ou villes d'Hercule, dans les différents pays que ces peuples habitèrent, en Grèce, en Macédoine, en Thrace, ou Asie Mineure, en Italie, en Sicile, en Gaule ; de là, Erquelines, les *Erkelens*, les *Herculanum* des peuples Celtes et Italiques; de là, peuvent venir quelques-uns des *Mesli*, *Meliant*, *Melles* et *Melon* de France, etc.

Heraclès, corruption de *Hera-cléos*, veut dire gloire de *Hera* ou de l'air, élément que la déesse Hera personnifie. C'est le soleil, dont le culte était principalement sur les hauts lieux. A Hyette en Béotie, son simulacre, au dire de Pausanias, n'était qu'une pierre grossière, indice certain d'un culte fort ancien. A Rome, le monument le plus ancien de son culte était aussi une pierre, l'*ara maxima* du *Forum Boarium*, devant qui l'on jurait et où avaient lieu les contrats solennels. On a retrouvé, près de Clèves, une inscription avec ces mots : *Herculi saxano* : à Hercule pierre. *Herculi saxano sacrum* (à Hercule pierre) est une inscription qui a été retrouvée au commencement de ce siècle, à Pont-à-Mousson, Lorraine.

Il y eut un Hercule spécial, *Hercule saxanus*, pour les soldats employés aux carrières. Aussi Hercule fut-il souvent considéré comme le génie protecteur du sol, le dispensateur de toute richesse inespérée, celle des mines, des carrières. Nous avons dit que sous le mont Mesly il y avait eu, autrefois, d'importantes carrières de plâtre, de marne et de gypse, et que de ces carrières a dû venir le nom d'un chemin qui y conduisait : le chemin de *Loup*, *Leu*, nom donné à Pluton ou le soleil d'hiver, dieu des lieux souterrains, des carrières et des mines et dont on a fait *saint Leu*.

Hercule passait pour guérir les malades qui allaient l'invoquer dans son temple. Au voisinage de la Thessalie, précisément dans la contrée où ce dieu devait avoir conservé sa physionomie première, on le trouvait sans cesse invoqué comme divinité qui éloigne les maux ou qui procure la santé et la vie ; de là, le nom de *Soter*, sauveur, qui lui était aussi donné. Dans les écrits du rhéteur Aristides, Hercule appa-

raît constamment avec le caractère de divinité médicale. Ce caractère médical avait fait placer des eaux minérales sous sa protection spéciale, des fontaines lui étaient consacrées : nous en avons montré un exemple ci-dessus, se rattachant à une localité du nord de la France. A Créteil, il y avait, autrefois, les fontaines de saint Christophe, qui, nous l'avons prouvé, n'est qu'une personnification catholique du personnage d'Hercule.

On considérait Hercule comme la souche des familles les plus anciennes, le père de la race où régnait son culte. Aussi, nous l'avons dit, Montmeillant, aujourd'hui Saint-Witz, variété du nom de mont Mesly, fut-il primitivement consacré à *Tuttat* (Teutatès), qui, chez les Gaulois, était considéré sous le même aspect.

Le culte d'Hercule, confondu souvent avec celui de Zeus, avec celui d'Apollon, était parfois associé avec celui d'*Athéné* (Minerve), qui apparaît toujours dans les croyances anciennes comme sa protectrice et son amie. Athéné, comme Junon, était une personnification de *hera*, l'air, et de là, la coutume que l'on avait de ne prendre Hercule à témoin qu'en plein air (Plutarque, *Quest. Rom.*). De là aussi, l'existence de beaucoup de ses sanctuaires sur les hauteurs. La déesse, dont on a fait à Créteil Notre-Dame de Mèges, était peut-être une Athéné, une autre Belisana ou Minerve gauloise. (Voyez Preller les *Dieux de l'anc. Rome;* Dupuis, *Origine de tous les cultes;* Creuzer, *Symbolique;* Alf. Maury, *Hist. des religions de la Grèce antique;* Roget de Belloguet, *Éthnogénie gauloise*).

Un culte à Hercule Melios, selon toute apparence, a donc existé primitivement à Créteil sur le mont Mesly. Plus tard, ce culte semble avoir été déplacé et porté à Créteil, car, selon nous, l'église de Créteil a dû s'élever sur l'emplacement d'un oratoire ou temple consacré à Hercule. Le pèlerinage qu'on faisait au solstice d'été, à propos des feux de la Saint-Jean, en est un indice ; la consécration primitive de cette église à saint Christophe, l'un des Hercules chrétiens en est

un autre. Mais quand et pourquoi eut lieu ce déplacement? Disons qu'il dut avoir lieu à l'époque de l'empereur Maximien-Hercule. On a vu plus haut qu'un diplôme de l'an 900 fait mention de l'église de *Saint-Christophe, de Cristoill, dans laquelle reposent les ossements des martyrs morts en même temps que lui*. Des martyrs furent donc enterrés au lieu où est l'église actuelle de Créteil. Qui étaient ces martyrs? Conformément à la tradition constante ce durent être Agoard, Aglibert et autres Bagaudes qui périrent là tout près. Maximien-Hercule, maître de la forteresse des Fossés, aura dû poursuivre jusqu'en ce lieu les malheureux Bagaudes et y achever leur extermination, et, comme cela arrivait souvent aux empereurs romains, élever, au lieu où l'extermination s'était faite, un monument de son triomphe, consacré à la divinité dont il portait le nom. De ce nom et du temple, on fit plus tard le nom et l'église de Saint-Christophe, l'Hercule chrétien.

LII

Joinville-le-Pont.

Nous avons parlé de Joinville-le-Pont, autrefois agglomération dite du pont Olin, de son antique chapelle Saint-Léonard, de son ancien moulin et de sa vieille ferme du Poulangis (p. 154). Nous avons montré que cette localité avait passé successivement de la paroisse de Fontenay-sur-le-Bois dans celle de Saint-Nicolas de Saint-Maur, puis avait formé, au siècle dernier, la commune de la Branche, pour être transformée, en 1842, en commune de Joinville, du nom d'un fils du roi Louis-Philippe. Cette commune a été agrandie, il y a quatre ans, de la partie de celle de Saint-Maurice qui se prolongeait vers Saint-Maur, au-delà du canal de jonction. Aujourd'hui donc, Joinville-le-Pont s'étend sur les deux replis de la Marne, et les pentes du coteau culminant qui

les sépare. Le chemin de fer qui coupe ce coteau longitudinalement de ses profondes tranchées, sépare l'ancienne section Est de la section annexée. La population, d'après le dernier recensement, est de 2,300 habitants. Une certaine partie d'entre eux habite au delà de la Marne, la villa Palissy, petite colonie parisienne, composée de riantes villas, qui doit son nom à un ouvrier porcelainier parvenu, M. Gilles, qui, le premier, y a fait construire des maisons et y a élevé la statue du grand homme à qui l'art de la céramique doit son existence.

Cette villa, avec ses jardins, ses ombrages, embellit de ce côté la vallée de la Marne. En deça, sur la rive droite, s'élèvent, le long d'un large quai, les restaurants connus de la Tête-Noire et des frères Pinson, rendez-vous des baigneurs, des promeneurs et des canotiers, pendant la belle saison, et, en tout temps, asiles joyeux des noces et festins. Près de là est la riante île Fanac, autrefois Fanasse, sans doute à cause de l'herbe qu'on y fanait. Le vaste et solide pont de Joinville s'appuie sur cette île. Elle est, aux beaux jours du printemps et de l'été, un des sites les plus animés des environs de Paris. C'est un second Asnières, plus la vue de coteaux pittoresques qu'Asnières ne possède pas, c'est-à-dire une autre petite Cythère, où Comus, Melpomène, Therpsychore, se donnent rendez-vous dans des parages chers à Vénus.

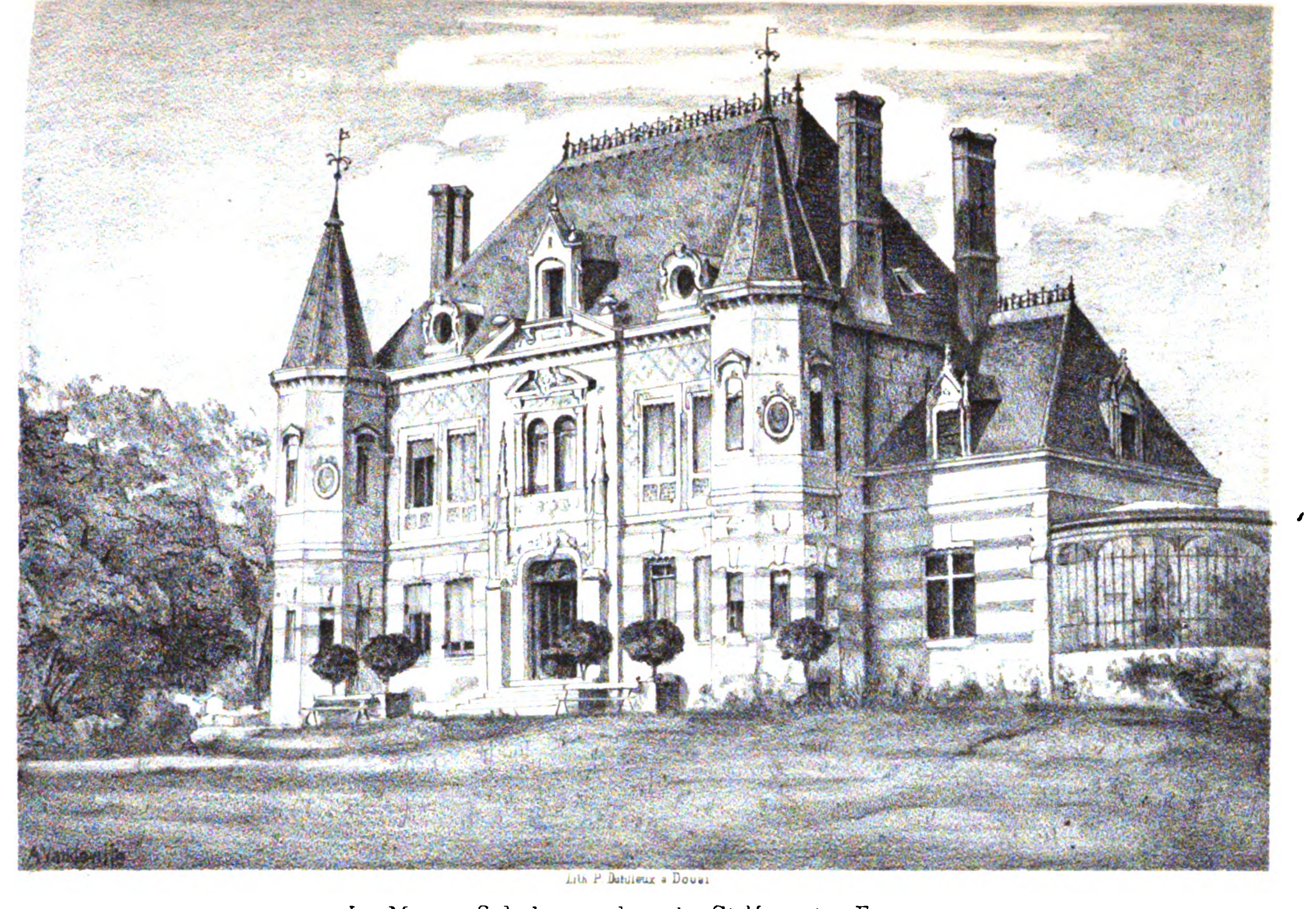
Port du canotage, restaurants au bord de l'eau, cafés chantants, concerts, bals, voilà ce qu'on trouve dans cette île Fanac où la musique de bruyants quadrilles retentit une partie des nuits, de manière à y déconcerter le chant du rossignol. Paphos, Idalie, furent peut-être moins animées autrefois; car ici il se trouve de nombreux enfants de Mars qui descendent du camp de Saint-Maur, situé à quelques pas de là, sur le territoire de la commune, à l'entrée de la plaine du bois de Vincennes. Que d'accents joyeux dans ces parages enchantés, peu faits, toutefois, pour la promenade des pensionnats de demoiselles. Que d'animation, quand, aux

jours de fêtes et de joutes nautiques, de magnifiques régates et le jeu de centaines d'avirons y battent et y tourmentent bruyamment les eaux, tandis que du fond de la colline surgissent, par un canal souterrain, des couples folâtres accourus de Paris et lançant dans les échos du port le vigoureux refrain :

> Hé ! là-bas, de la rive,
> Alerte mariniers !
> La gaîté vous arrive,
> Avec les canotiers.

Ce canal, par où déversent ainsi les canotiers parisiens, les gais enfants de la nautique Lutèce, est une des curiosités de la France. Il fut creusé, au commencement de ce siècle, par les ordres de Napoléon, à la sollicitation du commerce de Paris et des contrées de la Champagne et de la Brie, que traverse la Marne. Il abrége de sept lieues la navigation de cette rivière, en exemptant la batellerie de faire le long et difficultueux circuit de la presqu'île de la Marne. Ce canal fut creusé, pour ainsi dire, dans le roc vif. Il est recouvert d'une immense voûte en pierre meulière. Les parois de droite et gauche sont formées par la pierre même du coteau. Un chemin de halage, large de dix pieds, s'étend sous la voûte, de chaque côté du canal qui, lui-même, a trente pieds d'un bord à l'autre. Le dessus extérieur de la voûte était planté de quatre magnifiques rangées d'arbres que la guerre de 1814 avait laissés debout, mais que la défense de Paris ne sut pas respecter, hélas! lors du dernier siége. D'un bout à l'autre, le canal a près de deux kilomètres d'étendue. Il débouche vers le midi sur un vaste port où la Marne retrouve celles de ses eaux qui l'ont quittée pour faire le tour de la presqu'île Saint-Maur. On dit que le port et le canal réunis sont assez vastes pour contenir un millier de bateaux. De magnifiques forges, succursales de l'arsenal de Paris, bordent le canal en amont du repli de la Marne; une importante filature de laine le limite en aval. Près de là sont les moulins où le fameux négociant Darblay avait établi ses minoteries, avant de


Guillaumot père sc.



Lith P. Dutilleux à Douai

La Maison Schaken, au bas de St. Maur des Fossés.

les transporter auprès de Corbeil; une des curiosités de ces parages est une charmante maison de campagne appartenant à la famille hollandaise de Shaken.

Elle a été construite dans le goût architectural de la Renaissance et de l'époque de Louis XIII, au milieu d'un parc enchanteur, à côté de délicieux îlots de la Marne, sur lesquels ont été jetés des ponts rustiques qui mettent ces îlots en facile communication.

Malheureusement, la propriété est traversée par le chemin de fer. Il passe par un magnifique viaduc au-dessus des jardins, à travers des massifs et des pelouses de toute beauté. Ce viaduc est de la longueur de 381 mètres. Il a été bâti par un procédé rare. La compagnie de l'Est, afin de respecter, autant que possible, les propriétés, a trouvé le moyen d'enlever ses maçons dans les airs, et l'on pourrait croire que le viaduc a été descendu tout achevé et posé sur la place qu'il occupe, tant les jardins et les propriétés qu'il traverse ont été respectés. Les arbres, eux-mêmes, de la grande route sont restés en place, toujours entrelaçant leurs rameaux au-dessus du viaduc.

La Marne, au bas de Créteil, jette, à gauche, des embranchements qui alimentent trois moulins (le moulin d'amont, le moulin neuf et le moulin vieux), et forment d'importantes îles, couvertes de fertiles prairies, de magnifiques ombrages, ce sont : les îles du Chapitre, de Sainte-Catherine et de Brise-Train ou Brise-Pain. Au bas de Saint-Maur, ses embranchements sont à droite, et ils y forment les îles Mâchefer, Rose, des Saint-Pères, la petite île du Port, qui avoisine l'habitation Shaken, les îles circonscrites entre le bassin du canal de Joinville-le-Pont et des canaux d'irrigation. Au delà se montre l'île des Corbeaux. Les champs de la rive gauche portent également le nom de ce noir volatile. Cette dénomination, assure M. La Bedollière dans son *Histoire des environs de Paris*, provient d'une épouvantable bataille aérienne que se livrèrent ces sinistres oiseaux, le 29 avril 1303. Leurs légions formaient un noir rideau qui voi-

lait le soleil; leur sang tombait comme la pluie, et, pour parler comme Lafontaine, en sa fable des *Vautours et des Pigeons*,

> ..... Il plut du sang,
> Maint chef périt, maint héros expira,
> C'était plaisir d'observer leurs efforts;
> C'était pitié de voir tomber les morts,
> Valeur, adresse, et ruses, et surprises,
> Tout s'employa. Les deux troupes éprises
> D'ardent courroux, n'épargnaient nuls moyens
> De peupler l'air que respirent les ombres.

Les combattants se séparèrent enfin, de guerre lasse. Était-ce quelque charogne qui avait été la cause de cette guerre, l'histoire ne le dit pas. Sauval, dans son *Histoire des Antiquités de Paris*, parle d'un semblable combat arrivé, en 1492, à Villejuif. Hélas! pendant le dernier siége de Paris, les corbeaux, plus sages que les hommes, ne se battaient pas. Pourquoi l'auraient-ils fait, d'ailleurs? N'avaient-ils pas assez de morts à leur discrétion? Ils n'avaient que l'embarras du choix. Pauvres soldats, pauvres victimes! Vous ne trouvez même pas toujours un tombeau.

Près de l'île du Moulin-des-Corbeaux, sur la rive droite, on a creusé, en ces derniers temps, parallèlement à la Marne, un canal qui, se joignant à celui de Joinville, va directement à la Seine en rendant l'œuvre de la navigation plus directe et plus commode. Les ateliers nationaux avaient ébauché ce canal en 1848. On l'a terminé depuis en comblant les petits bras du fleuve, en réunissant plusieurs îles en une seule; grand et beau travail. Mais ce n'est pas le seul qui ait été fait là.

Les minoteries de Darblay qui, près de l'île des Corbeaux, convertissaient en belle et pure farine tant de sacs de blé, ayant été transportées, avons-nous dit, à Corbeil, on a converti les moulins et turbines en machines hydrauliques, destinées à porter l'eau de la Marne, prise de là, sur le plateau de Vincennes. L'eau de la Marne, poussée par une force irrésistible, monte dans des tuyaux où un homme passerait

sans peine et va former, à quarante mètres au-dessus de son point de départ, les ruisseaux, les lacs, les cascades qui embellissent les bois de Vincennes et de Saint-Mandé, et les vastes plaines de verdure qui les entourent. C'est quinze millions de litres qui sont ainsi poussés; mais ils seraient plus utiles aux besoins de la presqu'île Saint-Maur en temps de sécheresse.

Du vallon bruyant de Gravelle, séjour du travail et de l'industrie, on monte les rampes abruptes du plateau de Vincennes par de magnifiques escaliers dessinant leurs zigzags à côté de quelques jolies villas bâties à mi-côte. Au bout de ces escaliers, on arrive sous de frais ombrages, au milieu de parterres, d'allées tapissées de verdure, de mille fleurs variées. C'est la partie la plus riante, la plus enchanteresse de l'ancien bois de Vincennes. Un kiosque s'élève au centre, sur une élévation de terrain. Il est impossible de trouver aux environs de Paris, pourtant si richement dotés de sites pittoresques et de charmants points de vue, un tableau semblable à celui qui s'offre en ces lieux. A droite, dans les magnifiques campagnes que bornent la Marne et la Seine, avant d'unir leurs eaux, c'est la vallée de celle-ci qui fuit au loin dans un horizon blanchâtre. Plus près, à vos pieds, s'offre l'admirable panorama de la presqu'île Saint-Maur, des îlots plantureux de la Marne, et plus loin les pittoresques coteaux de Créteil, de Sucy, de Boissy, de Chennevières, de Champigny, de Cœuilly, de Villiers. A gauche se projette l'impoposant coteau de Nogent-sur-Marne avec ses magnifiques villas, son remarquable viaduc. La vue se porte au delà sur d'autres îlots, ombragés de grands arbres, sur les collines de Petit-Bry et de Noisy-le-Grand. Au fond, le tableau est couronné par le massif sombre des bois de Cœuilly, de la Lande, de Malnoue, etc. Oh! comme cette vue est ravissante, et combien y fut émouvant le spectacle auquel tant de curieux assistèrent lors des meurtrières journées du 30 novembre et du 2 décembre 1870. Tout le vaste champ de bataille se montrait là à découvert depuis les hauteurs de Chennevières

jusqu'au plateau d'Avron. Hélas! pourquoi fallut-il qu'on y contemplât en même temps le spectacle de notre défaillance, de notre inertie après tant d'héroïques efforts et un premier succès. Français, Français, autrefois vous saviez vaincre et profiter de vos victoires; vous marchiez guidés par l'inspiration toujours plus sûre que les énervantes et trompeuses réflexions de la temporisation. Aujourd'hui, vous ne savez plus que mourir. Quand vous le voudrez, vous saurez vaincre encore. Pour cela, rappelez-vous l'effort bien plus difficile et gigantesque de vos pères il y a quatre-vingts ans. Souvenez-vous des enseignements de la grande épopée de l'an II!

Telles sont les pensées qui agitaient mon cœur quand, après la guerre étrangère et d'autres désastres plus tristes encore, j'allai revoir ce plateau culminant, son kiosque et ses points de vue grandioses. Le restaurant Robert, qui, à côté de là, réunissait si souvent, au coin du bois, de brillantes sociétés de gais promeneurs, était désert; le champ des courses de Vincennes qui l'avoisine était redevenu vierge de l'empreinte du pas des chevaux. Un gazon épais, serré, s'élevait partout, même sur les guérets où j'avais vu s'étaler avant la guerre les tentes du camp de Saint-Maur. La ferme de la Faisanderie, création d'une femme idolâtre de Marie-Antoinette, et qui comme elle avait eu le caprice de se faire un petit Trianon, était abandonnée. J'y cherchais en vain ses belles vaches de Schwitz, ses magnifiques Southdown et ses fécondes bêtes laitières d'Ayr dont j'avais savouré si souvent le bienfaisant liquide. Les excellents petits moutons de la race kento-mérine ne bêlaient plus comme autrefois dans leurs bergeries modèles. Tout était vide et dévasté. Près de là, sous le fort de Gravelle, l'annexe consacrée à la sériciculture et entreprise pour l'éducation du gigantesque bombix hymalagensis était abandonnée. C'est alors que je me rappelai mes prédictions écrites ou intimes qu'on n'avait pas daigné écouter en leur temps. « Sur ces lieux, avais-je dit, témoins aujourd'hui de tant de vivats adulateurs et de magnificence, il n'y aura plus dans un temps prochain que

ruine et solitude! » Hélas! je prophétisais alors la vérité, et pourtant j'aurais voulu être faux prophète. Que de faits nouveaux, imprévus, j'aperçois encore aujourd'hui; mais qui, plus qu'avant, voudrait m'écouter? Gardons donc ces visions prophétiques dans le secret de notre âme.

Et en attendant, avant de quitter Joinville-le-Pont, passons à un ordre d'idées moins tristes et moins susceptibles de controverses irritantes, quoiqu'ici encore il s'agisse de révolutions. Mais qu'on se tranquillise, ces révolutions, cette fois, sont des cataclysmes géologiques. Elles ont laissé des traces curieuses à Joinville-le-Pont, que beaucoup de savants se sont plu à constater.

En 1810, G. Cuvier et Alex. Brongnart avaient déjà signalé les richesses géologiques du bassin parisien, dans leur *Description géologique des environs de Paris*. Depuis, les tranchées faites d'abord pour l'enceinte fortifiée de la capitale, ensuite pour les nombreux chemins de fer qui y aboutissent, ont permis à ceux qui leur ont succédé d'enrichir leurs aperçus d'un grand nombre de faits nouveaux. Messieurs Constant Prévost, Charles d'Orbigny, d'Archiac, et, après eux, messieurs Lartet et Belgrand, ont consigné une foule d'observations qui ont fait du bassin parisien le type, le point de comparaison et de départ pour les travaux qui sont faits en Europe sur l'étude des terrains tertiaires.

Les tableaux synoptiques des *terrains et des principales couches minérales qui constituent le sol du bassin parisien,* dressés par M. d'Orbigny, sont surtout bons à consulter.

Dans ces tableaux, le savant géologue donne la liste complète des étages et sous-étages du bassin parisien et l'indication de leur présence dans chacune des localités du parcours du chemin de fer ou de ses environs; il nous montre le gypse exploité à Fontenay, le calcaire grossier, entre Maisons et Créteil, le silex meulier, à Champigny, le moellon calcaire mêlé à de la chaux naturellement hydraulique, au grand parc Saint-Maur. Puis, passant au diluvium posté-

rieur à ces terrains, il montre, dans une sablière ouverte sur la gauche de la station de Joinville, des débris de mammifères, de reptiles, et un nombre prodigieux de coquilles fossiles, qui, malgré leur extrême fragilité, sont d'une remarquable conservation. Ces coquilles appartiennent à trente-huit espèces distinctes, toutes terrestres et fluviatiles, ayant encore leurs analogues à l'état vivant aux environs de Paris, à l'exception de quatre espèces appartenant au midi de la France.

Monsieur Belgrand, dans son beau livre intitulé : *la Seine et le bassin parisien aux âges anté-historiques*, dit qu'à l'époque des hauts niveaux des fleuves, avant qu'ils se fussent creusé de profondes vallées dans les terrains perméables, voisins de leurs cours primitifs, la Marne coulait à l'altitude de 60 mètres au lieu des 26 à 25 de son étiage actuel. Elle passait alors au-dessus du promontoire de Joinville. On trouva, dit-il, au-dessus de ce promontoire des graviers qui se relient sans solution de continuité à ceux de la plaine de Vincennes et de Montreuil. Ces graviers, situés en plein courant, sont très-purs et ne renferment ni ossements, ni coquilles. Mais la Marne abaissa son lit, lentement d'abord, et le grand circuit du tour de Marne commença à se dessiner. Les graviers de l'anse qui se formait en amont, se trouvaient dans des eaux tranquilles abritées par l'îlot de Gravelle. Des ossements s'y déposèrent en même temps qu'il s'y développait une nombreuse faune de coquilles fluviatiles; puis la chute brusque dont il a été question s'étant formée, l'abaissement s'acheva avec une grande violence.

« J'ai reconnu que la rivière tendait autrefois à faire le percement opéré depuis et à couper l'isthme étroit sur lequel Joinville a été construit. Elle devait frapper avec force endessous de l'île Fanac, au point où naît le canal, emporter tous les débris ébranlés et les porter au pied de Chennevières, serrer de près les coteaux de la partie qui, de là, va en face de Bonneuil. Du côté d'aval, à Gravelle, elle

devait avoir moins de violence, et c'est ce que nous avons constaté par l'état des lieux... Toutes les roches ébranlées du côté d'amont étaient donc emportées, et beaucoup de blocs étaient considérables, car une des assises que les ouvriers appellent banc de 7 pieds, a 2^m,30 de hauteur. Du côté d'aval, au contraire, le courant qui avait bien la force d'affouiller les sables glauconieux était cependant trop faible pour enlever les roches ébranlées qui se sont éboulées dans l'affouillement et y sont restées depuis cette époque... Le long de la route départementale de Charenton à Saint-Maur, il existait autrefois un grand nombre de carrières ouvertes dans les éboulés du calcaire gravier qui règnent sur toute la longueur du coteau, entre le village de Saint-Maur et Charenton. On y voyait des traces non équivoques des affouillements anciens. Ces carrières ont été comblées en ces dernières années par les travaux du bois de Vincennes.

« Dès que la rivière a commencé le travail d'abaissement de son lit, la presqu'île a surgi au-dessus de l'eau et l'anse de Joinville s'est dessinée au fond de l'isthme à l'altitude de 25 mètres sur le penchant du coteau qui descend vers la Marne. A l'entrée de Joinville, il restait, il y a quelques années, un lambeau de ce premier lit abaissé qui appartenait aux niveaux. C'est une sablière qui a été exploitée et où on a trouvé de très-nombreux ossements, des coquilles fluviatiles et terrestres, et une quantité incroyable de cerites et autres fossiles du calcaire grossier.

« Deux carrières existent à Joinville : l'une, complétement azoïque ; l'autre, très-riche en débris d'animaux de l'âge de pierre. Elles sont séparées par le chemin de fer, et nous ne croyons pas qu'il existe en géologie un contraste plus frappant et cependant plus facile à comprendre. La première fait partie d'un lit rectiligne ; la seconde était au fond d'une anse. »

Dans cette anse, suivant M. Lartet, on a retrouvé des restes d'éléphant, de *rhinocéros tichorhinus*, de *rhinocéros*

merkii, d'*equus*. On a aussi retrouvé des restes d'*elephas primigenius*, auprès du cimetière de Saint-Maur; vers le centre de la presqu'île et aux abords du fleuve, des os d'hippopotame.

« Dans l'âge de pierre, dit M. Belgrand, non-seulement la grande source des terrains perméables de la Bourgogne et de la Champagne (oolithe et craie blanche), étaient beaucoup plus forte qu'aujourd'hui, mais encore les sources éphémères qui produisent les crues d'hiver des rivières de ces deux contrées, sources qui tarissent toujours l'été, coulaient probablement alors pendant toute l'année et assez abondamment pour donner à la Marne, comme à la Seine, la profondeur nécessaire à l'existence de l'hippopotame. »

LIII

Maisons-Alfort

On a vu dans notre chapitre relatif à l'abbaye de Saint-Maur que vers la fin du xe siècle, Hugues Capet donna à cette communauté la seigneurie de Maisons, du comté de Paris, avec les prés, les terres, les moulins, les pacages, les eaux, leur cours, et les serfs; plus, les deux églises du lieu, dont la principale est appelée dans l'acte *Mater Ecclesia*, c'est-à-dire l'église mère, et l'autre une chapelle dédiée à saint Germain. Enfin tout le droit de voirie dans l'étendue de la seigneurie, chargeant les religieux de prier Dieu pour lui, pour la reine son épouse, et pour leur fils Robert, qui régnait avec eux, associé qu'il était à la couronne comme le furent les fils aînés des premiers rois capétiens. Le village est appelé dans l'acte *Mansiones*, Les mansiones étaient des agglomérations d'habitations agricoles assises au milieu de plaines cultivées; on en a fait depuis le mot maisons. Telle est l'étymologie du nom de la commune dont nous esquissons l'histoire.

Autrefois, on l'appelait Maisons-en-Brie, pour la distin-

guer de *Maisons-Marquisat* ou *Maisons-sur-Seine*, aujourd'hui *Maisons-Laffitte*, près Saint-Germain. Il y a en France huit localités qui portent ainsi le nom de Maisons, et plus d'une centaine portent le nom de *Maison-Celle* ou celui de *Maison*, accolé à un qualificatif, comme Maison-blanche, rouge, neuve, Maison-Dieu, etc.

L'église de Maisons-Alfort n'a rien de remarquable que son clocher, une de ces flèches en pierre dont les Anglais avaient importé la mode en France lorsqu'ils se rendirent maîtres d'une partie de ce beau pays, au XIV[e] siècle. Le chœur remonte aussi à cette époque. On y voit la statue de saint Remi, déjà patron de la paroisse au temps de Hugues Capet, ainsi que celle de saint Hilaire.

Peu de temps après la donation de cette paroisse, la cure en fut accordée à l'abbaye de Saint-Maur par Raynold, évêque de Paris ; mais elle revint au siége épiscopal lorsque le monastère eut été transformé en chapitre et que l'évêque métropolitain fut devenu abbé commandataire de Saint-Maur (XXIII). A l'époque où l'archevêché de Paris fut érigé en duché-pairie, sous Mgr François d'Harlay de Champvallon, Maisons fut nommé dans les lettres-patentes comme la première terre de ce duché. En 1227, Grégoire, curé de Maisons, passa un accord avec l'abbé décimateur, relativement à la dîme des novales à percevoir sur la partie du territoire qui confine à Charenton. Dans un recueil du XV[e] siècle, l'ancienne estimation de la cure est marquée à 25 livres. En général, cette cure était anciennement dite *Ecclesia sanctorum Remii et Hilarii de Domibus*.

La seconde église ou chapelle que Hugues Capet donna à l'abbaye de Saint-Maur avec la terre de Maisons était, comme nous l'avons dit, dédiée à saint Germain. C'est autour de cette chapelle que l'abbé décimateur fit bâtir son manoir seigneurial. Du moins, on voit par le cartulaire de la communauté qu'il y avait déjà une chapelle dans le manoir de l'abbé au temps de saint Louis, que, sous cette chapelle, il y avait une cave et que le curé était convenu d'y venir célé-

brer la messe une fois par semaine pour son droit sur la dîme des oies et d'autres animaux. Aussi, outre les cens dus dans le village à la Saint-Denis, le 1er octobre et à la Saint-Hilaire, le 13 janvier, il y en avait dont le terme était *in festo sancti Germani in Maïo*. Ce qui montre que le saint évêque de Paris était bien le patron de la deuxième église et spécialement du quartier de la paroisse où était la chapelle qui lui était dédiée.

Ce que l'on sait de plus ancien touchant les habitants de Maisons, c'est qu'en 1211 ils transigèrent avec leur seigneur et abbé, relativement aux pacages de leurs bestiaux; qu'en 1227, l'abbé Radulfe les en tint quittes pour quatre sols par an et par chaque feu, en forme de taille. Ils ne se firent point affranchir en totalité, ainsi que le faisaient alors les serfs de quelques autres terres, mais ils y procédèrent par degrés : tantôt au nombre de trois ou quatre, tantôt en nombre plus ou moins grand, comme cela arriva aux années 1262, 1269, 1279, 1287 et 1335. L'abbé de Saint-Maur les exempta, pour la plupart, de l'obligation de porter leurs grains au moulin banal de Charentonneau. Mais ils continuèrent à être tenus d'obéir à ce même abbé lorsqu'il les requerrerait pour le service du roi. (Voir le *cartulaire* du monastère, où, relativement à Maisons, on lit qu'un homme de cette localité, ayant volé des vêtements, fut condamné à perdre une oreille.)

Indépendamment de la seigneurie, il existait quelques fiefs à Maisons. On voit par une censive dont il est parlé dans le cartulaire de la Sorbonne, à l'année 1257, un Jean de Maisons, à propos de terres qui y étaient situées, et d'un chemin appelé chemin de Saint-Denys, situé dans le voisinage de Conflans. En 1270, Jean d'Evry, chevalier, partant pour la croisade, fit don à l'abbaye de Saint-Maur des quatre arrière-fiefs qu'il possédait dans la commune de Maisons. (Voyez à ce sujet le cartulaire de cette abbaye.) Le même cartulaire montre qu'il y avait alors à Maisons un territoire appelé en latin *quarta*, et un autre aux environs appelé *butte*

de Granmont. Il y avait aussi un fief dit de Saint-Pierre; ces dénominations font soupçonner l'existence sur les lieux de traces du culte druidique. Voir ce que nous disons ailleurs sur les Granmont, *Grannus mons* et sur le nom de Saint-Pierre attribué à des monuments mégalitiques existant encore ou disparus. La butte de Granmont s'élevait sur l'emplacement du fort actuel.

Au lieu dit fief Saint-Pierre s'éleva un château féodal dont les tourelles se voyaient encore au siècle dernier. Il s'y trouvait alors une porte bouchée surmontée de fleurs de lys. On croit que ce fut autrefois une demeure de Diane de Poitiers, dont le portrait se voyait encore à une cheminée en 1720. A Maisons habita aussi Amos du Tixier, connu par la vie imprimée de sa fille Anne, épouse du seigneur de Genvry. Il s'était fixé là pour être plus à portée du temple de Charenton où il allait en qualité de calviniste. (Voyez Saint-Maurice.)

Charentonneau est un écart de la commune de Maisons, situé au bord de la Marne, un peu à l'est de Charenton; de là son nom qui signifie petit Charenton. Il est parlé de ce lieu dans un acte des archives de l'abbaye de Saint-Maur, à la date de 1170. Par cet acte, l'abbé Thibaud exempta ses hommes de *Carentoniolo* de l'obligation de transporter les grains du monastère depuis le grand Charenton (*Carentonio majore*) jusqu'au moulin des *Portes*. Ainsi s'appelait sans doute un moulin qui se trouvait au bout de la rue des *Portes* de Saint-Maur, faisant continuation vers la Marne à la rue du *Four*. Il leur remit même la taille qu'ils s'étaient imposée.

Par un diplôme de 1285, Aalips, de Charentonneau, fit, du consentement de son mari, un échange de deux arpents de terre, tenant au chemin qui allait de Charentonneau à Maisons, sis devant sa porte et en la censive de l'abbaye de Saint-Maur, contre trois arpents appartenant à Jean d'Acre, bouteillier de France et fils du roi de Jérusalem : ces trois arpents étaient également situés à Charentonneau, dans le fief de Frédéric Pasté, chevalier. En 1295, ledit bouteillier

de France légua ce qu'il possédait en ce lieu à l'abbé de Vaux Cernai. Aussi, au XVIe siècle, l'abbé de ce monastère apparut-il à la rédaction de la coutume de Paris sous le titre de seigneur de Charentonneau. Toutefois, l'abbaye de Saint-Maur possédait la plus grande part de la seigneurie avec le four banal du lieu.

Au XIVe siècle, Charles V acheta de Nicolas Braque, son maître d'hôtel, la maison qu'il avait à Charentonnel, près le pont de Charenton, avec les dépendances, meubles et bestiaux. Le prix fut de 3,200 francs d'or. Le roi en rendit possesseur Philippe de Mézières, chancelier de Chypre, en reconnaissance de ses bons services, par une charte datée de Beauté-sur-Marne (voyez Nogent), le 14 octobre 1377.

François Aligret, conseiller au Parlement, était, au XVIe siècle, un des seigneurs de Charentonneau. Une sentence rendue en l'auditoire dudit Parlement lui permit de faire redresser les fourches patibulaires à deux piliers de la justice de Charentonneau. En 1551, Anne Regnault, veuve de Claude Martin, notaire au Châtelet, fit bâtir dans ce hameau une petite chapelle dédiée à Notre-Dame et à saint Jean, où il lui fut permis d'avoir un prêtre à cause de son extrême vieillesse.

Au siècle dernier, la seigneurie laïque de Charentonneau appartint à MM. Gaillard père et fils, l'un, conseiller au Parlement, l'autre, à la cour des aydes. Leur ancienne résidence s'appelle encore aujourd'hui château Gaillard. Cette résidence a aujourd'hui pour propriétaire M. le marquis Dodun de Keroman. L'autre grande résidence du hameau de Charentonneau est possédée par M. Jouet. Ces habitations, avec les fermes y attenantes, deux magnifiques parcs, un moulin sur la Marne, composent aujourd'hui la paisible et charmante section de Charentonneau, la plus champêtre du territoire de Maisons.

Tout près de là et de la rencontre des routes de Paris à Bâle et à Lyon, et en face du pont de Charenton, s'élève l'agglomération d'Alfort, l'écart le plus important de la commune de Maisons.

Il est question de cet endroit dans un titre de l'an 1362 ; on le nommait alors hôtel d'Harefort. L'abbaye de Saint-Maur y avait plusieurs arpents de terre attenant à cet hôtel ou maison de campagne, car ainsi s'appelèrent parfois les villas champêtres. En 1612, un huissier audiencier à la chambre des comptes, nommé Mallet, en était seigneur. On l'appelait alors Hallefort; une partie du parc s'appelait Maison-Ville et était un fief relevant de l'archevêché de Paris.

C'est dans ce château que fut fondée, en 1766, par les soins de Bertin, ministre des finances de Louis XV, la première et la plus importante école vétérinaire de France. Bertin confia la direction de cette école au savant Chabert. Des professeurs comme Bourgelat, Vicq-d'Azÿr, Daubenton, Fourcroy, Flandrin, Huzard, Girard, Dupuis, etc., l'ont illustrée. Elle est devenue le plus remarquable établissement de ce genre de l'Europe. Elle a fourni à la France et pays circonvoisins un nombre considérable de savants praticiens, aussi utiles que laborieux, et dont nos intérêts agricoles ont su tirer le plus grand profit.

On enseigne à l'école d'Alfort l'anatomie animale, la botanique, la pharmacie, l'étude des maladies diverses des animaux, de leur traitement, des soins qu'on doit donner à leur éducation.

On y trouve une vaste bibliothèque de zoologie domestique, un très-beau cabinet d'anatomie comparée et un autre de pathologie, ouverts tous les jours au public. Il y a aussi des dispensaires où les propriétaires d'animaux malades peuvent les placer en traitement. Des forges, un laboratoire de chimie, une pharmacie, un jardin botanique, sont attachés à cet établissement. Un beau troupeau de mérinos, pour le croisement des races et l'amélioration des laines, y est entretenu avec le plus grand soin. On y voit un jardin pour la culture des fourrages. Dans la ménagerie se trouvent plusieurs espèces d'animaux étrangers; c'est parfois une succursale du jardin d'acclimatation. Un amphithéâtre

est destiné aux leçons des différentes parties de l'art vétérinaire et de l'économie rurale.

Une partie des élèves est entretenue aux frais du gouvernement; d'autres paient une pension, et c'est au ministère de l'intérieur qu'est dévolue la faculté de leur admission. Les cours y sont de deux ans.

Là se presse une jeunesse studieuse surtout fournie par les communes rurales de tous les points de la France. En 1814, au temps où l'Empire s'étendait de Cadix à Hambourg, le nombre en était grand. Beaucoup étaient venus des provinces belges. Aussi put-on y trouver, comme à l'école polytechnique, un corps important de jeunes soldats actifs et dévoués pour la défense de Paris. L'école d'Alfort fut tranformée en camp militaire, le château fut fortifié, garni de canons et les murs du parc crénelés par les élèves eux-mêmes. Tous attendirent l'ennemi de pied ferme; plusieurs périrent dans la lutte. Leur résistance se fût prolongée si Paris n'avait pas capitulé sur d'autres points, et si les fonctionnaires de l'Empire, préférant leur fortune personnelle à celle de la patrie, n'avaient pas alors, comme en 1870, fait des vœux pour le triomphe de l'ennemi. En 1870, l'existence de la citadelle importante qui couvre Alfort vers la plaine de Créteil et Maisons, rendit inutile la défense du parc d'Alfort; mais plusieurs des élèves, que les vacances n'avaient point rappelés dans leurs foyers, surent faire glorieusement leur devoir.

Avec Alfort et Charentonneau, la commune de Maisons renferme près de 5,000 habitants. En 1709, il n'y avait que 95 feux et 92 en 1745. Le nombre des habitants était de 450 en 1726. Les recettes du budget communal s'y élèvent autour de 35,000 francs. On y trouve une station de chemin de fer, un bureau de poste, un bureau télégraphique, trois pensionnats de demoiselles. Il y a aussi une fonderie de fer de deuxième fusion, une usine à gaz de la Compagnie parisienne, un service municipal des eaux de Paris. On y trouve une distillerie et rectification d'alcools, une vinaigrerie;

une raffinerie de tartre, une fabrique de caoutchouc, une fabrique de semelles de bois pour galoches et bottines, deux moulins à eau; une fabrique de bâches goudronnées, porcelaines; une exploitation de carrières, pierres à bâtir, sables et cailloux, etc. Les actes de l'état civil y remontent à l'année 1599. C'est une commune où les archives ont été le mieux conservées. On y trouve la copie de plusieurs actes importants remontant à 1351, l'original d'autres datant du XVI[e] siècle, plus des actes du prévost, haut justicier civil et criminel de police et voirie de Créteil, Mesly, Maisons, Pont-de-Charenton et dépendances.

LIV

Nogent-sur-Marne

Nogent-sur-Marne est une localité très-ancienne, comme on le verra ci-dessous. La première syllabe de son nom est issue du celtique *noa*, *noé*, en roman *noue*, partie basse inondée, marécageuse. C'est de ce mot que vient le nom de *nouès*, *noué*, donné aux digues ou levées de terre pratiquées dans des marécages ou des terrains susceptibles d'inondation. On trouve encore de ces *nouès* à Genevilliers, Seine. Le petit Drancy s'appelait autrefois, à cause de cela, *Drancy-les-Nouès*. Dans quelques départements, de tels lieux inondés portent le nom de noailles, nouailles, noyelles. Il y a aussi en France plusieurs villages du nom de *Nouès*, *Noé*, *Le No*, Noue. *Noa* était aussi parfois un pré inondé, un creux qu'une rivière remplissait dans ses débordements, très-souvent un fond où les eaux, ralenties par une digue ou *nouès*, séjournent comme dans un bassin. Dans le latin du moyen âge, ces mots étaient généralement traduits par *augia* (auge); de là, la *vallée d'Auge*, en Normandie. De là aussi l'*Augia Dones* (aujourd'hui *Reichnau*), où mourut Charles le Gros, village qui doit son nom à la riche vallée où se trouvait son abbaye. *Gent*, ancien mot français dont *gentil* est le diminutif, peint l'agrément du lieu. No-

gent ou *beau noé*, tel est le nom donné à beaucoup de communes de France bâties au bord d'une rivière dans une situation riante. Exemples : Nogent-sur-Seine, Nogent-sur-Aube, Nogent-sur-Loire, Nogent-sur-Eure, Nogent-le-Rotrou, Nogent-les-Vierges, Nogent-le-Roi. Saint-Cloud s'appelait aussi autrefois Nogent à cause de la partie souvent inondée qui en baignait le pied.

L'abbé Lebeuf, qui hésite entre l'étymologie *no* et la signification de *nouvelles gens*, à cause de l'orthographe *novigentum*, parfois donnée au mot Nogent, cite cependant un fait qui vient corroborer la signification que nous venons d'établir. Au commencement du XIe siècle, Robert, vicomte de Corbeil, ayant fait don à l'abbaye de Saint-Pierre-des-Fossés d'un bien qui lui était venu par succession, ce bien fut désigné de la manière suivante : *Villiaricum nomine, quod sistit supra vicum qui Novigentus dicitur.* « Il semblerait par ces expressions, dit le savant abbé, que le bourg ou village de Nogent aurait été alors dans le bas de la colline, ce qui confirmerait l'origine *no* donnée à la première partie du mot. Beaucoup de villages, pour n'être pas sujets aux inondations, ont été rebâtis à mi-côte des montagnes et y ont transporté leur ancien nom, ce qui a fait disparaître le nom que portaient auparavant les localités où ont eu lieu les déplacements. »

Les *Nogent*, ou *beaux lieux noyés*, auraient donc d'abord été, soit des lieux lacustres ou des hameaux de pêcheurs, qui, par suite de raisons d'hygiène ou de précautions défensives, auraient été depuis transportés sur la hauteur voisine. Cette explication ne s'oppose nullement aux choses que nous venons d'établir.

De temps immémorial, il dut y avoir à Nogent, comme sur tous les hauts lieux baignés par les eaux, un sanctuaire de la religion celtique. En effet, toutes les hauteurs ainsi élevées en face d'une rivière, d'un marais, d'une nappe d'eau, étaient consacrées au soleil, tandis que l'élément liquide qui était au pied l'était à la déesse des eaux ou la

terre. Le soleil, en beaucoup de lieux de la Gaule, porta comme ailleurs le nom de Bel, Baal, Beau, Bellus, Belem, noms appliqués à des hauteurs qui furent depuis consacrées à saint Michel, à saint Jean, témoins tous les monts Saint-Michel de France, le Tombelaine de la Meurthe. A Nogent, le lieu consacré au dieu Bel ou Beau (1) a dû être celui qu'on désigne sous le nom de *Beauté*, autrefois *Bellitas*, où exista pendant très-longtemps une tour. Les tours rondes furent souvent des monuments symboliques des divinités solaires qui, à partir des Romains, remplacèrent les tumulus, les menhirs, les pyramides et les obélisques du culte primitif. Autour de celle de Nogent durent se grouper à bonne heure un nombre d'habitations suffisant pour en faire une importante bourgade. Cet état de choses existait déjà au ve siècle, et l'on voit par Grégoire de Tours qu'il y avait alors en ce lieu une habitation royale. Le pieux chroniqueur raconte qu'il y alla voir le roi Chilpéric Ier. Les circonstances de sa visite

(1) Le nom du fief de Moineau dit Beaulieu, sur lequel est bâtie l'église de Nogent, paraît se rattacher aux circonstances relatives à l'origine du nom de Beauté. Nous montrons dans notre *Histoire du Monde primitif considéré dans les monuments de son culte,* comment tous les lieux dits Beaumont, Bailleul, Beaulieu, etc., tirent leur nom de quelque circonstance du culte du dieu Beau, qui existait le plus souvent sur les hauteurs.

Ce culte, autrefois commun aux contrées occidentales de l'Asie et de l'Europe, paraît avoir été apporté dans les contrées celtiques par les navigateurs phéniciens. Il paraît surtout avoir existé au pays des Bellovaques ou de Beauvais et dans notre Beauce, que les Romains appelaient *Belsia*. Il exista aussi certainement en Belgique, dont le nom veut dire contrée de Bel. La Belgique, comme le Beauvoisis, la Beauce, renfermait beaucoup de sanctuaires mégalithiques, d'enceintes sylvestres et de tumulus consacrés au dieu Bel ou Beau; et de là est venu le nom de toutes les localités du nom de Beaudouin, Beaumont, Beaulieu, etc., qu'on y rencontre. La Baltique tire son nom des sanctuaires que les Phéniciens avaient établis sur ses côtes au dieu Bal. En Irlande, en Écosse, au pays de Galles, le nombre est grand de localités tirant leur nom de la même circonstance. Sans compter les villages, il y a plus de 70 bourgs ou villes dans le nom desquels on retrouve le préfixe Bal ou Bel, comme dans Baltimore, Balmoral, Balcomble, Balloch, Belfort, Belfast, Belmore, Baldock, etc., etc. Cette identité de noms avec les faits d'archéologie religieuse qui la justifient le plus souvent, soulèvent une des questions ethnographiques et historiques les plus curieuses, et nous la traitons amplement dans notre ouvrage précité sur le *Monde primitif*.

sont curieuses. Le roi des Franks de Neustrie prit plaisir à lui montrer un grand bassin d'or, orné de pierres précieuses et pesant 50 livres qu'il avait fait fabriquer, plus des pièces d'or, chacune du poids d'une livre qui lui avaient été envoyées par l'empereur d'Orient et qui avaient failli être pillées avec d'autres richesses à leur débarquement sur les côtes de Provence. Là il reçut Gilles, évêque de Reims, et les grands de la cour de Sigebert, son frère, qui vinrent l'entretenir de graves affaires relatives au roi Gontran, son frère, au duc de Champagne Loup et à la reine Brunehaut.

« De Nogent où il était, ajoute Grégoire de Tours, le roi Chilpéric ordonna qu'on fît partir les bagages et il se disposa à venir à Paris. Comme j'étais allé lui faire mes adieux, vint un certain juif, nommé Priscus, familier avec le roi, qui achetait par son intermédaire des joyaux d'or et d'argent (ce qui montre que chez nous les Juifs étaient déjà alors brocanteurs, marchands d'or et d'argent). Le roi, dit Grégoire, l'ayant pris doucement par la chevelure, s'adressa à moi et dit : « Viens, prêtre de Dieu, et impose lui les mains. » Comme l'autre résistait, le roi reprit : « Esprit dur et race toujours incrédule qui ne comprend pas que Jésus est le fils de Dieu promis par la voix de ses prophètes, qui ne comprend pas les mystères de l'Église figurés par ses sacrifices! » Alors le Juif lui dit : « Dieu n'a pas besoin de se marier; il ne s'enrichit point de postérité et ne souffre point de compagnons de sa puissance; il a dit par la bouche de Moïse : « *Considérez que je suis le Dieu unique, qu'il n'y en a point d'autre que moi*, etc.... » De là enfin une dispute théologique où le Juif conserva son sang-froid et sa logique imperturbables et où ses deux interlocuteurs, comme toujours, lui citèrent des textes de la Bible s'adaptant plus ou moins bien à la légende d'un dieu fait homme. De cette discussion curieuse, il ressort ce fait non moins intéressant : c'est qu'alors la *Vulgate* était déjà une traduction peu exacte des textes grecs et hébreux de la Bible et que les néophites

chrétiens la citaient avec plus ou moins de sagacité, sans en comprendre l'esprit et les allégories. Au nombre des arguments fut celui-ci. Écoute le prophète quand il dit : « *Une vierge concevra et elle enfantera un fils qui sera appelé Emmanuel, c'est-à-dire Dieu avec nous*. Tandis que dans le texte original il y a « une femme enfantera » et qu'on ne voit pas du tout en quoi on puisse rattacher cela à Jésus de Nazareth, fils d'une femme qui, selon l'Évangile, avait eu plusieurs enfants et qui, dans saint Marc et saint Jean, n'apparaît nullement comme ayant conçu du Saint-Esprit, mais comme une mère de famille qui ne croyait pas du tout à la mission de son premier-né et s'en affligeait ainsi que ses autres enfants.

Toutefois, le roi Chilpéric et l'évêque Grégoire se contentèrent de condamner le juif en paroles. Plus tard, quand notre chère mère l'Église devint omnipotente, on ne se serait pas contenté de si peu. On aurait fait du corps du pauvre Priscus une sainte grillade pour l'apprendre à répliquer. C'est ce que désireraient du fond de leur cœur les Dupanloup de notre époque à l'égard des savants et des libres-penseurs, affreux hérétiques qui voudraient voir restituer aux textes de la Bible leur vraie signification et traduction, et que l'on purgeât ce livre de toutes les interpolations et altérations qu'on y a introduites.

Après le roi très-chrétien, qui disputait de concert avec l'évêque Grégoire, son courtisan, tandis qu'il faisait ou laissait égorger sa femme et ses fils, deux autres rois mérovingiens habitèrent Nogent. Ce furent Clovis III, qui y donna deux chartes au sujet de l'abbaye de Saint-Denys, en 692, et Childebert, qui en data une autre du même lieu, en 695.

L'abbaye de Saint-Pierre-des-Fossés compta, dès le XIe siècle, le village de Nogent parmi ses principaux biens. On voit, par un de ses états de revenus dressés à cette époque, qu'elle y avait dix-huit maisons munies de charrues et six où il n'y avait que des manœuvres, ce qui formait

cinquante-cinq hommes. Chacune des dix-huit maisons lui payait une année cinq sols de rente et une autre, une brebis et un agneau, et ainsi, alternativement, plus deux muids de vin. On voit aussi dans cet état de revenus la quantité de terrain que chacun devait cultiver en grains et en vignes. Ils devaient chacun à l'abbaye trois poulets et des œufs, et les maisons de gens serfs, qui étaient au nombre de six et demie, ne devaient guère davantage. Le roi Charles le Chauve donna, en 848, à l'abbé Aynard, la pêche d'un gord ou d'une partie de la rivière de Marne, qui est appelé en latin *lacus super fluvium Maternæ in loco qui dicitur Novientus*. Peut-être ce *gord* ou *lacus* fut-il le lieu qui donna son nom au Nogent primitif. C'est sans doute là que se trouvait ce pêcheur, dont nous parlons au sujet de Noisy-le-Grand (v. pag. 209), qui recueillit dans ses filets la tête chevelue du pauvre fils de Chilpéric, que Frédégonde avait fait jeter dans la Marne.

Lorsqué les revenus de l'abbaye de Saint-Maur furent augmentés à Nogent, les religieux en assignèrent une partie pour l'aumônerie de leur monastère. Au XIIe siècle, l'aumônier y avait un corps de logis attaché à sa dignité, avec un pourpris, un vivier et un droit de corvée pour le temps de ses vendanges aux vignes de *vallibus*, c'est-à-dire de la vallée, ce qui prouve que les vignes du bas de Nogent sont très anciennes. Dans le siècle suivant, cette maison menaçant ruine et l'aumônier n'ayant pas assez de biens pour l'entretenir, l'abbé Pierre de Chevry s'en chargea, attendu que cette maison pouvait devenir pour lui un séjour peu éloigné lorsque le roi, la reine, les princes et autres seigneurs venaient s'installer à Saint-Maur. Il fit donc rebâtir à neuf le manoir en entier, tant la chapelle que les logements, les portiques, les murs de clôture; il en augmenta le terrain, fit refaire les caves et le vivier, et y fit amener par un conduit les eaux d'une fontaine. (C'était sans doute une des sources de Fontenay.) Le même abbé obtint du pape Martin II la permission de *célébrer* dans la chapelle de cette maison. A ce

privilége, il faut joindre celui du *four banal* sur tous les habitants, à l'exception de ceux des maisons de Plaisance et du Perreux. Mais l'abbé Pierre de Chevry les exempta du droit de gîte qui existait ailleurs et qui consistait, à Nogent, dans l'obligation de fournir des lits pour les hôtes du manoir abbatial. Au XVIIIe siècle, les chanoines de Saint-Maur étaient encore seigneurs du lieu.

L'abbaye de Saint-Magloire de Paris avait eu de Radulf, abbé de Saint-Maur, dès l'an 1233, une pièce de terre située à Nogent. Elle y avait de plus des dixmes, comme le montre un procès du curé du lieu, de 1225, avec l'abbé dudit monastère relativement à la dixme de novales des territoires des bois Galon et Gripeau et autres novales, aussi bien que sur les reportages de la paroisse de Fontenay et sur les dîmes mêmes de Nogent, y compris celles du territoire dont le produit devait être affecté aux charges du droit de synode et de visite. Les reportages de Fontenay étaient la moitié de la dîme des terres situées sur cette paroisse et cultivées par des paysans de Nogent. Cette moitié devait appartenir alors selon l'usage au gros décimateur de la paroisse à laquelle appartenaient les laboureurs et les bestiaux. Il est dit au même endroit du cartulaire de Saint-Magloire que le curé de Nogent devait avoir, à la Saint-Étienne, lendemain de Noël, un pain, et à l'Ascension, trois œufs. Reynaud, qui était curé en 1292, fit faire par des arbitres un nouveau règlement, dans lequel il est parlé du territoire de Perreux. Il y eut encore, en 1320, un différend sur la dixme d'un canton de la paroisse de Nogent, situé dans la censive d'un certain Jean de Maure. L'abbé de Saint-Magloire prétendait qu'elle lui appartenait, et elle lui fut adjugée. Au XVIIIe siècle, le curé de Nogent était le seul gros décimateur.

L'église de Nogent, avons-nous dit, fut bâtie sur un fief du nom de Moyneau dit Beaulieu. Au temps de l'abbé Lebeuf, il y avait dans le chœur quelques pilastres et autres vestiges du XIIIe siècle, époque à laquelle remonte la construc-

tion du clocher, pyramide en pierre à peu près semblable à celle dont nous avons parlé à propos de Maisons-Alfort. L'anniversaire de la dédicace s'y célébrait à la Saint-André, mais saint Saturnin était le patron de cette église, comme on le voit par une bulle du pape Lucien, insérée dans les archives de Saint-Magloire, où il est dit qu'au nombre des églises que les évêques de Paris avaient données à ce monastère, était l'*Ecclesia sancti Saturnini de Novigento*. (Voyez ce que nous disons de saint Saturnin, patron de beaucoup de vieilles localités celtiques, dans notre article sur Champigny.) Le vieux Saturne n'a pas été pour rien un dieu du monde primitif.

Un ancien compte de la fabrique, de 1581, fait voir qu'alors le chapelain attaché au château de Plaisance aidait à la célébration de l'office dans l'église de Nogent. Le même compte fait aussi mention de l'usage où étaient les paroissiens de boire du vin dans l'église aussitôt après la communion pascale, usage que nous avons montré comme existant aussi aux églises de la Varenne et de Saint-Nicolas de Saint-Maur. (V. ch. III.) Lesdits paroissiens, d'après le même compte, allaient en outre en pèlerinage à la châsse de saint Babolein, puis en l'hermitage de Notre-Dame de *Presles*, situé comme nous l'avons dit en deçà de Saint-Maur. (Voyez chapitre I, page 29.) Ce souvenir commémoratif du martyre des Bagaudes est digne de remarque.

La paroisse de Nogent-sur-Marne se trouve marquée dans les dénombrements de l'élection de Paris au XVIIe siècle comme ayant 193 feux. Le dictionnaire universel du royaume, publié en 1709, y compte 869 habitants. Il s'y en trouve aujourd'hui autour de 5,000.

Au centre de la commune, en face de la mairie, existe un monument non moins précieux que tant d'autres du pays. Il rappelle aux habitants de Nogent une époque où ils furent affranchis de toutes les redevances, corvées, exactions féodales; c'est l'arbre de la liberté, qui y fut planté en 1793. En 1824, un voisin mal avisé ayant osé couper une grosse racine saillante de cet arbre qui le gênait quand il rentrait

chez lui, faillit se faire écharper par ses concitoyens. Honneur à la population toujours patriotique de Nogent qui, contrairement à tant d'autres, n'a pas oublié les bienfaits de la Révolution et sait en faire respecter les symboles. Son attachement aux principes républicains ne s'est jamais démenti. Elle l'a constamment prouvé par ses votes depuis l'établissement du suffrage universel.

LV

Nogent, séjour des rois de France sous la première race, le fut aussi sous la troisième. Charles V l'habita ainsi que Charles VI. Charles VII y casa son Agnès Sorel au château de Plaisance; mais cela n'était pas du tout plaisant pour ses pauvres habitants qui étaient accablés de droits de prise, de menus impôts et de corvées qui, en ces temps là, faisaient payer cher au pauvre paysan l'avantage de vivre dans le voisinage des grands. La chose en vint à un point tel qu'un grand nombre d'habitants abandonnèrent le pays. Charles VII allégea leur sort par une ordonnance du 11 février 1404, qui ne laissa à leur charge que le soin de faucher trois arpents de pré, sis à Nogent, et d'en porter le foin au château de Beauté et de Vincennes pour la nourriture des daims. En 1474, Louis XI les dispensa des hues, chasses aux loups et louveteaux, et il n'y en avait pas mal à cette époque autour et dans nos grands bois, sans compter les loups dévorants à face humaine qui pullulaient ès châteaux et monastères.

Agnès Sorel, casée peu après au château de Beauté par Charles VII, en sortit pour accompagner son royal amant lors de sa rentrée dans la capitale que lui avait regagnée l'héroïque Jeanne *Darc*. Le peuple en fut indigné, et Agnès, furieuse, regagna bien vite le château, déclarant, elle, deux fois dame de Beauté, que les habitants de Paris n'étaient que des vilains.

Deux ans après elle mourut dans ce domaine, empoisonnée, dit-on, par le dauphin, précédant ainsi de quelques

temps Charles VII qui, lui, pour ne pas être empoisonné par le même dauphin, préféra se laisser mourir de faim.

On verra plus loin quels autres grands personnages, princes ou seigneurs, hantèrent les parages de Nogent.

Il y eut d'autres personnages moins grands, mais plus célèbres et méritants peut-être, qui y eurent leur séjour. En ce siècle, on y vit François de Nantes, le fameux navigateur Bougainville, le baron Degerando, les jurisconsultes Pardessus et Dupin, le docteur Sanson enfin, dont les pauvres de la localité ont gardé le souvenir. Au siècle dernier, Nogent fut le séjour de l'illustre Mme de Saint-Lambert et de ses amis et protégés Fontenelle et Watteau.

Ce dernier était venu se reposer de ses travaux et s'inspirer au contact de la belle nature, si chère au cœur des grands artistes, dans la charmante villa que possédait, à Nogent, M. Lefèvre, intendant des menus plaisirs du roi.

A cette époque, les hommes riches de la noblesse et de la bourgeoisie savaient, dans notre belle France, encourager les littérateurs et les artistes. Ils leur offraient courtoisement un asile et s'honoraient de leur amitié. Aujourd'hui, ils n'ont plus d'encouragement que pour les membres de la Compagnie de Jésus, de robe noire ou de robe courte. Hobereaux, usuriers ou spéculateurs enrichis, voltairiens convertis, madeleines de la haute pègre, adultères, dévôts et petits crevés, confrères et consœurs de toute congrégation, ne voient plus rien aujourd'hui que par les yeux du clergé. C'est sous l'impulsion et sous l'obsession d'une foule de révérends pères prêcheurs et confesseurs qu'ils agissent : c'est le suprême bon ton que d'emboîter le pas avec ces ténébreux serre-file. Les penseurs, les philosophes, les hommes transcendants, meurent de faim dans leur isolement ; la vérité ne peut plus sortir que par le soupirail des caves ou les lucarnes des greniers, où végètent tous les Gilbert, les Milton, les Jean-Jacques de notre époque. Mais, par contre, tous les biens, toutes les ressources, abondent dans l'escarcelle du denier de Saint-Pierre, dans les troncs

de toutes sortes de moineries et de sacrés-cœurs. Pauvre France!

On raconte que pendant son séjour à Nogent, Watteau s'était lié particulièrement avec le curé de la paroisse qui, aussi gai, aussi jovial que le peintre l'était peu, avait une figure de prospérité commune à beaucoup de gens d'église. Cette figure riante et épaisse avait été remarquée du peintre, toujours en quête de rencontrer les types divers que dame nature offrait à son fécond pinceau. Quand dans ses tableaux il avait à représenter un type de Gilles, il prenait ordinairement pour modèle le curé de Nogent. Dans son lit de mort, au moment de recevoir l'extrême-onction, Watteau crut devoir demander pardon au curé d'avoir ainsi abusé de sa figure. Le curé le lui pardonna sans peine et lui présenta, selon l'usage, un crucifix à baiser. Mais ce crucifix, paraît-il, était très-mal sculpté. Cela remua le peu de bile qui restait au moribond. « Otez-moi ce crucifix, dit-il; comment un artiste a-t-il pu rendre si mal les traits d'un Dieu. »

Outre le buste qu'on lui érigea solennellement par souscription dans le cimetière de Nogent, en 1865, il est demeuré dans cette commune, comme souvenir du grand peintre, une rue qui a pris son nom. Elle est située peu loin de la station du chemin de fer, et elle aboutit à la maison dans laquelle il mourut.

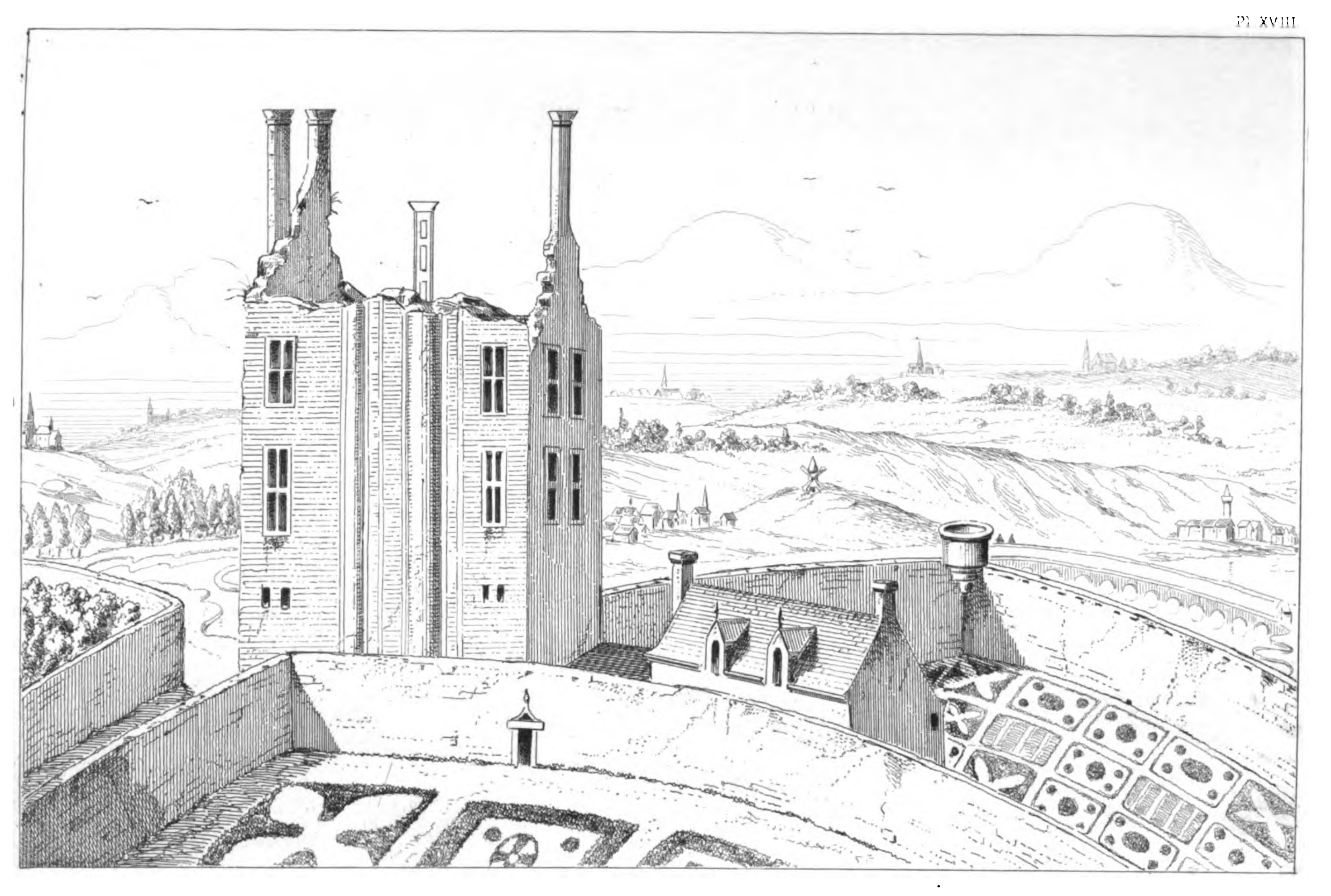
Ce n'est pas sans émotion que nous avons salué en passant ces souvenirs du grand artiste. Il fut comme nous un enfant du Hainaut français. Il est né à Valenciennes, pays de Froissart, d'Abel de Pujol, des sculpteurs Lemaire et Carpeaux. Cette province fut aussi le berceau de M[lles] Clairon et Duchesnois et de l'immortel Talma, dont nous aurons aussi à parler à propos de Brunoy, son séjour favori.

Près de la rue Watteau, sur un repli pittoresque de l'importante colline de la Marne, existait l'ancien château de *Beauté*. C'était autrefois un des points les plus notables de la paroisse de Fontenay; bien qu'il fût confiné au territoire de Nogent. Quoiqu'on attribue à Charles V d'avoir fait

bâtir le premier un château en ce lieu, il ne faut pas croire, dit l'abbé Lebeuf, que le nom de Beauté ne soit que de son temps..... Il paraît qu'il y eût là un lieu dit Beauté dès la fin du XII[e] siècle, puisque dès lors il y avait sur la Marne des moulins qui en avaient tiré leur nom. On disait en 1206, *les moulins de Beauté*. Ceux à qui ils appartenaient en transportèrent l'hommage au roi cette année-là. Ceux qui latinisaient alors ce nom, employaient le mot *bellitas*, dit l'abbé Lebeuf. Charles V ne fit que relever ce nom, qui était presque tombé en oubli, en bâtissant sur la côte. Ces renseignements donnés par l'abbé Lebeuf viennent à l'appui de l'hypothèse émise par nous ci-dessus. Toutefois Christine de Pisan assure que c'est Charles V qui *édifia Beauté qui moult fut notable manoir*. Quelques chartes de son règne sont terminées ainsi : *Datum in domo nostra Pulchritudinis*. Cela ne prouve pas que Beauté ne fût primitivement consacré au dieu Beau.

Le soleil étant le *Beau* par excellence, tandis que la lune était appelée la *Belle*, on a pu rendre son nom par le latin *pulcher*.

« La piété de Charles V l'engagea à construire à son château de Beauté une chapelle, dans laquelle il y avait trois messes fondées. Il y attira l'empereur Charles IV qui y résida momentanément, et Charles V allait le visiter en ce lieu chaque jour, puis revenait en son château de Vincennes. Ce roi y finit ses jours, sans être bien avancé en âge, le 16 septembre 1380. Le château continua d'être entretenu sous Charles VI; on y nommait des seigneurs de qualité pour concierges. On lit, qu'après Charles le Bref, qui en fut déchargé, le roi donna cet office au comte de Nevers. Son fils Charles VII fit présent, comme on l'a vu, de ce château à sa maîtresse, *Agnès Sorel*, et alors l'on put dire que la beauté habitait dans Beauté. L'historiographe du royal amant assure que c'était alors le château le mieux assis qui fut en toute l'Ile de France. Le duc de Guyenne, frère du roi Louis XI s'y rendit, en 1461, lorsque le Parlement députa l'un de ses membres pour aller conférer



ANCIEN CHÂTEAU DE BEAUTÉ A NOGENT-SUR-MARNE.

avec lui. (*Histoire de Charles V*, par Godefroid, p. 791.— Sauval, *les sieurs Bureau* en 1463-1464. — *Journal de Charles VII*, p. 204. — *Éloges des prem. présid.*, p. 45.)

« Dans le siècle suivant, ce château fut réduit à une simple tour à la garde de laquelle les rois continuaient de nommer un concierge. Le sieur de Gravelle ayant cessé de l'être, François I[er] pourvut de cette charge Guillaume de Montmorency, l'an 1516. Il fut remplacé par trois seigneurs de la même maison, successivement, depuis 1551 jusqu'en 1615, que Henri de Montmorenry commença à en jouir.

« La même tour de Beauté existait encore au commencement du XVII[e] siècle. Claude de Châtillon en a fait entrer la représentation dans sa topographie in-folio, gravée en 1610. (Voyez la pl. X à la fin du volume). Il n'en reste plus que la place et quelques portions de la voûte qui était en dessous au temps de l'abbé Lebeuf. Ceux-là ont été mal informés, dit-il, qui ont fait mettre par Dom Michel Germain dans les Diplomatiques, à l'article de *Bellitas*, que l'on a rebâti un château à neuf sur les débris de l'ancien. Ils ont confondu avec Beauté le château de Plaisance qui a été rebâti plusieurs fois.» Au bas du château de Beauté il y avait encore au siècle dernier un moulin qui en porte le nom et qui avait été engagé au seigneur de Plaisance (1). » L'emplacement de ce moulin a laissé une dénomination de lieu connu sous le nom de moulin de Beauté. Comme nous l'avons vu en parlant de Fontenay, l'eau des sources qui ont donné leur nom à ce village, coulait vers la résidence de Beauté, la baignait, l'alimentait, puis descendait dans la Marne pour faire tourner le moulin. Aujourd'hui, détournées de cette direction, ces sources vont arroser le bois de Vincennes, l'étang des Minimes, et ne se déversent plus que par un mince filet d'eau débouchant dudit bois, et que le promeneur aperçoit en côtoyant la Marne.

Près de là, un léger embranchement de la rivière forme

(1) L'abbé Lebeuf, *Histoire du Diocèse de Paris*.

l'île de Beauté, couverte aujourd'hui de villas bourgeoises. Ces villas se succèdent sur tout le cours de la rivière, au bas de Nogent, et fournissent, sous leurs ombrages épais, à la villégiature parisienne les plus délicieux séjours. Sur la rive gauche sont les forts ombrages de la propriété du Tremblai, territoire de Champigny. Une foule de joyeux canotiers et canotières de Paris prennent là leurs ébats aux beaux jours de l'été. Plus loin, en remontant le cours de la Marne, on aperçoit le fameux viaduc de Nogent, sur lequel roulent les convois qui, de la capitale, se rendent dans la Champagne, la Franche-Comté, la haute Alsace et Bâle (chemin de fer de Mulhouse). C'est une des constructions les plus remarquables des environs de Paris. Ce viaduc a été construit en briques, en pierres meulières et en granit blanc d'Alsace. Ses trente-quatre arches ont au minimum 15 mètres d'ouverture et 30 de haut sous clé. Trois arches principales, d'une ouverture de 30 mètres, y donnent passage à la rivière. En avant du viaduc plusieurs îles verdoyantes et touffues lui donnent une parure qui en fait ressortir la majesté et les tons blanchâtres. Ce sont, d'abord, l'île d'Amour et l'île du Moulin, sur laquelle s'appuyait naguère un moulin, depuis vermoulu. Puis vient l'île aux Loups à laquelle les épais feuillages donnent un aspect sombre en harmonie avec son nom. Les trente-quatre arches de l'imposant viaduc offrent une répercussion curieuse des bruits qui s'échappent de la vallée ou de la rivière, auxquels viennent s'ajouter ceux d'une fabrique de sulfate de quinine et de bleu d'outre-mer qui est là tout près. Les gais canotiers ne manquent jamais d'y essayer la force et l'écho de leurs voix. Hélas ! de quelles répercussions ne furent pas le théâtre les flancs du gigantesque viaduc, quand, en 1870, le canon tonnait, toujours formidable sur les deux rives de la Seine, surtout au sein des batteries de Nogent et de son fort. Quels accents, quelles exclamations incessantes et lugubres n'y durent pas retentir lors des batailles de Champigny, de Petit-Bry et de Villiers-sur-Marne. Alors la section coupée du viaduc avait

été rétablie par des madriers pour faciliter le passage des héroïques défenseurs de Paris et de leur artillerie. Par là, deux jours après, repassèrent les mêmes soldats, les mêmes canons et les glorieux blessés des champs de Villiers-sur-Marne. Le cœur s'émeut, l'âme s'exalte tristement quand on revoit ces lieux témoins des scènes douloureuses d'une des phases les plus accablantes qui aient pesé sur la France.

Mais qui avait été cause de ces malheurs, de ces scènes déchirantes; qui avait plongé follement, étourdiment le pays dans les horreurs d'une guerre insensée? Pauvre France! tes malheurs n'ont point eu pour artisans ceux qui, pendant vingt ans, furent dans ton sein les plus intelligents et les plus prévoyants, sans qu'ils fussent les plus écoutés. S'ils eussent prévalu en nombre suffisant dans les conseils du pays, au lieu d'être proscrits, écrasés, bafoués, ils eussent empêché toutes les folies, et ruines commises. Il n'y eût point eu de guerre ou du moins une grande prévoyance, d'heureuses inspirations auraient présidé à sa préparation et à sa conduite.

Au-delà du viaduc et de la forêt de maisons de campagne qui s'étendent sur les deux routes de Nogent à Petit-Bry, se trouvait le château et parc du Perreux, habitation somptueuse de la famille Millin. Une colonie de jolies villas parisiennes s'est élevée là depuis plusieurs années. Il en a été de même de l'antique domaine de Plaisance qui l'avoisine un peu plus à l'ouest. *Plesance* ou *Plesantia* fut un fief qui appartint successivement aux rois de France et à la maison de Bourgogne.

L'illustre Philibert de Lorme, intendant des bâtiments royaux sous les règnes de Henri II et de Charles IX, fut seigneur de Plaisance. Vers 1720, Paris Duvernoy, contrôleur des finances, y fit bâtir un château magnifique qui a été démoli en 1818. Rien de plus richement décoré que ce château qui fut construit en six mois de temps. Les jardins, plantés par le sieur de la Chapelle, étaient d'une superficie de 30 arpents; plusieurs bosquets et salles en étoile se pré-

sentaient sur les côtés de l'habitation. Il y avait un portique de treillage fort élevé, une magnifique pièce d'eau où l'on descendait par un escalier en fer à cheval, orné d'un baldaquin du dessin de *Boscry*. Deux pilastres, sculptés en glaçons et surmontés de lions tenant des palmes, se liaient à ce baldaquin. Le parterre était terminé par un bassin faisant nappe. Il s'y trouvait des potagers, des vergers et une serre magnifique, surmontée d'une terrasse et d'un berceau de treillage en galerie, décoré aux extrémités de deux portiques; on y voyait un salon magnifique, avec une corniche dorée et huit cartouches ornées de charmantes chinoiseries. Dans les lambris du pourtour, se trouvaient des fleurs, des fruits, des oiseaux et autres animaux peints par Huet. C'était là qu'avait été apporté et qu'avait fleuri en France le premier magnolia.

Instabilité des choses humaines, tout cela a disparu : une cité de maisons de campagne a pris la place du parc et château. Elles n'en sont pas moins agréables et plaisantes ces maisons de campagne de Plaisance, et, de plus, elles ont cet avantage qu'au lieu des délices d'une seule famille, il y a là maintenant les délices d'un très-grand nombre. Tout est progrès ici-bas, en même temps que tout est changements!

Le domaine des villas de Plaisance est dominé par l'important fort de Nogent, d'où l'on découvre le pays à plusieurs lieues à la ronde. Là, pendant le siége de Paris, d'énormes pièces de marine, servies par d'habiles canonniers, balayaient toutes les avenues de la Marne, troublaient le quartier général wurtembergeois dans le château de Plessis-la-Lande et forçaient ces messieurs les Allemands à se tapir dans leurs retranchements et chemins couverts. Lors des batailles de Villiers-sur-Marne et de Petit-Bry, ces canons firent merveille. Servies avec une activité toujours nouvelle et jamais inassouvie, les formidables pièces enfilaient et fauchaient des masses profondes de Saxons, de Wurtembergeois et de Prussiens qui s'obstinaient à reprendre leurs positions. Les artilleurs, indignés d'une trop longue inaction, manœu-

vraient avec un entrain et une célérité rares leurs lourds canons ; ceux-ci, de leur côté, paraissaient les comprendre et crachaient leurs obus, leurs bombes et leurs boulets avec une satisfaction pleine d'unisson. A la suite de tant de souffrances, de misères et d'humiliation, on vomissait enfin une bile accumulée. Et quelle bile ! quelle colère rentrée n'avait-on pas conservée contre ce roi prussien qui avait déclaré n'en vouloir qu'à l'empereur Invasion III et qui, ce misérable tombé, s'acharnait à la ruine et à la destruction complète d'un noble et grand peuple. Aussi l'on vit alors sur les remparts de Nogent, à chaque projectile qui renversait les rangs ennemis, des canonniers s'écrier, l'œil en feu et ravis : Tiens, voilà pour toi, Guillaume; tiens, salut à toi, Bismarck ; avalez-moi ça, choucroutmans, ça se digèrera avec les pendules que vous avez volées. Pendant deux jours la bile se déversa ainsi.

Mais il en reste encore. Sachez bien, majestés tudesques, que les ressentiments ne sont pas effacés pour si peu. Malgré votre armée d'affidés de tout genre et la bonté d'une nation toujours trop confiante et hospitalière, qui n'a cessé d'ouvrir ses foyers à l'espionnage des étrangers, on vous demandera compte un jour de vos incendies, de vos massacres, de vos pillages. Ceux que vous avez surpris pieds et poings liés, livrés aux trahisons du dedans comme à celles du dehors, implorant vainement la paix, vous montreront un jour qu'ils sont encore les fils des vainqueurs d'Iéna. Patience ! le jour des représailles peut venir ; votre mauvais esprit de trouble et d'oppression en provoquera le retour. Prussiens arrogants et sournois, valets des tyrans et des hobereaux, que la schlague met en mouvement, que le pillage attire et l'ivresse inspire, qui ne savez combattre que derrière des murs, des monceaux de terre et les grands arbres des forêts, qui ne venez à bout des villes qu'en les incendiant ou en les affamant, qui fusillez des femmes et des enfants, qui n'abordez l'ennemi qu'à une lieue de distance derrière vos canons, on vous abordera de tout près, la nuit, l'épée et la baïonnette au flanc. Vous n'aimez guère cela, n'est-ce pas, mais c'est ce

que vous verrez, bon gré mal gré, et cette fois on aura le soin de mettre tout d'abord à l'ombre vos chers amis de l'intérieur, ces bons amis qui préfèrent l'étranger ramenant un monarque, plutôt que la France avec la République.

Les actes de l'état civil de Nogent remontent à l'année 1739. Il s'y trouve, parmi les archives communales, un *Recueil de documents historiques* qui donne l'histoire de la localité depuis Chilpéric Ier jusqu'à nos jours.

LVI

Saint-Maurice

Le plateau sur lequel s'élevait le bois de Vincennes se termine vers la Marne par une pente très-abrupte. Le fleuve coule lentement au bas en se divisant en plusieurs embranchements formant des îles d'une certaine étendue. Tout le long des circuits du fleuve a existé de temps immémorial une route de grande communication entre Paris, Saint-Maur et le pont actuel de Joinville. Des habitations s'y sont élevées, surtout sur les pentes du plateau, et c'est là ce qu'on appelle aujourd'hui le village de Saint-Maurice. Son nom lui vient de l'héroïque chef de la légion Thébaine qui, comme nous l'avons dit, reçut le martyre à l'époque des Bagaudes. Non loin du lieu où ceux-ci le reçurent à leur tour, on aura pensé à élever un sanctuaire en mémoire du plus héroïque de leurs coreligionnaires, et c'est de là que sera venue l'érection de l'église Saint-Maurice, dont dépendait autrefois toute la paroisse de Charenton et dont la juridiction spirituelle s'étendait jusqu'au pied du lieu où avait existé la forteresse des Bagaudes.

Cette église existait déjà au XIe siècle, comme on le voit par un diplôme de Henri Ier, faisant donation aux monastères de Saint-Barthélemy et Magloire, de Paris, d'un vivier à poissons situé près de cette église. En 1275, Philippe le Hardi, pour agrandir le parc de Vincennes, acheta un demi arpent du domaine de l'église de Saint-Maurice de Charen-

ton, au prix de 30 sols parisis. Ce domaine, situé sur la hauteur qui domine l'église, formait un fief seigneurial. Toute l'étendue de la route, avec les maisons qui la longeaient, en formait un second. La rivière, avec ses îles et moulins, constituait le troisième.

Le premier de ces moulins, qu'on rencontre à droite en venant de Charenton, est celui dit de la Chaussée, puis vient celui d'Alfort, sur la rive gauche. Ensuite apparaît le moulin Beuge et une île appelée île d'Enfer, célèbre dans le nécrologe des baigneurs du Parisis. Des centaines de ces malheureux, confiants dans l'aspect ravissant d'une onde perfide, au sein de laquelle se mirent les saules, les aulnes et les peupliers du moulin et de l'île, y ont trouvé la mort. Aussi les canotiers baptisent-ils ce lieu sinistre de *Rendez-vous des noyés*, ce qui n'empêche pas que chaque année de nouvelles victimes viennent à ce fatal rendez-vous pour y disparaître sous l'onde. Il y a là, dit-on, un trou profond, cachant de trompeurs accrocs dont personne n'est jamais sorti vivant, s'il faut en croire les bons paysans riverains. Il faut que ce soit un soupirail de l'Enfer, ajoutent-ils, et que Satan soit là pour les tirer par les pieds. Ils assurent que pendant la nuit des flammes bleuâtres dansent autour de l'île et que des spectres rôdent le long des berges en poussant des gémissements tels que l'on n'entend plus tourner la roue du moulin. O Anne Radcliffe, vicomte d'Arlincourt, où êtes-vous? quel bon sujet d'inspirations ne vous aurait pas procuré l'île d'Enfer.

LVII

Plus haut, en suivant le cours de la Marne, se trouvent l'île et le moulin de Charentonneau, projetant les ombrages de leurs grands arbres sur la rive opposée. C'est avant d'arriver à ces îles que se trouve l'hospice d'aliénés qui a rendu le nom de Charenton si célèbre, et qui pourtant n'est plus situé sur le territoire de cette commune, mais sur celui de Saint-Maurice.

C'est une suite de constructions imposantes, de bâtiments grandioses qui s'élèvent en amphithéâtre du bas de la colline jusque sur la hauteur. Derrière, sur le plateau, vers le bois de Vincennes, sont les jardins, le parc, les allées, les promenades de cet asile des pauvres fous, ou réputés tels, qu'on y fait enfermer. On admire dans cet établissement un morceau de maçonnerie d'une hardiesse qui étonne. Ce sont quatre nefs de caves, bâties à 33 mètres au-dessous du sol du jardin; autant de lanternes, en forme de puits, les éclairent et y forment des soupiraux. Chaque cave a 28 mètres de long et 24 de haut. Au sommet de la montagne on a bâti, en 1843, une chapelle neuve, des cellules commodes, chauffées à l'eau chaude par des conduits, puis une vaste cour en terrasse et des galeries couvertes, d'où les malades peuvent contempler au loin les plus magnifiques paysages.

L'origine de l'établissement d'aliénés de Saint-Maurice remonte à 1641. En cette année, un digne philanthrope, Sébastien Leblanc, fonda là, sur le haut de la colline, une maison tenue par les frères de la Charité et principalement destinée à être un asile d'aliénés. A l'époque de la Révolution, cette maison fut réunie à la direction générale des hôpitaux de Paris; mais la destination resta la même. Le gouvernement pourvut à sa bonne organisation et aux accroissements nécessaires. Il a été considérablement augmenté et approprié de manière à pouvoir y placer près d'un millier de malades de l'un et l'autre sexe. On n'y admet que ceux dont on espère obtenir la guérison; ceux dont on désespère sont envoyés à Bicêtre, ce véritable pandémonium de notre époque. Disons toutefois qu'avec la législation actuelle sur les aliénés, il est très-facile de peupler à volonté l'établissement de Charenton.

Quelqu'un gêne-t-il une famille puissante dans ses calculs, ou celle-ci veut-elle s'approprier son héritage par anticipation, il suffit de gagner un ou deux médecins faisant un rapport concluant et le tour est joué. Qui ne se rappelle l'histoire récente de l'infortuné Sandon, celle de Puyparlier,

de Teulat et du capitaine d'artillerie Barthélemy, dont les journaux ont retenti en 1870 et dont nous avons alors parlé dans notre *Concile de la libre-pensée!* Souvent le résultat de ces séquestrations arbitraires dans des foyers concentrés d'un genre d'affection d'un caractère surtout épidémique et contagieux, est de rendre réellement fous ceux qu'on y a renfermés sains de corps et d'esprit.

Mais ce n'est pas seulement contre ce genre d'abus que les historiens, les penseurs doivent protester au sujet de beaucoup d'établissements d'aliénés. Des médecins, toujours imbus des idées matérialistes qui sont nées dans le siècle dernier et se sont perpétuées jusqu'aujourd'hui, s'imaginent encore qu'on peut guérir des maladies psychiques, des affections d'un ordre tout spirituel par des remèdes physiques. Des saignées, des douches, des camisoles de force sont encore parfois employées contre de pauvres malades dont ces remèdes ne sauraient qu'exagérer l'état et aggraver le mal. Un directeur de l'établissement de Saint-Maurice, M. Coulmiers, partant d'un autre principe, a imaginé, il y a passé quarante ans, de faire usage de la musique et des distractions scéniques, pour la guérison des malades confiés à ses soins. Il y avait justement parmi ceux-ci des acteurs en renom de Paris. Il organisa des concerts. On joua la comédie dans un lieu où on ne voyait que les tristes mélodrames de la folie. Des fous, dans leurs moments lucides, remplissaient des rôles. Les autres fous et des personnes venues du dehors servaient de spectateurs ; on dit que ces moyens eurent du succès et on cita des cures remarquables.

Ceci nous amène à considérer cet état extraordinaire des facultés mentales de l'homme qu'on appelle la folie, et nous porte à entrer dans un ordre de considérations que nous croyons d'autant plus utiles qu'elles sont nouvelles et qu'elles ont été jusqu'ici systématiquement repoussées.

Posons d'abord cette question : Qu'est-ce qu'un fou?

A cette question, la plupart des médecins répondent : C'est un homme dont les facultés mentales sont altérées,

dont les organes nécessaires à ces facultés sont hors d'état de fonctionner.

Nous dirons qu'une telle définition convient quand il s'agit de caractériser l'état d'idiotisme, mais qu'elle n'est nullement applicable à la plupart des aliénés. L'idiot est comme un instrument dont les cordes, les touches, les ressorts sont cassés, qui ne rend aucun son ou des sons désharmonieux. Mais doit-on en dire autant de beaucoup de fous? Ils ont souvent de longs intervalles lucides, pendant lesquels leur intelligence est remarquable, et même, quand ils sont dans leurs accès ou jouent un personnage imaginaire, ils le jouent avec une suite, une logique on ne peut plus remarquable; ce n'est pas là de l'idiotisme. Qu'est-ce donc? Disons-le hautement, c'est une possession, une obsession de mauvais esprit.

Mais, dira-t-on, « vous croyez donc aux mauvais esprits qui possédent et obsèdent l'homme, qui l'égarent et le tourmentent; mais c'est de la superstition, de l'aberration que cela; il faut laisser ces croyances au moyen âge, à ces siècles d'ignorance et de crédulité où les revenants et les sorciers pullulaient et venaient troubler la tranquillité d'esprit des pauvres imbéciles de l'époque. »

Nous répondrons : que le moyen âge ait poussé trop loin certaines croyances, qu'il les ait mal raisonnées, ce n'est pas une raison pour nier *à priori* les faits qui donnaient lieu à ces croyances. Ces faits, nous les voyons encore se produire aujourd'hui; ils sont avérés, et il leur faut une explication, car ce siècle de lumière, où l'on veut tout connaître et expliquer, ne se contente plus de mystères et d'énigmes. Or, nous prétendons qu'en dehors de la doctrine des possessions, il ne peut y avoir d'explication satisfaisante d'un très-grand nombre de cas d'aliénation mentale.

Les médecins matérialistes, disons-nous, ne voient dans ces maladies que des déviations, des altérations d'organes. Ce sont, à leur dire, des névropathies, des phegmasies, des hystéries; ou c'est le cerveau qui est dérangé, ou ce sont les

nerfs, le sang; parfois c'est l'uterus, les hypocondres, le foie, la rate qui jouent un mauvais rôle. Ils prennent les moyens, les organes, le siége de la maladie pour la cause; en vertu d'un parti pris de théories tranchantes, d'idées reçues, ils vont s'abritant derrière l'opinion de quelques maîtres officiellement accrédités de l'art. Pour la plupart des aliénés, il n'y a selon eux d'autres remèdes que les douches, les antispasmodiques, les saignées, les calmants, et, au besoin, la camisole de force, la séquestration cellulaire; ces deux moyens, répétons-nous, plutôt faits pour exaspérer le malade que pour le calmer. Mais la maladie se rit d'eux et de leurs remèdes, et laisse ces Hippocrates aveugles parfaitement désorientés et pourtant toujours imbus, quand même, de leurs doctrines et de leurs méthodes, ne prenant pas plus qu'auparavant leçon des faits et de l'expérience acquise, et se mettant en colère quand on leur parle de l'âme, de son immortalité, des affections qui lui sont propres, des puissances de l'air, des Esprits et de l'action qu'ils exercent, plus souvent qu'on ne croit, sur la pauvre humanité.

Si pourtant ces docteurs fourvoyés avaient considéré ce que nous venons de dire ci-dessus : à savoir que des organes cérébraux altérés donnent l'idiotisme, un sujet mentalement incomplet, mutilé, et que tel n'est pas le caractère de la plupart des affections mentales, où le sujet atteint suppute, raisonne parfaitement, soit dans des intervalles lucides, soit même dans le domaine de sa folie; si ces docteurs, répétons-nous, considéraient bien un tel fait pour en convenir, autres s'raient leurs jugement et pratique. Mais ils ne considèrent rien. Au lieu de voir dans beaucoup de cas de folie, de monomanies, un malheureux qui, pour une raison quelconque, est envahi d'une façon, soit continue, soit intermittente, par une volonté étrangère à la sienne, par une sorte d'esprit intrus qui s'empare de son libre arbitre, prend forcément possession du logis et y commande en maître, au lieu de voir cela, ils en reviennent toujours à leurs organes dérangés, à leurs explications de folie raisonnante qui n'ex-

pliquent rien. Car qu'est-ce que la folie raisonnante? D'où vient-elle? Qui la produit? Autres grands points d'interrogation auxquels, disons-le hardiment, il est impossible de répondre sans la doctrine des possessions, des obsessions d'Esprits. Les Grecs, Aristote, Hippocrate, disaient possession démoniaque, ce qui est la même chose.

Qu'est-ce donc que la possession, l'obsession démoniaque?

Nous nous sommes étendu sur ces matières à différentes reprises dans notre *Revue spiritualiste*. Revenons-y quelque peu.

L'obsession, avons-nous dit, est le stimulant d'un esprit libre qui a passé par l'incarnation humaine à l'égard d'un esprit qui est dans cette incarnation. Elle agit intellectuellement par la suggestion constante, quelquefois bonne, quelquefois mauvaise, selon l'Esprit de qui elle provient, mais ayant le plus souvent pour résultat de s'emparer du libre arbitre de l'homme. Les affections mentales appelées monomanies, maladies noires, la tendance au suicide, l'amour effréné du jeu, l'exagération extra-rationnelle des passions désignées sous le nom de péchés capitaux, sont des exemples d'obsession. Les Anciens, et encore aujourd'hui les cultes chrétiens, l'appellent tentation, séduction diabolique, aliénation ou abandon de soi-même à Satan.

La possession est autre chose. C'est l'envahissement complet des organes matériels par des essences spirituelles d'un ordre inférieur ou supérieur. Si ces essences sont d'ordre supérieur, vous avez l'extase, le ravissement, le médium divinement possédé, calme, digne, prophétisant avec certitude, dominant merveilleusement les forces de la nature, révélant avec autorité de grandes vérités. Tels furent les prophètes juifs, les grands saints du christianisme, d'illustres poètes, de merveilleux artistes; tels furent Jeanne Darc, Swedenborg et tant d'autres. Si les essences envahissantes sont d'un ordre inférieur à l'humanité, tels que les Esprits élémentaires qui n'ont pas encore connu l'incarnation humaine, nous avons les folies extravagantes, furieuses; nous

avons ces faits d'hommes, de femmes imitant les gestes, les mouvements, les cris des animaux, des phénomènes insolites tels que ceux que nous avons fait connaître dans notre histoire des *Possédées de Louviers, de Quesnoi-le-Comte, d'Auxonne*, etc., etc.

L'antiquité tout entière, et aujourd'hui encore tous les peuples de la terre où n'ont pas pénétré les négations systématiques d'un matérialisme aveugle, ont cru au double phénomène des possessions et des obsessions. Presque partout une foule de maladies, surtout les maladies mentales, ont été regardées chez eux comme le résultat de l'agissement des mauvais Esprits. De là, la médecine des conjurations, des exorcismes, de la prière. L'*Atharvaveda*, ouvrage hindou, le plus ancien livre de médecine que l'on connaisse, n'est qu'un recueil de conjurations, d'exorcismes. Nous avons cité, dans la *Revue spiritualiste*, divers passages qui montrent que les Égyptiens, les Juifs, les Grecs, les Celtes, avaient eu des idées semblables relativement à beaucoup de maladies. Dernièrement, M. François Lenormant, sous le titre : *Les Sciences occultes en Asie et la magie chez les Chaldéens*, a publié une curieuse traduction de textes cunéiformes retrouvés dans les ruines de Ninive, et qui sont tout un rituel de conjurations à l'égard des mauvais esprits qui tourmentent l'homme et des bons qui aident à le guérir.

On connaît la possession de Saül, dont David calmait les crises avec les sons de la harpe. Il y a dans l'histoire grecque la fameuse possession des femmes de Milet, qui aboyaient comme des chiens. On lit dans la vie d'Apollonius de Tyane un fait curieux de possession guérie par l'action morale, la volonté exorcisante, toute-puissante du fameux thaumaturge. Le fait se passa à Athènes, en face d'un nombreux public. Quand Philostrate, le biographe d'Apollonius, le mit au jour, il était de notoriété dans tout l'empire romain.

L'Évangile, d'un bout à l'autre, est plein de la vérité que nous affirmons. Là se trouvent de nombreux exemples de maladies appelées possessions, et l'exemple aussi du

remède qui leur était appliqué. Qu'on lise, entre autres passages, *Luc*, ch. VIII, v. 2 et 3, 54, 55; ch. IX, v. 37, 38, 39, 41; ch. X, v. 15, 17, 18; *Marc*, ch. 1, 23 à 36; *Matthieu*, ch. XVII.

Par ces passages, on voit que la croyance aux possessions des mauvais Esprits était alors parfaitement établie et que pour les chasser il fallait avoir, entre autres qualités, une grande foi, se spiritualiser par le jeûne et la prière, comme le firent Jésus, Apollonius de Tyane, Élie, Élisée et tant d'autres. Les successeurs primitifs du Christ, qui avaient la même foi, les mêmes vertus, le même ascétisme furent aussi de puissants exorciseurs. Si, depuis, dans l'église catholique on n'a plus obtenu de tels résultats, c'est que les mêmes qualités ont manqué. Malgré l'enseignement formel de Jésus qui disait que la lettre tue et l'esprit vivifie, on a pris les choses à la lettre. On a cru que par les vaines paroles d'un rituel, par des exorcismes, accompagnés d'eau bénite et de signes de croix, on chasserait aussi les mauvais Esprits, et on ne les a pas chassés, au contraire! Ils n'ont cédé que devant l'action mentale d'hommes réellement purs, croyants, bienveillants, persévérants, pleins de calme et de volonté soutenue dans leur action, à quelque religion qu'ils appartinssent. La science spiritualiste, à ces moyens, est venue en ajouter d'autres, par exemple : l'éloignement des lieux de l'imprégnation mauvaise primitive, la dispersion au milieu des calmes asiles champêtres, des distractions, la musique, l'approche fréquente et les doux entretiens de parents ou de gardiens irréprochables et bienveillants, enfin, un magnétisme pur et intelligent. Tels sont les moyens qu'a préconisés un digne philanthrope, M. Tissot, fondateur de plusieurs établissements d'aliénés; tels sont ceux qui ont produit les cures merveilleuses qu'a signalées un livre allemand imprimé en 1848 à Leipzig : *Das Reich der Geister;* tels sont ceux qu'on a vus dans le célèbre établissement d'Heilbronn, en Wurtemberg, sous la direction intelligente du pasteur Blumenhardt. Les protestants, lecteurs et propagateurs assidus

de l'Évangile, ne pouvaient manquer d'instaurer parmi eux, en fait de maladies mentales, les principes du Christ. Ils l'ont fait pour bien d'autres choses, et c'est ce qui serait arrivé en France, à Saint-Maurice même, si ces chrétiens de l'âge primitif n'y avaient pas été si souvent persécutés, étouffés.

Ceci nous amène à l'une des pages les plus tristes de l'histoire de cette localité et de la France en même temps.

En vertu des lettres-patentes qui constituèrent l'édit de Nantes, en 1606, les protestants résolurent d'avoir, à proximité de Paris, un des principaux points de réunion de leur culte. Jusque-là, ils s'étaient assemblés à Ablon, deux lieues plus loin, sur la route de Lyon. Ils se réunirent donc à Charenton-Saint-Maurice, se confiant dans la protection des lois; mais une tourbe de fanatiques et de vauriens, ameutée par le clergé catholique, s'en vint brûler leur oratoire. Deux ans après il fut rétabli et les religionnaires indignés affluèrent plus que jamais. Ils établirent à côté du nouveau temple une imprimerie et une librairie, car il est de l'essence du protestantisme de vivifier la parole de Jésus-Christ qui recommande de ne pas mettre la lampe sous le boisseau, mais de l'exposer sur le haut de la montagne. Le temple, œuvre de Jacques Desbrosses, fut, cette fois, d'une étendue immense. Il pouvait contenir 14,000 personnes assises. C'était un carré oblong, percé de trois portes et éclairé par 81 fenêtres, à trois étages, orné en dehors de deux galeries et surmonté d'une élégante campanille.

Pendant plus d'un demi-siècle, les protestants y jouirent de leur droit d'assemblée. Un service journalier de coches, par eau, toujours remplis de monde, mettait le nouveau temple en relation avec Paris. Les prédicateurs les plus remarquables prenaient la parole dans les graves et intelligentes réunions de ces purs chrétiens. Trois synodes nationaux y eurent lieu, en 1623, 1631 et 1644. Mais les tracasseries, les entraves de tout genre de la part du pouvoir et des catholiques, ne manquèrent pas. Au mois d'août 1685, une nouvelle

tourbe d'imbéciles et de dévots fut encore ameutée par les Jésuites et vint pendant la nuit mettre le feu au temple, argument *ad hominem* sans réplique contre les vérités qu'on y prêchait. Heureusement on put arrêter à temps l'incendie. Les protestants dressèrent leurs plaintes, et déjà les magistrats informaient, quand fut décrétée la révocation de l'édit de Nantes. Louis XIV, monarque ignorant, n'avait jamais pu comprendre ni apprécier le protestantisme. L'amant de La Vallière, des Montespan, etc., ne pardonnait pas aux réformés leurs mœurs austères, la condamnation qu'ils faisaient du célibat des prêtres, des mœurs hypocrites d'une cour corrompue et dévote. D'un autre côté, il lui avait été dit que pour effacer ses nombreux péchés, il n'y avait pas d'autre moyen que l'extirpation de l'hérésie. Il ordonna donc aux protestants d'avoir à se convertir sous peine de la mort, des galères, sous celle de se voir arracher leurs enfants pour en faire des catholiques. Les protestants préférèrent mourir ou s'exiler. Ils allèrent peupler, enrichir et avantager intellectuellement les pays voisins. Le temple de Charenton fut abattu, rasé. On éleva à sa place un couvent de bénédictines avec une église qui fut dédiée à l'adoration perpétuelle du Saint-Sacrement, pour purifier, disait-on, un sol profané par des cérémonies impies. Les religieuses de ce couvent, venues du *Val d'Osne*, dans la Haute-Marne, supprimées à leur tour par la Révolution, ont laissé ce nom de Val d'Osne à une grande rue de Saint-Maurice où elles habitèrent.

Mais quittons cette vallée et cette colline de Saint-Maurice où la folie et l'intolérance humaine nous portent à des pensées tristes; montons plus haut vers les frais ombrages des magnifiques avenues du bois de Vincennes. Là nous trouverons de quoi nous consoler.

Pendant longtemps il n'y eut d'asile que pour les invalides de la guerre : ceux dont la profession est de ruiner et ravager les nations et de tuer les hommes, trouvaient un abri pour leurs membres mutilés ou les années de leur vieillesse, mais ceux dont le travail incessant contribue à les enrichir

mouraient dans la pénurie ou l'abandon. La République de 1848 parla d'hospice pour les invalides civils ; elle voulut même que les Tuileries fussent affectées à cet objet. Mais ses desseins n'eurent pas le temps d'aboutir. D'autres depuis se les approprièrent et c'est alors que fut fondé, en 1855, sur le territoire de Saint-Maurice, l'asile pour les ouvriers blessés. Cet établissement contient plus de 500 lits, et on y a, depuis son ouverture, en 1857, reçu annuellement, en moyenne, plus de 4 à 5,000 ouvriers, envoyés par l'administration des hôpitaux, par les bureaux de bienfaisance, par les sociétés de secours mutuels et les grands ateliers qui ont des abonnements avec l'asile. C'est un monument dans le style Louis XIII, formant cour d'honneur avec des ailes en retour; un mur à hauteur d'appui sépare trois cours des vastes pelouses qui servent à la promenade. Derrière les bâtiments, d'autres jardins, des taillis et des fourrés à l'usage des convalescents, et puis des galeries pour se mettre à l'abri quand il pleut. Hélas, combien il serait à désirer que chaque arrondissement de France eût au moins un établissement de ce genre!

La population de Saint-Maurice, d'après le dernier recensement, est d'environ 5,000 habitants. Les actes d'état civil, qui étaient en même temps ceux de Charenton avant la séparation des deux paroisses, remontent à 1598. Ceux de Charenton, à 1624.

